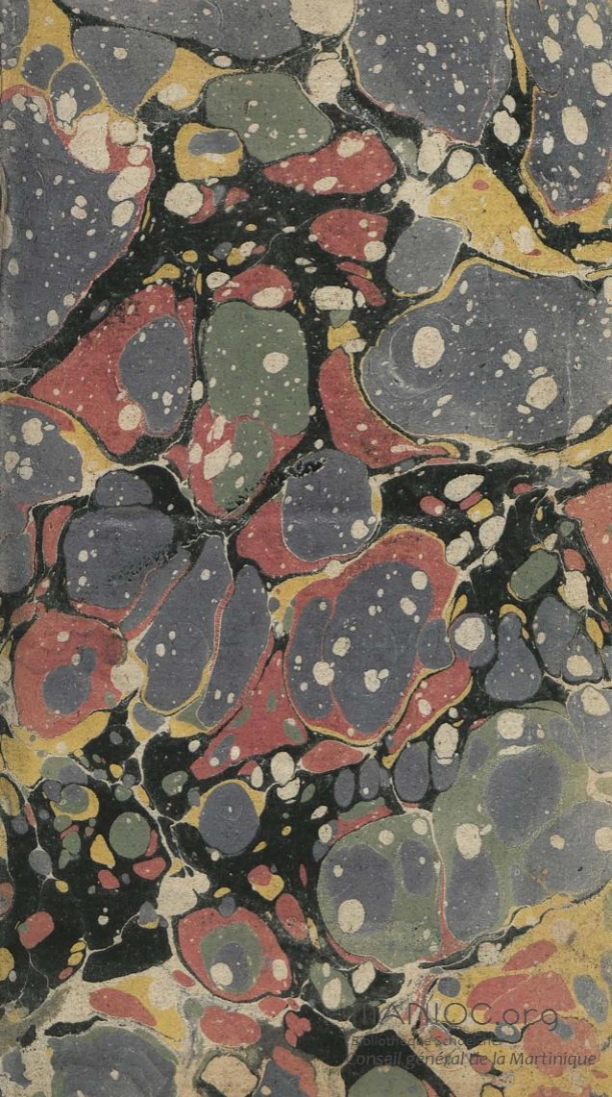


ANIOO.org

Bibliothèque Schaeicher
Conseil général de la municipalité



MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

2500 €

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher

Conseil général de la Martinique



972.9-5
CHA

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTAT PRÉSENT
DE LA COLONIE FRANÇAISE
DE SAINT-DOMINGUE,

OUVRAGE Politique et Législatif , adressé
au Commerce et aux amis de la prospérité
Nationale.

Par Gel. CHAST****, *Créole de Saint-Domingue.*

« Descends du haut des cieux auguste vérité ,
» Répands sur mes écrits ta force et ta clarté.
» C'est à toi de montrer aux yeux des Nations ,
» Les coupables effets de leurs divisions ».

HENRIADE.



Vendémiaire , l'an 4^e. de la République Française.
Octobre 1796 , (*vieux-style.*)

ex
Res

CONSIDÉRATIONS

Ce Livre appartient
à M^r de Bellegarde,
rue des Tisserands, n^o 17,
à Toulouse.



Le 10 Mars 1844
Le Maire, (signé)

P R É F A C E.

JE ne suis point homme de lettre. Lorsque j'ai conçu l'idée de former le plan et dirigé ce Mémoire presque dans l'état où je le donne aujourd'hui, je ne savois aucune nouvelle certaine, ni de Saint-Domingue, ni sur l'état de son commerce; j'avois lu, comme on lit ordinairement, les nouvelles pour apprendre des faits presque aussitôt oubliés: mais sentir, penser et juger, c'est de tous les temps et de tous les hommes. Cet ouvrage est uniquement l'effet du sentiment, et le sentiment n'exige que lui-même. Cette ingénuité de ma part ne doit point du tout prévenir contre ce qu'on va lire; les connoissances ne sont affectées à aucun état, ou à aucun ordre de personnes exclusivement aux autres.

Elie n'avoit pas servi, cependant il a donné la Milice des Grecs, ouvrage généralement estimé, qui lui a mérité le surnom d'*Elie* le Tactien.

Un négociant a inventé la boussole ; un berger fit la découverte de l'aimant ; un paysan a inventé le thermomètre ; un soldat inventa l'art de l'imprimerie ; un moine celle de la poudre à canon ; un brasseur de bière signa un traité avec Edouard (1).

Ce contraste est frappant : l'on doute si les traités de l'attaque , de la défense des places sont l'ouvrage du maréchal de Vauban ; mais il s'est avoué l'auteur du traité de la ci-devant *dîme royale* , qui renferme les plus grandes connoissances sur les finances et sur l'administration , et ce militaire a laissé sur ces deux objets des mémoires immenses.

Le projet que le maréchal de Villars exécuta dans la campagne de 1712 , lequel pro-

(1) Jacques-d'Artevelt étoit un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avoit le rendit nécessaire à Edouard ; mais il ne voulut employer son crédit en faveur du roi Anglais , qu'à condition qu'Edouard prendroit le titre de roi de France. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand en 1346.

duisit l'affaire de Denain et sauva la France , est dû à un conseiller du ci-devant parlement de Douay. Ces découvertes , ces traités faits par des personnes dont l'état n'y avoit aucune analogie , ont-ils été moins reçus ? Lorsqu'un projet assure un bien , il faut s'attacher au bien sans faire attention par qui il est présenté.

Quant au style , un ouvrage fait d'abondance de cœur , avec précipitation pour une seule famille , et sans aucune intention de le faire paroître , n'a pu respirer que la simplicité. Je m'attachois bien plus aux choses qu'aux mots. Des voyages continuels et quantité d'autres sujets , au travail desquels je me suis livré , ont absorbé mon temps , et ne m'ont pas permis de le refondre , comme je me l'étois proposé ; j'ai seulement retouché quelques endroits , et peut-être lui ai-je fait tort ? Je n'ignore pas combien les avantages du style déterminent les jugemens sur le fond d'un ouvrage. J'ai très-bien senti que je faisois souvent un squelette d'un corps plein d'embonpoint.

A mes premières lectures , je reconnus

que tout ce que j'avois pensé et écrit avoit été pensé et écrit plusieurs siècles auparavant et par un millier d'auteurs ; je n'en fus que plus satisfait et n'en devins que plus avide de le continuer ; mais je jugeai par l'expérience des meilleurs écrivains que leurs raisons en avoient si peu imposé, que l'on avoit préféré de laisser subsister les abus, lesquels avoient à la fin anéanti Saint-Domingue.

Le maréchal de *Chast....-Puisegur* déclare lui-même qu'il auroit pu donner son Art de la Guerre dès 1694 ; mais qu'il avoit reconnu que pour faire revenir des préjugés il faut un nom qui en impose.

Réunissant tous ces motifs en moi-même, et ne pouvant avoir à cet égard d'autre guide ni conseil, je me déterminai à laisser subsister mon premier ouvrage tel qu'on le voit aujourd'hui, et à y joindre seulement quelques notes que je renvoie à la fin.

J'auroi pu mettre ce petit Mémoire sous presse dès l'an 1794, des motifs particuliers m'ont engagé de tarder ; et quoiqu'ils n'aient

pas réussi , je ne crois pas devoir en avoir du regret. J'ai toujours eu pour maxime celle de Périclès , *qu'il ne faut se repentir d'avoir suivi un projet , quand même il n'auroit pas réussi , les événemens étant aussi incertains que les pensées des hommes.*

Si j'ai hasardé quelques idées nouvelles , c'est que leur vérité m'a paru ne pouvoir pas être contestée de bonne foi. Au-reste , je ne m'en suis fié que très-peu à mes foibles lumières ; j'ai voulu me convaincre moi-même des avantages réels de ce que je proposois , avant de chercher à persuader les autres , et sachant que les principes des lois ne sont pas moins susceptibles d'une démonstration rigoureuse que ceux de la géométrie.

Je n'ai rejeté aucune des vérités ni des pensées que j'ai cru utiles ; je me suis approprié sans scrupule toutes celles qui pouvoient servir à mon ouvrage , quelquefois même j'en ai conservé les expressions , parce que quand il s'agit du bonheur des hommes , il ne faut pas craindre de répéter

ce que d'autres ont déjà dit : il n'y a pas deux vérités ni deux manières de penser justes sur le même sujet. Si je n'ai pas fait connoître tous les morceaux copiés , c'est que des guillemets entassés et interrompus sans cesse auroient probablement fatigué mes lecteurs.

J'aurois eu peut-être plus de partisans , si j'avois sacrifié les intérêts de la Colonie à la tyrannie et au monopole. Mon ouvrage auroit été d'autant mieux accueilli par les hommes naturellement ennemis du bien public , que j'aurois cherché à détruire les maximes précieuses que la philosophie a données de tous temps sur la manière de gouverner les hommes ; mais je n'ai employé que le langage de l'humanité , de la justice et de la vérité.

La vérité n'a jamais fait ni sexte ni partie : hé bien ! je serois pour elle seule ; et si ma voix n'est pas indigne de sa cause , j'entendrois bientôt se joindre à elle la voix de tous ces milliers d'hommes qui n'ont d'intérêt qu'à la raison et à la sagesse.

Bien des vérités ne se feront cependant sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres. Plus on réfléchira sur les détails de cette Isle, plus on appercevra la certitude des principes : ces détails même je ne les ai pas tous donnés ; car qui pourroit tout dire sans un mortel ennui ? Pour pouvoir les détailler en partie et me mettre en même de le faire, je le représente en neuf Chapitres. C'étoit là le vrai moyen pour m'empêcher de m'embrouiller. Outre qu'un détail semblable excéderoit heureusement pour la paix de mon ame les limites de mes connoissances sur ce sujet, je me persuade encore que s'il étoit un peu circonstancié, il offriroit des tableaux trop révoltans par eux-mêmes, et qui seroient variés et multipliés à l'infini.

Je me borne donc à rechercher la cause principale des abus des administrations de St.-Domingue, et proposer un moyen de les réprimer. L'ai-je trouvé ce moyen bien simple ? Je n'ose m'en flatter.

J'attendrois que le jugement du public ait décidé ; et si le succès répondoit à mes soins,

je m'en estimerois d'autant plus heureux ,
que je serois encouragé par-là à continuer
d'autres objets qui doivent naturellement
servir de suite.



CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTAT PRÉSENT
DE LA COLONIE FRANÇAISE
DE SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE PREMIER.

JE ne prétends pas enseigner l'histoire de St.-Domingue à mes lecteurs. Leur offrir une masse de faits, de dates, de crimes, seroit former un tableau de bras, de jambes et de traits séparés. Chaque histoire particulière est une chaîne d'événemens; omettre une circonstance, c'est couper un chaînon, c'est désunir le tout.

L'histoire veut être lue de suite; (et si je puis me servir de cette expression), il faut que l'esprit plane sur la totalité.

Situation de l'Isle St.-Domingue et de son climat.

L'Isle de St.-Domingue à cent quatre-vingt lieues de long, sur soixante de large dans sa plus grande étendue, et quatre cent quatre-vingt lieues de tour.

Elle fut découverte par Christophe-Colomb en 1492, qui l'appela *Hispaniola*, c'est-à-dire *la petite Espagne*. La Ville capitale de St.-Domingue y ayant été bâtie quelque temps après, elle en a pris le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.-- San-Domingo.

Cette Isle étoit extraordinairement peuplée par une nation sauvage qui la nommoit *Ayti*; mais les Espagnols y ont fait mourir en dix-sept ans plus de trois millions d'hommes, et il ne s'y trouve plus aujourd'hui de ces anciens habitans.

(Voyage infortuné, rivage malheureux,
Falloit-il s'approcher de tes bords dangereux)!

Les Espagnols possèdent les deux tiers orientales de cette belle Colonie, et les Français celle d'un tiers occidentales. Cette Isle est sujette, comme toutes les autres Antilles, aux ouragans; mais les tremblemens de terre y étoient si peu fréquens en comparaison des autres Isles, qu'autrefois elle s'appeloit Isle fortunée. Elle a éprouvé cependant en 1727, 1751 et 1770, des secousses terribles, qui ont causé beaucoup de dégâts.

St.-Domingue, capitale de la partie qui est aux Espagnols; c'est un port et un archevêché. Cette ville est grande et bien fortifiée: elle a une audience royale, de laquelle dépend une partie de la terre ferme dans l'Amérique méridionale; elle a aussi une cour de monnoie, une académie, et un très-bel hôpital. Son port est défendu par un fort qui porte le nom de St.-Jérôme. L'archevêque est primat des Indes occidentales.

La partie de l'Isle qui appartient aux Français, est divisée en trois quartiers : celui du *nord* ; celui du *sud*, et celui de l'*ouest*. La ville capitale, pour la partie du nord, est le Cap ; son port est à 19 degrés 46 minutes 24 secondes de latitude, et de 74 degrés 38 minutes 25 secondes de longitude.

Port au Prince, capitale de la partie de l'*ouest* ; son port est à 18 degrés 38 minutes 42 secondes de latitude, et de 74 degrés 47 minutes 33 secondes de longitude.

Gérémie, capitale de la partie du *sud* ; cette ville est à 18 degrés 40 minutes de latitude, et de 76 degrés 33 minutes 48 secondes de longitude.

Le Port au Prince étoit la résidence du gouverneur général pour les Français, et de toute la partie Française de l'Isle.

Le climat de St.-Domingue en lui-même a de rapport avec les mœurs ; la chaleur du climat n'est pas excessive, comme on le fait à croire à de certaines gens, parce que l'air est sans cesse rafraîchi par des vents réglés : elle augmente depuis le lever du soleil jusqu'à une heure après-midi ; elle est alors à son plus haut degré ; elle diminue pendant le reste de la journée ; des nuits fraîches succèdent au jour, et ce n'est que dans la saison des pluies que l'on respire un air tiède dont l'effet est accablant.

Le climat de cette Isle est varié en proportion de l'élévation des lieux et de leurs expositions ; plusieurs vents y régnerent tour-à-tour, et ne sont pas tous également frais ; le vent d'*ouest* est chaud, et le vent

d'est rafraîchit (1); ce vent se fait ressentir tous les jours, mais non pas dans toutes les parties de l'Isle (2); il croît à mesure que le soleil s'élève sur l'horison, et tombe tout-à-fait sur les deux heures du soir, pour donner place à celui de l'ouest, qui continue à son tour jusqu'au lendemain vers une heure du matin, plus ou moins; de sorte, plus le soleil darde vivement ses rayons, plus le vent est fort, et plus il a de fraîcheur; il se fait sur-tout sentir plus agréablement dans les mois de juillet et août.

(Un tapis verd tissu d'herbe et de fleurs ,
Ressentir de l'amour les plus tendres douceurs).

La nature, sage dans ses mesures, n'a pas voulu que le soleil consumât les régions qu'il éclaire; en agissant vivement sur l'air, il les pousse vers l'occident, et son ardeur elle-même sert à rafraîchir les pays sur lesquels il a le plus d'empire.

L'air qui reflue pendant la nuit vers l'orient cause le vent de terre, et la rosée abondante nous donne de la fraîcheur au déclin du jour: dans aucun moment la chaleur n'est insupportable; on ne respire presque jamais qu'un air tempéré (3).

Dans les montagnes, où les vents ne parviennent pas toujours également, où les nuages se brisent et donnent plus souvent de la pluie, le degré de chaleur change, pour ainsi dire, d'une habitation à l'autre, selon la disposition du terrain; mais on ne rencontre nulle part un froid à glacer, ni des chaleurs dangereuses.

Ce climat est en général bien préférable à celui

des Zones froides , parce que le changement de saison n'y fait jamais éprouver ces sensations opposées , qui sont nuisibles par leur inégalité même : on n'y connoît point les maladies affreuses et multipliées que l'hiver traîne à sa suite dans les cantons européens ; quand on est accoutumé à ce climat , on est assuré d'y vieillir sans aucune des incommodités ; qui , dans des pays moins chauds , assiègent la vieillesse.

Le sec et la pluie sont ; pour ainsi dire , les seuls changemens que l'on remarque dans la température de St.-Domingue ; la terre y est toujours couronnée de verdure , toujours est le printemps , une fleur pousse une autre. On peut y recueillir toute l'année les fruits , les légumes et les fleurs des quatre parties du monde. Tout ce que le monde produit en ses diverses contrées y seroit rassemblé , si la cupidité ne détournoit pas des hommes avarés du temps de tout ce qui n'est qu'agréable. Les volailles de toutes espèces y croissent à peu de frais. La chasse est agréable , sur-tout au mois de mai , pour celles des ramiers. Les montagnes fournissent des perdrix , des perroquets , des héleurs , des cochons marrons (4) ; et dans les plaines , en toute saison , sont des tourterelles , des ortolans et des pintades. Le long des marais , depuis novembre jusqu'au mois de février , des gibiers marins , comme canards , cercelles , bécasses , bécassines , et une infinité d'autres menus gibiers. La pêche y est abondante , de toutes espèces de poissons et de coquillages de mer ; enfin des her-

bes et des plantes aromatiques, et salutaires en toute saison de l'année.

Le climat de St.-Domingue n'étoit pas aussi sain, lors de l'établissement de la colonie, qu'il l'est devenu depuis. Les pays couverts des bois ne sont pas propres à conserver la santé, parce que les arbres attirent les pluies, entretiennent l'humidité de la terre, et lui dérobent les rayons du soleil; mais quand une fois ces arbres, qui par l'étendue de leurs branches, attirent de nouveaux sucS à proportion qu'ils en absorbent une plus grande quantité par l'immensité de leurs racines, ont été détruits; l'air se renouvelle, et il ne reste plus qu'une agréable fraîcheur.

Accoutumé à vivre à St.-Domingue, on y jouit ordinairement d'une santé parfaite; une transpiration peu sensible, mais continuelle, rend les membres plus agiles et plus liants; elle éloigne beaucoup de maladies, aide à supporter et à guérir les autres; mais elle abrège les jours de ceux qui ne font pas assez d'attention sur eux-mêmes, parce que si l'on n'a pas soin de réparer les parties acqueuses du sang, que la chaleur attire et dissipe sans cesse, il ne tarde pas à s'épaissir. Dans cet état, si l'on s'abandonne à quelques excès, ce sang, qui est déjà enflammé et disposé à recevoir toute espèce d'impression, contracte une qualité vicieuse qui se manifeste d'abord lentement; mais si l'on attend pour y remédier que les incommodités se déclarent, il est difficile de guérir.

Pour éloigner toute espèce de maladie chronique, il

il faut boire habituellement beaucoup de limonades faites avec des tamarins (5), ou avec des corrossoles ; le goût est agréable et nourrissant ; prendre peu de remèdes violens dans les maladies imprévues ; se procurer un exercice presque continuel et rarement forcé ; faire un usage réglé de toutes ses facultés ; des plaisirs modérés en prévenant la tristesse , assurent la santé.

Le séjour de St.-Domingue n'est point du tout meurtrier ; ce sont nos vices , ce sont les chagrins dévorans qui nous tuent.

Nous pourrions sans tristesse et sans ennui nous livrer à une vie douce , et nous gémissons sous le poids de nos maux. Remontons à leur source ; elle est dans l'orgueil et l'avarice des uns , dans la folie , dans l'indolence et dans le désordre de l'imagination des autres.

L'euro péen qui ne sait pas mettre un frein à ses passions , trouve une mort certaine dans les pays où elles ont le plus d'activité. Celui qui est avare et emporté empoisonne sa vie , et la persécution qu'il fait souffrir aux autres l'attaque lui-même aussi cruellement. Les richesses augmentent ses soins ; la crainte de les perdre abrège ses jours en le rendant plus malheureux.

Accablés par les embarras et les travaux , si ces mêmes euro péens se livrent encore à des vices , la mort les atterre comme la faux renverse les épis. Presque tous abreuvés du poison de l'envie , ils sont écrasés sous mille jougs ; rien n'est si douteux que

leur sort. Ardents dans leurs désirs et furieux dans leurs pertes, loin de s'aider mutuellement, ils sont presque tous ennemis, semblables à des tigres qui se déchirent entr'eux sous la griffe des lions.

Pourquoi leurs passions ne sont-elles pas modérées, leur sang seroit pur? mais celle qu'ils éprouvent est la plus funeste de toutes; la source en est dans le délire de la raison, dans le découragement et le chagrin.

Le climat de Saint-Domingue inspire l'amour; l'homme le plus sévère peut y devenir lassif; l'occasion, la chaleur continuelle, tout jusqu'à la disposition des organes conduit au piège, et les plaisirs deviennent des besoins.

C'est aller plus loin que l'auteur de la nature, que de vouloir détruire nos passions; elles sont son ouvrage et immortelles comme lui; mais il nous ordonne de les tempérer, de les régler, de les diriger par les conseils de la raison, puisque ce n'est qu'ainsi qu'elles peuvent perdre leur venin, et contribuer à notre bonheur.

C H A P I T R E II.

Le Luxe en général.

LES déclamations contre le luxe sont ordinairement injustes ; le luxe vient toujours de l'inégalité des richesses , et par-tout où il y aura des hommes riches il y aura du luxe.

On se croit plus heureux par la multiplicité des jouissances qui suivent les besoins et les désirs que l'on fait , que par l'exemption des peines qu'ils entraînent.

L'inégalité des richesses croît nécessairement avec la population , et le luxe est un remède contre cette inégalité , en même-temps qu'il en est une suite (6). Il n'est point vrai que le luxe soit destructeur ; il est en général favorable à la population ; il occupe le superflu des nations ; je nomme superflu , les hommes qui ne peuvent pas être employés à la culture des terres. Les peuples les plus industrieux sont les plus riches et les plus puissans ; ils peuvent fournir dans les guerres inévitables plus de matelots , et même acheter , s'il le faut , un plus grand nombre de soldats ; ayant un plus grand intérêt à la paix que les nations qui ne possèdent rien , ils évitent la guerre ; et s'ils sont vaincus , ils réparent promptement leurs pertes par le travail. Leurs lois plus compliquées que celles des peuples guerriers , sont cependant mieux exécutées , parce que le droit de pro-

priété est, chez des peuples laborieux, la base de tous les autres droits; enfin leur gouvernement devient nécessairement plus doux et plus éclairé; et s'il y a des cœurs corrompus, pour acquérir facilement de grands biens, offrent à la tyrannie leur indolence et leur bassesse: il y en a toujours moins que dans un pays où l'ignorance ne laisse aucune autre ressource à l'ambition que la servilité; ainsi le luxe, enfant et père des arts, en augmentant les jouissances du monde, en secondant le penchant naturel de l'homme vers le mouvement et l'activité, assure ses plaisirs et son bonheur.

Mais il faut distinguer deux sortes de luxe; luxe de commodité, c'est-à-dire dont on jouit; luxe extérieur dont on ne jouit pas soi-même, et qui ne peut servir qu'à la jouissance des autres. Le luxe de commodité s'allie rarement au despotisme; le luxe extérieur est une suite de cet abus de la puissance; c'est lui qui pare les victimes que le caprice est toujours prêt d'immoler.

Le luxe, sous ces deux attributs différens, peut exister alternativement chez tous les peuples; c'est un grand fleuve, qui, se divisant en ruisseaux, porte en cent lieux divers la fécondité; mais si l'on n'avoit soin de réparer souvent les digues qu'on est forcé de lui opposer, il viendrait bientôt un funeste torrent, qui, portant avec lui les désordres et le ravage, anéantiroit les travaux de l'agriculture, renverseroit les mœurs, abrégeroit le passage de la démocratie à l'anarchie, de l'anarchie au despotisme,

du despotisme à la monarchie , et pendant ces innovations il enfanteroit des lois arbitraires ; et se détruisant lui-même en opprimant les arts, anéantiroit le triomphe de la mollesse et de l'ignorance , le désespoir des hommes éclairés et vertueux.

Les colonies françaises contribuoient beaucoup , par le commerce qu'elles entretenoient et par la valeur de ses denrées , à faire jouir la nation française de tous les avantages que le luxe peut procurer ; mais tandis qu'au dehors ses denrées ont enrichi le commerce et les arts , il s'étoit établi au dedans un luxe qui procuroit le débouché d'une infinité de marchandises , dont l'abondance ne pouvoit être que nuisible dans la métropole , et occupoit beaucoup d'ouvriers , qui à présent n'ont point d'emploi.

Le luxe , quand il est dirigé vers l'utilité publique , ne peut qu'augmenter la masse du bonheur ; mais il faut qu'il soit , ainsi que tout ce qui a du rapport à la morale et à l'harmonie de la société , soumis à l'impulsion des lois.

L'amour physique qui commande à tous les êtres , et l'amour métaphysique qui n'est qu'une passion factice , une anticipation de la jouissance , se réunissent et se confondent chez les peuples civilisés. L'amour physique qui est le plus puissant , le plus impérieux dans les colonies de l'Amérique , n'exige pas autant de soin que l'amour métaphysique ; mais il entraîne toujours le désir de plaire , et ce désir entraîne le luxe ; parce qu'il arrive souvent que l'art ajoute aux graces naturelles , et que le luxe plaît.

Or, le désir de plaire est violent dans les pays chauds à proportion du besoin d'être aimé ; et plus ce désir est grand et réciproque dans l'un et l'autre sexe , plus le luxe de parure fait de rapides progrès ; il y a donc une raison physique du luxe des femmes et des jeunes gens de la colonie ; c'est à la même cause que l'on attribue le luxe prodigieux des femmes de l'Inde et du Pérou : le luxe de parure sera toujours moindre dans les pays froids.

Si l'on doit rejeter les objets de luxe qui ne servent qu'à éblouir , on n'en doit pas moins chérir et récompenser les arts ; mais à proportion de leur utilité. Et quels sont les arts utiles ? Ce sont sans doute ceux qui ajoutent le plus aux jouissances et à la richesse des nations. Si la vue nous procure quelquefois des jouissances agréables et vives , il ne faut pas interdire absolument tous les objets de luxe , toutes les productions des arts d'agrément , quoiqu'elles n'ayent de valeur que par leur apparence ; mais l'œil est flatté par les objets les plus simples , par ceux qu'il parcourt sans peine , et qui présentent beaucoup de choses à l'imagination sans fatiguer les regards ; tels ne sont point les bijoux ni les autres bagatelles qui veulent être vues de près : on aime à voir une prairie émaillée de fleurs , une mer calme , un horison sans bornes , des montagnes dont le sommet est au dessus des nuages , et dont l'aspect est atténué par l'éloignement : l'imagination se plaît à contempler les grands objets de la nature , et les imi-

tations qui ont le plus de rapport à ces objets , sont sans doute précieuses.

Mais le luxe dont les progrès ne peuvent pas nuire et qu'on doit rechercher , c'est celui qui diminue , qui adoucit les peines de la vie et en augmente les plaisirs : tous les arts nécessaires à ce luxe doivent être considérés.

Il n'en coûte pas plus pour tailler de belles haies de campêches ou de citronniers , que pour réparer les brèches d'un vilain entourage de gaulettes , ou pour entretenir les ronces dont les champs sont environnés dans presque toute la France. Les chaises roulantes dont les colons se servoient dans le dernier temps , coûtoient moins que les vieilles charrettes couvertes de cuirs mal tannés , qui voituloient le marquis de l'Arnage (7). Si l'on met un grand prix dans un superbe tableau , dans une tenture magnifique , cet argent est aussitôt répandu dans la circulation ; le peuple n'y perd rien , au-contraire , il est enrichi de ce tableau ou de cette tapisserie , destinée à embellir un sallon agréable. Il n'en est pas de même d'un caillou qu'un juif a tiré du Bresil ou des Indes ; on s'appauvrit en l'achetant.

On ne connoît presque point à St.-Domingue le luxe de commodité ; l'homme qui portoit sur lui pour dix mille francs d'habits ou de bijoux , demeurait presque toujours dans un appartement sans meubles et sans tapisseries ; il n'osoit embellir l'intérieur de sa maison ; il craignoit de s'attacher à ses propres biens , et même de trouver quelques plaisirs

qui puissent le fixer : il vouloit être toujours prêt à s'embarquer.

Il faut croire que quand la tranquillité et la félicité publique seront assurées par de bonnes lois , le luxe extérieur ne sera pas comme il étoit autrefois ; la simplicité régnera dans les habits , les bijoux ; les objets de vaine parure ne seront plus employés qu'à l'ornement des femmes ; mais on verra dans les maisons , toutes sortes d'aisances et d'embellissemens. Les orangers , les cédras , seront façonnés dans les jardins ; le mirthe obéissant y prendra des figures nouvelles , il s'entrelacera pour former des berceaux ; les mêmes eaux qui fertilisent les campagnes , j'ailliront à la hauteur des grands arbres , et retombant dans des larges bassins , elles offriront des bains délicieux , de longues avenues , des grottes , des bosquets , feront par-tout trouver des asiles contre la chaleur du jour.

Le luxe de parure n'annonce point la liberté ni le bonheur ; mais le luxe de commodité est le partage des hommes heureux. Le Hollandais , modeste dans son extérieur , embellit sans cesse sa femme et sa maison ; il jouit dans le lieu de sa retraite de tout ce que la nature a dispersé dans les différens climats , et l'Univers semble se rassembler pour accroître son aisance : son luxe est l'effet d'une richesse véritable ; il est approuvé par la raison.

Il résulte de ce que je viens de dire , qu'il faut achever de détruire toutes les causes de l'anarchie , pour faire renaître la sécurité et la sureté , qu'alors

on verra succéder au luxe de parure le luxe de commodité.

Le but que doit se proposer un législateur, est de rendre chaque citoyen le plus riche et le plus puissant, et par conséquent le plus heureux qu'il soit possible, relativement à sa condition, je veux dire à proportion de son utilité; en cela git la perfection des lois.

Car le désordre que le défaut de législation a causé dans la colonie de Saint-Domingue, pourroit être encore réparé par un bon administrateur modéré, qui auroit bientôt amené une administration indépendante des volontés particulières; mais les mauvais citoyens se sont toujours opposés à cet heureux changement, et le penchant secret que Santhonax et ses agens avoient pour les pouvoirs arbitraires, résistoient toujours au gouvernement.

Cependant le directoire sent le besoin de faire un changement général des administrateurs, tant civils que militaires, dans la colonie de Saint-Domingue; il prendra des hommes éclairés sur les mœurs des peuples, sur la première règle de la justice, sur le commerce, sur l'agriculture et sur les finances.

Les faveurs et l'encouragement que les colons sont en droit d'attendre du gouvernement, se réduisent à une bonne administration, des chefs attentifs à l'intérêt général de la colonie et à celui de la France, qui sont intimement liés, ne laisseroient rien à désirer aux colons blancs, jaunes et noirs;

ils retiendroient dans la plus exacte discipline , les troupes nécessaires au bon ordre et à la police ; ils protégeroient les hommes éclairés , destinés par l'état à les aider de leurs conseils , et les artisans qui s'emploient aux instrumens nécessaires à la culture et à la préparation des denrées.

Jamais ils n'accorderoient des graces particulières ni capables de toute considération privative ; tous les citoyens également utiles , seroient égaux à leurs yeux dans l'ordre politique ; les privilèges sont odieux en eux-mêmes , ils sont toujours nuisibles ; il est de la prudence du gouvernement de les restreindre.

Le bonheur de la colonie de Saint-Domingue consiste donc dans le choix des magistrats dépositaires des lois , et des officiers préposés pour les réclamer ou pour les exécuter , n'est pas moins important ; les autres graces se rapportent immédiatement à la France , puisqu'elles concourent à l'accroissement de la peuplade et du commerce.

La colonie de Saint-Domingue est bien différente de tant d'autres qui ont coûté inutilement des sommes immenses à l'état ; elle occupoit la vingtième partie des habitans de la France , et cette portion du peuple est digne de l'attention du gouvernement , puisque c'est la partie industrieuse de la nation. Les denrées qu'on en retiroit , peuvent prouver ce que j'avance , non compris le commerce que les Français pouvoient faire avec les peuples du nord , commerce qui seroit également avantageux sur l'ex-

portation et sur les retours ou marchandises d'échange.

Ce commerce accroîtroit les forces de la marine, et formeroit un grand nombre de matelots (8). Il faut donc considérer deux branches de commerce ; la première, entre la France et les colons, dont les profits peuvent être grands pour chaque négociant en particulier ; la seconde, entre la France et les étrangers, dont les profits qui seroient peut-être plus foibles pour les particuliers, seroient grands pour le commerce en général, et réaliseroient ceux que l'on auroit fait dans la première négociation.

Il résulteroit par conséquent des travaux de la colonie, une circulation immense, tant à cause du superflu de la métropole dont elle réalise les valeurs, que des profits à faire sur les denrées d'échange ; cette circulation est principalement par des colons, chacun d'eux étoit et devoit être sans doute un sujet intéressant pour l'état.

On accordoit, chez les Romains, une grande récompense à celui qui avoit eu assez de bonheur ou de vertu pour sauver la vie à un citoyen (9) ; celui qui soutient celle de cent familles, a de plus justes droits à la considération publique, sur-tout après avoir risqué de périr cent fois à deux mille lieues de son pays, et y avoir consumé ses plus beaux jours ; car les richesses de Saint-Domingue ne sont point le don d'une fortune aveugle, c'est ordinairement le fruit de trente années de travaux : il est beau de se sacrifier soi-même au désir d'être utile en devenant plus heureux.

Si tous les hommes mesurent le degré d'estime qu'ils accordent à chacun de leurs concitoyens sur l'utilité plus ou moins grande qu'ils en retirent, on doit sans doute estimer celui dont les travaux sont utiles à la nation entière ; il mérite l'admiration générale ; non cet étonnement stupide que les hommes foibles ont pour des entreprises dont ils se sentent incapables , mais cet applaudissement éclairé qui engage les autres à les imiter.

L'intérêt public doit toujours présider à la distribution que font les administrateurs des grâces dont ils sont dépositaires.

Les Hollandais , en érigeant une statue à celui qui leur apprit la manière de saler les harengs , ont accordé cet honneur à l'utilité que la nation retire de ce secret , dont la découverte n'exigeoit pas un mérite bien distingué. Ce fut un autre Hollandais , habitant à Surinam , qui le premier détourna le cours d'une rivière , pour fertiliser ses plantations par une irrigation proportionnée à leur aridité , et l'exécution de cette méthode supposoit quelques connoissances de l'agriculture et de l'hydraulique ; cependant il n'obtint pas de ses compatriotes la même récompense qu'ils avoient donnée à Buckelst ; la raison en est bien simple , c'est que les sucreries de Surinam occupoient moins de navires que la pêche des harengs ; mais les Français qui ne font pas la même pêche , et qui font incomparablement plus de sucre , doivent penser autrement.

Dans tous les pays , chez toutes les nations poli-

cées , on a accordé de grands avantages à ceux qui défrichent de nouvelles terres , ou qui portent au plus haut degré de production celles qui sont déjà cultivées (10).

L'effet des richesses d'un pays , c'est de mettre de l'ambition dans tous les cœurs ; l'effet de l'oppression fait naître la misère et le désespoir. (La persécution fait des martyrs ; mais elle multiplie les prosélytes qui trouvent les moyens de se faire entendre et d'agir).

La pauvreté n'est point la mère de l'industrie ; si on l'a cru , c'est une erreur. L'émulation prend naissance au sein de la médiocrité , et l'ambition croît avec les richesses : mais la pauvreté produit le découragement ; elle est la sœur de la paresse. La richesse ou la pauvreté de chaque contrée dépend encore moins de la fertilité du sol , que de la nature du gouvernement. La somme du travail est la mesure du bonheur et de la puissance , comme celle de la population. La principale science du gouvernement est donc d'exciter les hommes au travail.

Toutes les colonies anglaises sont riches ; toutes les colonies espagnoles sont pauvres. Les hommes, le blé et l'industrie croissent abondamment dans les premières. L'ignorance , les moines , l'or et les soldats ne servent qu'à augmenter la misère des autres.

Les Anglais ont fondé des villes , formé des provinces , établi des manufactures , des cours de justice , des écoles publiques , des courses de chevaux , des concerts et des jeux.

Après avoir créé des tribunaux de conscience et placé des garnisons , les Espagnols ont fondé des couvens , des églises , des hôpitaux , et ont bâti des forts. Les uns ont couvert la terre d'hommes et de maisons ; les autres , pour déterrer un métal dont l'abondance détruit la valeur , semblent creuser les tombeaux de l'Univers.

Les Anglais ambitieux voulurent avoir de fruits et de grains , qui , en favorisant la population , augmentent son commerce.

Les Espagnols malheureux ont cru trouver au milieu de l'or l'antidote du mal qui les consume , et c'est un poison qui les tue.

Vous , magistrats français , vous à qui le peuple a confié la surveillance et le pouvoir , vous qu'il a chargé dans sa bonté paternelle de conduire vos semblables , et vos frères éloignés de la France de deux mille lieues , pensez donc aux malheureux colons ; oubliez votre éclat du rang que la faveur du peuple vous donne , pour ne songer qu'à l'importance du dépôt.

La véritable gloire de ceux qui commandent , git dans la félicité publique.

L'injustice entraîne la stérilité par-tout où elle s'étend ; les plantes sèchent sur pied. La Cayenne n'est pas infertile ; l'iniquité s'y est propagée , et la colonie n'a point réussi.

Arrêtez les bras de l'oppresseur ; veillez , il en est parmi nous qui ne peuvent être utiles , et pourtant veulent agir ; leurs motifs ne valent rien , car

ils sont contraires à l'aisance publique et à l'harmonie qui doit régner entre les citoyens.

On ne peut être citoyen que par les lois, et coupable sans les violer ; on ne doit rien faire sans elle.

Depuis long-temps les Américains supportent à-la-fois la proscription, l'oubli et la misère ; réparez les outrages qu'ils ont essayés, sechez les larmes de leurs enfans, privés de nourriture ; donnez-leur du travail et du pain ; la justice et l'humanité vous parlent en leur faveur, le salut public le commande.

La félicité publique n'est autre chose que l'assemblée et le résultat de la félicité particulière de chaque citoyen, proportionnée à l'ordre dans lequel il vit, et à l'utilité dont il est à tous les autres. Un bon gouvernement est donc le père des mesures de toutes félicités ; le sentiment du bonheur est le mobile de toutes les actions publiques ; c'est pour lui que l'on cherche la gloire, c'est pour en jouir que l'on s'adonne à des actions utiles ; sans lui, les hommes seroient indifférens pour le bien comme pour le mal ; or si les actions nuisibles ou inutiles peuvent procurer les richesses et la considération qui sont les marques extérieures de la félicité, les hommes seront détournés de l'amour de la vertu. La protection d'un bon gouvernement consiste donc en ce que personne ne puisse trouver son intérêt dans l'infortune des autres, en ce que chaque citoyen soit à portée de se rendre le plus heureux qu'il soit possible dans son état, sans employer aucun moyen que la pratique des vertus sociales.

CHAPITRE III.

La variation du sol de Saint-Domingue, sa fécondité et son commerce.

LE sol de St.-Domingue est extrêmement varié. Au Port au Prince, par exemple, il produit une grande quantité de bons légumes, qu'il refuse aux jardiniers des environs de la ville de Jacmel; du *roucou* (11), dans les environs de Léogane; il n'en vient point à la montagne noire; du *coton roux*, dans les quartiers des Baradaïres; presque point au Port-de-Paix; de belles plantations en café, dans les hauteurs de Saint-Marc, connu sous le nom de *Mont-Rouis*; pas une seule dans les montagnes de Pensez-y-Bien (12); de belles sucreries, dans les plaines du Cap, du Cul-de-Sac et de Léogane; à peine de l'herbe dans la plaine de Boucamps-Brou. Il fait une chaleur excessive à *Baynet*, et un froid insupportable sur la hauteur de la montagne de la Selle. (Cette montagne forme une ligne parabolique du côté de Jacmel; elle a environ quarante lieues de chaîne; c'est la plus haute de St.-Domingue; à l'égard de sa direction, elle est de l'est à l'ouest; elle abonde en gibier de toute espèce; les eaux sont bonnes et très-salubres).

Le sol de St.-Domingue est en général une couche plus ou moins profonde de tuf, d'argile ou de sable sur un fond de roc vifs; une argile friable et
qui

qui n'est pas trop humide , se mêlant avec les feuilles et les débris des plantes , a formé dans plusieurs quartiers , une couche de terre épaisse ; dans d'autres endroits , une argile très-grasse se mêle avec le sable de la mer ; le tuf a lui-même de la fécondité , il reçoit beaucoup de modifications de l'humidité qui le brise et le divise en petites parties , ou du sable et des végétaux ; mais par-tout où le tuf et l'argile ne comportent point des modifications , les plantes croissent difficilement , et c'est la cause des variations dans les différens quartiers. A cette seule observation , ce qui peut convenir au Cap , sera peut-être contraire au Port au Prince ; ce qui peut convenir au Petit-Goave , ne le sera pas à Gérémie.

Je dis aussi que le sol de St.-Domingue est moins varié dans les montagnes que dans les plaines ; elles produisent plus ordinairement de mauvais bois que les montagnes ; il y a même des plaines qui ne présentent que des herbes rares et de grands végétaux moelleux et succulens , tels que les torches et les raquettes.

Il est malheureusement des pays où l'on acquiert rarement de grandes richesses sans de grandes injustices : il en est autrement à St.-Domingue ; c'est le travail , la probité et la justice qui peuvent les donner. Demandez des fruits à la terre , demandez-les avec un soin persévérant ; il n'y a point d'exemple qu'elle en ait refusé , vous n'aurez pour en jouir aucune mauvaise action à vous reprocher.

La culture des terres à St.-Domingue est si fruc-

teuse, qu'on doit s'étonner qu'il reste encore des terres à défricher. La dureté de nos commerçans nationaux et leur peu d'habileté dans la ci-devant traite des noirs, ont beaucoup retardé les établissemens ; cependant il ne faut pas que les colons soient découragés. La frugalité, le travail et la modération, sont les commencemens de la sagesse ; si les richesses viennent ensuite, celui qui les reçoit n'en peut faire qu'un bon usage ; ses besoins ont des bornes, et sa bienfaisance n'en a pas.

N'oublions jamais ce bon vieillard, qui fit croire à ses enfans qu'il y avoit un trésor dans leur champ ; il les rendit modérés et laborieux ; ils remuèrent tout leur héritage, et l'absence des richesses qu'ils cherchoient, leur en fit trouver de plus grandes. Livrés à la même recherche, actifs et modérés comme eux, remuons toutes nos terres, ne laissons pas le moindre espace inutile, et nous découvrirons de nouveaux trésors.

La fécondité qui nous étonne, est presque partout une fécondité créée. Des bras industrieux enrichissent la nature ; si le sol présente des inégalités, il faut les applanir, et ne laisser de pente que celle qui est nécessaire pour la facilité d'arroser : c'est dans tous les pays un des plus grands moyens de fertilité.

Il ne faut pas que l'homme ambitieux qui entreprend de cultiver les terres de St.-Domingue, se persuade que ces terres heureuses répondront à ses vœux, sans exiger de lui les travaux, les remar-

ques, les soins multipliés qui font ailleurs l'étude principale du cultivateur ; s'il est dans cette erreur, il faut le détromper et lui faire connoître le champ sur lequel il peut fonder de légitime espérance.

Les terres des montagnes sont ordinairement meilleures que celles des plaines ; elles sont couvertes de bois à haute futaie, entrelacés de liannes ; la décomposition des feuilles des branches que le temps a pourri, procure une végétation prodigieuse ; cependant les terrains des plaines offrent des productions plus riches que celles des montagnes, comme on va le voir par les tableaux d'exportation que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs.

Du Commerce en général, pendant les années 1783 jusqu'en 1789 inclusivement.

Quoique le commerce national n'eût pas entièrement suivi les vues de l'état, il n'en est pas moins vrai que dans la situation qu'il présentait en 1789 ; les colons avoient ouvert à la France une circulation profitable ; non-seulement la dépense des armemens est compensée, mais on en a retiré des avantages réels. Les fournisseurs, les ouvriers, les manufacturiers et marchands y gagnoient ; l'activité redouloit ; l'aisance qu'elle procuroit faisoit croître le nombre des sujets laborieux ; ils se multiplioient pour ainsi dire d'eux-mêmes, et réparaient, par l'augmentation de la force et de l'industrie, les malheurs de la population.

Les fonds qu'on a employés dans la colonie, pour

propager ce commerce , n'étoient rien en comparaison des revenus qu'ils produisent ; c'est trop les estimer que de les porter à vingt-huit fois plus que le revenu annuel avant la révolution , comme le disent certains historiens ; je compte beaucoup au-dessous , et je dis que les revenus étoient au capital ce que le vingtième est au tout. Les revenus de la colonie en 1788 , étoient beaucoup plus que ceux de 1789 , et ceux de cette dernière époque se montent à la somme de cent soixante-deux millions neuf cents quatre-vingt-quatorze mille trois cents soixante-sept livres , valeur seulement déclarée , et les capitaux à trois milliards deux cents cinquante-neuf millions huit cents quatre-vingt-sept mille trois cents quarante livres. Il est assez difficile d'en faire une estimation bien juste ; cependant , comme l'évaluation comparative des revenus est connue , je veux mettre sous les yeux de mon lecteur les tableaux , afin qu'il puisse se mettre à la portée des idées assez précises.

Et pour cela , je choisis sept époques (13) ; la première , en 1783 , qui est l'année qui a presque suivi la publication de la paix , celle où le cultivateur a commencé à recueillir le fruit des travaux que l'espoir lui a fait entreprendre pendant la guerre de l'Amérique avec les Anglais. Je m'arrête pour rectifier le calcul de l'importation.

TABLEAU de l'importation des Marchandises
Françaises dans la Colonie de Saint-Domingue,
pour l'année 1789 seulement.

quantité.	NATURE DES MARCHANDISES.	prix moyen.	valeur totale.
68,847	barrils de farine.	99 ^l 18 ^s 4 ^d	6,878,970 ^l
3,907	quintaux biscuit	46 8 6	181,390
4,635	qtaux. fromage.	70 15 10	328,120
1,195	quintaux bougie	350 5 4	418,570
19,068	quintaux savon.	66 16	1,273,750
12,470	qtx. chandelles..	94 19 7	1,184,410
28,016	qtx. huile fine..	95 9 1	2,674,340
2,237	quintaux suif....	51 10 2	115,230
81,972	barrisques vin...	142 15 11	11,705,510
12,037	caisses de vin...	84 17 8	1,021,765
2,979	barrisques bière.	78 10 10	233,994
5,432	panniers bière...	38 4 7	207,670
7,875	caisses liqueurs.	52 11 6	414,050
15,330	ancres eau-de-v.	21 12 8	331,846
6,548	ancres vinaigre.	10 17 8	71,274
14,416	panniers anizete	15 15 3	227,289
3,861	qtaux. légumes.	64	247,130
15,426	caisses fruits....	22 1	340,304
30,666	quintaux morue	40	1,226,898
199	qtx. poisson salé.	22 11 3	4,490
6,168	qtx. beurre salé.	110 10 6	681,720
17,394	qtx. bœuf salé..	50 9 11	930,545
7,126	quintaux lard...	101 9 3	723,045
9,275	qtx. petit salé...	111 1 4	1,030,175
3,768	qtaux. jambon..	108 14 4	409,660
	Mdiacs. sèches pour la some de.....		25,572,100
	quincaillerie et autres articles...		5,693,000
		Total.....	64,127,145 ^l
	Prod. des nègres.....		60,196,684 ^l
	TOTAL de l'importation.		124,323,829 ^l

Ces marchandises ont été importées par 478 bâ-

RÉCAPITULATION générale des Dentrées exportées de la Colonie de Saint-Domingue depuis l'an 1783 jusqu'en 1789 inclusivement, et de leur valeur, avec le produit du droit d'octroi pour cette dernière année seulement.

	1783.	1784.	1785.	1786.	1787.	1788.	1789.
	livres marc	livres marc	livres marc	livres marc	livres marc	livres marc	livres marc
Sucre terré.	77,339,113	65,053,050	66,589,357	71,063,967	58,182,483	70,227,709	47,516,531
Sucre brut.	44,312,919	77,344,464	83,610,521	61,887,814	72,898,476	93,177,512	91,099,963
Café.....	44,573,479	52,885,095	57,368,109	52,180,311	70,403,161	68,151,181	76,286,536
Conton.....	4,871,718	4,756,817	4,486,261	5,203,161	6,806,174	6,286,126	6,871,204
Indigo.....	1,868,728	1,555,142	1,546,575	1,103,907	1,166,177	930,016	958,628
Boucauds de sirop..	13,163	17,179	20,216	21,855	3,931	29,503	»
Barriques de tafia...	4,756	2,925	4,038	4,265	6,903	303	»
Cuir en poil	5,096	3,804	3,472	3,462	25,246	5,188	8,968
Cuir tanné.	6,316	4,838	3,583	7,754	4,452	12,995	10,832

Ces diverses denrées ont produit en 1789, dans la Colonie de Saint-Domingue,

la somme de 161,794,367 liv.

Vente pour le cacao, le bois de
teinture, le canéfige, le caret, ont
produit la somme de 1,200,000 liv.

* Valeur totale des productions
déclarées 162,994,367 liv.

Total de l'octroi. 6,090,334 liv.

169,084,701 liv.

Ces marchandises ont été exportées par 515 bâti-
mens, jaugeant ensemble 158,289 tonneaux.

En 1788, la colonie de St.-Domingue a expédié
527 bâtimens, jaugeant 165,280 tonneaux.

Différence en moins pour 1789, 12 bâtimens,
jaugeant 61,951 tonneaux.

En 1788, les exporta-
tions avoient produit. . . . 169,058,343 l. 4 s. 7 d.

En 1789, les exporta-
tions n'ont été qu'à. . . . 162,994,367 l. 16 s. 9 d.

Différence en moins
pour 1789. 6,163,975 l. 7 s. 10 d.

Le produit des droits
d'octroi a diminué de. . . . 610,537 l. 3 s. 8 d.

DE l'importation des Nègres dans sept Ports de Mer de Saint-Domingue, en 1789, par les Bâtimens Français.

P O R T S D E M E R.	Bâtimens	Nègres.	nègresses	négrilons	Négrites.	TOTAUX.	PRODUIT LIVRES.	P R I X M O Y E N.	T O T A U X D E S V E N T E S.
Cap.....	38	6,230	2,636	1,581	721	10,968	23,684,11618s	2,159 ^l 7 ^s 8 ^d	23,684,11618s
Port au Prce.	19	3,029	1,525	667	390	5,611	12,684,075	2,260 11 5	12,684,075
Léogane.....	5	707	379	282	112	1,480	3,504,270	2,367 15	3,504,270
St.-Marc.....	5	838	372	258	126	1,564	3,704,979 3	2,368 13 3	3,704,979 3
Cayes.....	30	3,136	1,755	1,355	841	7,086	15,337,647	2,164 10	15,337,647
Gérémie.....	1	42	16	14	8	80	210,491	2,631 2 9	210,491
Jacmel.....	1	251	82	54	36	423	1,071,105 9	2,532 3	1,071,105 9
7 villes ou ports de mer.	99	14,203	6,765	4,010	2,334	27,212	60,196,684 ^l	T O T A U X.	60,196,684 ^l

La prime accordée pour la partie du sud.	2,125,800 l.
Prix moyen aux Cayes, la prime y comprise, ci. . . .	2,164 l. 10 s.
Prix moyen pour toute la colonie, la prime non com- prise.	2,099 l. 2 s. 1 d.

En comparant l'état qui a été publié au Port au Prince l'an 1789 pour l'année 1788, il résulte que la traite des noirs a été moins productive en 1789 qu'en 1788, ce qui opère une diminution sur différens articles des tableaux que je donne; les excédans portent seulement un bâtiment de plus en nombre, et une légère augmentation sur le prix des nègres, et un accroissement très-sensible pour la prime.

On doit attribuer la cause de cette augmentation, à la gratification de 300 livres de colonie, accordées aux armateurs français.

Il est arrivé au Port au Prince 310 bâtimens étrangers ou français faisant le commerce étranger; il en est arrivé 604 au Cap et 154 aux Cayes, ce qui fait 1,068 bâtimens, lesquels jaugeant ensemble 60,052 tonneaux, ce qui fait 56 un quart pour chaque bâtiment.

Ces 1,068 bâtimens ont im-
porté pour 17,224,776 l. 6 s. 4 d.

Ils n'ont exporté que pour. 6,426,106 l. 17 s. 3 d.

La balance apparente en
faveur de l'étranger, est de. 10,798,669 l. 9 s. 1 d.

Mais il faut maintenant soustraire les frais qui restent dans la colonie.

1°. La commission des négocians qui ont vendu les cargaisons, est de 2 1/2 pour 100, et a dû produire sur l'importation, ci. 430,615 l. 8 s. 2 d.

2°. La commission sur les achats, laquelle est aussi à 2 1/2 pour 100, a dû produire sur l'exportation, la somme de. 160,652 l. 13 s. 5 d.

3°. Les frais de chargement, de déchargement, d'avitaillement, de nourriture des équipages, d'accens, de cabrouets, de maladies, de réparations et autres résultats du séjour des bâtimens, ci. 1,268,400 l.

4°. Les frais d'ancrage, de pilotage et d'amirauté, pour la somme de. 369,950 l. 3 s. 8 d.

5°. Les droits de domaine d'occident, additionnel et autres, ont produit la somme de. 474,243 l.

TOTAL, ci. 2,703,861 l. 5 s. 3 d.

Il faut distraire cette somme de celle de. 10,798,669 l. 9 s. 1 d.

Restera en faveur de l'étranger, celle de. 8,094,808 l. 3 s. 10 d.

Si l'on considère le commerce par les étrangers, sous le rapport de l'introduction des nègres, en vertu du général du Chilleau, en date du 9 mai 1789, les étrangers ont introduit aux Cayes, à Jacmel et à Gérémie, 439 nègres, et les Français en ont importé 163, tirés de l'étranger, ce qui fait en total 602 nègres provenant de l'étranger. Ces 602 nègres ont produit 1,314,147 livres.

Les nègres introduits par les étrangers ont été payés, prix moyen, à Gérémie, 2,608 livres 11 sous 9 deniers; à Jacmel, 1,907 livres 13 sous 4 deniers; aux Cayes, 1,720 livres. Les nègres étrangers introduits par les français, ont donné, prix moyen, à Jacmel, 2,000 livres; à Gérémie, 2,400 livres; aux Cayes, 1,800 livres, ce qui donne pour le prix moyen général des 27,212 nègres introduits par les français, la somme de 2,212 livres, la prime comprise.

Les nègres étrangers n'ont donc coûté de moins que les nègres français, que 29 liv. 18 s., et les payemens ont dû se faire à plus court terme aux étrangers qu'au commerce national. En 1789, la colonie de St.-Domingue a reçu 305 bâtimens étrangers de plus qu'en 1788. Sur 1,314,147 livres que le commerce des nègres par les étrangers et par les français qui ont introduit des nègres étrangers, a produit, soustraction faite de 19,755 liv. pour le droit de 45 livres par tête de nègres que les étrangers ont payés, ce qui réduit la somme payée pour les

nègres étrangers , à celle
de 1,294,392 l.

Cette somme doit être
ajoutée à la balance favora-
ble au commerce étranger,
qui est de 8,094,808 l. 3 s. 10 d.

Somme favorable au com-
merce étranger. 9,389,200 l. 3 s. 10 d.

Il y a lieu de présumer que cette balance a été payée aux étrangers en argent, et que l'exportation de cet argent a diminué d'autant le numéraire de la colonie ; on est fondé à le croire, puisque si cet excédant avoit été exporté en denrées coloniales, il en auroit été fait déclaration ; d'ailleurs les Américains-Anglais ont plus d'intérêt à exporter de l'argent que des denrées, parce que celles-ci payent de gros droits aux Etats-Unis ; l'argent au contraire reçoit une prime de 5 pour 100 pour l'introduction.

Il est encore intéressant de faire remarquer que les 602 nègres mentionnés ci-dessus ont été introduits par des Français et des Espagnols. Deux seuls bâtimens anglais ont versé dans la Colonie.

Je ne fais pas ici mention du commerce des Espagnols de St.-Domingue avec les Français de la même Isle.

Ce commerce consiste en ceci : nous leur fournissons des toiles, des chapeaux, des bas, des fusils, de la poudre et du plomb, du vin, des liqueurs ; enfin de la quincaillerie, et nous en recevons en

payement des chevaux, des ânes, des mulets, des bœufs et des cochons ; en outre, des bœufs et tasses ou porcs fumés, des cuirs et des gourdes. C'est aux armateurs et négocians à en tirer les conséquences.

L'importation des nègres étoit beaucoup plus conséquente les années antérieures à 1789, excepté la seule année 1783, où elle étoit d'environ deux tiers de moins qu'en 1789.

Voici un petit tableau de l'importation des nègres pendant les sept années qu'ont suivi la paix avec l'Angleterre, c'est-à-dire à compter de l'an 1783 :

Années	Nègres importés.	Produit des ventes.	Café vendu.	Prix des ventes dans la Colonie.
1783.	9,370	15,650,609 ¹	44,573,479 ¹	33,430,109 ¹ 5 ^s
1784.	25,025	43,602,090	52,885,095	44,952,330 15
1785.	21,762	43,634,900	57,368,109	57,368,109
1786.	27,648	54,420,990	52,180,311	62,586,140 2
1787.	30,839	60,563,066	70,003,161	91,004,109 6
1788.	29,506	61,936,609	68,151,181	92,004,099 17
1789.	27,212	60,196,684	76,286,530	105,393,978 15
en 7 ans.	171,362 Nègres.	340,004,948 ¹	422,447.866 ¹	486,788,877 ¹

On voit par ce petit tableau que dans sept ans la colonie de St.-Domingue a reçu, dans ses différens ports, cent soixante-onze mille trois cents soixante-deux nègres, qui ont produit une somme de trois cents quarante millions quatre mille neuf cents quarante-huit livres.

Le prix de chaque nègre, l'un dans l'autre, est de 1,984 liv. 2 s. 7 d. et demi. Il est sensible de voir

que les nègres, en 1787, étoient moins chers qu'en 1789.

La population blanche, en 1789, avoit été augmentée dans le commencement, mais elle a diminué subitement. Il est arrivé dans la colonie de St.-Domingue, en 1789, 1,625 hommes, 343 femmes ou filles; 858 marins ou ouvriers qui ont été débarqués, 918 marins qui ont déserté, ce qui a augmenté en total la population blanche de 3,744 personnes. Il est parti 1,137 passagers, 348 passagères, et 1,460 marins qui ont remplacé à bord des bâtimens, 183 de morts, ce qui oblige à soustraire de l'augmentation de la population causée par les arrivées 3,128 personnes. Le résultat est que la population blanche a été augmentée par ce moyen de 616 personnes; mais comme il se trouve 1,300 personnes de mortes, il en résulte qu'elle a diminué de 684 personnes, sauf ce qu'elle a augmenté par les naissances.

En 1788, la population blanche avoit augmenté, par les arrivées, de 1,339 personnes, ce qui fait une différence en moins, pour 1789, de 755 personnes. Pourquoi en est-il arrivé moins en 1789 qu'en 1788?

Pourquoi est-il parti plus de personnes de Saint-Domingue en 1789 qu'en 1788?

Les assassinats et les incendies étoient donc prémédités?

On pourroit encore assigner bien d'autres causes à cette différence.

Un gouvernement sage et éclairé ne refuse jamais

de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner ; il s'efforce au contraire de procurer toutes les facilités qui dépendent de lui , à ceux que l'amour des richesses attire dans ses colonies. S'il diminue par-là les profits des anciens cultivateurs , il en enrichit de nouveaux. Le nombre des consommateurs s'augmente en raison de ce qu'on leur procure des jouissances plus faciles et moins coûteuses.

Il est une manière sûre de juger des effets que produisent la grande quantité de nègres ; c'est de considérer la progression des cafés produits par la colonie de St. Domingue , et du nombre des nègres qui ont été importés. Les tableaux ci-dessus présentent les résultats de l'importation des nègres et de leur prix ; de l'exportation des cafés et de leur valeur.

Ainsi , en sept années , le produit d'une seule branche de commerce s'est élevé de 33,430109 liv. à celle de 105,393,978 liv. c'est-à-dire , qu'il a presque quadruplé ; et le café , loin de diminuer de valeur , a continuellement augmenté.

En 1783 , il étoit à 15 s. la livre.

En 1784 , il étoit à 17 s.

En 1785 , il étoit à 20 s.

En 1786 , il étoit à 22 s.

En 1787 , il étoit à 26 s.

En 1788 , il étoit à 27 s.

Et en 1789 , il étoit à 27 s. et demi.

Cet exposé fidèle prouve , comme je l'ai déjà avancé ,

avancé , que l'abondance de cette denrée n'en fait pas toujours baisser le prix.

C'est aussi les effets des réunions et des concessions accordées dans les années 1785 , jusqu'en 1788 inclusivement ; S A V O I R :

A N N É E S.	R É U N I O N S.
1 7 8 5.	7 7.
1 7 8 6.	2 6.
1 7 8 7.	8 7.
1 7 8 8.	1 0 4.
En 4 années.	2 9 4. réunions.

R É U N I O N S.

Au Cap.	14
Au Port-au-Prince.	94
A Jérémie.	67
Au Fort-Dauphin.	9
A St.-Marc.	34
Aux Cayes.	19
Au Petit-Goave.	21
A St.-Louis.	5
Au Port-de-Paix.	10
Au Baradaire.	1
A l'Arcahaye.	1
A Jacmel.	19
T O T A L.	294

De ces réunions , il y en eut deux cents trente-cinq de prononcées , cinquante-neuf dont on fut débouté , trente-quatre qui furent rendues aux anciens propriétaires ou concessionnaires , cent cinquante-une réunions ou concessions accordées aux poursuivans ; enfin , cinquante concessions ou réunions qui furent accordées à d'autres , c'est-à-dire à des protégés ou à des employés de l'état , à titre d'indemnité.

La jurisprudence du tribunal terrier a toujours adouci ce que le texte des réglemens avoit de sévère ; on ne s'y écartoit de l'avis du juge et des conclusions du procureur du roi , que pour être plus favorables qu'ils ne l'avoient été eux-mêmes aux propriétaires attaqués ; et quoique la loi exigeât impérieusement qu'on mît en culture un tiers du terrain dans la première année , à peine de donner ouverture à la réunion , jamais cette loi n'a été appliquée d'une manière rigoureuse. Ce ne fut que vers la fin de 1785 , jusqu'au mois de décembre 1788 , que les administrateurs-généraux de St.-Domingue accordèrent des réunions (15).

La coupe et vente des bois ne doit pas non-plus être interdite aux propriétaires ; la culture ne permet pas de conserver des arbres au milieu des défrichemens ; les mêmes bois qui seroient propres à la construction des vaisseaux et aux ouvrages publics , peuvent être employés utilement sur les lieux ; leur déplacement seroit nuisible et dispendieux , mais encore plus souvent impossible : on pourroit , avec plus

d'avantage, planter et entretenir des forêts nationales à la portée des grandes villes et dans d'autres lieux convenables ; cela seroit conforme aux intérêts de la colonie et à ses besoins.

Dans les pays chauds, rien ne croît au pied des arbres, ils absorbent tous les sucs de la terre ; ils attirent à eux toute la végétation ; leur ombre est d'ailleurs nuisible par-tout où elle s'étend ; ce sont les rayons du soleil qui donnent de la force à la sève, et ils les interceptent tous : ils sont à l'égard des plantes, ce que sont pour le peuple des hommes trop puissans.

Du droit de Hache et des Concessions.

Dans le premier âge de la colonie, rien n'étoit plus incertain et plus négligé que la propriété des terres ; elles appartennoient à quiconque s'en emparoit.

Un homme s'enfonçoit dans les forêts pour chercher un terrain à sa convenance ; quand il avoit fixé son choix, il abattoit quelques arbres auprès d'une source ou d'une rivière, et marquoit l'étendue par d'autres arbres abattus à l'entour ; c'étoit une appropriation qu'on appelloit droit de hache.

Quand il n'y avoit encore qu'un petit nombre de cultivateurs, la préfixion des limites n'étoit pas essentielle à la sureté de leurs possessions, il restoit de grandes terres vacantes entre les habitations, et l'on ne cultivoit que celles où il y avoit des sources. Le droit de hache n'étoit point alors abusif ; mais quand

la peuplade s'est accrue, il est devenu nuisible, on l'a aboli; cependant il doit encore être respecté, quand il n'y a point de confusion dans les établissemens. En effet, c'est la culture qui doit mériter la propriété; mais on a raison d'exiger que celui qui veut acquérir cette propriété, soit muni d'un titre dont la date soit certaine, et qui, par la justesse des abornemens et la spécification d'étendue, assure la collocation de chaque terre; c'est le but que, par les concessions, on se propose, sans jamais l'atteindre. Il faudroit que ce titre servît encore à constater les travaux et les diligences du possesseur, au cas où la propriété viendroit à lui être contestée.

Anciennes Lois sur les Concessions.

« Art. 1^{er}. Celui qui veut obtenir la concession d'un terrain, doit prendre un certificat de l'arpenteur du quartier dans la dépendance duquel est situé le terrain à délivrer; ce certificat doit faire mention de l'étendue du terrain, et lui fixer des bornes. Chaque arpenteur doit enregistrer les certificats à mesure qu'il les donne.

« II. Le certificat doit être publié trois fois par un huissier de l'intendance, à l'issue de la grande-messe paroissiale.

« III. Le commandant du quartier, et à défaut l'officier de milice venant après lui, le vise. Si ce certificat n'est pas ainsi visé, devient nul.

« IV. La première publication du certificat doit être faite dans un mois du jour de sa date, à

» peine de nullité , à moins qu'il n'ait été rafraichi.

» V. Le porteur d'un certificat pour terrain à
» concéder , doit se pourvoir par requête devant le
» général et l'intendant qui concèdent les terres en
» commun , et sont juges de tous les différens qui
» s'élèvent au sujet des concessions » : (Les conces-
» sions sont expédiées sur ces requêtes , et signées
» sans vérification).

» VI. Les concessions pour culture ne peuvent
» excéder la valeur d'un million de pas en quarré (16) ;
» et celles pour hattes et corrail , quinze cents pas.

» VII. Elles doivent être enregistrées au greffe de
» l'intendance dans les quatre mois de leur date.

» VIII. Il faut que ceux qui les ont obtenues les pré-
» sentent dans six mois à l'arpenteur qui a délivré
» le certificat , pour qu'il fasse mention sur son re-
» gistre , tant de leurs concessions que de l'enregis-
» trement.

» IX. Le concessionnaire doit commencer à éta-
» blir et faire arpenter le terrain compris en sa con-
» cession dans l'an et jour , à peine de réunion.

» X. Il ne peut vendre ni aliéner ce terrain ;
» qu'il ne soit défriché au moins pour les deux tiers ,
» s'il n'en a obtenu la permission du général et de
» l'intendant.

» XI. Il ne peut abattre les bois propres à la
» construction des vaisseaux qui se trouvent sur son
» terrain.

» XII. Une concession ne peut préjudicier à ceux
» qui en auroient précédemment obtenu une même

» ou semblable. C'est ce qu'on appelle réserver le
» droit d'autrui.

» XIII. Les concessions sont précaires et révo-
» bles ; il est exprimé dans toutes , qu'elles sont à
» perpétuité ; mais le général et l'intendant n'ont
» que la distribution provisoire des terres ; et ils ne
» peuvent, suivant leurs commissions, les concéder,
» qu'à la charge par ceux qui les obtiennent d'eux
» de se pourvoir par-devant le roi , pour en obtenir
» la confirmation ».

Il y a aussi un règlement rendu le 6 décembre 1785, pour éviter les surprises et donner la plus grande publicité aux demandes en réunion, qui ordonnoit que l'on désigneroit dans trois gazettes , les abornemens du terrain dont la réunion étoit poursuivie, le quartier où il étoit situé , et le nom du propriétaire.

Ce règlement , de messieurs Coustard et de Marbois , ordonne que les mêmes poursuites seront inscrites sur un tableau placé en évidence dans la salle d'audience de chaque juridiction. Cette formalité a depuis été remplie avec exactitude ; elle a été regardée comme la sauve-garde de la tranquillité publique , et elle n'a trouvé d'improbateurs que dans ceux à qui auparavant le secret des poursuites étoit profitable.

C H A P I T R E I V.

*Réflexions sur le commerce de France avec les Isles ;
le monopole des Négocians et des Intendans de
Saint-Domingue.*

DE tous les moyens qu'on puisse employer pour acquérir des richesses, le commerce est sans doute le plus honnête, mais il faut qu'il soit fait avec règle, je veux dire que, quoiqu'il soit libre, il soit dirigé selon l'utilité publique : c'est ce que je veux tâcher d'expliquer.

Je ne connois point de règlement avantageux pour le commerce ; il semble qu'on ait affecté de croire que la liberté du commerce est la faculté donnée au commerçant national de faire ce qu'il veut : c'est une mauvaise politique ; car celui qui cherche à s'enrichir, ne s'arrête jamais à considérer les intérêts relatifs à l'état et au commerce ; il y contrevient presque toujours pour suivre son intérêt personnel. La liberté indéterminée de cinq ou six cents négocians qui tentent à la fortune en même-temps, est donc une liberté destructrice ; elle est à l'égard du commerce en général, ce qu'est à l'égard de tous les hommes une loi sans principes, une volonté sans motifs, ce que seroit à l'égard d'une république une liberté sans lois. Le mot de *liberté* ne doit donc plus s'entendre, en fait de com:

merce, d'une faculté privative donnée aux marchands nationaux de faire ce qu'ils veulent dans les stades qu'ils se sont données, mais la faculté de s'unir à tous les autres marchands, pour concourir en raison de leurs capitaux, à l'agrandissement du commerce, au doublement d'activité, à la richesse, à la force des nations; c'est ce que les Hollandais ont été les premiers à remarquer; cette remarque fit leur puissance, et porta leur numéraire au point de n'être nulle part ailleurs en égale proportion; les Anglais les prirent pour modèle, et ce n'est qu'en les imitant qu'on peut les égaler. Les véritables principes en tout genre sont invariables comme la nature des choses.

La liberté du commerce, a dit Montesquieu, n'est pas une faculté accordée aux négocians de faire ce qu'ils veulent; ce qui gêne le commerçant, ne gêne pas pour cela le commerce.

En effet, que des peuples commerçant voient sortir de leurs ports des navires destinés à répandre chez les nations reculées le superflu qui nuirait à la patrie; peuvent-ils s'arrêter à calculer le petit intérêt de quelques armateurs? Ils n'ont à considérer que le nombre des expéditions et la durée du commerce; ils se contentent d'un gain modéré, et se consolent facilement de leurs pertes, parce que les valeurs des objets de surabondance se sont réalisées en grande partie; que les fournisseurs et les ouvriers ont gagné, et que le crédit et la force de la nation se sont nécessairement accrus.

Le crédit et la foi publique sont dans toute entreprise de commerce, ce que sont les machines dans les manufactures, ils doublent les moyens (17); les peuples industrieux doivent donc avoir des banques nationales et des papiers de crédit; mais il ne faut pas que ceux qui gouvernent ressemblent à ces mécaniciens ignorans, qui emploient les leviers les plus compliqués pour produire une force ordinaire; il faut qu'ils sachent combiner l'effet du crédit public, et en proportionner les mouvemens aux besoins de leurs entreprises (18). Quand il y aura une grande circulation, il y aura toujours un assez grand bénéfice, puisque le laboureur, la fileuse et le tisserand n'ont employé que des outils, des travaux et des graines, et que quand ils sont récompensés, le commerce est nécessairement assez riche; car, d'un côté, ces hommes augmentent leurs jouissances, c'est-à-dire, la consommation intérieure des choses commercables, en raison de leurs profits; d'un autre côté, ils font d'autant plus d'avances à la terre ou à leurs métiers, que plus ils ont reçu du produit des travaux passés (19); tous ces gens sont pères ou fils de famille; c'est la meilleure partie des citoyens; la moindre perte qu'ils éprouvent, est sensible au corps de l'état (20). Le véritable but du commerce est de les faire gagner, ou du moins de les entretenir dans l'émulation: ce but doit augmenter le bonheur du plus grand nombre, et il est évident que plus on emploie d'hommes, plus l'état est puissant et riche, plus il est respectable aux

yeux de l'Univers ; car si les peuples destructeurs font des maux qui durent après eux, il en est de même du bien que font et reçoivent les peuples dirigés à une heureuse industrie ; elle maintient la balance entre les différentes classes d'hommes laborieux, et rend heureuse jusqu'à la dernière classe des malheureux.

L'obligation du cultivateur est d'entretenir, de recueillir les productions de la terre, et de la féconder autant qu'il est possible ; l'obligation de l'ouvrier est d'augmenter les valeurs des productions en les façonnant au besoin, à l'utilité, au caprice des hommes ; celle du négociant est, comme je l'ai déjà dit, *de rapprocher les besoins des moyens de les satisfaire*, c'est-à-dire, de porter au consommateur éloigné, les choses que la terre a produites, que l'ouvrier a préparées, et d'en effectuer les valeurs.

Si le négociant ne remplit pas cette obligation ; s'il cherche à s'approprier le bien du cultivateur et à profiter de ses besoins ; s'il veut forcer une partie de la nation à acheter de lui ce qu'il ne peut fournir à juste prix ; s'il l'a force à lui vendre ce qu'il ne peut acheter assez cher, sa profession devient plus dangereuse qu'utile ; il faut que ce que l'on appelle *bénéfice* ou profit, ne soit que la récompense de l'homme qui satisfait aux besoins prévus, et se rend habile à prévoir ; si on abuse de ces besoins, c'est une usure ; si on empêche ceux avec qui le négociant se fait de se procurer ce qui leur est nécessaire à meilleur marché, ou de tirer un plus grand

prix des objets qu'ils peuvent donner en échange, c'est une tyrannie ; et si des lois consacroient ces abus, il faudroit les réformer.

Faut-il rappeler les vexations que les commerçans nationaux ont tant de fois commises dans la colonie ! Ils sembloient désirer la ruine des établissemens qui devoient fonder l'espoir du commerce.

C'est dans de telles circonstances, que l'art des administrateurs consiste à trouver les moyens d'arrêter la cupidité des marchands, sans nuire à la liberté et à la sûreté dont le commerce doit essentiellement jouir.

En abusant des besoins des cultivateurs, les commerçans, au lieu d'être les bienfaiteurs de la nation, en deviennent les ennemis ; il faut donc que de sages réglemens les ramènent à l'utilité générale ; le commerce qui n'est conduit que par l'intérêt des particuliers, c'est-à-dire, par l'avarice et le monopole, n'est autre chose que la conjuration de quelques individus contre la société entière. Pour éviter les progrès de cette conjuration, non-seulement le commerce doit être dirigé par des lois générales, mais il faut encore qu'il y ait des lois particulières qui règlent la manière de le faire.

Il n'y avoit rien de stable sur le commerce de St.-Domingue ; il avoit été seulement enjoint au général et à l'intendant, par l'article XXXI de l'ordonnance du premier février 1766, « de veiller » à tout ce qui pourra augmenter le commerce, et » de donner avis sur-le-champ (aux ministres des

» colonies) de tout ce qu'ils jugeront devoir y être
 » réformé ou fait pour le bien et l'avantage de la
 » colonie, à l'effet d'y être pourvu ». Ils ont sou-
 vent témoigné le désir de répondre à cette con-
 fiance; mais comment auroient-ils pu connoître en
 trois ans ce qui pouvoit être vraiment utile à la
 colonie? Le commerce national doit prendre part
 aux cas fortuits dont les colons ont supporté la
 perte, puisqu'il partageoit les bénéfices de la culture.
 Le consommateur enrichit le négociant, et le né-
 gociant est à-la-fois l'instrument de la consumma-
 tion et l'associé de celui qui cultive.

Pour que la colonie continuât de fleurir en lais-
 sant subsister le commerce sans lois, et chaque né-
 gociant tendre à sa fortune, sans s'embarrasser ni
 des opérations des autres ni de l'état où le commerce
 se trouvera quand il sera devenu riche, il faudroit
 que les revenus de l'année pussent égaler les capi-
 taux; et comme les marchands de France commer-
 cent principalement avec leur nation elle-même,
 leurs ventes seroient des taxes pour tous les ci-
 toyens; cependant les négocians retirés verroient
 bientôt leur fortune détruite par la rage de jouir im-
 modérément; et l'hydre toujours renaissant de ce
 commerce fatal, se joignant à l'hydre non moins
 cruel d'une administration forcée (21), dévoreroit à-
 la-fois la métropole et les colonies, et l'on verroit
 ce que l'on a vu dans le Portugal, une nation en-
 tièrement composée de pauvres et de riches, et
 point de citoyens aisés; plus de force, plus de

puissance , plus d'activité , plus de marine , et tout sera peut-être perdu.

Par-tout où il n'y a point de médiocrité ; par-tout où les capitaux ne sont pas dispersés dans des mains innombrables ; par-tout où il y a des privilèges exclusifs , règne le monopole ; la mauvaise conduite du marchand et le découragement du cultivateur ; concourent au dépérissement de l'industrie ; les négocians sont ruinés tour-à-tour par leur propre infidélité , sans que ceux avec qui ils ont commercé s'enrichissent de leurs pertes.

Dans un pays où tout roule sur le commerce et l'industrie , il faut des lois précises et multipliées selon les progrès de l'activité populaire ; il en faut moins dans un pays dont la valeur ne se fonde point sur le commerce maritime (22) : plus il y a des cas , plus il faut des lois ; c'est un principe général dont l'application ne devrait pas être tardive à l'égard du commerce de la colonie de St.-Domingue.

Dans la triste législation du commerce de Saint-Domingue , on a cru prévoir assez , et l'on n'a pas seulement obvié à cet esprit de privilège , de faveur et d'exclusion , trop ordinaire dans les états monarchiques , et toujours si dangereux , à ce monopole destructeur qui en résulte , à ces intérêts particuliers qui se croisent et divisent les nerfs de l'état. On a mis dans les mains des marchands nationaux le siphon avec lequel ils tirent la substance de la nation elle-même. Colbert avoit voulu leur en donner un autre pour les étrangers ; mais ceux-ci ont bientôt trouvé

les moyens de boucher presque entièrement ce dangereux tuyau, et de reprendre toujours avec usure ce qu'ils n'ont pu retenir. L'agrandissement des colonies à sucre pourra nous fournir dans quelques années d'ici un objet d'enchère pour tous les marchés de l'Europe ; il faudra désormais conserver chèrement cet avantage précieux, qui peut, avec le temps et la prudence, nous redonner la préférence générale du commerce que nous avons perdue depuis quatre ans.

Lors de la défection des compagnies, le commerce des colonies n'a pas recouvré sans restriction son indépendance naturelle. La métropole a défendu, sous des peines sévères, aux habitans de ses colonies, tout commerce avec les étrangers ; cependant c'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, qui établit entr'elles les véritables rapports.

Le commerce étranger peut se faire de deux manières ; la première, en ouvrant aux armateurs étrangers des ports de la colonie ; la seconde, en allant chercher chez eux les choses dont on a besoin : la première a des inconvéniens, l'autre ne peut produire que de grands avantages.

Il me semble cependant que les colons de Saint-Domingue ont eux-mêmes fermé leurs ports aux navires étrangers, par un traité que Dogeron, gouverneur, fit avec eux en 1671. *Voyez l'histoire de St.-Domingue, tom. 2, in-4°.*

La nécessité avoit déjà donné de fortes atteintes à ce pacte : elle étoit au-dessus des conventions et des lois.

Si la colonie ne trafiquoit qu'avec le commerce national , il n'y auroit jamais d'équilibre ; la colonie gagneroit, et le commerce perdrait infailliblement, ou bien ce seroient les négocians qui gagneroient sur les cultivateurs : l'un et l'autre est également dangereux.

Le privilège exclusif que les armateurs de France s'attribuoient , en alléguant le faux principe que les colonies sont faites pour eux , se réduit , dans le droit comme dans le fait , à une simple préférence ; et tant qu'ils n'auront point à se plaindre que leurs cargaisons aurent resté invendues , ou que les introductions étrangères les aurent faites donner à vil prix , il sera de l'intérêt de la nation , et de celui des armateurs eux-mêmes , de laisser subsister *des introductions qui ne peuvent jamais rester stériles.*

Car si les colonies sont consacrées à l'utilité de la métropole ; si elles sont destinées à lui procurer l'emploi des objets qu'elle ne peut consommer elle-même , et à lui fournir en échange des matières qui puissent agrandir son commerce avec les peuples qui l'entourent , et qui n'ont pas les mêmes ressources en égales portions ; si c'est le prix que ces matières reçoivent chez les peuples voisins qui réalisent le superflu qu'elle nous envoie , on doit en tirer cette conséquence , que la métropole ne doit nous fournir exclusivement que des objets que leur abondance lui rendroient superflus , et dont le simple emploi est un bénéfice pour elle ; que par la même raison , elle ne doit rien empêcher de ce qui peut augmenter la quantité des productions de ses colonies.

Il faudroit prendre des mesures pour procurer à la colonie une quantité de numéraire proportionnée à ses besoins. Cent millions suffiroient.

Que les espèces soient à l'effigie de l'état et à l'écusson de la République Française ; qu'elles soient réelles , c'est-à-dire , que la matière soit le gage de sa valeur.

Qu'il soit statué par une loi immuable que l'on ne fera point d'opération qui puisse les rendre idéales. Rien ne doit être plus exempt de variations que ce qui est la mesure de toutes choses.

Que la valeur des espèces soit d'une proportion différente de celle des monnoies qui ont cours en France , et que le coin soit aussi différent ; qu'elles ne puissent avoir cours que dans la colonie.

Qu'elles soient battues en France ; car s'il y a un bénéfice à faire et une augmentation d'ouvriers , c'est la métropole qui doit en profiter.

Le bénéfice de la fabrication pourroit être de dix pour cent , sans aucun inconvénient ; il ne faudroit pas qu'il excédât.

Ces monnoies n'ayant point de cours dans l'intérieur de la République , et donnant de la perte au creuset , il seroit indifférent qu'on voulût les emporter , parce que celui qui s'en chargeroit ne pourroit que les échanger dans les villes maritimes , d'où elles seroient rapportées nécessairement dans la colonie.

Il seroit nuisible d'établir des monnoies au-dessous de 7 s. 6 d. , ou de 5 s. tournois ; en baissant la valeur
des

des petites monnoies , les nègres seroient plus misérables , et ce seroit un malheur.

Il faut infiniment moins de pièces d'argent de 7 s. 6 d. pour payer une aune de toile , qu'il ne faudroit de pièces de cuivre ou de billon ; si on en introduisoit , la valeur des fruits , des légumes et autres provisions journalières , diminueroit à proportion ; les nègres seroient réduits à une nudité presque continue , ce qui nuiroit beaucoup à la consommation , puisqu'il n'y a point de nègre dans la colonie qui ne puisse se procurer un habillement de bonne toile. S'il y avoit de plus petites monnoies , les travaux de chaque nègre lui deviendroient moins utiles : cela n'enrichiroit pas les marchands et ouvriers ; car les dépenses qu'ils sont obligés de faire venant à diminuer , le payement de leur industrie diminueroit à proportion. Mais les toiles de lin , de chanvre et de coton ne pourroient pas diminuer au-dessous du prix de leur premier achat , sans ruiner le commerce : or , le nègre qui vendoit ses légumes et ses œufs pour un sol marqué , se trouveroit sans moyens , et seroit obligé d'aller nud ; ainsi , l'introduction des monnoies de cuivre ne seroit utile à personne.

La richesse n'est point dans l'or et l'argent ; elle est dans l'industrie et le travail , qui procurent l'abondance de toutes les choses utiles : craignons de diminuer l'effet de ces deux puissans ressorts.

Mais pour fabriquer cent millions en espèces d'or et d'argent à l'usage de la colonie , il faudroit que la

colonie fournît cent millions ; cela paroît impossible dans le moment où nous sommes.

M O Y E N S.

Éclairez les hommes sur leurs intérêts , ils ne se refuseront pas à l'espérance ; ils s'empresseront même à seconder ceux qui leur feroient envisager un plus grand bien.

Le versement de cent millions d'argent ou d'or monnoyé peut se faire en quinze ans, et l'exportation des monnoies espagnoles en fournira la matière , sans qu'à cet égard il soit besoin de prendre aucune précaution.

La distribution des nouvelles espèces étant successive , se feroit sans aucune secousse ; elle n'apporteroit point de révolution sensible dans la valeur des denrées.

Pour parvenir à ce versement , il suffiroit de faire , outre le prélevement des droits ordinaires , subsides et impôts de la colonie , un emprunt au nom de la République sur tous les citoyens , par répartition , ou si l'on veut , par taxe réelle de leurs biens (23) , remboursable en quinze ans sur les deniers nationaux.

Cet emprunt seroit de la somme de six millions , à employer dans les villes principales de la colonie , en denrées choisies au prix du cours.

Ces denrées seroient chargées pour le compte de la République et envoyées en France , pour , le produit net , être converti en monnoie d'or et d'argent

à l'usage de la colonie , et renvoyé à St.-Domingue pour subvenir aux dépenses intérieures , au payement des gages des différens officiers employés dans la colonie.

La recette générale des impôts seroit chargée tous les ans de la même manière sur des navires marchands , et envoyée en France pour être convertie en monnoies , et ces monnoies distribuées par la même voie que je viens de proposer , jusqu'à concurrence de cent millions.

Sur le produit de la dernière année , qui se trouveroit double au moyen de l'avance de six millions que les citoyens auroient faite , on pourroit retenir pour la République les pertes qu'il y auroit eu sur les chargemens en denrées , si toutesfois il y avoit eu des pertes , le surplus seroit à répartir entre les contribuables sur les quittances qui seroient rapportées par eux ou leurs héritiers.

Ce projet réunit plusieurs avantages.

L'établissement d'une monnoie invariable , sans causer de révolutions dans les fortunes des habitans et dans leurs propriétés , et la distribution des espèces , sans changer la valeur des denrées , et sans donner aucune entrave au commerce.

Il en résulteroit d'ailleurs beaucoup d'encouragement , beaucoup d'activité dans la circulation générale , beaucoup de stabilité dans les possessions ; enfin le commerce des espèces étrangères , considérées comme métal , deviendroit avantageux aux habitans de la colonie et à la métropole. Dans l'an-

rien régime , les Espagnols avoient toujours besoin de nos marchandises , et nous avions encore plus besoin de leurs espèces ; si nous avions eu des monnoies établies , leurs besoins auroient été les mêmes , et nous n'aurions pris leur monnoie que pour ce qu'elle valoit intrinséquement.

Jusqu'à présent , l'intendant a connu seul , et à l'exclusion de tous autres , de la perception des impôts et de leur modération ; il a eu l'attribution de juger les comptables en faute. Cette méthode , quoiqu'elle fût dangereuse , n'étoit peut-être pas la plus mauvaise que l'on pût employer dans l'état de bouleversement où la colonie a été presque toujours ; outre la lenteur de la justice ordinaire , il s'est glissé dans les tribunaux des membres gangrenés : les officiers des conseils supérieurs , recevant des différens comptables des prêts et des avances , et plusieurs d'entr'eux n'étant ni citoyens , ni comptables , les comptables , qui , pour la plupart , étoient des hommes accrédités , auroient été , pour ainsi dire , assurés de n'être jamais punis ; mais si les conseils supérieurs étoient principalement composés de créoles et habitans contribuables , chacun d'eux auroit intérêt que le maniment des deniers fût fidèle , et il auroit été à propos que plusieurs d'entr'eux eussent formé , avec l'intendant , une commission pour juger les comptables , parce qu'un seul homme , dont l'administration n'est que momentanée , peut céder à la faveur , et est trop peu intéressé à la conservation des deniers publics : l'expérience le prouve.

Il est souvent arrivé que les marchés passés par l'intendant ou ses subdélégués avec différens particuliers , entrepreneurs ou fournisseurs , n'étoient que des faux (24).

Cette manœuvre étoit d'autant plus facile , qu'ils avoient dans chaque département un commis qui prenoit le titre de notaire de l'intendance , et dont ils dirigeoient le cœur et la main , suivant leur intérêt ou leur avarice ; ensorte que la formule exigée pour les dépenses et les quittances de payement , au-lieu de résister au divertissement des deniers de la colonie , ne servoit qu'à le rendre plus facile et à en écarter le danger.

L'administration infidèle de ces intendans ne leur permettoit aucune sévérité envers ceux qui étoient les témoins , et souvent les instrumens de leur cupidité. Il y avoit peu de comptables qui ne fussent reliquataires de grosses sommes ; rarement leurs biens étoient discutés rigoureusement après leur mort , plus rarement encore ils étoient poursuivis pendant leur vie ; cependant ces reliquats accumulés précipitoient l'augmentation des impôts ; car la dépense et la distribution , au-lieu de diminuer à proportion des non valeurs , augmentoient au-contre-
selon les caprices de ceux qui gouvernoient.

Le mauvais emploi du produit , l'arbitraire dans la régie , le mystère dans la comptabilité , peuvent rendre insuffisans les plus grands impôts.

Mais quand les objets de dépense seront bien connus , et par conséquent diminués , que les impôts ,

simplifiés et mieux assis , ne passeront que dans des mains fidèles , ils seront toujours plus forts que leur emploi ne l'exigera.

Il y avoit aussi des abus dans la régie des greffes des différens tribunaux ; ceux qui avoient obtenu les brevets de greffier en chef , étoient presque tous des protégés incapables des fonctions de leur état ; ils s'arrogeoient le droit de placer ou déplacer les commis-greffiers , qui par cette raison ne pouvoient pas être fort attachés à leur travail ; et comme le greffier en chef refusoit quelquefois au sujet qui le représentoit une rétribution proportionnée à ses besoins , ce dernier , qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour changer d'emploi , n'apportoit point d'application ni d'exactitude dans les affaires. Il conviendrait que les greffiers-commis ne fussent révocables que pour cause de malversation ; que présentés par les greffiers en chef , ils fussent nommés par les juges qui reçoivent leur serment ; qu'il leur fût enfin accordé par ces juges des appointemens proportionnés aux travaux et au revenu du greffe. *Je passe le détail de beaucoup de manœuvres ; des curateurs aux successions vacantes ; leur adresse dans les affaires pourroit seule fournir la matière d'un livre.*

CHAPITRE V.

Réflexions sur le pouvoir des Chefs de la Colonie.

LES pouvoirs des chefs de la colonie étoient toujours variables ; ils pouvoient être étendus par un effet de la confiance du prince ; mais ne seroit-il pas mieux que ces pouvoirs, fixés par une autorité permanente, fussent restraints à la faculté de faire les choses constamment nécessaires ? Cette variation dans la puissance, à proportion du plus ou du moins de crédit du courtisan que l'on choisit, ne peut-elle pas causer de grands désordres (25) ?

Les pouvoirs du chef de la colonie doivent être réglés par les lois et non par des commissions, qui portent plus ou moins l'empreinte de la faveur, du crédit ou de la brigue. On doit annoncer et faire connoître au peuple une puissance qui intéresse sa vie, sa liberté et ses propriétés, afin qu'il s'instruise dans la suite des années, de ce qu'il doit respecter ou craindre, et qu'il ne soit pas dans une incertitude capable de le décourager ; qu'il ne soit pas sans cesse alarmé des effets d'une puissance dont il ne connoît point les bornes. Il est bien dangereux que le peuple s'imagine que ceux qui gouvernent ont des pouvoirs dont le terme est leur volonté ; et si les commandans, remplis pour la plupart de cet esprit de domination excessive, qui est

une des plus grandes preuves de la foiblesse humaine, voient le peuple dans cette opinion, n'ont-ils pas quelque fois le désir d'en abuser ?

C'est par cette vague ambition du pouvoir et des honneurs, que presque tous les généraux de la colonie ont exigé des marques de la soumission que des hommes libres ne peuvent pas raisonnablement accorder ; ils ne s'apercevoient pas que ce désir immodéré de vénération et de puissance, n'annonce point de grandeur (26) ?

Il est un usage ancien, inventé par la bassesse, l'ignorance et la stupidité, un hommage flétrissant pour ceux qui le rendent, honteux pour celui qui le reçoit, qui va jusqu'à faire partager au chef de la colonie les honneurs que l'on rend à la Divinité ; personne n'ose lui dire que son devoir est d'être juste, bienfaisant, laborieux, ami de la vérité.

Son premier désir est de faire acte de sa puissance. Il n'attend pas à connoître les objets sur lesquels elle peut s'étendre et s'appesantir sans danger ; l'occasion de faire le bien est difficile et rare, celle de faire le mal se trouve à chaque instant ; au lieu de créer, il détruit, il renverse, semblable à ses enfans qui, jaloux d'éprouver leurs forces, battent leurs nourrices et brisent les poupées qu'ils n'auroient pas l'adresse de former.

Rien ne nuit plus à la science du gouvernement, que ce désir immodéré du faste et des honneurs, que ce fanatisme du pouvoir ; au-contraire, l'habitude de vivre avec ceux que l'on doit gouverner

et de consulter leurs opinions, apprend à les conduire sans peine ; elle suggère une infinité de moyens de les faire obéir en gagnant leur confiance.

Les lois sont la règle de ceux qui gouvernent ; c'est par elles qu'on peut être sûr de faire le bien et d'éviter les dangers de faire le mal ; mais errans sans guides dans un pouvoir sans bornes, les gouverneurs, même les plus jaloux de s'éclairer, les plus prudens et les plus sages, ne peuvent que tomber d'une faute légère dans une faute plus grave ; celui qui voyage dans les bois, une fois écarté des traces qui devoient le conduire, augmente à chaque pas la difficulté de retrouver le sentier qu'il a perdu. Tel un général arrivant à St.-Domingue avec des vues honnêtes, mais incertain de ses premiers pas dans une administration illimitée, se plonge malgré lui dans l'abîme de la tyrannie. Des hommes dont la souplesse a soin de flatter son orgueil, lui présentent l'erreur ; en vain ne l'embrasse-t-il qu'avec défiance ; il s'égaré de plus en plus à chaque démarche qu'il fait. Dans tous les pays où le gouvernement n'a point de règle, la moindre usurpation conduit à toutes les autres.

Quand un commandant est maître absolu, c'est, (dit Montesquieu) la forme la plus malheureuse de l'administration civile ; la puissance absolue est si dangereuse par elle-même, que souvent les hommes les plus sages, les plus humains et les plus modérés, deviennent méchans quand ils en sont revêtus.

Et quand même ils auroient toujours été enflammés de l'amour du bien public , la colonie auroit-elle été heureuse ? Elle ne leur auroit point été connue , à peine auroient-ils eu le temps de la voir et de jeter les yeux sur un plan informe de police et de lois , dont les fautes excitent leur mépris , les auroient engagés à ne suivre d'autre règle que l'arbitraire ; alors la loi n'étant que ce qu'auroit voulu le chef , et ne pouvant vouloir que ce qu'il auroit connu , il y auroit eu une infinité de gens qui auroient voulu pour lui ; alors plus de sûreté , et à plus forte raison de justice : d'ailleurs les hommes les plus éclairés sont sujets à varier dans leur décision ; leur esprit n'est pas toujours dans la même situation , et s'ils ne sont pas conduits par la sagesse de la loi , ils feront toujours malgré eux de grandes iniquités.

Si l'on supposoit que , malgré la difficulté d'être juste et despote , le commandant de la colonie ou tout autre à son exemple , parvint à ne faire que du bien et à en faire beaucoup , qu'arriveroit-il ? C'est que son administration seroit fatale par le bien même qu'il auroit fait.

Mais que ne pouvoient pas tenter des hommes injustes , revêtus de la force et du pouvoir , à deux mille lieues du directoire , sur des agriculteurs qui pouvoient à peine faire entendre leurs plaintes ? Les cruels , espéroient-ils que l'horreur de leurs forfaits ne seroit pas découverte aux yeux de l'Univers ! que leurs iniquités étendues sur les pertes , seroient

ignorées de la postérité ? Non , la honte du crime doit être immortelle comme la gloire de la vertu. De quel frein le vice auroit-il à frémir s'il étoit à l'abri de la censure publique ?

Il y a dans les colonies des Philippines , un règlement qui feroit honneur à l'Espagne , si la semence du bien qui en doit résulter , n'étoit pas étouffée dès son germe par beaucoup d'autres abus : ce règlement autorise à poursuivre la mémoire des gouverneurs morts en exercice , s'ils ont mal administré , à l'égard de ceux qui sont révoqués ; leur administration est examinée avant leur départ , et tout particulier est admis à se plaindre : ce règlement mérite d'être adopté , et quiconque en seroit effrayé , n'est pas digne de commander à des hommes.

Si la liberté de l'homme social consiste à n'être gouverné que par les lois , il n'y a point de liberté à St.-Domingue (27) , puisqu'il n'y a point de législation et que les habitans y sont soumis aux décisions de quelques citoyens , qui ne savent aucune espèce de lois , et font profession de les mépriser toutes.

On trouveroit étonnant qu'il y eût des personnes toujours prêtes à leur donner occasion de signaler leur puissance arbitraire , en accusant devant eux leurs débiteurs , leurs adversaires ou leurs ennemis , malgré les défenses faites à ce sujet en différens temps par le directoire , si l'on ne savoit pas qu'il y a des hommes abjects à qui les démarches odieuses ne coûtent rien , quand ils espèrent en retirer quelque profit.

Si ceux qui accusent ou poursuivent un citoyen étoient guidés par des intentions honnêtes et pures, ils ne le citeroient pas devant un officier facile à corrompre ou à prévenir, mais devant les magistrats qui ne doivent écouter que la loi dont ils sont en même temps les organes, les dépositaires, et qui se conduisent par des règles qui ne sont formidables qu'aux frippons, aux calomniateurs; s'ils ne veulent pas, a dit Montesquieu, laisser les lois entre eux et l'accusé, c'est une preuve qu'ils ont sujet de les craindre, et la moindre peine qu'ils méritent, c'est de n'être pas crus.

Jamais un seul homme ne doit avoir, en quelque matière que ce soit, le pouvoir de juger seul et de faire exécuter son jugement sans délai: il est trop facile à séduire, sujet à trop de préoccupations d'intérêt et de passion, qui ne peuvent animer aussi facilement plusieurs juges à-la-fois.

L'administration de la paix réside nécessairement dans le premier dépositaire de l'autorité nationale, en même-temps que la police et le commandement des armes; mais cette administration ne doit consister, en fait de justice et de lois, que dans une autorité d'inspection.

Le chef militaire de la colonie doit dorénavant se borner au droit de rendre compte au directoire; il doit donc laisser un libre cours à la justice, et surveiller seulement à ce qu'elle soit exactement rendue. Les commandans en second et les commissaires en sous-ordre, ne doivent avoir aucune autorité, même

dans l'ordre de la police , sur la personne des habitans , sur-tout on ne doit pas souffrir qu'ils entreprennent sur la liberté de ces citoyens , puisqu'il n'y a aucune raison de laisser au commandant le droit de le faire lui-même sans rendre compte de ses motifs et sans en être garant.

Enfin , si les colons restoient assujettis à obéir aveuglément à une autorité illimitée , indéfinie ou purement militaire , si la marche sûre des lois demeurait inconnue , si la volonté du général ou celle de ses lieutenans ne cessoit pas d'être un oracle terrible et sans interprétation , ils tiendroient dans leurs mains le pouvoir redoutable de faire révéler comme des actes de justice , tout ce qu'il leur plairoit d'ordonner ; un semblable pouvoir ne doit jamais être laissé à des hommes , si vertueux qu'on puisse les supposer , parce que leur vertu peut les abandonner un instant , et cet instant suffit pour causer des ravages.

DE LA POLICE.

La police générale de la colonie comprenoit les servitudes , les chemins publics et particuliers , la police intérieure des villes , la punition des vagabonds et gens sans aveu , la police des nègres , la conservation et l'emploi des arrivans de France , l'approvisionnement de la colonie , les départemens des colons pour France et la situation respective de tous les citoyens.

Les servitudes de deux sortes ; la première com-

prend les servitudes inévitables , comme passage des chemins , l'égoût des eaux , etc. ; la seconde , les servitudes utiles , comme les canaux d'arrosage sur les habitations , l'entretien des vigiles le long du bord de la mer , etc.

La distribution des canaux d'arrosage , quoique jusqu'à mon départ elle ait été attribuée au général et à l'intendant , me paroît appartenir aux juges ordinaires , qui sont plus à portée de connoître ou de vérifier la situation et le besoin des terres. L'entretien des vigiles est une contribution entre les habitans des quartiers les plus voisins du rivage de la mer , qui doit se faire par le moyen des commandans de quartier , sous l'inspection du général et de l'intendant.

Le passage des chemins particuliers appartenoit aux juges ordinaires , ainsi que la connoissance des contestations qui pouvoient s'élever sur les égoûts des maisons , des manufactures ou des terres.

La police des chemins publics , et le soin de veiller à leur entretien , appartenoit au général et à l'intendant , et sous leurs ordres aux commandans des quartiers.

Ces chemins publics ont été faits jusqu'à présent par le moyen des corvées ; cet usage ne vaut rien , des voyers inexpérimentés exposoient des ateliers considérables à de faux travaux , et faisoient un tort irréparable à la culture.

Le plan des travaux étoit dressé par le voyer , et le commandant de quartier étoit chargé de le faire exécuter ; il taxoit les habitans à fournir une certaine

quantité de journées de nègres, en proportion de ceux qui se trouvoient portés sur le recensement ou dénombrement de leur habitation : toujours il y avoit de l'injustice, de l'inégalité dans cette répartition.

Il vaudroit mieux régler à l'avenir, que chaque habitant entretiendrait les chemins publics à sa lizière et dans toute la portée de son terrain. A l'égard des coupes des rochers et des terrains inhabités de quelques cantons montagneux, les habitans des villes, bourgs et quartiers auxquels le chemin national est directement utile, contribueroient en argent, et la passe de chemin seroit faite par entreprise, au rabais, sous l'inspection des préposés que les habitans auroient choisis : on pourroit suivre la même méthode pour les chemins particuliers.

La police des nègres hors de leurs ateliers et des maisons de leurs ci-devant maîtres, étoit attribuée aux compagnies de maréchaussée dans toute la colonie, à l'exception des villes et banlieues du Cap et du Port-au-Prince, où il y avoit des compagnies de police. Dans les villes des Cayes, Léogane et St.-Marc, qui sont grandes et peuplées, et comme elles sont situées dans des quartiers fertiles et étendus, les brigades de maréchaussée étoient trop occupées au-dehors pour qu'elles pussent veiller au-dedans.

L'état militaire s'étoit attribué la police et la garde des spectacles ; mais la police des spectacles appartient aux juges ordinaires de police, et c'est de leurs compagnies que doit être tirée la garde qui y est nécessaire. Le soin d'empêcher les jeux de hasard,

la police des lieux publics , cabarets et billards , leur appartient immédiatement.

Le général et l'intendant étoient autorisés à permettre au besoin l'introduction de toutes sortes de denrées étrangères , particulièrement des farines et des viandes salées. L'introduction des animaux vivans a été permise par un règlement provisoire du général et de l'intendant en 1774 ; ils avoient le droit de taxer le prix des marchandises apportées par les navires d'Europe , sur la facture de leurs cargaisons , dont ils pouvoient se faire représenter l'original.

Il me semble que les congés de départ pour France concernent également le général et l'intendant ; mais jusqu'à présent ils n'ont été accordés que par le général à tous les colons , et par l'intendant aux officiers de justice seulement. On doit exiger de ceux qui partent pour France , qu'ils laissent des biens suffisans ou des cautions solvables , à proportion des dettes ou engagements qu'ils peuvent avoir : il seroit à désirer que les officiers de justice ou autres personnes utiles à l'administration civile , ne pussent abandonner la colonie sans de légitimes raisons et sans un congé signé du général et de l'intendant , dans lequel les raisons de leur départ seroient exprimées.

CHAPITRE VI.

Moyens de procurer à la Métropole tout ce qu'elle est en droit d'attendre du rétablissement de Saint-Domingue.

L'INTÉRÊT de la France est de s'occuper sérieusement de la colonie de St.-Domingue , qui , étant bien peuplée ; bien cultivée et bien administrée , lui procurera dans toutes les circonstances des avantages cent fois plus grands que tous ceux qu'elle a pu se proposer d'en retirer depuis quatre ans.

Le premier moyen d'obtenir ces avantages , est sans doute le rétablissement de la culture. Les terrains de presque toutes les isles Anglaises sont inférieurs en productions à ceux de la cote Française de St.-Domingue ; les Européens et les Américains les recherchent cependant beaucoup plus , et les achètent à un plus haut prix. Il y a deux raisons ; la première est la persuasion où l'on est que ces isles n'ont point à craindre les orages de la guerre ; la seconde , que les cultivateurs y sont assurés de trouver par leur métropole un débouché plus grand , et une valeur plus haute pour toutes leurs denrées.

Le second moyen est la perfection du commerce. Il faut que tous les citoyens , que tous les membres de l'état puissent se faire une idée juste des rapports et des liaisons qui existent entre tous les objets de

commerce, entre les hommes et les choses ; qu'ils sachent respecter le cultivateur et le négociant, qui fondent la prospérité nationale, et que tous se réunissent pour réprimer les hommes audacieux qui ne peuvent que la détruire.

On ne peut parvenir à ces moyens connus, et généralement recommandés depuis l'établissement de la colonie, que par d'autres moyens jusqu'à présent négligés.

1°. Il faut s'attacher le plus promptement possible à fixer les propriétaires sur leurs habitations : on ne peut attendre que de mauvais effets d'une régie mercenaire ; il est de l'intérêt de la métropole de ne pas l'autoriser. La consommation des isles Anglaises ne va pas au-delà du neuvième de leurs productions, parce qu'on a souffert que toutes les habitations appartinssent à des riches métropolitains, et que les cultivateurs ne fussent plus les propriétaires. La consommation de la colonie de St.-Domingue s'élève, pour l'année 1789, à près de la moitié de ses revenus : on peut l'agrandir, et on doit s'y appliquer d'autant plus, que la régie des habitations par économat, et la résidence des propriétaires en France, ou à la nouvelle Angleterre, mettroient entre les mains d'un petit nombre d'agens l'administration de tous les biens de la colonie, et réduiroient le commerce des villes maritimes à de simples commissions.

2°. On doit apporter beaucoup de soins à empêcher les étrangers de venir commercer dans la colonie, et prendre les précautions les plus sages pour

que le commerce avec, ou par les étrangers, ne nuise point au commerce national ; mais on doit encourager le commerce de la colonie avec les colonies étrangères, c'est-à-dire, les armemens des colonies Françaises pour les pays étrangers.

3°. La colonie fournissoit au commerce de France une quantité de productions, dont les nationaux ne devoient consommer que la moindre partie ; le reste devoit passer à l'étranger, sur qui nous devons principalement lever le tribut de notre industrie. Le commerce de France doit fournir d'un autre côté aux colonistes, avec un grand bénéfice, le superflu de ses denrées et de ses manufactures, pour que ce double fruit qu'on attend de l'établissement de la colonie soit aussi grand qu'il doit l'être. Il faut qu'elle trouve un débouché avantageux de toutes ses productions ; il ne faut pas conséquemment que les navires de France qui exportent ces productions, soient assujettis à faire leurs retours dans les ports dont ils sont partis, parce qu'il est de l'intérêt commun de la métropole et de la colonie d'éviter les dépenses et les frais d'un entrepôt, pendant lequel ces denrées ne peuvent que dépérir.

On auroit tort de croire que c'est le consommateur qui supporte ces frais et ce dépérissement ; si on veut les lui faire payer, il achètera d'autant moins, parce que ses facultés n'augmenteront pas en raison de la cherté que ces frais auront occasionnée ; alors la quantité des denrées à vendre ne diminuera pas, et leur abondance amènera nécessairement le rabais.

Le cultivateur supportera donc seul toutes les pertes et tous les frais ; il emploiera par conséquent moins de forces à la culture , et les productions ne pourront se multiplier.

On objecteroit vainement que les frais faits en France par les denrées Américaines , avant d'être portées sur le lieu de leur consommation , enrichissent le peuple ; parce que si le cultivateur évite ces frais inutiles , il sera plus riche , il pourra employer plus de moyens pour réussir dans sa culture , les productions seront grandes , et quoique sujettes à moins de dépenses , elles porteront , en raison de leur masse plus considérable , un plus grand profit.

Il faudroit , s'il étoit possible , doubler le nombre des armemens : cet accroissement dépend de la progression des revenus de la colonie ; après avoir été tirés du sein de la terre , ils exigent encore de grandes avances pour leur donner les préparations et la consistance nécessaires à leur conservation. Il faut donc saisir tous les moyens d'enrichir les cultivateurs.

4°. La liberté de l'exportation des denrées de St.-Domingue chez les étrangers par les navires de la métropole , joint à tous ses autres avantages celui de diminuer la consommation trop grande que les Français font des denrées de la colonie : il est facile de prouver que cette consommation est ruineuse. Un tonneau (28) de vin , coûtant à Bordeaux 300 liv. , tous frais compris , vendu 571 liv. 3 s. 8 d. à St.-Domingue , a porté un bénéfice de 121 liv. 3 s. 8 d. , le tout argent tournois ; mais ce bénéfice n'existe

que dans l'égale valeur que l'on suppose aux choses qui sont données en paiement ; si ce paiement est fait avec deux barriques de sucre , il ne peut se réaliser que par la vente de ce même sucre qu'elles contiennent ; en le vendant à des consommateurs Français , le bénéfice est réalisé pour le vendeur ; mais il est nul pour la nation.

5°. La liberté de l'exportation empêcheroit les retours en métaux , ces retours qui discréditent les denrées et ruinent la colonie. Dans l'état présenté en 1791 , il y avoit peu de proportion entre la valeur relative des denrées à St.-Domingue et dans les villes maritimes de France , où leur recherche étoit momentanée ; les retours à cette époque n'étoient pour ainsi dire qu'un jeu , ce qui causa beaucoup de crises dans les fortunes de la métropole et de la colonie ; et redoubla l'incertitude du négoce , dont on devoit au-contraire diminuer les hasards autant qu'il est possible.

Si la vente des denrées de la colonie aux étrangers est profitable à la métropole , pourquoi abandonner la plus grande partie de ce profit à l'activité des nations voisines , et ne pas prévenir leurs besoins ?

Si une partie des productions de la colonie est consommée dans le sein de la France , et que d'autres nations s'emparent du commerce exportatif de ces productions et viennent les acheter dans les ports , il en résultera que le commerce gagnera sur les consommateurs Français ou sur les habitans des colonies , ou qu'il se ruinera. Dans cet état , ce qu'il

y auroit de plus à désirer , seroit que le commerce ne pût ni gagner ni perdre ; il resteroit au moins le bénéfice de la circulation : mais cette balance ne peut pas être supposée.

On prétend qu'il n'est point étonnant que les Français aient négligé l'exportation à l'étranger des denrées du cru de la colonie , quoique ce soit la partie la plus essentielle de leur commerce ; les frais des armemens sont , dit on , si dispendieux , le nombre des matelots est devenu si petit , les capitalistes sont si timides , la France a si peu de crédit dans le monde commerçant , les Anglais sont si puissans , les Hollandais ont tant d'adresse , les uns et les autres ont tant d'économie et de facilités , qu'un commerce dont les profits sont petits ne peut pas convenir dans les pays où les objets de première nécessité sont chers ; et le luxe ayant beaucoup diminué en France , et principalement dans nos colonies , cela occasionneroit une perte évidente pour tous les entrepreneurs.

Vains prétextes , ridicule terreur , qu'enfante l'inertie. Dès qu'un peuple a l'avantage de fabriquer dans la plus grande perfection une denrée commercable , recherchée de toutes les nations , aucun autre peuple n'a autant de facilité pour en faire la vente. Pour ce qui est des capitaux et des forces maritimes , étendez le cercle des entreprises , et vous aurez de plus en plus des richesses et des hommes.

A l'égard des droits à payer sur les retours pris à l'étranger , on ne doit craindre ni les impôts , ni les surcharges , ni les entraves sous le règne d'une

République, dont toutes les actions prouvent qu'elle n'est avare que des richesses de ses enfans, et jalouse de faire leur bonheur; et quand même l'exportation des denrées de la colonie à l'étranger ne donneroit pas beaucoup de bénéfices apparens, on seroit du-moins assuré de réaliser sur des consommateurs étrangers le prix des cargaisons vendues à l'Amérique; le peuple s'enrichiroit, et le commerce national pourroit alors regagner sans inconvénient, sur ce peuple plus riche, ce qu'il paroîtroit avoir perdu (29).

6°. Les mêmes raisons qui doivent rendre libre le commerce exportatif des denrées des colonies, doivent faire permettre l'embarquement du sucre en pain; en le pilant pour le réduire ce qu'on appelle en cassonade, il perd de sa valeur, et devient sujet à un grand déchet (30); il n'en résulte, pour ainsi dire, aucun bénéfice pour les raffineries établies dans l'intérieur de la France, parce que le sucre que le peuple achète, est consommé dans la forme où il se trouve, c'est-à-dire, en cassonade, sans être raffinée; cette cassonade n'est pas même propre à l'être. A l'égard du sucre qui est vendu aux peuples étrangers, il est indifférent pour la métropole qu'il soit vendu en barriques ou en pains, puisqu'en le vendant les Français perdent l'espoir d'y donner une autre façon; enfin le travail des raffineries est fort coûteux en France, et n'est pas lucratif; au-lieu qu'il ne coûte que très-peu dans les colonies; il est infiniment plus facile, et il entraîne beaucoup

moins de pertes et de déchet. La prohibition du sucre en pain pouvoit être raisonnable quand la colonie n'en fabriquoit qu'autant qu'il en falloit pour la consommation de la France ; mais depuis 1783, la nation ne doit pas avoir consommé plus d'un tiers (31) de cette production, et le surplus doit passer aux étrangers. L'état est intéressé à ce qu'elle leur soit livrée sous la forme qui peut y donner le plus haut prix, et qui est sujette à moins de déperissement. Les réglemens ne doivent pas survivre à leur utilité.

Si l'on veut absolument maintenir les raffineries établies en France, par préférence à celles de la colonie, on peut défendre l'entrée du sucre terré et raffiné, soit en poudre ou en pain, dans les villes intérieures de la République ; mais il faut en permettre l'exportation à l'étranger.

7°. Il est intéressant pour le bien général du commerce de France, que les cargaisons portées à l'Amérique soient bien composées ; si elles sont mal assorties, il arrive que quelques objets abondent ; et qu'on manque absolument des autres ; de là vient une perte réelle pour l'armateur, et une plus grande pour les colons, parce que l'armateur cherche naturellement à se dédommager de l'avilissement des marchandises qui abondent, en portant celles qui sont rares à un prix excessif. Il n'y aura jamais des cargaisons bien composées, tant que les négocians n'auront pour règle qu'un intérêt séparé de l'intérêt général du commerce. Isolés et sans communica-

tion entr'eux, s'attachant sur-tout à se cacher réciproquement leurs opérations, ils seront dans l'impossibilité de proportionner leurs combinaisons sur l'abondance ou la disette de chaque espèce de marchandise, tant en Europe, que dans la colonie : leurs agens, incapables de vues générales, continueront à demander, tous en même-temps, l'espèce de marchandise sur laquelle ils croiront qu'il y aura le plus à gagner ; ils la feront par conséquent renchérir en France et baisser à St.-Domingue, où d'autres marchandises deviendront rares à leur tour, et de même les denrées qui leur seront demandées unanimement par les armateurs, renchériront dans la colonie, et donneront en retour une perte considérable. Au-lieu de concourir à la prospérité du commerce, ils en augmenteront les risques, et la nation et la colonie en souffriront des pertes. Le moyen sûr d'éviter ces pertes, est d'assortir continuellement les cargaisons, relativement à la consommation annuelle de la colonie et à ses besoins généraux, sans y rien changer ; de mettre à-peu-près le même intervalle dans l'expédition des navires, et une attention particulière à les disperser proportionnellement dans différens ports de la colonie. Aucuns négocians ne manqueroient à ces règles, et ils en reconnoitroient l'infailibilité, s'ils consultoient l'intérêt général du commerce, qui peut seul assurer en tout l'intérêt particulier de chacun d'eux (32).

8°. Il conviendrait qu'il y eût à St.-Domingue des

négocians qui achetassent d'avance les denrées de la colonie pour les livrer aux navires d'Europe, et qui, recevant en payement des marchandises d'Europe, les revendissent à la colonie. C'est le procédé naturel qui étoit en usage depuis peu à St.-Domingue ; il conviendrait de le maintenir avec plus de force et d'exactitude.

9°. Toutes les obligations qui seront dorénavant souscrites par les habitans envers les commerçans de France, qui seront énoncées payables *en argent effectif et non autrement*, devront être annullées, parce que l'intérêt de l'état ne permettra pas dans la colonie d'autre commerce qu'un commerce d'échange. Lorsque les commerçans ne veulent traiter qu'en argent, le gouvernement doit venir au secours du cultivateur. Rien n'est plus injuste que de le forcer à payer avec des espèces qu'il n'est pas le maître de se procurer, et de le forcer à charger à ses risques des denrées sur lesquelles il avoit compté pour satisfaire à ses engagements ; denrées qui seules pouvoient lui procurer de l'argent, et qui ne sont rejetées par l'armateur trop avide, que parce qu'il voudroit les obtenir à vil prix.

Si cet armateur peut se faire payer en argent de ce qu'il a vendu, et obtenir, sans dépenser cet argent, le chargement de son navire, ce commerce devient contraire à l'institution de la colonie. Si l'habitant est forcé de charger ses denrées et de les envoyer lui-même dans les ports de la métropole pour y être vendues pour son compte, c'est lui qui

devient le négociant, seul il court tous les risques sans pouvoir les éviter, parce qu'il est obligé de s'en rapporter à des commissaires, dont l'empressement n'est jamais relatif qu'à leur intérêt.

10°. Je voudrois rétablir la culture du tabac dans la colonie de St. Domingue; cette culture peut réunir de trop grands avantages pour la laisser plus longtemps négligée; d'ailleurs les ci-devant fermiers achetoient tous les ans pour sept ou huit millions de tabac de la Virginie, pourquoi ne pas donner la préférence à une colonie Française? Pourquoi détruire dans une isle florissante un nouveau germe de prospérité?

11°. Il a été fait dans la colonie, depuis 1783, cent cinq mille huit cents quarante neuf barriques de sirop, ce qui fait 15,121 $\frac{2}{7}$ de barrique par an (33), dont environ le quart a été converti en tafia; tandis qu'on pourroit faire du *rum* avec autant de facilité que dans les isles Anglaises: une barrique de sirop produit une barrique de *rum*, comme elle produit une barrique de tafia, il ne faut pas plus de main-d'œuvre; il n'y a donc point de profit à faire une liqueur inférieure. Si l'on changeoit en *rum* tout le sirop qui se fait dans la colonie de Saint-Domingue, on pourroit, en y joignant les écumes, en tirer cent dix-sept mille neuf cents quarante-six barriques pour les sept ans, (comme on a dû le voir par les tableaux qui précèdent), ou seize mille huit cents quarante-neuf barriques de *rum* par an. Il ne faudroit pas qu'il fût permis d'introduire, sans précautions, cette liqueur dans la métropole, autre-

ment cette introduction feroit tomber les eaux-de-vie : on a prétendu le contraire ; mais il n'est point vrai que les eaux-de-vie de sucre soient inférieures à celles de raisins ; elles ont plus de force , elles sont plus amies de l'estomac à cause de leur qualité balsamique ; quand elles sont bien faites , elles sont plus agréables au goût , elles peuvent servir à beaucoup plus d'usages. Il seroit donc à-propos de ne pas en souffrir la distribution en France , sans y attacher des impositions capables d'en faire hausser le prix au-delà de celui des eaux-de-vie de la République ; mais on pourroit leur ouvrir de grands débouchés au-dehors , et les employer par préférence pour la traite des noirs ; par ces moyens , on donneroit la plus grande valeur à toutes les productions de la colonie , et l'on imposeroit une sorte de tribut aux Anglais-Américains qui viennent acheter les sirops ou mélasse dans les ports de St.-Domingue , puisqu'on regagneroit sur eux le bénéfice de la main-d'œuvre , que notre indolence leur a laissé jusqu'à présent ; ils y mettroient d'ailleurs un prix d'autant plus haut , qu'ils n'auroient point à supporter les pertes que leur occasionne le coulage et la fermentation du sirop.

Tous ces avantages ne rempliroient point encore l'ambition d'un spéculateur zélé pour le bien de la France et des colonies , si les Français n'obtenoient point la concurrence dans la *traite des noirs*. L'ascendant de la nation rivale l'a toujours emporté , même dans les principaux comptoirs de la cote de

Guinée ; il en seroit autrement si la France avoit toujours été aussi éclairée sur ses véritables intérêts qu'elle l'est aujourd'hui.

La culture du tabac n'étoit pas permise dans nos colonies ; celui que nous portions à la cote de Guinée étoit apporté d'abord de l'Amérique septentrionale en Angleterre , d'Angleterre en France , où il payoit des droits ; enfin de France à la cote de Guinée , les Anglais gagnoient , et gagnent sûrement plus à l'y porter que nous. L'oppression dans laquelle leur commerce tient celui des Portugais , leur procure en outre du tabac du Brésil que nous sommes contraints d'échanger encore à un taux excessif. Les eaux-de-vie coûtent très-cher en France , malgré qu'elles ne payent plus de droits. Les Anglais emploient le *rum* qui vaut mieux et coûte moins. Ils fabriquent des toiles de coton , à l'imitation des Indes , à moindres frais. On connoît la bonté de leur quincaillerie : leurs vaisseaux armés économiquement présentent une chaîne de forêts. Les salaisons , le blé , le ris , les hommes , leur coûtent peu , leur gouvernement les protège ; leurs navires sont petits ; ils font la traite en peu de jours ; et les trajets sont courts pour eux. Comment ne réussiroient-ils pas ?

La position des Français est différente , ils ont été forcés d'abandonner le Sénégal aux Anglais ; il ne leur restoit en 1791 , à la cote de Guinée , que les comptoirs de Gorée et de Juda , peu propres au commerce ; ils étoient réduits à traiter dans la rivière

de Galbar et sur d'autres cotes difficiles, que les Anglais et les Portugais avoient négligées. Si les marchandises orientales qui servoient à la traite des nègres étoient doublées de prix, c'étoit principalement pour les Français; les autres objets revenoient à un prix fort cher; ils étoient obligés de les tirer presque tous de l'étranger; leurs armemens étoient excessivement dispendieux, parce que les approvisionnementemens étoient chers, et que depuis le capitaine jusqu'aux matelots, tous ceux qui étoient employés vouloient, non-seulement être nourris délicatement, mais encore faire fortune dans un voyage. Il falloit donner en Afrique le double des marchandises que chaque tête de nègre ne coûtoit il y a quarante ans, et le prix des noirs a presque quadruplé depuis cinquante ans; les courtiers alloient encore les prendre en 1790 dans l'intérieur des terres, et le vendeur éloigné ne recevoit pas à cette époque une valeur plus grande que celle qu'on donnoit il y a cinquante ans au vendeur voisin du bord de la mer; mais comme les rois nègres se font payer des droits qui ont doublé les salaires des courtiers, ces frais doivent augmenter de plus en plus à proportion de l'éloignement où l'on est forcé d'aller chercher des nègres.

La traite étant difficile, cependant plus nécessaire que jamais, par les raisons que j'ai déjà données plus haut, il conviendrait donc de la faire avec de petits navires; quand un petit territoire fournissoit en peu de jours de quoi former une grande cargaison, on pouvoit employer de gros vaisseaux; mais à pré-

sent qu'il faut, dans les parages où les Français abordent, un mois pour traiter cinquante ou soixante noirs, on ne doit pas se servir de navires plus grands qu'il ne faut pour traiter cent cinquante nègres amenés des pays reculés, épuisés par plusieurs jours d'une marche pénible, parlant presque tous un langage différent, incertains de leur sort, effrayés par le préjugé de notre barbarie; s'ils languissent dans les rades de Guinée, ils tombent malades, et font en mourant respirer aux compagnons de leur malheur un air contagieux. Ces accidens ne seront point à craindre quand on traitera avec des navires de cent ou cent cinquante noirs; il faut peu de séjour à la cote, et l'armateur en dépensant moins, a moins de pertes à redouter.

Il faudroit aussi permettre d'armer dans les colonies pour la traite des noirs, peut-être parviendrait-on à balancer les avantages que les étrangers ont réunis jusqu'à présent. Les nègres nouveaux se vendent rarement à la Jamaïque au-dessus de 1400 liv.; nous pourrions les avoir à 16 ou 1700 liv. en les traitant nous-même, et la culture s'agrandiroit d'un tiers au-delà de la production de 1789.

Ayant le *rum* et le tabac en abondance, notre commerce avec les Anglais et les Hollandais nous fourniroit les autres objets en échange de celles de nos denrées qui ne conviennent point à la métropole. L'usage où seroient les colons de tirer les nègres directement de l'Afrique, ne leur laisseroit pas craindre la lenteur, l'ignorance et l'avidité des

négocians Français ; leurs vaisseaux auroient le double avantage , de n'être pas long-temps retenus dans leur traite , et de n'avoir à entreprendre , en allant et en revenant , que de courtes traversées dans des mers presque toujours paisibles.

Le bénéfice du cultivateur seroit plus grand , parce que les forces qu'il emploieroit lui coûteroient moins ; les droits de la nation augmenteroient , parce qu'il y auroit plus d'objets à pouvoir les imposer. Ce qui seroit perdu sur la sortie des navires armés pour la cote de Guinée , seroit amplement recouvré par les tributs que l'on retireroit de la richesse industrielle de la colonie. Les négocians de la métropole , en laissant les colons manquer de forces , en vendant trop cher ce qui leur en procure , se privent d'un avantage réel pour courir après une ombre. Les préposés du commerce et de l'administration publique , semblent vouloir se racheter des pertes que cause leur indolence , par l'avarice et les prohibitions ; mais on ne peut trop le répéter : tel est l'effet de l'injustice , qui ne remplit pas même les vues de ceux qui l'exercent.

En ne négligeant aucun des moyens que je donne ici , l'état gagneroit moins par les sujets qu'il entretiendroit à St.-Domingue sans aucuns frais , que par la population qu'il se procureroit au-dedans. Le surcroît de culture et de travaux qu'il faudroit pour entretenir cette mère des colonies de l'Archipel-Américain , augmenteroit la force et la richesse nationale ; les manufactures d'Europe et
d'Asie

d'Asie trouveroient dans cette colonie un débouché dont la France profiteroit seule ; les empires qui n'ont point de possessions en Amérique , lui payeroient un grand tribut ; enfin on verroit redoubler l'activité de tous les habitans de France , et le mouvement rapide de la circulation augmenteroit à mesure que la culture des cotes de St.-Domingue , qui n'est pas encore à son terme , en approcheroit de plus en plus.

Mais tous ces moyens qui ne se rapportent qu'au commerce extérieur de la colonie , et à la valeur de son produit , deviendroient impuissans , si dans son intérieur on ne voyoit régner qu'une législation destructive , qu'une anarchie plus cruelle que le despotisme même , en un mot , qu'un désordre affreux. Plus une plante chérie a fait d'efforts pour étendre ses rameaux , et plus elle porte de fruits , plus elle est promptement détruite quand un ver ennemi la pique dans sa racine.

La perfectibilité du gouvernement intérieur est le plus essentiel de tous les moyens qui doivent assurer à la métropole les avantages que peut lui procurer la colonie de St.-Domingue. L'agriculture et le commerce ne peuvent réussir que par une administration modérée , qui maintienne la tranquillité au-dedans de la colonie , et porte les combats au-dehors pour les détourner loin d'elle.

Mais pourquoi s'occuper de ces tristes images ? Sommes-nous donc encore dans ces temps de barbarie , où l'on ne connoissoit que le fer et le sang ?

L'âge des conquêtes est passé. La supériorité d'une nation sur les autres, ne peut être fixée que par la science du gouvernement, que par l'amour des arts, de la paix et des lois. Le peuple le plus laborieux, le plus sage, le plus humain, le plus libre, sera nécessairement celui dont la domination s'étendra le plus.

Pourquoi les Français ne seront-ils pas ce peuple ? Ils ont de fiers rivaux ; mais le germe de cette tyrannie, qui expire dans d'autres états, commence à fermenter dans leurs provinces ; il a mis entr'eux la désunion : la prospérité des empires finit toujours où la liberté cesse ; et dès qu'une partie de la nation veut opprimer l'autre, la puissance s'évanouit. Les Français surpasseront bientôt tous les peuples du monde, si leur gouvernement, désormais éclairé par une longue suite d'expériences malheureuses, et profitant de la faveur des circonstances, sait encourager leurs désirs et les rendre profitables. Si leur législation s'épure ; si dans leurs entreprises ils deviennent plus constans, et s'ils font enfin autant de progrès dans la science, dans les arts et dans le commerce, qu'ils en ont déjà fait dans l'art de la guerre ; si le désir anticipé de jouir, cède au désir d'une puissance durable et fondée sur la prospérité de la nation ; si les petits intérêts dont ils s'occupent cèdent à l'intérêt général, ils parviendront bientôt à partager l'empire de la mer.

Dans ces temps éclairés où la philosophie semble annoncer aux nations le règne du bonheur, on doit tout attendre de la paix ; il n'y a rien à espérer de la

guerre. Si une colonie est envahie, on peut la recouvrer par un traité ; on ne doit pas craindre que ceux qui commandent aient la fausse gloire de tout sacrifier à une défense inutile ; et dans le cas même où l'on voudroit prévoir une perte irréparable, ce seroit offenser ceux qui gouvernent que de regarder ce cas comme une raison de sacrifier des hommes et des fortunes, à la crainte d'augmenter la puissance des ennemis.

Les habitans de la colonie n'attendent de secours pendant la guerre, que des forces maritimes de la France. Les forteresses et les citadelles peuvent résister quelques temps, mais elles ne peuvent pas conserver ni empêcher les progrès des ennemis dans les terres ; et dans une isle, il est toujours facile de couper à ces forteresses les vivres et les secours ; l'assaillant, au-contraire, a toujours des moyens de se rafraîchir ; enfin une isle agricole ou commerçante n'a pas besoin de forteresses ni de places de guerre, la mer fait sa sûreté.

Mais dans l'impuissance d'élever des fortifications et de construire en même-temps des vaisseaux, il faut préférer les moyens de nécessité à des ressources du second ordre ; c'est au Français à détruire les forteresses et non pas à les bâtir : d'ailleurs, toute nation qui veut faire le commerce et établir des colonies, doit avoir beaucoup des vaisseaux ; des bastions ne servent qu'à absorber des forces, des hommes et des vivres. Les fortifications, les officiers de guerre et le nombre des soldats, n'ont servi qu'à

hâter la prise de la Havane , malgré les fautes des assaillans. Quel avantage a-t-on retiré des fortifications du Mol-St.-Nicolas, de celles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Pondicheri ?

Si les Romains ne faisoient cas que des troupes de terre , et ne destinôient à la marine que les hommes qui n'étoient pas assez considérables pour entrer dans les légions ; si les matelots étoient ordinairement des *affranchis* , c'est que la marine n'étoit pas alors ce qu'elle est aujourd'hui ; ils n'avoient que des galères , qui ne perdoient point la terre de vue , et qui ne lançoient point le tonnerre et la mort. Maintenant les troupes de terre sont formées des premiers venus , et les équipages des vaisseaux d'hommes hardis et laborieux. Il ne faut qu'un mois pour faire un soldat , et il faut huit ans pour former un matelot (34). Les batailles ne sont pas toujours décisives , et les combats de mer le sont toujours. Un seul vaisseau peut garder toute une cote , et une armée ne suffit pas toujours pour garder un seul poste. On ne doit donc pas s'étonner que les insulaires , des peuples commerçans et agriculteurs , fissent peu de cas des troupes de terre , parce qu'on ne peut estimer les hommes et les choses qu'en raison de leur utilité.

La navigation est le lien de la paix ; et dans le temps même qu'elle peut devenir l'instrument de la guerre , elle procure des richesses , forme des hommes courageux , et augmente la population et l'activité ; elle seule donne aux nations une véritable puissance , et flatte l'ambition des cœurs vraiment

guerriers, parce qu'elle exige à-la-fois tous les genres de valeur et d'habileté. Les navigateurs sont naturellement hommes de guerre ; ils craignent peu la mort, et bravent tous les jours ses dangers ; leur métier les endurecit aux fatigues du travail et aux injures des climats. En accroissant leur nombre par la progression du commerce , la marine militaire se formera d'elle-même, et l'apprentissage de la mer donnera des héros.

Le projet de former des escadres pour défendre la colonie , protégeroit les armemens des particuliers ; cent corsaires s'emploieroient à écarter les corsaires ennemis qui pourroient chercher à piller les habitations situées dans les anses et sur le rivage de la mer , ou gêner le commerce , tandis que les escadres s'occuperoient à combattre et à vaincre les forces plus redoutables que les ennemis pourroient hasarder. Les navigateurs de notre colonie, redeviendroient la terreur des colonies Anglaises ; égaux aux anciens commandans des flibustiers (35), ils feroient oublier les exploits des corsaires de la Martinique , et répareroient avec avantage l'affoiblissement de cette isle , dont on ne peut plus attendre de grands produits.

La colonie de St.-Domingue devant sa conservation et sa prospérité à la défense et au commerce maritime , le chef militaire de la colonie doit être à l'avenir choisi dans le corps de la marine , et non pas parmi des officiers de terre , qui n'ont point été à portée de connoître la colonie avant d'y venir commander. Un chef d'escadre , un lieutenant général

des armées navales , ont été auparavant gardes de la marine , enseignes , lieutenans et capitaines de vaisseaux ; ils ont , pendant la durée d'un noviciat pénible , appris à connoître toute la cote de S.-Domingue ; ils savent mieux par conséquent les moyens de la défendre ; ils pourront diriger eux-mêmes les mouvemens des escadres envoyées pour la préserver de l'invasion. A quel dessein a-t-on ôté depuis quelques temps aux officiers de la marine un commandement qui ne convient point à d'autres , qui leur appartient même par le droit de leur profession ? Y auroit-on été déterminé par les fautes cruelles de quelqu'un des généraux qui auroient été choisis dans ce corps ? Le vice de quelques hommes ne doit pas donner lieu à des préjugés défavorables contre ceux qui , dans la même carrière , ont paru se conduire par des principes différens. Il est dans le corps de la marine , des officiers d'un mérite éminent ; et pour être assuré de ne confier qu'à ceux-là les places qui demandent de l'expérience , de la valeur , de la prudence , des lumières et de l'humanité , il faudroit que de telles places ne fussent données qu'au sujet que le ministère éliroit entre trois officiers proposés par les trois principaux départemens de la marine , et choisis au scrutin dans l'assemblée des lieutenans généraux , chefs d'escadres et capitaines de vaisseaux de chaque département.

Alors le ministère seroit éclairé dans son choix , et toujours dirigé vers un sujet sur lequel la colonie pourroit fonder quelque espoir.

C'est à un homme de mer qu'appartient le gouvernement d'un pays maritime ; et si ce pays ne peut attendre de secours pendant la guerre que des vaisseaux dispersés le long des cotes ; si celui qui gouverne peut seul prévoir et ordonner les démarches de ces vaisseaux , il faut qu'il ne puisse y avoir entre lui et les chefs d'escadre , aucune jalousie d'autorité (36) , il faut qu'il puisse leur commander et qu'ils obéissent.

Laissons les ingénieurs et les officiers des troupes de terre s'occuper des chimères que leur esprit belliqueux enfante aux dépens de la colonie , qu'il soit permis d'employer à construire des vaisseaux , les sommes considérables qu'ils absorbent inutilement ; puissent enfin nos vœux s'accomplir , et la marine française prouver au retour de la guerre , qu'une escadre bien conduite est une armée de forteresses que l'on peut en tout temps , en tous lieux , opposer à l'ennemi , et dont l'empire embrasse le monde.

Puissions-nous avoir la paix ; puisse la colonie , tranquille dans son intérieur par des lois , ne point se ressentir des orages qui sont toujours prêts à s'élever du nord au midi de l'Europe , et n'avoir pas besoin d'employer , pour les détourner de ses plantations , les efforts dangereux du courage et de la valeur ! La paix et la paix , est la situation naturelle des peuples ; elle fait reflourir les anciennes branches de commerce ; elle en produit de nouvelles ; elle crée à-la-fois le bonheur universel.

Généraux , vains et présomptueux , sans vouloir

dénigrer vos talens , je vous compare , quand vous en abusez , à des forçats enchaînés , qui , pleins de confiance dans leurs forces devenues inutiles , ont tenté vainement de rompre la chaîne commune , et qui , sans égards comme sans pitié , veulent ensuite en laisser porter tout le poids sur les débiles et frêles compagnons.

Sachez qu'il y a plus de gloire à former des hommes à la société , que de gagner des batailles ; c'est un objet important pour l'administration publique , s'il étoit rempli comme il pourroit être , et ce seroit la perfection d'un état ; il ne laisseroit plus rien à désirer. Le titre d'homme exige donc des vertus , et demande des qualités.

(Ne voir , ne désirer que le bien de l'état ;
Faire tout pour lui seul , dût-il même être ingrat !)

CHAPITRE VII.

L'agrandissement d'une Colonie amène nécessairement un changement dans ses lois ou la formation des lois.

ON peut dire que la colonie de St.-Domingue est sans lois , à cause de l'impossibilité reconnue par le ministère , d'appliquer sans changemens celles de la République Française. Quels seront ces changemens ? Ils seroient plus difficiles à faire qu'un corps entier de lois ; au surplus , ils ne sont pas faits ; on a tenté inutilement de les faire ; il ne reste donc que l'obligation de se rapprocher , autant qu'il est possible , des lois établies dans la République , et cette obligation ne peut suppléer à des lois.

Des réglemens arbitraires de police , de finance , de commerce ou de justice , que le directoire feroit de temps en temps , ne sont que des moyens impuissans , qui , embarrassant les ressorts du gouvernement de la colonie déjà trop dangereusement compliqués , ne pourroient qu'augmenter les fermentations , les disputes et le désordre.

Le choix des lois propres à la colonie , est plein de difficultés quant aux lois civiles , à cause de la différence des lieux , des personnes et des biens ; et quant aux lois sur le gouvernement , à cause de l'incertitude où l'on est toujours des véritables moyens

de conduire des hommes que l'on n'a point étudiés, dont les mœurs sont aussi variées que l'origine, de les diriger dans des entreprises que l'on ne connoît pas.

Les retranchemens, les modifications et les supplémens à faire pour rendre les ordonnances de la France applicables à la colonie, exigent une patience, des lumières et une expérience qu'il est très-difficile de trouver.

C'est avec les usages de la métropole, que la colonie de St.-Domingue a reçu ses abus, et tout ce que peut y ajouter la cupidité la plus active; mais en gardant soigneusement la précaution de ne fixer d'abord que les principes généraux, on peut parvenir en peu d'années à former les règles les plus justes sur toutes les matières des contestations qui peuvent diviser les habitans de la colonie, et leur faire éviter les inconvéniens dangereux dans les procédures.

Rien ne prouve peut-être mieux qu'un état agit sans principe et sans système, que le grand nombre d'ordonnances qui accablent le citoyen. Un législateur habile va à la racine des abus qu'il veut arrêter; la coupe, et l'ordre est rétabli par une seule loi. L'histoire ancienne et l'histoire moderne en fournissent plusieurs exemples. Un législateur ignorant veut détruire les effets du vice, mais il en laisse subsister la cause. L'état ne se corrige pas; il arrive même que les efforts inutiles du législateur le rendent incorrigible, parce que les esprits s'accoutument enfin à mé-

priser les lois. Quand une loi est tombée dans l'oubli et qu'on la renouvelle, il semble que ce ne soit que par caprice, et on ne prend presque jamais les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle n'éprouve une seconde disgrâce. Un état qui n'a point d'objet fixe, ou qui ne consulte pas la nature des choses, doit nécessairement beaucoup multiplier ses lois, parce qu'il n'agit que relativement aux circonstances dans lesquelles il se trouve, et que ces circonstances changent et varient continuellement. C'est un grand malheur quand les lois sont en si grand nombre, qu'on ne daigne plus s'en instruire, et qu'elles sont pour la plupart ignorées de ceux même qui font une étude du droit public et de la jurisprudence d'une nation; la coutume et la routine usurpent alors l'autorité qui n'appartient qu'aux lois, et c'est le propre de la coutume et de la routine de n'avoir rien de fixe, et en se prêtant aux événements, d'ouvrir la porte aux injustices les plus criantes.

Multiplier les magistrats, n'est pas une chose plus salutaire que de multiplier les lois; moins ils sont nombreux, plus on est porté naturellement à les respecter, et plus ils sont eux-mêmes attentifs à remplir leurs devoirs; créer de nouveaux magistrats dans une République dont les lois et les mœurs se corrompent, ce n'est souvent qu'y introduire de nouveaux abus et donner des protecteurs à la corruption. En général il est inutile, comme le disoient les anciens philosophes de la Grèce : α c'est d'avoir de

» bons magistrats si on n'a pas commencé par donner de bonnes mœurs aux citoyens ».

La politique a deux ou trois règles générales sur ce sujet, qu'il est impossible de négliger sans s'exposer à d'extrêmes dangers ; pour empêcher que le magistrat ne se relâche dans les fonctions de sa magistrature, il faut qu'elle soit courte et passagère ; si elle est à vie, l'exercera avec négligence, il la regardera comme un bien qui lui est propre, et travaillera bien plutôt à en augmenter les droits et les prérogatives, qu'à faire le bonheur public. La société a différens besoins distingués par leur nature, et séparés les uns des autres ; il faut donc établir différentes magistratures pour y subvenir. Si vous unissez dans une même magistrature des fonctions qui doivent être séparées, vous devez vous attendre qu'elles seront négligées, ou que le magistrat profitera de ce pouvoir trop étendu pour en abuser et se rendre redoutable. Si vous séparez en différentes magistratures des fonctions qui doivent être réunies dans une même main, les magistrats se gêneront mutuellement dans leur administration, et ne conserveront point l'autorité qu'ils doivent avoir sur les citoyens. *Remarquez* que, dans les circonstances extraordinaires, les magistrats ordinaires ne suffisent pas aux besoins de la République.

A quoi sert-il de tant penser, de tant écrire, de proposer des innovations, de montrer des abus?... Ceux qui ont écrit ou pensé le plus, ont rarement gouverné leur patrie ; s'il est des innovations utiles,

il en est plus souvent de pernicieuses. Ignore-t-on qu'il y a par-tout des abus ? Voulez-vous les retrancher de la société humaine ? Autant vaudroit-il la détruire. Et qui peut nous assurer que vos réflexions les plus spécieuses ne sont pas très-souvent l'abus que vous-même faites de votre raison ? Enfin la colonie, telle que vous nous la représentez dans ce moment, est opprimée au-dedans, sans défense au-dehors, sans mœurs, sans règles, sans justice. Serons-nous donc toujours les déplorables victimes des nègres ? Ne verrons-nous jamais renaître sur notre sol le plus beau, le plus fertile pays de la terre, l'abondance et la tranquillité ? Sera-t-il défendu de se plaindre de ses persécuteurs, de ses vexateurs ? Faut-il que la fertilité d'une isle si brillante cause son éternelle calamité ? Est-il donc possible de mettre un frein à l'ambition, à l'avarice des tyrans qui nous arrachent jusqu'à l'existence de la liberté de revoir le pays qui nous a vus naître ? O législateurs d'un peuple juste, ouvrez les yeux sur ces commissaires pervers, et tendez une main secourable à cette mère des autres colonies ! Vous verrez, malgré sa grande misère, malgré le despotisme et les persécutions des commissaires, malgré l'anarchie, qu'elle est prête à vous offrir le trésor qui est au fond de ses entrailles ; en démontrant qu'elle est riche et florissante, présentera d'elle-même le plus puissant moyen pour réfuter ses ennemis.

Voilà ce que diront sans doute ces hommes amis de la confusion, qui, parce que l'on a fait mal, ne

veulent pas qu'on essaye de faire mieux. Trouvant leur avantage dans l'incertitude de toutes choses, ils ne veulent consentir à aucun changement, et tâchent d'écarter une lumière encore foible, de peur qu'elle ne leur devienne terrible quand ses rayons seront assez formés pour éclairer leur conduite.

Je n'aspire point à gouverner, ni même à faire adopter entièrement mes vues par ceux qui gouvernent, mais seulement à fixer leur attention, de manière qu'ils en puissent concevoir de meilleures.

En attaquant de funestes systèmes, il faudroit être doué d'un malheureux génie, pour n'en trouver que de plus pernicieux.

En aucun pays, il n'y a autant d'abus qu'à Saint-Domingue; le champ est si vaste, qu'en ne retranchant que ceux qui sont faciles à reconnoître, il en restera toujours assez pour satisfaire les hommes qui croient les abus inséparables de toute société; ils ne trouveront point encore à St.-Domingue la perfection qui blesseroit leurs idées.

Quant aux erreurs dans lesquelles je puis être tombé moi-même, je n'en veux point être le défenseur; en implorant l'indulgence de ceux qui les découvriront, je les engage à les réparer.

Si par les moyens que l'on a employé jusqu'à présent la colonie étoit parvenue, dans le temps le plus court, au degré de prospérité le plus grand, les objections que l'on pourroit faire contre un nouveau système de législation, seroient plus difficiles à détruire; mais au-contraire la colonie vient de perdre

toute sa force , et plus des onze douzièmes de ses revenus ; ainsi la métropole ne retire pas le douzième des avantages que doit lui procurer cette belle colonie. On a fait , dans le temps le plus long , dans un espace de cent années , les moindres établissemens possibles à proportion de la fertilité du sol , de l'industrie de ses premiers cultivateurs , du nombre d'hommes et des capitaux que l'on y a employés. Trente mille blancs, tant soldats qu'officiers qui y sont morts, deux mille hommes attachés à l'administration ou à la finance, cent mille jeunes gens qui y ont languï, ou ont été détruits par la transplantation , n'ont rien fait d'utile , et ont retardé les progrès de la cultivation. La prospérité n'est pas dans une colonie , lorsque , malgré les attraits du climat , chacun craint de s'y fixer , lorsqu'il est encore douteux s'il est plus heureux d'y trouver la fortune que de végéter ailleurs dans une tranquille médiocrité. Il est impossible de dire que ce sont les vices de l'ancien gouvernement , la dureté des commerçans , l'ignorance et la haine réciproque des différentes classes du peuple , qui ont fondé la richesse de la colonie ; il faut dire seulement que sa richesse a triomphé de tant de fléaux. Mais quand il seroit vrai que le désordre général eût servi à enflammer l'émulation et l'industrie des cultivateurs , (ce qu'il seroit absurde de supposer) il ne s'ensuivroit pas qu'il fallût tout renverser , parce que les moyens , quelquefois violens , qui peuvent causer la prospérité d'un pays , ne sont pas toujours les plus capables de maintenir cette

prospérité dans la durée des siècles. Ce sont les factions , les troubles qui renversent les trônes des tyrans ; mais c'est ensuite le bon ordre et le maintien des lois , qui préservent des entreprises de leurs imitateurs : c'est la guerre qui donne les conquêtes , et c'est la paix qui en assure la possession ; c'est l'ébranlement de la nature , l'éruption des volcans , qui fait sortir avec efforts des entrailles de la terre les sels les plus utiles à la végétation ; mais c'est l'économie de la nature qui conserve ces sels sur la surface de la terre , et les approprie aux germes des plantes.

Les moyens qui conviennent pour agrandir une colonie dévastée , ne ressemblent point à ceux qu'il faut employer pour gouverner une grande colonie. Dans une colonie encore foible , les opinions , le caractère , les vices des hommes sont indifférens. S'ils étoient tous de la même nation , ils suivroient tous les mêmes usages , ils ne seroient tous que le produit d'une éducation pareille ; s'ils avoient tous les mêmes opinions et le même caractère , ils ne feroient qu'une même famille , ils auroient tous les mêmes mœurs ; alors il n'y auroit point entr'eux cette inquiétude si nécessaire dans les nouveaux établissemens , qui , amenant la variété des méthodes dans le travail , dans les mœurs , dans l'économie domestique , conduit à des découvertes heureuses pour l'agriculture , pour le commerce et pour la population. Si tout de suite on leur donnoit des lois , elles seroient sans application et sans usage , parce
que

que les objets de législation s'accroissant chaque jour, le réglemeut d'hier ne pourroit pas être celui du lendemain.

Mais quand la colonie est peuplée, que plusieurs colons ont porté la culture de leurs habitations le plus loin qu'elle pût aller, on doit fixer de justes limites aux actions et aux entreprises des hommes. Les objets de loi, qui jusqu'alors avoient varié sans cesse, sont alors certains, et la législation peut devenir immuable, autant que des institutions humaines peuvent l'être.

Ces principes sont fondés sur l'expérience de tous les âges; l'étendue des lois est celle des besoins.

Les premières lois furent simples comme les hommes: on distingua sur-tout celles de Crète, faites par Minos, et celles de Sparte, par Licurgue. Bientôt Solon en donna aux Athéniens de plus nombreuses et de plus recherchées.

Les premiers Romains n'eurent que très-peu de lois; mais après l'établissement de la République, il y eut une législation fixée, et les lois s'accrurent avec l'Empire jusqu'au temps où la tyrannie amena la multitude des lois, c'est-à-dire, le bouleversement des idées et des choses.

Dans les petites sociétés, quand les hommes savent modérer leurs besoins sur le plus ou le moins de facilité qu'ils ont pour les satisfaire, que la jalousie et l'amour des richesses ne les dévorent point encore, ils n'ont point de lois, ou s'ils en admettent quelques-unes, elles sont simples comme eux;

mais quand l'égalité est détruite , l'ambition et la force prennent la place de la modération et de la probité ; alors il faut des lois.

Les lois les plus parfaites pour un peuple chasseur , ne peuvent être que celles de la nature ; celles d'un peuple qui ne vit que de ses troupeaux , ne supposent d'autres règles que les règles de la propriété ; celles d'un peuple de guerriers , se restreignent à la discipline militaire , dont la force rompant toute liberté , ne laisse aux hommes aucun pouvoir de se livrer à l'industrie , et par conséquent rend vaines toutes les autres lois ; celles d'un peuple cultivateur , plus étendues que celles des peuples pasteurs et guerriers , et moins étendues que celles d'un peuple commerçant ; et le peuple qui n'est que commerçant est moins difficile à gouverner que celui qui se livre tout en même temps au négoce et à l'agriculture. Les lois convenables pour ce dernier peuple sont d'autant moins faciles à dicter , que l'agriculture et le commerce , ne pouvant fleurir que chez des nations extrêmement libres , il faut veiller à ce qu'elles ne portent point d'atteintes à la liberté publique.

On demandoit à Solon s'il croyoit que les lois qu'il avoit données aux Athéniens fussent les meilleures : *« Je leur ai donné , répondit-il , les meilleures de » celles qu'ils pouvoient supporter »*. Les lois doivent donc changer à proportion des objets , et le terme où elles peuvent devenir immuables , ne peut être que celui où les objets de loi ont acquis toute l'étendue dont ils sont susceptibles , où les opérations de

l'industrie peuvent être développées dans leurs plus grands rapports.

Quand un peuple est parvenu à ce degré de civilisation, il ne doit plus y avoir d'instabilité dans ses lois; car alors il n'y a plus d'autre raison de changer que le caprice ou la tyrannie.

Dans le premier âge de la colonie, ses habitans vivoient isolés, leurs demeures étoient éparses dans les bois, les uns vivoient du produit de la chasse ou de la pêche, d'autres s'employoient à la culture du tabac ou du roucou; le commerce entr'eux n'étoit qu'un troc peu difficile à régler. D'Ogeron (37) et Ponnancay, son successeur, eurent l'avantage de gouverner cette colonie naissante, sans troubles, mais sans lois. Leur sens naturel et la confiance que les colons avoient en ces deux généraux, terminoient, à la satisfaction générale, les différens qui s'élevoient; l'ordre public étoit maintenu par l'autorité que leurs qualités personnelles leur avoient donnée sur les colons..... Félicité sans égale! Gloire à jamais désirable pour l'homme de bien! Ils ont été les pères et amis de ceux qu'ils avoient à gouverner, et l'exemple de tous.

Mais c'est sans doute un malheur, qu'ayant été pour ainsi dire les dieux de la colonie, ils n'en aient pas été les premiers législateurs. S'ils avoient recueilli tout ce qu'ils avoient fait découvrir, tout ce que l'expérience leur avoit appris sur l'art de gouverner, ils auroient jetté les fondemens d'une bonne loi, de cette loi maintenant attendue de tous les

colons , de cette loi dont dépend leur sûreté et leur félicité. La colonie auroit eu des règles calquées sur ses biens et sur ses mœurs ; l'on auroit admiré dans la suite cette progression de lois proportionnée à l'agrandissement des peuples , et dont l'exemple a jusqu'à présent été si rare dans le monde.

La progression des lois n'est que le résultat des observations et de l'expérience de ceux qui sont habiles dans l'art de gouverner ; mais la création d'une loi nécessaire à des peuples déjà nombreux , déjà prévenus par les préjugés contraires à leurs besoins , par les erreurs d'une administration vicieuse , est le plus grand effort de l'esprit humain.

Une peuplade d'agriculteurs établie sur une cote maritime , doit avoir des lois relatives à la culture , à la nature de ses propriétés , à la navigation qui en exporte les produits , et à la métropole qui les reçoit.

Le législateur doit consulter l'influence que la terre et la mer ont sur la subsistance et les ressources des agriculteurs ; il doit connoître le degré de fécondité des différens territoires de cette colonie , et les moyens de l'augmenter ; il doit considérer les avantages qu'elle peut avoir actuellement par le commerce des denrées les plus précieuses , et prévoir ceux qu'elle aura dans la suite.

Presque toutes les terres étant distribuées , il doit régler convenablement les échanges ou les subdivisions qui s'en feront entre propriétaires.

Le premier objet d'une colonie , qui est sa popu-

lation, étant à-peu-près rempli, il reste à assurer sa prospérité.

Les denrées les plus chères, celles que les nations recueillent le moins, celles qu'elles désirent le plus, sortant en abondance de cette colonie, il faut entretenir autour d'elle des relations proportionnées à sa consistance; à ses récoltes, au nombre de ses habitans et à la nature de ses ressources; il faut inspirer au-dedans l'esprit d'union entre ceux qui travaillent et ceux qui gouvernent, entretenir la paix au-dehors par la bienfaisance du commerce, et cependant réunir au besoin des puissances formidables pour arrêter les efforts audacieux de toute nation rivale, *enchaîner dans les ports ses forteresses ambulantes, ou ne les en laisser sortir que pour s'en emparer.*

Telles sont à-peu-près les premières réflexions qui peuvent conduire au dessein d'une bonne législation pour la colonie; mais combien d'autres observations ne faudroit-il pas encore pour en fixer le plan?

La loi n'est autre chose que la chaîne qui lie l'intérêt de chaque particulier à l'intérêt général; en brisant cette chaîne, on anéantit toute vertu, et par conséquent tout principe de gouvernement est détruit.

L'intérêt général de la colonie et de la métropole ne sont qu'un; on ne peut le diviser sans amener la tyrannie de la métropole ou l'indépendance de la colonie; l'un et l'autre seroient également pernicious à la puissance des Français et à la richesse de l'état.

En tout pays, c'est à l'inspection ou à la sagesse des lois qu'il faut attribuer la méchanceté ou la vertu des hommes; et c'est la science des hommes et des affaires qui peut seule former de bonnes lois (38).

Quand il n'y a point de loi, personne n'est juste. La justice, qui seule peut assurer la durée des gouvernemens, suppose une loi établie; et comme chacun n'aime dans la justice que la sûreté et sa félicité personnelle, c'est l'amour du bonheur privé de chaque citoyen qui fournit à tout législateur éclairé les moyens de rendre les hommes plus réciproquement utiles, et par conséquent vertueux; en un mot, de former une bonne loi.

Cette loi est l'équilibre de la justice, qui se présente sous deux aspects: justice du gouvernement envers le peuple, justice de particuliers entr'eux.

La justice du gouvernement envers le peuple n'est pas différente de la justice des particuliers entr'eux, parce que ce qui est vertu dans l'un ne sauroit être vice dans l'autre, et que le chef et les particuliers n'ont point deux intérêts différens.

En effet, tout homme, dans quelque position qu'il soit, n'a d'autres motifs de ses actions que le désir de la félicité; celle du gouvernement est celle du peuple. Au physique, il ne peut être foible que de leur foiblesse, et malheureux que de leur souffrance; c'est dans leur gloire qu'il trouve la sienne, dans leur richesse qu'il puise ses trésors. Au moral, c'est dans leur humanité qu'il trouve la raison de sa clémence, dans leur fidélité qu'il trouve l'engagement

de ne les point tromper , de ne les point trahir ; ensorte que la prospérité nationale et la félicité publique , celle du gouvernement , celle des magistrats et du peuple , ne sont , comme je l'ai déjà dit , que la réunion des félicités particulières des citoyens : tout autre principe est absurde et destructeur.

Je dis encore une fois , *le but que doit se proposer un législateur , est donc de rendre chaque citoyen le plus riche et le plus puissant , et par conséquent le plus heureux (39) qu'il soit possible relativement à son état , c'est-à-dire , à proportion de son utilité ; en cela git la perfection de la loi.*

Car , dès qu'on peut obtenir la richesse sans le travail , et que les actions les moins utiles peuvent procurer les jouissances les plus désirables , c'est un commencement d'anarchie ; l'honnête citoyen reste sans émulation. Le hasard , prodiguant les richesses et les dignités , étouffe son courage ; et s'il fait un effort pour se relever , l'ignorant et le pervers devenus plus puissans , conspirent contre lui ; alors il n'y a plus de justice , le désordre est de toutes parts , la probité , les mœurs , l'amour patriotique , la liberté , la sûreté personnelle , tout est bientôt renversé.

La justice du gouvernement envers le peuple , est la conservation des propriétés et des libertés de tous les sujets , la punition des vices et des crimes , la récompense de la vertu , la distribution des objets d'utilité publique entre tous ceux qui peuvent en

faire un usage avantageux pour eux et pour l'état, et l'empêchement de troubler cet usage, en quoi consiste la police. Cette justice a été jusqu'à présent désignée parmi les jurisconsultes, sous le nom de *droit public*.

La justice entre particuliers n'est autre chose que le droit naturel des propriétés, c'est-à-dire, la faculté de jouir de son bien, de sa vie et de sa liberté, sans attenter à la richesse, à la sûreté et à la liberté des autres. C'est à la pratique de cette sorte de justice que se réduit ce qu'on appelle vulgairement la probité; il est une sorte de probité plus délicate, qui consiste à rechercher les occasions de se rendre plus utile à la société dans laquelle on vit, à être bon citoyen, bon mari, bon père de famille, à désirer et à mériter la gloire de son état, et à rendre hommage sans jalousie au mérite des autres. Cette probité dépend absolument de la justice du gouvernement, qui rend les citoyens plus vertueux à proportion qu'elle est plus exacte. Les jurisconsultes ont donné à la justice, entre particuliers, le nom de *droit civil* ou *privé* (40).

Ils ont séparé le droit public du droit civil, et ont prétendu qu'ils devoient être réglés par des principes différens; ils se sont égarés, et les peuples avec eux. C'est dans les contradictions des règles du droit public avec les règles du droit privé, qu'est le malheur du genre humain.

La loi ne doit former qu'un seul corps; elle doit être uniforme dans ses règles, toujours d'accord

avec elle-même, et mesurée sur les entreprises, les mœurs et le caractère des peuples.

Peu de nations ont eu de bonnes lois, parce que la plupart n'ont pas su se choisir des législateurs (41). Les lois des Grecs, adoptées des Romains, et que les peuples respectent encore, ont été faites par des philosophes (42), par les hommes les plus éclairés de leur temps et les plus vertueux. Il n'appartient qu'à de tels personnages de mesurer les actions des hommes sur leurs besoins; eux seuls connoissent les véritables moyens d'engager chaque citoyen à la pratique des vertus sociales (43); cependant il n'y a point de gouverneur, de prince ou de magistrat qui ne se croie capable de faire des lois.

Si c'est le bonheur de la société qu'on se propose par les lois, il est certain que l'on ne peut parvenir à ce but moral, que par des moyens purement physiques; il faut que le génie, que l'imagination, que les combinaisons des hommes cèdent à leur expérience. *Le ciel et son influence, le sol et ses productions, doivent servir de règle au législateur.* Il est donc absurde de prétendre que des administrateurs, des magistrats, de gens d'affaires, puissent donner des lois à des pays qu'ils n'ont point vus, statuer sur des objets qu'ils ne connoissent point et qu'ils n'ont point considérés; ils ne peuvent s'en rapporter aux mémoires qui peuvent leur être fournis, parce qu'alors il faudroit que les faiseurs de ces mémoires eussent été éclairés dans leurs observations par le génie du législateur.

Lors de la décadence des Romains, il y avoit tant de lois, que non-seulement elles avoient rapport aux besoins de l'état, mais encore que chaque particulier étoit devenu un objet de loi; elles se contredisoient entr'elles, et ne présentoient pour toutes règles que les ténèbres et la confusion. L'état législatif de la colonie, dans le moment que j'écris, est à proportion encore plus déplorable.

A sa fondation, elle ne connoissoit point de lois, pour mieux dire, elle n'en avoit aucune. Le petit nombre d'hommes qui l'habitoient n'ayant rien à régler de bien important, tout pouvoit s'arranger entr'eux par les seules opérations de la raison la plus commune; mais depuis, tous les ministres ont voulu régler le droit public de la colonie suivant leurs vues; ils ont changé, interprété, annullé selon qu'ils ont été plus ou moins puissans, plus ou moins trompés, et ont multiplié les réglemens à l'infini. Il n'auroit point été aussi facile de faire une seule loi, dans laquelle, prévoyant l'agrandissement de la colonie et voulant le hâter, on auroit réglé tout en même-temps; le gouvernement, le commerce et les mœurs (44). A l'égard de la justice distributive, on s'est toujours assez peu inquiété de ce qu'elle pourroit être. On a introduit dans les tribunaux, pour tenir lieu de loi civile, la coutume de Paris et toute la partie du droit Romain adoptée en France; on y avoit adjoint l'édit appelé *code noir*, beaucoup d'ordonnances, toujours contraires à l'intérêt de la colonie, et souvent à eux-mêmes. C'est un cahos.

L'opposition des lois entr'elles, divise l'intérêt général entre mille intérêts particuliers : cette multitude de volontés sans motifs des règles incohérentes, est difficile à connoître, plus difficile à exécuter, et n'est point exécuté.

L'inexécution des lois prouve toujours leurs vices. Que les lois soient généralement utiles, elles seront généralement respectées, chacun, en les observant, sera dirigé par l'intérêt de son bonheur. « Je vous donnerai, disoit Solon aux Athéniens, des lois telles, que vous sentirez tous l'intérêt que vous aurez à les observer ».

Si vous voulez remplir votre législature avec gloire, tâchez de connoître les devoirs de vos collègues et de tous les magistrats qui partagent avec vous l'administration de l'état. Qui ne connoît qu'une branche du gouvernement, l'administrera mal ; n'ayez avec eux qu'un même intérêt, et n'exigez jamais par orgueil qu'ils sacrifient les parties dont ils sont chargés, à celle qui vous est confiée ; il ne suffit pas que le magistrat soit homme de bien, il faut même que sa vertu ne puisse être soupçonnée. Si ce peuple vous croit juste, soyez sûr que les lois dont vous serez le ministre, auront une force infinie entre vos mains, et qu'il vous sera aisé de travailler au bonheur public.

Tout législateur qui ignore sur quelles vertus la justice, la prudence et le courage doivent être pour ainsi dire entés ; tout législateur qui ne sait pas préparer les hommes à les aimer et à les pratiquer, verra

que ses lois inutiles n'auront fait aucun bien à la société. Il y a en effet des vertus qui servent de base et d'appui à toutes les autres ; on en compte quatre, qu'on appelle *mères* ou *auxiliaires*, et qui sont les premières dans l'ordre politique ; *la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire et le respect pour sa religion.*

On ne peut donner aux hommes des leçons utiles pour les prémunir contre les défauts ou les vices qui règnent dans la société, chacun est le maître d'en profiter ou de les négliger.

Les lois ne laissent pas la même liberté à ceux qu'elles commandent ; toujours impératives, elles exigent la soumission de chaque citoyen, et comme elles sont faites pour tous les états, elles règnent sur toutes les personnes ou tout membre de l'état ; elles président à tous les engagements, mais leur principal caractère est d'étendre leur sagesse sur toutes les parties de la nation qu'elles gouvernent.

Tous citoyens doivent obéir aux lois du pays qu'ils habitent sans jamais se plaindre ; s'ils ne veulent point y obéir, ils doivent le quitter pour aller en habiter un autre où ils croient trouver des lois à leur fantaisie.

Les lois les plus sages ne peuvent pas anéantir tous les abus ; ainsi, lorsqu'on entreprend de les réunir et d'en faire la réformation entière, chaque partie doit être discutée, afin de connoître la somme du bien et celle du mal qui doit en résulter.

Pour faire un seul code de lois, il faut avoir une mission; pour oser l'entreprendre, il faut avoir fait une profonde réflexion de toutes les coutumes et usages; la tête et la vie d'un seul homme ne pourroient guère suffire à sa rédaction; ce doit être, il me semble, l'ouvrage de plusieurs bons citoyens.

Pour faire une introduction à un seul *code* de lois, il faut se renfermer dans des bornes plus étroites; il faut intéresser le gouvernement par le bonheur des peuples et la puissance de l'état; il faut intéresser les peuples par des droits de liberté, d'humanité, et par la chaîne qui doit unir leurs actions et leurs traités.

L'introduction à un ouvrage est un plan abrégé; c'est un aperçu du grand intérêt qui doit résulter de l'ensemble; chaque partie doit être un tableau frappant et sommaire; elle doit peindre le mal, mais elle doit aussi en indiquer le remède.

Après avoir travaillé aux objets les plus essentiels sur le sort de la colonie et de ses habitans, les différens effets de la propriété et la pratique du commerce, il seroit nécessaire que le gouvernement se déterminât à porter plusieurs décrets préliminaires, afin de réformer les abus et d'en détruire les causes.

Ces décrets ou réglemens sont principalement;

- 1°. Un décret concernant les monnoies, et portant création de nouvelles espèces d'or et d'argent, frappées en France, à l'usage de la colonie;
- 2°. Un décret ou déclaration au sujet du commerce étranger, dérogeant aux autres décrets ou

déclarations données jusqu'à présent sur cette matière, afin de déclarer libre tout commerce entre les armateurs français et les colonies étrangères ;

3°. Un décret concernant les dettes des cargaisons passées et à venir ;

4°. Un décret pour la réforme des troupes (45) ;

5°. Un décret pour permettre l'importation du sucre en pain ou en poudre, terré ou raffiné, sans limiter les préparations dans la colonie ;

6°. Un décret portant permission d'exporter le produit des sirops en *rum* et *tafia*, pour les vendre aux étrangers, même d'entreposer le *rum* et le *tafia* dans les villes maritimes de France, en déclarant exactement les quantités entreposées, sans payer aucune imposition pour droit d'entrepôt, et portant établissement d'un impôt sur le *rum* et le *tafia* qui se consommeroient en France, capable d'en maintenir le prix ; savoir, celui du *rum* à dix pour cent, et celui du *tafia* à cinq pour cent, au-dessus du prix des eaux-de-vie de France (46) ;

7°. Un décret sur une création de chambres d'agriculture, et leurs députés, avec un règlement de discipline pour ces chambres ;

8°. Un décret pour la réformation et la discipline des administrations civiles et militaires.

A l'égard des lois qui regardent les peuples entre eux, je les ai considérées comme le lien de la société civile, et sous ce rapport, j'ai pensé qu'elles devoient être uniformes : j'ai dit mon opinion sur certains articles, comme les plus intéressans pour St.-Do-

mingue ; et sans trop m'écarter d'une sage politique , je me suis rapproché des droits naturels.

Quelle chose peut davantage mériter l'attention du gouvernement , que celle de faire tarir la source des maladies épidémiques , et enrichir la patrie du présent que la nature lui destine ? Quel objet plus digne encore de ses soins , que de faire rendre aux colons leurs propriétés ? Quel autre objet plus digne du zèle des législateurs , que celui de bannir la mendicité , aussi humiliante pour l'humanité que déshonorante pour la nation Française. En vain la sombre politique , toujours armée de considérations humaines , cherchera-t-elle des secours pour subvenir aux besoins de ces malheureux colons.

C'est aux ames honnêtes et sensibles à élever la voix en leur faveur , et à la porter , s'il en est besoin , près du corps législatif.

La véritable liberté consiste dans l'assujettissement à la raison.

CHAPITRE VIII.

De l'Esclavage des Nègres et de leur Liberté.

L'IDÉE que l'homme sauvage puisse concevoir le plus difficilement, est celle de la servitude ; au-contraire, le sentiment le plus près de la nature, est la pitié ; c'est de ce sentiment que toutes les vertus humaines tirent leur origine ; il en résulte que l'homme naturel est le plus disposé à la vertu, et que l'homme le plus vertueux du monde policé, est celui qui est le plus libre.

Les philosophes en murmuroient, et cependant ils participoient à cette iniquité, puisqu'ils ne se sont point retirés dans les déserts ; avoient-ils le droit de nous reprocher un mal que nous avons trouvé dans sa force ? Si leurs écrits en condamnent la naissance et les progrès, leur indolence les approuve. La société humaine a montré de tout temps et montrera toujours, la violence des hommes puissans et la soumission des foibles. Telle est son origine, telle est sa constitution ; l'homme robuste, qui le premier se fit chasseur, opprima bientôt les bergers, et devenu guerrier, il les força à creuser les entrailles de la terre. Nous nous retrouvons pour ainsi dire, dans cet état violent de la première société, mais avec cette différence, que nous sommes soumis à des influences politiques, et que la race des tyrans elle-même est esclave.

Nos terres de l'Amérique n'étoient cultivées que par le secours des nègres. Quand ils étoient employés à la culture, ils ne pouvoient plus en être détachés sans la permission du maître ; ils suivoient le sort de la terre ; l'intérêt qui ne veut pas que le laboureur soit privé de sa charrue, ne souffre point que nous soyons frustrés du travail des nègres, qui devenoient entre nos mains les instrumens de la récolte. Je considérerai donc les nègres comme attachés au sol, et la propriété que nous exercions sur eux, comme une suite de la propriété des terres. Je ne m'arrêterai point à examiner si cette propriété étoit légitime, elle étoit du-moins avantageuse à l'état ; et si on les avoit traités avec humanité, leur esclavage ne seroit point un mal ; c'est du sein de l'ignorance et de la paresse qu'ils étoient tirés, pour être appliqués à des travaux utiles ; et la fertilité du pays où ils sont transplantés, leur promettoit un sort assez doux.

Ceci posé, sans m'arrêter à des distinctions inutiles, je vais considérer à-la-fois les nègres dans la colonie de St.-Domingue, dans l'état politique, naturel et législatif. Je parlerai de nos intérêts, de leurs mœurs, de leurs inclinations, enfin de la manière dont ils étoient gouvernés, et comme ils se sont comportés auprès du citoyen Santhonax.

Est-ce augmenter le bonheur de la classe laborieuse, que de lui donner part au pouvoir souverain ? Qu'il a fallu du sang, de dévastations, de désastres de toute espèce, pour nous guérir de cette erreur

politique ! Personne plus que moi n'est ennemi des distinctions qui séparent les citoyens d'une même nation ; mais la direction des affaires publiques exige parmi nous une expérience et des lumières que la nature seule ne donne pas. De quelle utilité seroient nos réflexions sur l'égalité primitive , maintenant incompatible avec l'existence de la société ?

Voici ce que pensoit Jean-Jacques des conspirations et des conspirateurs.

Wootton , le 27 septembre 1766.

« Les conspirations peuvent être des actes héroïques, même de patriotisme , et il y en a eu de telles ; mais presque toujours elles ne sont que des crimes punissables, dont les auteurs songent bien moins à servir la patrie , qu'à l'asservir et à la livrer de ses tyrans , qu'à l'être. Pour moi , je vous déclare que je ne voudrois pour rien au monde , avoir trempé dans la conspiration la plus légitime , parce qu'enfin ces sortes d'entreprises ne peuvent s'exécuter sans troubles , sans désordres , sans violences , sans effusion de sang , et qu'à mon avis , le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain (47).
 » Ceux qui aiment sincèrement la liberté , n'ont pas besoin , pour la trouver , de tant de machines ; et sans causer ni révolutions ni troubles , quiconque veut être libre l'est en effet ».

Il en est une autre bien plus précieuse aux yeux

du véritable ami des hommes ; c'est l'égalité de bonheur : elle est possible ; être puissant , ce n'est pas être heureux ; et malgré la différence des rangs et des fortunes , les besoins et les passions naturels sont par-tout les mêmes. Que tous les philosophes travaillent de concert à établir cette égalité ; un si grand bienfait leur obtiendra la reconnoissance de l'humanité entière.

Ce n'est point par des chimères spéculatives que l'on rendra les hommes heureux ; c'est en consultant leurs désirs , leurs besoins et leurs sentimens naturels. Examiner s'il existe des esclaves par nature , ce seroit déshonorer sa raison ; mais considérer jusqu'à quel degré les intérêts , les travaux et le sort du pauvre doivent être à la disposition du propriétaire , c'est un sujet , ce me semble , bien digne de nos recherches.

La tâche la plus pénible de l'écrivain n'est pas toujours de produire la vérité , mais de faire disparaître les préjugés qui l'empêchent d'être reconnue. La malheureuse expérience (48) que St.-Domingue a fait des principes de licence et d'anarchie qui ont triomphé parmi nous , m'évitera le soin de les combattre. Le peuple a signalé ces hommes , qui , tout en parlant d'étendre et d'affermir la liberté , n'ont pensé qu'à l'accroissement de leur puissance. L'ami sincère de son pays annonce quelquefois des vérités dures et austères ; mais un politique adroit couvre de fleurs les chaînes dont il veut envelopper ses concitoyens. Le véritable ami du peuple n'est pas ce

journaliste fougueux qui l'excite à l'abus de sa puissance, et qui, lui parlant sans cesse de ses droits, lui fait oublier ses devoirs les plus sacrés; mais c'est sans doute l'écrivain sage et réfléchi, qui, lui présentant les avantages du calme, du travail et de la modération, lui trace vers le bonheur une route sûre et facile.

Je dois m'attendre que plusieurs personnes, surtout celles qui ne me connoissent point, ou celles qui ne m'auront point lu, ne voyant qu'un pas de l'esclavage domestique à l'esclavage social, m'attribueront le dessein de préparer au retour de l'ancien régime; d'autres, et ce sont celles qui croiront m'être les plus favorables, s'imagineront ne voir dans mon ouvrage que les efforts d'un petit écrivain qui cherche à se distinguer par des paradoxes hardis. Mais ce temps est passé, où il suffisoit, pour fixer quelques instans l'attention publique, de revêtir d'un style brillant des idées bizarres et gigantesques. Depuis six ans que nous sommes agités par une suite de révolutions, nous avons parcouru toutes les situations extrêmes, et il n'est point de folie politique qui n'ait eu ses partisans et ses adversaires. Se renfermer dans les bornes exactes de la vérité, de la justice et de la raison, voilà le seul moyen d'être neutre encore, et de mériter les suffrages des hommes éclairés.

Je dis que l'esclavage politique rend despote, ou maître absolu des biens et de la vie de ceux qui lui sont subordonnés. On ne s'est déjà que trop étendu

sur cette espèce de maladie sociale. Je n'ai point envie d'ajouter aux longues et violentes déclamations qu'ont publiées une foule d'orateurs moins indignés contre le despotisme qu'avidés de partager le sucre et le café de St.-Domingue. Pour que l'autorité absolue fût favorable au bonheur d'une nation, il faudroit qu'elle ne cessât de reposer sur des êtres supérieurs au reste des hommes. Mais fût-on assuré de n'avoir pour maîtres que des *Tiūs* et des *Antonins* ; pourront-ils tout faire et tout voir par eux-mêmes ? Qui nous répondra que leurs ministres seront toujours fidèles à leurs vues ? La justice et l'équité se maintiendront plus aisément par l'autorité des lois, qu'avec le pouvoir absolu des souverains les mieux intentionnés. Le despotisme ne peut convenir qu'aux nations corrompues, qui ne sont capables d'aucune bonne police.

La servitude domestique absolue, me semble également nuisible à l'esclavage, à qui elle ne laisse aucun garant de sa sûreté, et au maître qu'elle peut engager à des abus d'autorité qui lui deviennent souvent funestes. Quoiqu'il n'ait rien à craindre de la justice humaine, l'homme juste ne se portera jamais à des excès contraires aux lois de la nature. La servitude domestique absolue, ne peut donc plaire qu'à des maîtres barbares et capricieux, qui craignent de se soumettre aux regards de la justice. En faut-il d'avantage pour la faire bannir de toute législation bien ordonnée ?

Ce seroit combattre la nature même des choses ;

que de vouloir empêcher qu'il y ait des rapports de sujétion entre l'homme opulent et celui qui n'a rien. Tous les plaisirs, toutes les jouissances viendront toujours s'offrir au-devant de celui qui pourra les payer, tandis que l'indigent, à force de travaux, aura peine à pourvoir au plus étroit nécessaire. Un des soins les plus importants du législateur, doit être d'alléger cette situation pénible, et d'empêcher qu'elle ne nuise à l'ordre social.

La servitude domestique modérée, qui ne permet au maître de rien exiger de ses esclaves que conformément aux lois, mais qui les lui fait regarder comme des êtres particulièrement confiés à ses soins, dont l'accroissement et le bon état ajoutent à sa fortune, n'est-elle pas plus favorable à la classe laborieuse que l'ordre actuel des choses, qui rend l'homme riche indifférent aux individus même qui le servent, et qui expose aux hasards des saisons, aux caprices des modes, et à toutes les révolutions qui agitent la colonie, la subsistance d'une portion considérable de la classe la plus utile à l'agriculture.

C'est peut-être là un des problèmes politiques qu'il seroit le plus intéressant de résoudre; mais il n'entre pas dans mon plan de m'en occuper.

Ne souffrons point que des mots nous fassent plus long-temps illusion. Le bonheur et le but que la nature nous propose à tous, quel que soit le chemin qui nous y conduise, le plus prompt et le plus facile, voilà celui qu'il faut choisir. L'esclavage des noirs est-il incompatible avec le bonheur? n'existe-t-il pas

des occasions où il seroit favorable à la prospérité d'un état ? C'est là un sujet, non de vaines déclarations, mais d'utiles recherches. La liberté de faire ce qui nous plaît, quand notre volonté ne nous inspire que des actions justes et raisonnables, est un bien ; mais la liberté de nuire à nous-mêmes et aux autres, est un mal. L'esclavage qui protège et soutient notre existence, s'il ne nous oblige à rien que de conforme aux lois de la justice, j'ose le dire, un tel esclavage est un bien ; mais celui qui nous soumet aux caprices d'un maître, est un mal qu'on ne sauroit combattre avec trop de vigueur.

Je ne doute pas qu'on ne m'oppose la législation cruelle de la plupart des peuples de l'antiquité sur l'esclavage. On me représentera ces Ilots tourmentés avec tant de barbarie par les Spartiates : les Romains usent de la manière la plus odieuse du droit de vie et de mort qu'ils avoient sur leurs esclaves ; les Hébreux même n'étoient pas responsables devant les lois des blessures qu'ils faisoient à leurs esclaves, dès qu'ils n'en mourroient pas dans les trois jours. Je finirai ce tableau, en retraçant les horreurs dont les nègres de St.-Domingue ont été les victimes. Que peut-on me prouver ? Que les lois sur l'esclavage des nègres ont été mal ordonnées dans presque tous les pays ? C'est ce que j'avoue d'avance ; mais ne seroit-il pas possible d'en créer qui fussent favorables au bonheur de la nation qui les adopteroit ?

Il est prouvé que l'esclavage des nègres, modéré par les lois, n'est point contraire aux droits de

l'homme. On pourra même dire qu'on ne peut vendre sa personne (49), que la liberté est une propriété inaliénable, qu'un tel contrat seroit nul, parce qu'il seroit sans garantie. Ces écrivains, grands maîtres dans l'art de présenter des images frappantes, se sont appesantis avec complaisance sur l'usage coupable qu'un maître injuste pourroit faire du pouvoir que nous lui donnerions sur nous-mêmes; mais ces objections n'attaquent que la servitude domestique absolue que je condamne aussi bien qu'eux.

Dans l'esclavage modéré, les conditions du contrat sont réciproques; ce ne sont proprement que des esclaves, des mercenaires perpétuels selon l'expression aussi juste qu'énergique d'un auteur de l'antiquité. Les obligations du maître sont moins pénibles, sans doute, mais bien plus étendues; il doit pourvoir à tous les besoins de ses esclaves, les défendre et les protéger quand on les attaque, prendre soin de leur famille; et comme il a profité de leur santé et de leur jeunesse; la nature même des choses lui fait un devoir de les entretenir encore, quand les maladies et les infirmités de l'âge les lui ont rendus inutiles, mais l'esclave ne peut s'engager qu'à l'emploi de ses moyens; quand il a consommé son temps au travail qui lui est indiqué, sa tâche est parfaitement remplie, et, quoique sous l'autorité d'un maître, il est bien plus encore sous la puissance des lois.

La propriété territoriale une fois admise, la question n'est plus de savoir si celui qui n'a rien sera

tenu dans la sujétion ; elle est une suite de l'établissement de la société ; mais s'il lui est plus avantageux de travailler pour un maître, obligé, quoi qu'il arrive, de le nourrir et de le protéger, de le soigner, que de dépendre d'une multitude d'individus qui l'emploieront au gré de leurs caprices, et qui, après avoir profité de sa force et de sa santé, ne se mettront nullement en peine de le secourir au milieu des embarras de la maladie ou d'une nombreuse famille. Pour l'indigent, il n'y a point à choisir entre les deux situations.

Pourquoi donc les esclaves des Romains recevoient-ils la liberté avec tant d'enthousiasme ? C'est qu'alors ils se trouvoient sous la protection des lois auxquelles ils ne pouvoient auparavant avoir recours, quelle que fût la barbarie de leurs maîtres. L'affranchissement leur laissoit encore de grandes obligations à remplir envers leurs bienfaiteurs. Mais n'existe-t-il pas en Asie des états où la liberté est un si mauvais présent, que chacun s'empresse de la perdre et cherche à se rendre l'esclave des seigneurs dont le crédit est le plus connu, afin de trouver sous son abri une protection puissante. Sans aller prendre si loin nos exemples, rappelons-nous que nos ancêtres se chargeoient eux-mêmes et leurs biens, de servitudes envers l'église ou envers quelques grands de l'état, pour qu'ils prissent leur défense, au défaut des lois alors peu écoutées (50). Subsistance et sûreté ; tel a été le premier vœu des hommes, et le régime qui assure à ces deux objets essentiels,

quelle que soit sa forme , est un régime heureux et bienfaisant.

On voit bien que l'abolition de l'esclavage des nègres , fut pour nos colonies la mesure la plus désastreuse ; c'est ce qu'une expérience terrible n'a que trop bien prouvé. Il est inutile de revenir sur le passé , auquel il est impossible de remédier ; cherchons seulement , s'il est possible , d'arrêter les maux qui dévorent nos plus riches possessions.

Je laisse à l'histoire le soin de peindre la manière aussi perfide que barbare avec laquelle on a soulevé les nègres contre leurs propriétaires. Que la haine de la postérité , que notre mépris poursuivent à jamais les auteurs des calamités dont nos colonies sont la proie (51).

Et vous , Français , peuple crédule et trop humain , on ne peut penser , sans en avoir pitié , à cette foule d'Américains malheureux , qui ne le sont que pour s'être élevés contre la tyrannie par une funeste opinion , dont le principe est de combattre ; ils sont condamnés , ils sont conduits , ils sont traînés pour disputer leurs droits dont le gouvernement ignore encore peut-être la sagesse de ces malheureux. Il est défendu par le citoyen Santhonax , d'écouter leur voix ; ils sont peints aux yeux du directoire avec des couleurs qui ne sont pas les siennes ; on les a défigurés en croyant de faire une source de corruption et de mauvais sujets. Ainsi , les uns à force de résister , les autres à force d'abuser des avantages qu'ils procurent à ceux qui connoissent les

bornes , ne forment qu'un amas de victimes dévouées aux remords , aux regrets , aux inquiétudes qui les suivent jusqu'au tombeau , au lieu d'une vie agréable , honnête et utile à leurs semblables ; on les entend se plaindre de leurs maux , et s'écrier quelquefois de leur misère. Etoit-ce la peine de nous livrer à la France ! Est-ce là la protection qu'elle nous promet ! Sommes-nous traités en frères ?

Vous , Européens en général , quand vos frères , vos fils et vos neveux traversoient les mers à deux mille lieues de vous , demandez-leur comme ils étoient reçus et la manière avec laquelle ils étoient secourus par les mêmes Américains que vous avez dans vos villes , et qui sont maintenant dans la plus grande misère ; quels secours reçoivent-ils de vous ? non pas par commémoration de vos parèns et de vous-même , mais par cette qualité d'hommes et de citoyens , qui ne devoient faire qu'une même chaîne et une même famille ! Mais non , le vice éloigne les uns des autres , les citoyens que la vertu devoit rapprocher et tenir unis ; ils se divisent par les haines , les craintes et les soupçons , rien n'est sacré pour les passions ; guerres , meurtres , trahisons , violences , injustices , perfidies , lâcheté , voilà leur cortège , tandis que la raison appelle autour de cette famille la paix , la bonne foi , et le bonheur à la suite de toutes les vertus.

Je ne suis pas plus de l'avis de ceux qui prétendent qu'il faut que la liberté se passe à l'ombre de cette belle maxime , qui ne seroit bonne , au-con-

traire , qu'autant qu'elle seroit restraite dans les plus étroites limites.

On ne remonte jamais aux sources. En fait de mœurs , les plus petites causes produisent de grands effets. Combien d'habitudes prises aux isles acquièrent ce qu'on appelle uue seconde nature ! Il arrive en moral , ce qui arrive en physique ; comme les corps assujettis à telle forme ou à telle allure , les gardent toujours. Les ames ne se défont pas mieux des impressions qu'elles ont reçues dans leurs opinions. On accuse le caractère d'un vice acquis par l'habitude de vivre avec ses semblables dans la même opinion , et l'on impute à la nature des écarts qui ne lui appartiennent jamais.

L'on me dira peut-être que je veux être le héros des créoles , que je romps des lances pour leur défense ; ils n'auroient pas besoin de défenseur si on vouloit les écouter.

O vous , citoyens directeurs , magistrats d'un peuple juste et protecteurs des malheureux , que ne rappelez-vous ces commissaires désastreux , ces hommes si dangereux qui , en criant liberté , liberté , réunissent tous leurs efforts pour la faire perdre et rendre les isles indépendantes de la France , sans espérance de les recouvrer jamais des mains des Anglais ! A ce mot , la plume me tombe des mains , je suis découragé ; l'universalité de l'injustice du citoyen Santhonax m'effraye ; je vois cette injustice se répandre dans toute la colonie , et des professions établies pour lui faire la guerre en sont infectées ; l'écorce

de la justice existe encore , mais c'est l'écorce d'un arbre qui ne produit presque plus de fruit ; tout le monde exige la justice de ses pareils ; un gouvernement même doit l'exiger , et doit en conséquence avoir honte de la manquer lui-même.

Ce n'est pas toujours avec éclat qu'on est injuste : la vie est un tissu d'actions grandes ou petites , qui appartiennent à la justice ; on est tous les jours aux prises avec elle.

Les rois , dans les palais royaux , en pesant le mérite des uns avec la faveur , les sollicitations et les intrigues des autres , sont soumis , comme le reste des hommes , à cette vertu , la base de leur empire : ils ne peuvent être injustes sans être coupables ; la souveraineté dont ils jouissent , ne les exempte pas du blâme qu'ils méritent en s'écartant de la justice qu'ils doivent à leurs sujets.

Tout homme a droit à la justice de son semblable ; la fortune , avec l'étalage et la pompe qui la suit , a beau se prévaloir de la supériorité qu'elle se donne , elle ne détruira jamais la loi qui condamne les injustices sur lesquelles elle fonde si souvent sa puissance ; les temples de la justice ne sont que les représentans de celui que la nature a élevé dans nos cœurs.

L'appareil formidable qui l'accompagne , qui fait trembler les criminels , n'est qu'une foible image des remords intérieurs qui déchirent l'ame des prévaricateurs ; j'en ai vu , tourmentés par cette voix intérieure , aller au-devant du supplice , tandis qu'ils

méritoient un jugement mille fois moindre que celui qu'elle leur faisoit éprouver ; tel paye d'éfronterie , paroît d'une tranquillité assurée , qui rougit , qui a honte de lui-même dans le secret de son cœur ; personne ne voudroit être attaché par les liens du sang ou de l'amitié , à un homme injuste ; il n'y a que ceux qui , se mettant au-dessus des lois , tirent parti de l'injustice même des autres pour étayer la leur , et ne forment plus ensemble qu'une société de brigands , que leur crédit , leur emploi ou leurs richesses mettent à l'abri des châtimens. Si la justice s'étendoit à tous les délits qu'elle auroit droit de punir , il y a peu d'hommes qui n'ayent mérité une fois de subir le sort de ces malheureux qui n'ont aucune ressource contre la loi qui les condamne.

Comment rappeler les hommes à cette vertu si essentielle pour eux ? Son image devoit suffire ; elle est empreinte dans tous les cœurs , elle est la source de l'ordre , l'ordre l'est de la tranquillité publique ce que les proportions et les rapports sont dans le physique ; ce qui constitue la beauté dans les productions de l'art , l'ordre l'établiroit dans le moral ; nous ne serions plus blessés de ces accès énormes qui font frémir la nature ; nous n'entendrions plus les cris de ces victimes que l'injustice opprime , qui , écrasés sous le poids de leur infortune , servent de marches et de degrés à l'élévation de leurs semblables , et qui ne vivent plus que pour souffrir.

Pour disposer les hommes à être justes dans l'un

et l'autre cas, il faudroit proposer des louanges et des honneurs à ceux qui font plus qu'ils n'attendent des autres, et des punitions à ceux qui font moins qu'ils n'en exigent; il faudroit leur inspirer de l'humanité, disposer leurs organes au moyen de bons conseils, de telle manière qu'ils fussent toujours émus douloureusement à l'aspect de la misère ou de la douleur. L'humanité est le plus sûr garant de la justice, et l'on ne doit jamais compter sur un homme qui ne sait point compatir aux maux de ses semblables. L'insensibilité et l'injustice se tiennent par la main.

Il ne me reste qu'une chose à dire; c'est que les hommes ne s'étant mis en société que pour augmenter leurs jouissances et diminuer leurs peines, nul d'entr'eux ne peut se dispenser de concourir à ce but sans manquer de justice, et sans se déclarer par conséquent ennemi de la société.

Ce seroit peut-être ici le cas de parler plus spécialement des mœurs sur lesquelles on a tant écrit, la base qui les soutient et de la félicité des sociétés. Qu'est-ce qu'avoir des mœurs, si ce n'est être juste, humain et honnête?

L'exemple et la règle des mœurs en bien comme en mal, a été de tous les temps le guide le plus invariable de la conduite des hommes. On auroit honte d'être mauvais au milieu d'un peuple sage; je ne sais si un homme sage se conserveroit long-temps au milieu d'un peuple corrompu.

L'Être Suprême qui a fait l'homme pour vivre en société, a mis au fond de son cœur le germe des

vertus qui peuvent le rendre heureux , comme il a donné aux animaux cet instinct qui les sert si avantageusement pour leur conservation ; c'est d'après ces notions intérieures que la plupart des lois ont été faites , pour y ramener ceux qui voudroient s'en écarter , ou punir ceux qui s'en écartent en effet. Le bien de la société est l'objet de toutes les lois. On comprend avec peine comment on a pu trouver au malheur de la société ce qui devoit faire son bonheur : c'est l'ouvrage des passions , rien ne doit étonner de leur part ; il reste toujours à la gloire des lois , que ceux qui n'en ont point , comme les nègres dont on vente si fort leur liberté , ne sont rappelés aux vertus écrites dans tous les cœurs par aucun moyen ; que les cris de leur conscience sont étouffés par les exemples affreux qu'ils ont commis sur St.-Domingue ; que n'ayant aucune crainte d'être punis de leurs transgressions , ils se livrent encore aveuglément à l'impétuosité de leurs désirs.

Cette vérité me conduit à une nouvelle preuve que nous sommes faits pour vivre ensemble. A quoi nous serviroit cette voix intérieure qui nous enseigne nos devoirs mutuels , si nous vivions isolés les uns des autres ? Aussi voyons-nous que les gens séparés du monde sont si surchargés des observances particulières de leur état , qu'ils oublient souvent celles dont nous parlons , et qui sont d'une toute autre importance. Ici j'aperçois l'ordre admirable , dans le moral comme dans le physique de l'Univers , et qui ne peut avoir que Dieu pour auteur.

Quand

Quand Aristote a dit qu'il n'y avoit dans notre entendement que ce que les sens pouvoient y porter, il n'a voulu parler sans doute que des connoissances qui dépendent de leur secours, qu'on ne peut acquérir sans eux. Sa pensée n'a pu être d'y comprendre ce sens intime, indépendant des différens climats, connu de toutes les nations, antérieur à toutes les conventions humaines; qui se développe avec l'âge qui guide les enfans, même avant qu'ils aient appris à réfléchir, qui condamne le mensonge, la mauvaise foi, l'infidélité, le parjure et les actions contraires à la sociabilité, comme il ordonne les vertus qui peuvent concourir à sa perfection; c'est lui qui nous avertit du bien et du mal, préférable à tous les livres qui prescrivent nos devoirs, celui dans lequel on nous apprend le moins à lire dans notre enfance, le plus capable de nous rendre meilleurs, si nous lisons souvent. Quel est le père qui y renvoie son fils, la mère qui en répète les leçons à sa fille, le précepteur qui s'occupe le plus auprès de son élève que du rudiment? Dans tous les plans, l'éducation est l'article le plus essentiel, et c'est le plus négligé.

Vous êtes séduits, citoyens représentans du peuple, par des astucieux langages; représentez-vous St.-Domingue couvert de débris et de cendres, une partie de ses propriétaires obligés de fuir, les autres disputant quelques restes de leurs anciennes propriétés contre les invasions des Anglais ou l'avidité des nègres.

Représentez-vous ces mêmes nègres , à la liberté desquels on a tout sacrifié , réduits à la moitié de leur ancienne population par la faim , par les ravages de la guerre , et par leurs propres divisions , et vous connoîtrez quels fruits vous devez attendre de leurs funestes principes.

Non certes , je ne suis pas l'ennemi des hommes , et quelle que soit leur couleur , je les reconnois tous pour mes frères ; mais en voyant d'aussi affreux résultats , ne dois-je pas m'élever contre les coupables. Si les nègres esclaves avoient été dignes de la liberté , cette révolution n'eût pas eu des effets aussi sanglans. Nous qui depuis quatre ou cinq cents ans jouissons de la liberté civile , nous n'avons pu soutenir cette épreuve qu'au milieu des convulsions les plus terribles ; et l'on eût prétendu que les nègres , accoutumés dès l'enfance à des travaux abrutissans , que la nature de leurs occupations , le genre de leurs relations et la chaleur de leur sang , retiennent toute la vie dans une certaine enfance , l'on eût prétendu , dis-je , que de tels êtres , rendus à la liberté sans aucune mesure préparatoire , n'en feroient pas l'usage le plus funeste.

Plus on y réfléchira , plus on sera persuadé que la liberté sans mœurs dégénère en licence , et que la licence produit nécessairement la tyrannie domestique , ou l'asservissement à une puissance étrangère.

En vain nos législateurs décrètent l'égalité , leurs efforts ne pourront jamais établir l'égalité d'esprit , de courage et de talens. Voyons-nous qu'aucun nègre

ait montré, dans quelque genre que ce soit, des talens distingués? N'est-ce pas une preuve éclatante de leur infériorité?

J'aime à croire que la nature les en a dédommagés par d'autres qualités, comme le dit le fameux de Buffon (52): « Les nègres aient peu d'esprit, ils » ne laissent pas d'avoir beaucoup de sentiment; ils » sont gais ou mélancoliques, laborieux ou fainéans, » amis ou ennemis, selon la manière dont on les » traite. Lorsqu'on les nourrit bien et qu'on ne les » maltraite pas, ils sont contens, joyeux; prêts à » tout faire, et la satisfaction de leur ame est peinte » sur le visage; mais quand on les traite mal, ils » prennent le chagrin fort à cœur et périssent quel- » quefois de mélancolie; ils sont donc fort sensibles » aux bienfaits et aux outrages, et ils portent une » haine mortelle contre ceux qui les ont maltraités; » lorsqu'au-contraire ils s'affectionnent à un maître, » il n'y a rien qu'ils ne fussent capables de faire pour » lui marquer leur zèle et leur dévouement; ils sont » naturellement compatissans, et même tendres, » pour leurs enfans, pour leurs amis, pour leurs » compatriotes.

« Les nègres partagent volontiers le peu qu'ils ont » avec ceux qu'ils voient dans le besoin, sans même » les connoître autrement que par leur indi- » gence (53) ».

Voyons ce qu'ils sont, non pas dans nos colonies, où l'on peut croire que leurs dispositions sont resserrées par les circonstances; considérons-les dans leur

propre pays : leurs mœurs varient selon les contrées ; les voyageurs nous représentent les uns ardens , féroces et impitoyables , les autres doux , simples et hospitaliers. Mais dans aucune nation nègre , on ne voit se déployer à un certain degré , l'activité et l'industrie ; toute bonne police paroît impossible parmi eux. Anarchie ou despotisme ; voilà les deux extrêmes , entre lesquels presque aucun de ces peuples n'a su trouver de sage milieu. Dans les nations Européennes , si les actes arbitraires d'un monarque offensent trop vivement ses sujets , l'opinion publique rougit avec une force qui l'oblige assez souvent à fléchir. Mais là tout est nul , on ne voit que des êtres qui obéissent en tremblant , et qu'ils commandent avec férocité. Comment peut-on se plaindre que les nègres dans nos colonies fussent réduits à l'esclavage , la nature ne sembloit-elle pas les y avoir condamnés avant nous ?

J'ose croire que l'on pourra , dans la suite , faire renaître la prospérité dans nos colonies sans avoir recours à un odieux esclavage ; mais aujourd'hui , par quels moyens espérera-t-on y suppléer ? Prétendrait-on substituer des blancs aux nègres ? Ce seroit n'avoir aucune idée de la nature du climat. Ignore-t-on qu'il est mortel pour une partie des Européens qui vont chercher fortune dans ces contrées lointaines , et que les autres , abattus et languissans , respirent à peine dans l'intérieur des maisons , loin de pouvoir soutenir les ardeurs du soleil et s'employer à des travaux fatigans ? Les cha-

leurs qui amènent cette situation pénible y durent plusieurs mois. Les nègres, dont le sang paroît avoir reçu une préparation différente, et qui sont accoutumés dès l'enfance à ce climat brûlant, sont plus propres à la culture des plantations qui font la richesse de nos colonies; ils peuvent supporter sans danger la fatigue qu'exige la manutention du sucre, de l'indigo et les autres denrées coloniales; mais c'est peu qu'ils le puissent, il faut un motif qui les engage à le faire, dans un climat dont la température nous invite au mouvement, et où le travail est une sorte de distraction nécessaire. Si la voix du besoin ou de l'intérêt ne venoit pas nous éveiller, combien d'entre nous s'abandonneroient à une lâche oisiveté? Combien voyons-nous d'êtres, consumés par l'ennui, ne pouvoir encore se livrer à des occupations utiles? D'ailleurs, les alternatives du chaud et du froid, le luxe et la nécessité d'une grande quantité d'alimens, nous imposent des besoins bien plus étendus.

Mais les nègres n'ont point de luxe, et peu de besoins. A quoi lui serviront donc les denrées de l'Europe? Où le besoin n'existe que d'un côté, tout échange est impossible. Qu'on examine le genre de commerce qui a lieu sur la cote d'Afrique; croit-on que les nègres, en passant d'un hémisphère à l'autre, changent d'habitudes, de mœurs et de passions? L'activité qui leur manque dans leur propre pays; l'activité qui est incompatible avec la chaleur du climat qu'ils habitent, se développera-t-elle en eux

lorsqu'ils seront transportés dans une contrée étrangère ? Il est donc impossible de suppléer sur-le-champ au défaut d'esclaves ; et quand les ministres nous annonceront que les colonies prennent , sous des mains libres , la face la plus florissante , nous les en croirons tout autant que s'ils nous disoient , on vous paye les pensions exactement.

Jusqu'aujourd'hui , les blancs n'ont presque servi qu'à diriger les travaux des nègres ; il n'en est que bien peu qui ayent pu soutenir les fatigues de la culture au milieu des chaleurs excessives de ce climat. Il est vrai qu'on pourroit en augmenter le nombre en les accoutumant peu-à-peu à des exercices pénibles , en les aguerrissant par l'habitude contre les ardeurs d'un soleil brûlant , en leur faisant suivre un régime de vie mieux adapté au climat , et sur-tout en les y invitant par l'attrait le plus puissant sur les hommes , l'intérêt.

Pour stimuler au travail des peuples naturellement paresseux et insoucians , il faut leur présenter des motifs bien puissans. Les Européens s'engageoient dans des entreprises longues et périlleuses , dans l'espoir d'aller jouir ensuite dans leur contrée natale , de l'opulence qu'elles devoient leur procurer ; l'or couloit par flots dans nos colonies ; mais qu'importoit , à peine ces fortunes brillantes étoient-elles formées , qu'elles refluoient vers la mère patrie , qui ne faisoit que s'enrichir de plus en plus des travaux de ses enfans.

Au retour , la même perspective à offrir aux nè-

gres, puisque dans leur pays natal ils sont mille fois plus malheureux qu'ils ne l'étoient sous le joug de l'esclavage. Quand il seroit possible de leur inspirer ce même amour pour une patrie qu'ils ne connoissent pas, où seront les motifs de leur activité? Vivre et jouir, voilà le vœu de ce peuple; pour vivre, il n'a pas besoin de l'Europe; il lui suffit de cultiver quelques *bananiers*, *taillaux* ou *patates*. Pour jouir, ignore-t-on que, dans les climats chauds, l'oisiveté est la plus douce de toutes les jouissances?

Je n'opposerai qu'un seul mot à tous les rapports officiels sur la situation brillante de nos colonies. De quel moyen s'est-on servi pour faire travailler les nègres?

La force est hors de notre plan, (sans force, point de cultivateur). La raison? Non, ne croyons plus à son pouvoir sur l'esprit de ceux qui ne savent pas penser. Parlez-moi de l'intérêt, parlez-moi d'une passion vive, je commencerai alors à vous entendre; mais vous ne sâtes jamais manier les passions que d'une manière funeste au bonheur des hommes.

Je n'ai pu me procurer que des notions assez imparfaites sur la situation actuelle de nos colonies; mais il est difficile de penser que des hommes, livrés depuis près de trois ans à la licence et à l'anarchie, reprissent aisément le frein des travaux. Imaginer que la douceur puisse ici être de quelque utilité, c'est une chose ridicule même à supposer. Je demande à l'orateur le plus adroit, de quelles phrases

il se serviroit pour persuader aux nègres de reprendre les fers sous lesquels ils ont gémi depuis si longtemps, et qu'ils ont brisé avec tant de violence et de fracas ? Il faudroit appeler à son secours la force et les divisions. Je ne doute pas qu'une politique adroite ne pût employer ces moyens avec quelque succès ; mais le sang couleroit encore, et la soumission seroit-elle jamais bien entière ? Ce n'est plus le temps où une foule de nègres trembloient devant un seul blanc. Le préjugé qui faisoit notre force est tombé, et il faudroit du temps pour le faire renaître ; d'ailleurs ce plan ôteroit tout espoir de voir la liberté régner dans nos colonies, tandis que mon vœu seroit de hâter le moment où elle contribuera à leur bonheur autant qu'à celui de la mère patrie.

Il est rare qu'une première injustice n'en entraîne à sa suite un grand nombre d'autres. On ne peut plus se délivrer du crime que par des crimes nouveaux. Certes, la traite des nègres étoit un attentat contre l'humanité ; mais dès qu'une fois elle étoit consacrée par les lois de l'état, les nègres devenoient une propriété acquise sous la loi publique, et dont on ne pouvoit plus être dépouillé sans crime, même violer l'acte constitutionnel (54). Mais suffisoit-il de rendre au propriétaire le prix de ses esclaves ? Qu'alloient devenir encore ses plantations, sans les bras des nègres qui les rendoient fertiles ? En les lui enlevant, vous lui ôtez encore la possibilité d'exploiter ses possessions. Ce n'est pas là que se sont arrêtés les malheurs des colons, ils ont été persécutés

tés ; incarcérés , quelques-uns fusillés , d'autres déportés ; pour quel crime ? Pour avoir voulu défendre leurs vies et les propriétés de leurs pères. Aujourd'hui que l'on commence à rougir des horreurs et de l'injustice commise à St.-Domingue à leur égard , hâtez-vous donc de réparer ces fautes ; si vous conservez encore quelque respect pour ces malheureux , comment leur refuser sûreté , protection et secours.

Une partie des colons a péri , d'autres ont émigré ; parmi ceux même qui ont resté , quel usage la plupart pourront-ils faire de leurs possessions , si on ne leur fournit des nègres ou d'autres ouvriers pour les aider dans leurs exploitations ? Ces fertiles colonies , qui ont procuré à la France des richesses si considérables , vont devenir incultes et désertes , si une administration sage ne prend des moyens pour y ranimer promptement l'agriculture.

Mon dessein , comme on doit bien le pressentir ; ne seroit pas de faire renaître pour jamais l'esclavage , mais seulement d'assurer la prospérité des colonies et le bonheur des nègres. Si on laissoit à la volonté des propriétaires le soin de choisir le moment où l'on pourroit , sans danger , rendre leur esclavage à la liberté , il y auroit à craindre qu'ils ne l'éloignassent au gré de leurs intérêts ; pour obvier à cet inconvénient , je désirerois que la loi ordonnât que le dixième , et même que le quinzième des esclaves , fût mis en liberté chaque année , d'après le jugement des commissaires nommés par le directoire à cet effet , et

sur le témoignage qui seroit rendu de leur bonne conduite.

L'exécution de ce plan sera sujette à beaucoup de difficultés ; il ne réussira jamais , s'il n'est dirigé par un grand courage et par un esprit supérieur , animé d'un zèle ardent d'établir le bonheur de tous les hommes.

S'il étoit temps encore d'opérer dans le régime des colonies tout le bien que commande l'humanité et que comportent la prudence et la politique ; si le noir étoit dans cet heureux état de paisibilité qui le rendoit susceptible de recevoir avec une vive reconnaissance le plus léger adoucissement porté à sa situation , quelle marche eût-il fallu suivre ? Eût-il été sage de rompre subitement ses fers et de l'abandonner à l'ivresse qui s'empare infailliblement de tout peuple qui sent pour la première fois l'absence du frein qui génoit ses facultés et ses penchans ? Non sans doute , il n'y a pas de poison plus violent , a dit un sage , que la liberté versée toute pure à des hommes qui n'ont pas été longuement préparés à ce bienfait. La multitude ne sait pas ce que c'est que de jouir avec modération ; et elle passera rapidement d'une extrémité à l'autre , de l'esclavage à la licence effrenée et à l'anarchie , si l'on n'a pas disposé d'avance les moyens de tempérer sa fougue et de diriger ses mouvemens.

Mais ce n'étoit pas sur-tout des êtres sans moralité , sans vertus et destitués de toute idée supérieure à l'instinct ; ce n'étoit pas des êtres dégradés

par leurs vices primitifs et par leur situation présente, et dont toutes les facultés intellectuelles se bornoient à leurs besoins physiques, qu'il falloit investir de tous les droits dont l'homme le plus civilisé connoît à peine le prix, et dont tous sont également incapables de ne pas abuser. User d'une pareille condescendance envers des sauvages brutaux et ignorans, c'étoit les vouer aux furies, c'étoit les arracher à un esclavage tranquille, pour les soumettre à celui bien plus cruel des passions exaspérées, et les faire passer de là sous un joug plus pesant, que tout peuple, en cas semblable, manque rarement de rencontrer, après avoir parcouru successivement tous les périodes de la fureur et de l'esprit de vertige. Si on avoit voulu le bien, et qu'on n'eût été animé que du désir de substituer la raison et les sentimens de la nature aux préjugés aveugles et aux emportemens de l'avarice, il n'eût pas fallu aller bien loin pour connoître la marche qu'il falloit suivre. Écoutons un écrivain philanthrope, qui le premier eut la gloire de l'enseigner, et dont on ne suspectera pas le langage.

« Il ne seroit peut-être pas impossible, dit-il, » d'obtenir les productions des colonies sans les » peupler d'esclaves.... Pour atteindre ce but, re- » gardé si généralement comme chimérique, il ne » faudroit pas faire tomber les fers des malheureux » qui sont nés dans la servitude ou qui y ont vieilli; » ces hommes stupides, qui n'auroient pas été pré- » parés à un changement d'état, seroient incapa-

» bles de se conduire eux-mêmes ; leur vie ne seroit
» qu'une indolence habituelle ou un tissu de crimes.
» Le grand bienfait de la liberté doit être réservé
» pour leur postérité , et même avec quelques mo-
» difications. Jusqu'à leur vingtième année , ces en-
» fans appartiendront au maître dont l'atelier leur a
» servi de berceau , afin qu'il puisse être dédommagé
» des frais qu'il a été forcé de faire pour leur conser-
» vation : les cinq années suivantes , ils seront obligés
» de les servir encore pour un salaire fixé par la loi ;
» après ce terme , ils seront indépendans , pourvu
» que leur conduite soit exempte de reproche grave.
» S'ils s'étoient rendus coupables d'un délit de quel-
» que importance , le magistrat les condamneroit
» aux travaux publics pour un temps plus ou moins
» considérable. On donnera aux nouveaux citoyens
» une cabane avec un terrain suffisant pour créer
» un petit jardin , et ce sera le fisc qui fera la dé-
» pense de cet établissement. Aucun règlement ne
» privera ces hommes , devenus libres , de la faculté
» d'étendre la propriété qui leur aura été gratuite-
» ment accordée : mettre ces entraves injurieuses à
» leur activité , ce seroit perdre follement le fruit
» d'une institution louable. Cet arrangement pro-
» duiroit , selon les apparences , les meilleurs effets.
» La population des noirs arrêtée par le regret de ne
» donner le jour qu'à des êtres voués à l'infortune et
» à l'infamie , fera des progrès rapides ; elle recevra
» les soins les plus tendres de ces mêmes mères qui
» trouvoient quelquefois des délices inexprimables

» à l'étouffer ou à la voir périr. Ces hommes, ac-
 » coutumés à l'occupation dans l'attente d'une liberté
 » assurée, et qui n'auront pas une possession assez
 » vaste pour leur subsistance, vendront leurs sueurs
 » à qui voudra ou pourra les payer. Les journées
 » seront plus chères que celles des esclaves, mais
 » elles seront aussi plus fructueuses. Une grande
 » masse de travail donnera une plus grande abon-
 » dance de productions aux colonies, que leurs ri-
 » chesses mettront en état de demander plus de
 » marchandises à la métropole ».

Tels étoient les conseils, sur lesquels j'abrège, de Raynal, de cet ardent ennemi des abus de l'esclavage; telle étoit aussi la manière de procéder indiquée par la sagesse et par un amour véritable de l'humanité. Mais elle convenoit peu aux citoyens Santhonax et Polverel, qui affectoient le plus de les invoquer et de marcher sous leurs auspices; ils ont trouvé plus court de soulever le noir contre l'état de subordination et de travail, duquel dépendoit la fortune publique; et en lui mettant le poignard et la torche à la main, ils lui ont dit: Lève-toi! extermine tes maîtres (55), incendie leurs maisons, renverse leurs odieuses richesses, anéantis tout ce qui peut te rappeler les temps malheureux de la servitude, et sois libre!..... A ce langage, ou à ses résultats, qui ne reconnoît pas l'esprit désorganisateur de l'intrigue, qui par-tout s'est trahi par ses propres œuvres? Lui seul étoit capable de briser sans aucun ménagement tous les liens qui tenoient ces hommes

assujettis? Lui seul pouvoit recourir à l'inférieure méthode de les diriger dans le chemin de la vertu et de la civilisation, en les précipitant dans tous les genres de crime, et dans tout ce que l'extrême licence a de plus dégradant?

Si tant de malheurs ont dû résulter de la corruption ou des fausses mesures employées envers une peuplade docile et façonnée au joug de l'ordre et du travail, de quelle efficacité pourroient-elles être à l'égard d'une horde déchaînée, ivre de fureur, et respirant depuis trois ans l'air méphitique de la dévastation et du carnage?

A-t-on pu croire que c'étoit à de pareils hommes qu'il suffiroit de parler de lois, de constitution, pour calmer leur sanguinaire effervescence? A-t-on pu se persuader que des hommes qui ne connurent jamais les plus simples élémens de l'ordre social, et dont l'habitude dans le désordre a achevé d'abrutir le caractère, pourroient s'élever jusqu'à ces conceptions sublimes d'égalité et de liberté sous l'empire des lois; jusqu'à ces spéculations politiques, qu'il est si difficile de saisir avec justesse, et qui sont, du-moins, au-dessus de l'intelligence des nations les plus éclairées? D'ailleurs, s'il est constant en moral que ce n'est que par degrés qu'on parvient au crime, il n'est pas moins vrai que c'est tout aussi difficilement qu'on revient du crime à la vertu. De plus, les inclinations vicieuses de tout un peuple ne s'extirpent pas comme celles d'un individu; celui-ci ramené par ses réflexions, ou pressé par ses remords, peut ouvrir

son ame au repentir ; mais tout un peuple ne se repent ni ne s'amende , que lorsqu'il y est contraint par la force ou par le malheur ; alors même , il est forcé de plier ; mais ses inclinations ne changent pas et n'attendent qu'une occasion de se remonter , et toujours pour se livrer aux mêmes excès , et pour se souiller des mêmes crimes. Que dois-ce être de celui dont les passions , loin d'être comprimées , ont été fermentées par tout ce qui pouvoit les exalter , et qui , loin d'apprendre à rougir de ses erreurs , ne reçoit que des encouragemens pour s'y livrer encore ? Pour ramener l'ordre parmi les noirs , la plus urgente de toutes les mesures , étoit d'élever leurs ames , et d'y répandre le germe des vertus publiques , dont la base est cette moralité , qui est , si je puis m'exprimer ainsi , la conscience des nations , et dont l'intervertissement ne peut être suivi que de vices et de corruption. Il est chez tous les hommes un instinct naturel , par lequel le plus sauvage distingue parfaitement le bien d'avec le mal , la vertu d'avec le crime ; mais il n'est que trop facile de le tromper avec les faux prétextes , ou d'égarer son opinion en flattant ses passions. Par exemple , comment deviendrait-il ami de la justice et de la paix ? Qu'elle idée peut-il se former de ces vertus , ce peuple dont on achève de corrompre l'entendement en sanctionnant ses innombrables forfaits et en accumulant les récompenses sur ceux qui l'ont égaré ? Venons maintenant à l'application directe des maximes que j'ai en vue.

Je dis encore que , si les noirs étoient dans l'heureuse ignorance des écarts dans lesquels ils ont été entraînés , s'ils étoient encore paisiblement occupés de leurs travaux habituels , un changement ne devroit être apporté dans leur situation qu'avec de grandes précautions , et il faudroit bien se garder de lâcher un seul moment , les rênes qui servoient à les conduire ; mais si la surveillance la plus active et la force même étoient nécessaires pour les retenir dans les bornes du devoir , elles le sont bien plus lorsqu'il ne s'agit de rien moins que d'y ramener des tigres déchaînés et altérés de sang. Je crois qu'il sera possible , quoique très-difficile , d'y parvenir ; mais il est plus qu'absurde de se flatter du succès en leur parlant , non de paix et de soumission , mais de leurs droits , mot vague auquel des hommes ignorans et furieux ne peuvent donner que le sens propre à flatter leur inclination.

A quelque peuple qu'on ait à faire , barbare ou humain , sauvage ou civilisé , il est bien plus instant (et l'expérience n'a pas peu justifié cette opinion) , de lui parler de ses devoirs que de ses droits. La connoissance préalable et exacte des uns , est le seul moyen d'apprendre à bien connoître les autres , et d'en jouir sans inconvéniens. Si l'on eût procédé ainsi , telle nation devenue bien malheureuse en courant vers le bonheur , qui a donné au monde un exemple effrayant , et qui , par ses déchiremens , a refroidi l'enthousiasme de celles qui étoient le plus disposées à l'imiter ; cette nation , dis-je , eût peut-être

être donné l'exemple opposé, et auroit eu la glorieuse initiative d'une révolution bienfaisante et universelle.

Je pense donc que le premier pas indispensable à faire pour préparer le rétablissement de St.-Domingue, seroit d'y ramener, avant tout, le calme et la paix ; ce qui, à mon avis, devroit s'opérer par l'énonciation ferme de la volonté nationale, soutenue d'un déploiement subit et imposant de sa puissance : il auroit deux objets principaux, 1°. d'éloigner des cotes de St.-Domingue un ennemi dont la seule présence suffiroit pour neutraliser tous les soins qu'on pourroit se donner ; 2°. de faire rentrer la population noire dans le devoir. Le premier, doit être le résultat de la paix avec l'Angleterre, ou de la force des armes employée pour chasser ses troupes des points qu'elles occupent. Je dirai que les Anglais sont intervenus dans les divisions intestines de St.-Domingue, avec l'intention de s'emparer de cette riche possession, et avec l'espérance que la France, harassée ou accablée par ses ennemis, seroit désormais hors d'état de la lui arracher, ou de la ruiner de fond en comble, au cas que les événemens trompassent son attente. Telle est la clef de la politique et des forfaits accumulés dont elle a été et est journellement le théâtre. Cette nation voit sa proie prête à lui échapper, aussi redouble-t-elle d'ardeur, non pas pour la conserver, mais pour achever de l'anéantir ; elle n'épargne rien en ce moment pour ranimer les feux mal éteints du volcan qui l'a embrasée ; c'est

elle qui, par ses agens secrets, souffle encore ses poisons dans le sein d'une multitude effrénée, et qui provoque les mouvemens auxquels elle se livre encore ; c'est elle enfin qui dirige ces complots obscurs, qui tendent à exterminer jusqu'au dernier des blancs, et à ne laisser sur ces plages malheureuses, que quelques hordes indisciplinables et sur lesquelles il ne seroit plus permis de compter. Il faut l'en expulser de gré ou de force : il faut que la France, abjurant ces principes qui ont porté l'effroi dans tous les gouvernemens, et reprenant la place honorable que la nature lui a marquée dans le système politique, les rallie autour d'elle, et leur fasse sentir la nécessité d'une coalition nouvelle et plus légitime, contre une puissance qui les a tous joués, et qui, ennemie de tous, sacrifieroit l'Univers à son insatiable ambition. L'Europe entière est intéressée à lui arracher les lambeaux d'une colonie, qui étoit le principal contre-poids de ses richesses commerciales et de sa marine formidable, et le plus ferme soutien d'un état que tous les autres doivent regarder comme leur égide. La France, sur-tout, n'a pas un instant à perdre, parce qu'il est impossible qu'elle puisse se passer encore plus long temps de ses ressources coloniales ; mais sur-tout, parce que les effets de la sombre malveillance de sa rivale s'aggravent de plus en plus, et qu'il peut arriver un temps où les maux seront tellement invétérés ; que tous les remèdes seront tardifs et inutiles.

Le second objet à remplir , seroit de ramener ces hommes égarés , en usant , pour y parvenir , des moyens indiqués par une sage prudence , et qu'on emploieroit avec promptitude et fermeté. Je rappelle ici ce que j'ai dit de la docilité des nègres , que je regarde comme des grands enfans , que le crime et l'intrigue ont fait sortir des bornes ; mais qu'un appareil formidable , et les moyens adroitement combinés , de douceur et de force , y rameneroient peut-être aussi facilement. Un grand nombre , trop accoutumé aux désordres de la licence , a dû perdre son caractère primitif ; mais un plus grand nombre encore , tel que les femmes , les enfans et une partie de la jeunesse , a dû le conserver.

La direction (56) de cette expédition importante seroit confiée à un chef bien intentionné , énergique et étranger aux factions : il seroit revêtu d'un pouvoir vaste , mais subordonné à un plus fixe , combiné , dans la métropole , par des hommes instruits , dont le gouvernement s'environneroit , et à des instructions précises , dont il ne pourroit s'écarter , pour se livrer aux oscillations de ses propres caprices , ou des préventions dont on chercheroit à se circonvenir. Le premier attribut de son autorité doit être , la faculté et le devoir impérieux de tendre une main protectrice aux bons , et de comprimer sévèrement les méchans. Une police rigoureuse y forceroit chacun de se remettre à sa place , et en expulseroit sans

miséricorde quiconque , blanc , mulâtre et nègre , ne justifieroit pas de son droit d'y rester , par ses propriétés , ses mœurs et ses occupations , ou qui ne seroit pas avoué par quelqu'un digne de confiance. Qu'on se garde bien d'y attirer cette foule de noirs , dont on voit avec étonnement et inquiétude , les villes principales de la métropole inondées , et qui , livrés à tous les vices qu'entraînent l'oïveté et la débauche , contribuent à corrompre la génération présente , et à la rendre , peut-être , méconnoissable un jour , en confondant leur sang avec le sang européen , et en mêlant aux maux qui résultent déjà de la dépravation des mœurs , les germes infects et dégoûtans de ceux qui sont particuliers à leur espèce.

Qu'on s'occupe , si ce soin paroît digne de quelque sollicitude , d'empêcher que l'horrible *pian* ne comble la mesure des maladies qui attaquent déjà parmi nous les principes de la vie : mais quel que soit le sort qu'une sage prévoyance leur destine , qu'on ne les renvoie pas dans les Antilles , où leurs habitudes et leur lâche paresse les rendroient étrangers à tout objet d'utilité , mais où leurs vices , leurs exemples et leurs conseils ne manqueroient pas d'anéantir les effets des mesures les plus sages. St. Domingue ne doit plus être ce cloaque infect , dans lequel la métropole se déchargeoit de tout ce qu'elle avoit d'impur ; son sort dépend désormais du soin qu'on mettra à y faire germer la justice et la vertu , en y réprimant

le vice, ou plutôt en l'en extirpant entièrement; car si on y laisse malheureusement subsister les mêmes causes, on doit s'attendre tôt ou tard aux mêmes effets.

Il faut sur-tout débarrasser cette colonie des agitateurs, des vagabonds, et d'autres connus par les troubles qui l'ont déchirée (57). Peu importe que leurs crimes reçoivent leur châtimement; le plus pressant, est qu'ils ne puissent plus y abuser de leur fatale influence, et de les envoyer l'exercer au loin. Sévérité et justice, sagesse dans les mesures, et rapidité dans l'exécution. Point de ces lenteurs inséparables des formes populaires; elles sont incompatibles avec les élémens qui composent les colonies. Le salut de St.-Domingue dépend désormais de l'énergie d'un chef revêtu d'une vaste puissance, et que rien ne puisse entraver; telle par exemple, que celle dont Polverel et Santhonax firent un si coupable usage; mais avec cette différence, qu'il auroit un plan fixe à suivre, et que les deux premiers n'eurent pour règle de leur conduite, que leurs caprices et leurs fureurs.

La bienfaisance qui gagne les cœurs, et la sévérité qui est une suite de la justice, sont les moyens de contenir les nègres. Ils peuvent s'accoutumer à la servitude, mais il ne faut pas que le maître soit plus dur et plus cruel envers eux que la servitude elle-même. Les esclaves n'ont point troublé la République d'Athènes, où l'humanité étoit respectée jusques

dans leurs personnes. Les Ilotes ont troublé l'état à Lacédémone, ils l'ont même ébranlé.

Non-seulement nous étions injustes envers nos esclaves, mais nous l'étions encore envers ceux des autres. Un esclave devoit être admis à se plaindre lorsqu'il étoit maltraité par un autre que son maître; c'étoit assez de lui ôter la défense naturelle, sans lui interdire la défense civile.

On devoit au-contre punir sévèrement celui qui avoit maltraité l'esclave d'un autre : il étoit horrible d'ajouter la perte de la sureté à celle de la liberté.

Cependant je sens qu'il auroit été peut-être dangereux de porter une loi trop favorable aux esclaves; chez les Romains, ils étoient livrés, sans adoucissement, à des supplices dont les ingénus étoient exempts. La loi a été plus sévère pour eux dans presque toutes les nations, leur sang est politiquement regardé comme moins précieux; mais nous particuliers, nous aurions dû laisser agir cette loi rigoureuse, et nous n'aurions point dû tremper à leurs malheurs par notre dureté; nous aurions dû écouter la voix de l'humanité; car celui qui y est sourd, ne mérite pas d'être compté au rang des hommes. Il eût fallu aller sur les habitations de quelques colons, qui savoient joindre la vigilance à la douceur; c'étoit dans leurs familles que vous auriez dû choisir des modèles: rien n'est si fort que l'exemple, le précepte n'en approche pas.

Que je me plais à me représenter les noirs de St.-Domingue, soit ceux qui, égarés, ou pris

quelque part aux troubles , soit ceux bien plus nombreux , qui n'en ont été que spectateurs , reprenant leurs paisibles travaux , et se préparant à l'envi à relever ses ruines éparses ! Ce ne sont plus ces malheureux , plus ou moins courbés sous une verge de fer , et qui n'avoient pour perspective qu'une servitude éternelle ! Ce ne sont pas non plus , ces hommes dans lesquels une liberté trop précoce et dégénérée en licence , doit étouffer l'émulation et tout amour du bien ! Les promesses solennelles d'une grande nation , en écartant toute incertitude , ont ranimé leur courage , et leur ardeur est proportionnée à la récompense qui y est attachée. Ce début a suffi pour faire briller , de toutes parts , l'aurore d'un meilleur avenir. Le colon , accablé par le malheur et le désespoir , sent ses espérances renaître ; il voit enfin un terme à ses maux , et ne songe plus qu'à en noyer le souvenir dans les nouveaux succès auxquels il lui est permis de prétendre. Celui qui , plus énergique ou plus heureux , avoit su tenir tête au torrent , et lui opposer une résistance opiniâtre , ne voyant plus ses propriétés et son existence en bute aux fureurs d'une secte frénétique , et n'écoute plus que son amour pour la patrie , il se hâte de se jeter dans ses bras , d'où l'avoit repoussé la crainte des poignards. Le commerce , qu'un système de désorganisation a plongé depuis deux ans dans un état de mort , averti d'avance que des vues plus saines lui ont

été enfin substituées , sent de nouveau son activité et son ardeur s'enflammer : il s'empresse d'armer ses vaisseaux ; et , sans autre garant que l'espoir d'un meilleur ordre de choses , il court porter à St.-Domingue de nombreux secours , et y seconder de tout son pouvoir les dispositions bienfaisantes du gouvernement. Tout enfin change subitement de face , et prend une nouvelle vie. Par le concours unanime de tous ceux qui peuvent y coopérer , les décombres se rassemblent avec la rapidité d'un enchantement , les manufactures se relèvent , les plaines se couvrent de cannes à sucre , les montagnes de cafiers ; et une année ne s'est pas encore écoulée , depuis cet heureux changement , que la France en recueille déjà les premiers fruits , et commence à retirer l'intérêt des sacrifices qu'elle a dû faire dans les premiers momens..... Oh ! que ne puis-je communiquer à tous les cœurs le sentiment qui me pénètre en traçant ce riant tableau ! Que n'ai-je une éloquence digne des motifs qui m'animent ; et assez persuasive , pour faire saisir avec empressement les moyens de le réaliser ! mais il est trop brillant pour que je ne doive pas l'appuyer de quelques détails , et enseigner les moyens d'en rendre le succès infaillible. Ces moyens sont connus et assurés d'avance , puisque mon plan n'en est qu'une modification.

Le sol fertile de St.-Domingue seroit donc cultivé , non par des esclaves , puisque l'esclavage ,

proprement dit , y est aboli , mais par des hommes qui travailleroient dans l'attente assurée du prix qui seroit attaché à leurs occupations , et qu'on pourroit comparer aux anciens engagés , dont les mains contribuèrent si efficacement aux premiers défrichement , aux mêmes conditions et dans l'espoir des mêmes récompenses. A la vérité , l'époque à laquelle ce prix doit être accordé seroit indéterminée , puisqu'il faudroit , pour le bien de l'état , qu'il fût conditionnel et subordonné à l'entier rétablissement de la colonie. Le droit de la fixer appartiendroit au corps législatif Français seul , qui prononceroit solennellement , d'après les renseignemens qui seroient fournis par les délégués du pouvoir exécutif , et sur leur attestation que les conditions ont été fidèlement remplies. Il est essentiel de fixer aussi le régime qui seroit observé dans l'intervalle plus ou moins long qui s'écouleroit jusques-là , et d'y joindre quelques dispositions nécessaires pour opérer ce nouveau changement sans secousse. De plus , pour ne pas retomber dans les mêmes inconvéniens , et crainte de compromettre le bien de la chose et les résultats qu'on a lieu d'en attendre , il doit y avoir des distinctions à faire , et une gradation à observer. Il n'est rien moins qu'indifférent d'y avoir égard , et il ne faudroit pas traiter également , et admettre à-la-fois aux mêmes faveurs , des hommes plus ou moins âgés , et qui auroient rendu des services plus ou moins

longs , ou ceux qui auroient tenu une conduite plus ou moins irréprochable. Tout noir qui auroit alors vingt ans de service résolu , seroit libre de droit. Je le compare à ces vieux serviteurs qui ont fait le sacrifice momentané de leur liberté individuelle à leur patrie. Ils la servent en la défendant , et les nègres la serviront en l'enrichissant. Ils seront maîtres désormais de vendre leur labeur ou de l'appliquer , si cela leur convient mieux , à leur propre utilité. Pour des raisons d'intérêt public qu'il seroit inutile de développer ici , en attendant qu'un usage suffisamment long ait établi une balance juste entre le travail et le salaire , celui de tout libre qui travaillera pour autrui , sera provisoirement fixé par la loi , selon la nature et le genre des services rendus. Mais dans une colonie qui ne peut fleurir que par le travail , et où tout homme inoccupé doit être dangereux , ou au-moins un membre inutile à la société , il est souverainement important que l'oisiveté soit sévèrement interdite aux libres comme aux engagés , aux blancs comme aux noirs.

Le repos illimité ne seroit accordé qu'à la vieillesse et aux infirmes. Qu'un nouveau libre continue ou non de louer ses services à autrui , sur sa demande appuyée du titre en forme qui constate sa qualité , il lui sera accordé gratuitement , par l'administration coloniale , un terrain suffisant pour y faire venir des vivres , et pour y faire , à son bénéfice et comme il l'entendra , quelques essais

de la culture qui lui est familière. Rien ne pourra borner dans les nouveaux Citoyens, la faculté de disposer, d'acquérir et d'étendre leurs propriétés, selon leur industrie ; ils jouiront à cet égard et à tous autres, de tous les droits attachés à la qualité d'homme libre, de Français, dans toute l'étendue du mot.

Le terrain accordé à chaque affranchi, sera pris dans les terres nouvelles les plus à portée du canton qu'il habitoit. C'est à cet usage que doit être appliquée une portion du territoire de la partie dite montagnes des *Grands-Bois* (58). Il sera accordé également de pareils lots à tout étranger qui demanderoit à s'établir dans la colonie. Ces lots seroient fixement de dix quarraux mesure coloniale : (c'est environ 26 arpens) des plus grands, c'est-à-dire, ce qu'on appelle concessions de mille pas sur chaque face, ou de cent quarraux, qui ne seroient délivrés gratuitement et selon les formalités ordinaires, qu'à ceux, blancs ou noirs, français ou étrangers, qui justifieroient de la possession d'un capital suffisant pour entreprendre la culture, et qui seroient tenus de fournir caution pour sureté de leur fidélité à remplir les clauses de la concession. Il faudroit veiller soigneusement à ce que ce territoire, que mon système rendroit très-précieux, ne fût point dégradé, ni arbitrairement occupé par les hommes qui y attireroient l'inconstance, ou l'espoir d'y former des éta-

blissemens plus avantageux. Les conditions ci-dessus doivent être de rigueur ; et une police sévère en éloigneroit les vagabonds , les fugitifs , et ces rassemlemens qu'une chasse abondante et la facilité de subsister pourroient former dans ces contrées désertes , et que l'oisiveté et l'habitude d'une vie licencieuse pousseroient tôt ou tard à commettre des excès , à troubler l'ordre public ; et peut-être à le renverser encore. Telle seroit la seule méthode à suivre pour utiliser le vaste territoire , propre à la culture , appartenant à l'état. Inutile , à charge , et même dangereux sous un autre point de vue ; il ne seroit bon qu'à servir de retraite aux fugitifs et aux brigands. Dans mon projet , ce sera l'espérance des générations futures , et la patrie d'une multitude toujours croissante de nouveaux Citoyens.

Une population libre qui puisse , dans les temps avenir , suffire à tous les besoins de la colonie , sans secours étrangers , est l'objet important et la fin qu'on doit se proposer. Il ne faut rien négliger de ce qui peut favoriser ces accroissemens ; mais il faut s'abstenir soigneusement de toute mesure irrésolue , qui , sans lui être utile , pourroit préjudicier et porter coup à l'agriculture. Cette question délicate demanderoit d'être longuement traitée , et je ne le puis ici que sommairement : je parlerai plus bas des moyens de pourvoir à l'une et à l'autre. En supposant qu'un noir ait été importé dans la colonie entre 15 et 25 ans d'âge , il

n'auroit encore que 35 à 45 ans, après son temps de service fini ; il seroit encore jeune et en état de procréer des enfans libres, indépendamment de ceux auxquels il auroit donné la vie pendant son engagement, et qui seroient soumis aux conditions établies par la loi. Le noir est l'espèce d'hommes sur laquelle les ravages de la vieillesse se font le moins sentir, et qui conserve le plus de vigueur dans l'âge le plus avancé. Si sa femme se trouvoit encore retenue faute d'avoir rempli son temps, il pourroit en obtenir l'abandon d'un maître humain et dont il auroit bien mérité, si le terme à échoir n'étoit pas trop long, ou joindre lui-même ses services aux siens, pour avancer l'époque de son dégagement ; enfin, il pourroit l'obtenir moyennant des dédommagemens proportionnés : il en seroit de même de ses enfans nés dans la servitude, qu'il pourroit retirer à prix d'argent, selon un mode et au taux fixé par la loi, ou en les remplaçant convenablement. La mère de six enfans travaillant, ou de douze, de quelque âge qu'ils fussent, seroit libre de droit. Du reste, tout noir qui pourroit par son industrie rassembler un pécule égal à la somme qu'il a primitivement coûté, sera censé libre du moment qu'il en aura fait l'offre réelle, pourvu toutesfois que sa conduite antérieure soit exempte de reproche grave.

Le mode ci-dessus seroit successivement suivi pour tout individu qui auroit atteint le temps légal et rempli les conditions prescrites ; mais comme

tous les hommes n'ont pas une égale propension au bien , et que la punition des fautes est un frein ou un véhicule non moins puissant que l'attrait des récompenses ; il faudra établir une différence marquée entre le bon et le méchant, et empêcher que, d'après la certitude de parvenir à son tour au même avantage , il soit regardé comme indifférent de bien ou mal faire. Tout noir qui tomberoit dans de légères fautes , seroit puni d'une peine proportionnée, mais suffisante pour secouer son apathie naturelle, telle que d'être occupé une partie du jour du repos, et l'interdiction des jeux auxquels il seroit permis à ses compagnons de se livrer. Les noirs sont de grands enfans qu'il faut traiter comme tels, et qui seroient plus punis de n'avoir pu s'abandonner à leur goût passionné pour la danse ou pour le chant ; que par une longue prison et par les plus mauvais traitemens. Tout châtiment corporel et arbitraire, sera sévèrement prohibé ; l'appareil en fut toujours plus révoltant que l'effet avantageux ; il n'est propre qu'à ravaler l'ame du noir, qui, y devenant peu-à-peu insensible, n'en conserve qu'un surcroit de haine mortelle contre celui qui l'a soumis à cette humiliation.

La connoissance et la punition des crimes n'appartiennent qu'à la loi et au ministère public. Le meurtre et l'incendie prémédités, seront punis de mort. L'homme pervers et obstiné dans un désordre capable de compromettre la sureté publique, sera condamné à travailler enchaîné le reste de ses jours.

Les délits moins graves, mais hors de la compétence de la police domestique, seront punis par une chaîne moins pesante et par un temps de travail, outre le temps légal. Pour cet effet, il y auroit des établissemens publics ou même des manufactures appartenant à la République, aux travaux desquelles ces malfaiteurs seroient exclusivement occupés et attentivement surveillés. Une chaîne seroit tolérée sur les habitations pour les vagabonds et les fugitifs; elle emporteroit pour le coupable, l'interdiction des jeux, et travail les jours de repos, jusqu'à réparation complète du temps perdu pour le travaux, après quoi il rentreroit dans l'atelier. La récidive sera plus sévèrement punie; et tout noir qui dans un troisième maronage sera resté trois mois absent, sera livré à la loi pour être étampé au sein, avec la marque de l'état, et condamné aux travaux publics. On lui diroit, comme à Athènes: sois esclave, puisque tu ne sais pas être libre.

Cette rigueur peut paroître excessive à ceux qui ignorent quelle est l'apathie du noir, son éloignement pour le travail, et combien il est important pour le salut de la colonie de réprimer, par des exemples éclatans, son goût pour le *maronage*, goût auquel un certain nombre d'entr'eux, accoutumés à une longue indolence, ne tarderoit pas de se livrer et de trouver des imitateurs, s'il restoit impuni, et qui donneroit insensiblement lieu à des rassemblemens bientôt suivis des plus fatales conséquences pour la colonie, sur-tout à une époque

où le souvenir des convulsions qui l'ont déchirée seroit encore récent, et pourroit inspirer à quelque homme audacieux le désir et l'espérance de les recommencer. Pour maintenir le bon ordre et empêcher que le vice ne soit toléré en cachant les fautes d'un sujet, dans la crainte d'être privé de deux bras de plus, tout noir condamné sera remplacé ou payé aux fraix d'une caisse établie à cet effet, selon un ancien usage.

Mais, ce n'est pas tout que de réprimer les hommes par les punitions, de les encourager par les récompenses, et de les flatter de l'espérance d'être libres; il faut sur-tout les rendre dignes de l'être, et les préparer d'avance à ce bienfait. Je dis encore que mon système est praticable, mais qu'il ne l'est qu'en le fondant sur l'amour de devoir du travail, et sur la pratique réelle des vertus. Ceux qui pensoient de bonne foi et sans raison, que la liberté personnelle étoit incompatible avec l'objet auquel les colonies sont destinées, entendoient parler de la liberté non modifiée; ils calculoient de plus les obstacles que les vices et les préjugés calomnieux opposeroient à un nouvel ordre de choses, et combien est orangeux le passage de l'esclavage à la liberté. Mais des évènements terribles ont tout aplani; ni préjugés ni vices, peut-être, n'existent plus; la rude secousse du malheur a dû contribuer à les extirper ou à les amortir, et des réglemens sages et rigoureux pourront, je l'espère, les empêcher de

de reparoître. Je ne m'étendrai pas ici sur les détails d'une police générale , nécessaire pour forcer tout individu de se renfermer strictement dans ses devoirs. Cette branche de législation , toute essentielle qu'elle est à l'exécution de mon plan , ne peut faire partie que d'un développement raisonné , et je me borne ici à poursuivre ce qui est le plus digne de fixer l'attention.

Pour rendre insensiblement ces hommes dignes de la liberté à laquelle ils sont appelés , il faut avant tout , nonobstant la fermeté nécessaire pour maintenir le bon ordre , les traiter en général avec égard , élever leurs ames , et leur apprendre à s'estimer eux-mêmes , par une attention suivie à ne rien tolérer , ni en eux ni dans les autres , qui tende à les avilir. Tout noir devra son temps fixe de travail journalier , selon les saisons et les circonstances ; il aura en retour le droit d'exiger tous les soins que l'humanité commande. Il doit être logé , vêtu et nourri convenablement. Communément , le noir avoit à St.-Domingue un logement sain , commode , et bien supérieur au toit fangeux et étouffé de nos paysans d'Europe. C'étoit sur-tout dans les brillantes plaines à sucre et à indigo , que l'habitant n'épargnoit rien pour cet objet intéressant , et y mettoit presque toujours une certaine ostentation : la chaleur , et un ciel constamment serein , ne laissoit plus rien à désirer. Mais trop souvent dans les établissemens nouvellement formés , au milieu

des gorges humides des montagnes et des bois , une case élevée à la hâte , non en maçonnerie , mais couverte en paille et clissée , soutenue par quelques pieux , ne pouvoit défendre le noir contre la fraîcheur pénétrante des nuits , et contre une température aussi rigoureuse pour lui , que l'est pour les Américains l'hiver. Le vêtement peu dispendieux , qui leur seroit jugé nécessaire , leur seroit exactement fourni deux fois par an , aux époques fixées par la loi. Quant aux subsistances , c'est un point dont , moyennant quelques légers soins , la nature et le climat font presque tous les frais , et l'on joindroit à l'usage de leurs productions variées , quelques salaisons que le noir préfère à tout , et dont une distribution régulièrement faite , occasionneroit une consommation capable de relever nos pêcheries , ce qui est une branche de spéculation dans laquelle notre commerce n'a pu soutenir la concurrence de l'étranger ; mais que je crois d'autant plus important à conserver , qu'elle employoit autrefois un grand nombre de vaisseaux , et que c'étoit l'école où alloient , au milieu des mers orageuses , se former nos meilleurs marins.

C'est sur-tout dans les maladies , qu'on exercera envers les noirs tous les soins dus à l'humanité. En général , ce devoir précieux et sacré étoit rempli , à St.-Domingue , avec empressement et exactitude ; c'est sur ce point sur-tout , que la classe malheureuse d'Europe ne pouvoit comparer son

sort à celui du noir. Mais il pouvoit exister , et je crois qu'il en existoit réellement , des exemples d'une négligence coupable , qu'on doit sévèrement prévenir. L'avarice dans ceux de qui ils dépendront , sera sévèrement comprimée ; et tout engagé qui pourroit constater l'insouciance ou la dureté du maître , pourra , comme l'esclave d'Athènes , se réfugier dans le temple de Thésée , c'est-à-dire , implorer l'assistance et la protection de la loi , exiger les dédommagemens qu'elle auroit fixés , et même demander à aller servir sous un maître plus humain et plus juste. Mais il faudra se donner de garde de tomber dans un autre abus , en favorisant l'inquiétude et l'inconstance naturelle qui le caractérise. Des réglemens sages pourroient concourir à prévenir également l'amour du changement et des faux prétextes dans le noir , et dans le blanc l'oubli de ses devoirs ; dès-lors , ne voyant plus autant de tyrans que de maîtres , il perdrait peu-à-peu sa défiance , et peut-être son apathie. La certitude d'être toujours bien , et que toute injustice exercée contre lui seroit rigoureusement réprimée , le rendra franc , joyeux et ouvert , et il ne verra plus que des pères et des amis dans ceux que tout le forçoit à regarder comme ses plus cruels ennemis.

Dans l'état de dépendance , ou dans celui de liberté , l'oisiveté est le plus dangereux ennemi de l'homme , et la source de ses vices et de ses maux. Il est plus important qu'on ne croit peut-être , que

L'homme , en général , ne reste jamais inactif , et qu'il donne au plaisir les courts intervalles que lui laissent ses devoirs. Sous le nom de plaisir , j'entends , non ces goûts crapuleux auxquels s'abandonne trop souvent la multitude , mais ces exercices où le corps a tout à gagner , et l'ame rien à perdre. C'est sur-tout dans le noir qu'il est essentiel , non pas de provoquer ces goûts vers lesquels il est porté par un attrait irrésistible , mais seulement de les favoriser. Si on s'étoit donné la peine de les étudier , on auroit senti , qu'au-lieu de se livrer à de vaines terreurs et de gêner leurs penchans , il falloit soigneusement leur procurer les moyens de les satisfaire , les y pousser même si cela eût été nécessaire. L'ame est la source de la plupart des maladies du noir , qui presque toutes sont causées par le chagrin et l'ennui. J'ai trouvé , et je trouve encore par moi-même , qu'il n'est point de plus puissant antidote que ses jeux favoris : ce sont des fleurs avec lesquelles il est facile de lui cacher ses chaînes , et de conduire ces hommes simples et dociles avec un fil.

On disoit du peuple Romain , qu'il ne falloit pour le maîtriser que du pain et des jeux : il ressembloit , en cela , à tous les peuples du monde. Mais malgré son inertie morale , nul ne fut jamais plus attaché que le noir , ni entraîné par un penchant plus violent vers ces plaisirs simples , dont le goût nous vient de la nature , et annonce une vive sensibilité et une extrême délicatesse d'organe.

Sa passion pour la musique est violente ; mais on ne trouve pas dans ses chants cette douce mélodie , ou cette expression mâle qu'on rencontre souvent dans ceux des peuples les plus sauvages. Un écrivain , dont l'imagination et la plume facile ont fait souvent presque tous les fraix de ses tableaux sombres ou rians , et qui vraisemblablement n'entendit jamais de son africain , en admire l'expression , et y trouve une certaine empreinte de mélancolie , qui est , ajoute-t-il , la manière la plus profonde de jouir pour les ames sensibles...

La vérité est , que quelque passionné que le noir soit pour le chant , rien n'est plus monotone et plus déplaisant pour toute oreille la moins exercée , et qui n'est pas celle d'un Africain : il exprime toutes les passions , ou plutôt quelques mots insignifiants sur le premier mode qui se présente , et dont une mesure à deux temps , marquée avec une précision parfaite , forme tous les agrémens. Gai ou vif dans les sujets tristes , triste ou lent dans les sujets gais ; il est impossible de connoître , par les sens et par l'expression , le sentiment qui l'anime. Il ne faut à ces nouveaux Troubadours , ni temps , ni études pour la composition : lorsqu'un atelier est au travail , le plus léger incident , une idée joyeuse ou satyrique , suffisent pour donner la naissance à un chef-d'œuvre : une voix éclatante sort tout-à-coup du milieu de la foule , et entonne une chanson dont l'air et les paroles sont improvisés (59) ; il indique le refrain

au chœur , qui , quelque nombreux qu'il soit , n'a pas besoin qu'on le répète deux fois , et répond avec une justesse étonnante : en voilà assez pour crier à tue tête pendant deux heures de suite , et pour recommencer après quelques minutes de repos. Enfin , la musique est un de ses plus doux passe-temps ; elle étoit pour lui , au milieu de l'esclavage , ce qu'est pour certains peuples d'Europe la liberté de penser et d'écrire. Le noir trouvoit souvent , dans ses chansons , la consolation et la vengeance de ses maux. Des vérités chantées furent toujours regardées sans conséquence ; et tel maître entendit souvent , dans quelques refrains chantés en chœur , l'éloge de sa bienfaisance , ou les reproches sanglans de sa dureté. Il faudra soigneusement favoriser et encourager même ce goût innocent et facile à satisfaire , et qui annonce toujours chez les peuples qui l'aiment , des inclinations douces et de la docilité.

Il en est de même de la danse , vers laquelle le noir est entraîné par un attrait non moins violent , et qui n'est qu'une suite rapide de tours de force , exécutés avec vigueur et avec une admirable précision. On ne peut exprimer plus énergiquement les emportemens lassifs de l'amour : le danseur se met en nage et devient presque furieux , quand il exécute cette lubrique pantomime ; mais le cœur n'y est pour rien , l'âme se tait , et le spectacle ne peut plaire à ceux qui , dans l'ex-

pression de ce sentiment, ne sont sensibles qu'à ce qu'il a de véritablement touchant et délicat. Ces danses s'exécutent au son des tambours et d'autres instrumens bruyans ; soit que leur son guerrier inspire réellement l'effroi, soit qu'on craignît les effets de l'état de fureur dans lequel on voyoit souvent les acteurs entrer, elles n'étoient tolérées, dans plusieurs endroits, qu'avec peine ; dans d'autres, elles étoient sévèrement défendues. Ces craintes étoient, sans doute, déplacées et chimériques ; elles ne tendoient qu'à faire sentir plus profondément au noir son état d'assujettissement, en le privant d'une de ses plus douces consolations. Des hommes qui dansent ou qui chantent, sont rarement dangereux, et il étoit aussi ridicule qu'injuste de soupçonner qu'ils pussent conspirer au milieu d'un exercice qui leur faisoit également oublier, pour l'instant, et leurs tyrans, et leurs maux : loin d'en avoir rien à craindre, j'ai vu des noirs, excédés de fatigue, redoubler le lendemain d'ardeur au travail. Je pense donc qu'il est de l'humanité et d'une sage politique d'encourager, parmi les cultivateurs de St.-Domingue, ces jeux si doux pour eux, si utiles à tant d'égards, et jamais dangereux ; d'instituer des fêtes et des prix, qui, en les rendant plus solennelles, seroient un véhicule de plus à bien faire, dans l'espérance de les obtenir, et par la crainte d'être exclu de l'honneur d'y concourir. Il faudra leur faire adopter peu-à-peu nos usages

et nos mœurs, en les éloignant, autant que possible, de leurs habitudes primitives; car il seroit impossible d'obtenir d'eux ce qu'on ose en attendre; toute espérance seroit frustrée tôt ou tard, si on ne parvenoit à leur inculquer qu'ils sont Français et non Africains; leur amour-propre et leur caractère glorieux aideroient singulièrement à cette métamorphose, plus facile qu'on n'imagineroit, pour peu qu'on s'applique à l'opérer (60). Le noir aime singulièrement à imiter le blanc en tout; mais rien ne le flatteroit autant que d'y être assimilé, et aucun sacrifice ne lui coûtera pour y parvenir: une partie des jours de repos sera consacrée à l'instruction et à leur apprendre à aimer une patrie qui doit les admettre au nombre de ses enfans. Nos goûts doivent leur être soigneusement inspirés, dans le double objet de les astreindre peu-à-peu à nos habitudes et à nos lois, et de s'assurer que la génération future remplira, à l'égard de la métropole, la même destination et le même but d'utilité que celle qui l'a précédée. Ces hommes une fois devenus libres, et ayant une propriété dont ils peuvent librement disposer, apprendront bien d'eux-mêmes à connoître leurs intérêts et à les combiner. L'exemple et le luxe dont les yeux sont frappés, ont un attrait qui manque rarement de produire son effet. Dans le système que je combats, il seroit nul; le noir, livré à lui-même, n'étant environné que d'êtres aussi misérables que lui, ne feroit que végéter; dans le mien, il est

à supposer qu'un commencement de succès et le rétablissement progressif des fortunes , ramenera peu-à-peu une partie du luxe consommateur de marchandises et de denrées nationales , qui distinguoit éminemment St.-Domingue. Les propriétaires fixés dans la métropole , n'ayant plus à beaucoup près la même jouissance à y espérer , accourront en foule dans la colonie pour réparer leurs malheurs ; cette affluance sera toute entière à l'avantage des intérêts de la France et de la population noire ; l'engagé obtiendra plus de soins , qui seront prodigués à des êtres devenus si chers et si précieux , soit par leurs services actuels , soit par l'attachement qu'on peut encore en attendre après qu'ils seront devenus libres , et par l'espèce de patronage qu'un bon maître pourroit alors exercer à leur égard ; le noir devenu ou flatté de devenir un jour l'égal des blancs , tâchera de s'y confondre et de s'identifier avec eux autant qu'il le pourra ; s'ils consomment beaucoup , il consommera de même , selon la mesure de ses facultés , et pour cela , il travaillera avec ardeur ; il est naturellement paresseux , il est vrai , mais il est au moins aussi orgueilleux ; n'étant pas livré à lui-même , laissez faire l'exemple , et reposez-vous du reste sur les lois tendantes à détruire , sans distinction d'individus , la paresse et l'oisiveté.

D'un autre côté , le moyen d'assurer le succès de cette grande et généreuse entreprise , et d'y intéresser intimement ceux qui peuvent la secon-

der, ceux qui par leurs talens et leur expérience, peuvent aider puissamment au développement de ces précieux avantages. Nul ne pourroit, sans doute, prétendre à remplir mieux les vues de la France à cet égard, que ceux dont les travaux l'enrichissoient et dont la ruine a entraîné la sienne. Quels intérêts sont plus étroitement liés aux siens que ceux des colons?

Qu'il me soit permis de m'écarter un instant de la question, pour demander si ce n'est pas ici le cas de rappeler les droits primitifs que les conquérans de St.-Domingue transmirent à leurs descendans ou à leurs successeurs; droits qu'il eût été aussi impolitique qu'injuste de faire valoir, tant que le gouvernement auquel ils s'étoient volontairement soumis respectoit le plus sacré des droits, celui de la propriété et de la sureté personnelle; mais qu'il est bien permis de réclamer hautement, lorsqu'ils sont si indignement violés et foulés aux pieds. Mais quel seroit le résultat des vérités que je pourrois ajouter à celles que j'ai déjà énoncées? Devant quel tribunal pourrois-je plaider la cause de ces hommes aussi utiles que dédaignés, aussi innocens que barbarement poursuivis? Une pareille réclamation ne pourroit être informée qu'auprès de la justice, et la justice n'est plus qu'une chimère, du-moins pour eux; aussi bien les droits les plus positifs ne sont rien devant la force qui peut s'en jouer, et il ne reste plus aux colons qu'à implorer, du-moins, ceux que tout être a à l'humanité.

Quel crime ont donc commis ces malheureux qu'on a fait ruiner, incendier, égorger, et dont les restes échappés au carnage, sont abreuvés de douleur du fiel de la calomnie, et qui pis est, de l'insensibilité ? Ils étoient riches, ils avoient des esclaves qu'ils tenoient en héritage de leurs pères... Hé ! qui pouvoit se douter de devenir criminel en jouissant d'un droit sacré par l'usage de l'antiquité, par des lois authentiques, par les intérêts même de la patrie, enfin, par tout ce qui pouvoit servir à le rendre légitime ! Mais il étoit parmi eux des hommes qui abusèrent étrangement du pouvoir qu'ils avoient sur leurs semblables.

Quelle contrée n'offre pas des exemples nombreux de ces abus de puissance, du fort contre le foible ? Dans le fait, pourquoi ne les punissoit-on pas rigoureusement ? Etoit-ce leur faute, ou bien celle de l'insouciance des gouvernemens et de l'insuffisance des lois ? Et n'eût-il pas dépendu d'eux de faire disparaître le contraste révoltant de la barbarie de quelques-uns, avec l'humanité et la bienfaisance du grand nombre ?

Des hommes grossiers, et se connoissant trop peu eux-mêmes pour savoir ce qu'ils devoient à leurs semblables, n'avoient que trop justifié ce reproche. Mais qu'avoit de commun leur brutalité avec les vertus du grand nombre ? Et s'il étoit nécessaire de ramener les individus et l'opinion dans leurs véritables bornes, falloit-il donc mettre en usage des moyens terribles, qui, sous prétexte de

corriger, ont tout confondu, tout anéanti ? Certainement, si un peuple entier peut être jamais légitimement l'objet d'un traitement aussi barbare, aucun ne le mérita moins. J'abjure ceux qui le connoissent ou qui ont vu le portrait qui en a été tracé par les plumes irrécusables. Jamais hommes, au milieu de la corruption et des vices, que tout concouroit à fomenter, ne conservèrent plus de cette candeur, de cette droiture et de la noble simplicité qui distinguoit les peuples antiques. Bon, généreux, confiant, également incapable de trahison, de lâcheté et de bassesse ; jamais l'hospitalité ne fut exercée d'une manière plus touchante ; jamais l'infortune n'essaya en vain d'émouvoir l'ame sensible et compatissante du créole ; tendre époux, père encore plus tendre, aussi bon maître que bon ami et bon concitoyen ; la nombreuse population libre qui couvre la colonie, atteste sa bienfaisance, et nul ne porte plus orgueilleusement le titre de Français. Ses vertus étoient à lui ; ses vices, ceux de son temps ; et si son ame s'ouvrit à la corruption et aux préjugés, ce fut le fruit de l'exemple de l'Européen avide, qui, venu pour accumuler des richesses et pressé de retourner dans ses foyers, ne trouvoit aucun moyen illégitime pour y parvenir, et apprit insensiblement à sacrifier la justice à l'intérêt. Enfin, sans étude, sans instruction, le germe des vertus antiques sembloit s'être réfugié dans son cœur, et il n'avoit de défauts, que ceux qui tiennent à une fierté qu'on ne blessait jamais impunément.

Tels sont pourtant les hommes qu'on a peints aux yeux du Directoire, avec les plus noires couleurs, qu'on traite de barbares, qui fouloient aux pieds tout sentiment d'humanité; de furieux qui, plutôt que de renoncer à leurs préjugés, avoient préféré de renverser leurs fortunes de leurs propres mains; de traîtres qui ont vendu leur patrie à l'ennemi des barbares! . . . Allez, calomniateurs, allez à St-Domingue, informez-vous si jamais leurs cœurs restèrent froids au spectacle du malheur, lorsqu'il dépendit d'eux de l'adoucir; demandez à ceux qui ont visité ces contrées dont vous avez fait un portrait si hideux, si jamais on s'y fit seulement une idée des maux déchirans qui frappent journellement vos yeux, et que vous vous empressez si peu de calmer; voyez si les noirs même, bien moins cruels que vous, ont tout confondu, et si dans l'état de fureur où vous les avez mis, ils ont également immolé l'innocent et le coupable; consultez-les dans le calme, et demandez-leur lequel est aujourd'hui plus barbare à leurs yeux, de l'homme qui les conduisoit paisiblement, ou de celui qui a abusé de leur simplicité pour les pousser à commettre mille forfaits? Ils ont sacrifié leur fortune à leurs préjugés, et leur patrie à l'ennemi; c'est-à-dire qu'ils ont, en résistant ou en fuyant, dérobé leur existence au danger d'une mort certaine.... La première imputation n'excite que la pitié, et ne mérite pas qu'on la repousse. Quant à la seconde, que celui qui est sans reproche leur

jette la première pierre. N'en est-il aucun d'entre vous qui ait été chercher dans l'étranger un asile contre les périls qui le menaçoient, et n'y eût-il pas opposé une vigoureuse résistance s'il l'avoit jugé possible? Eh! croyez-vous que l'affreux instrument qui poursuivoit vos têtes, fût plus terrible que la torche et le poignard de l'Africain soulevé? Mais il y a bien plus : des infortunés, forcés d'abandonner cette terre de crimes; sont allés chercher un refuge chez un peuple libre, hospitalier et ami de leur patrie; ils sont déclarés émigrés, et comme tels proscrits, et leurs fortunes adjudgées au fisc (61). Hommes inhumains! Prenez-les ces fortunes; c'est un tort bien léger de plus pour eux à essayer, vu l'état où vous les avez réduits; mais condamner, sans les entendre, des êtres aussi innocens que malheureux! mais leur interdire à jamais le droit de respirer l'air de leur patrie. Peut-on se jouer plus indignement du malheur; et si quelques hommes ont été capables d'autant d'immoralité et de barbarie, est-il concevable qu'ils aient pu abuser à ce point de la crédulité du grand nombre! On fait un crime aux réfugiés de St.-Domingue, dans les États-Unis, de n'avoir pas abandonné cette terre hospitalière, pour rentrer en France ou dans leurs foyers; comme s'il existoit une loi antérieure qui le leur eût enjoint; ou comme si de misérables qui n'ont rien pour se substantier, étoient capables de se déplacer et d'entreprendre un voyage

long et dispendieux. Je m'arrête , craignant parler à des sourds. C'est ici une des ramifications d'une machination ténébreuse , que mes foibles efforts ne sont pas capables de déjouer. O vous , de qui il dépend d'effacer tant d'horreurs , que ne puis-je dissiper le nuage qui vous empêche de pénétrer dans ce mystère d'iniquité ! Mais si la vérité toute entière ne peut encore se faire entendre , livreZ-vous du-moins aux plus simples mouvemens de l'humanité et de la justice ; ouvrez les bras à des infortunés plus dignes d'intérêt que de blâme , et vous verrez comme ils s'y précipiteront ; promettez-leur protection et sûreté ; couvrez-les de votre égide contre la fureur de leurs persécuteurs ; ouvrez devant eux une nouvelle carrière à parcourir , et bientôt oubliant haine , vengeance et malheurs passés , ils ne s'occuperont que de les réparer et de relever les débris de leurs fortunes et de la fortune publique !

Quoi qu'il en soit , le concours des colons blancs de St.-Domingue est nécessaire à sa restauration. Le talent de l'architecte qui dirige et surveille , n'est pas moins essentiel à la perfection de l'édifice qui s'élève , que les travaux des nombreux ouvriers qui y sont occupés : eux seuls sont intéressés à en pousser rapidement les progrès et à la consolider ; eux seuls peuvent vaincre les difficultés qui s'opposeront au succès d'une entreprise dont il n'est pas aisé de se peindre l'importance et la grandeur ; eux seuls enfin sont capables de

se charger de la direction des travaux qui exigent, en physique et en mécanique, des connoissances trop supérieures à l'intelligence du noir le plus exercé. Ils sont nécessaires, de plus, pour conduire la population vers le double but auquel elle doit tendre : la prospérité de la France, la splendeur de la colonie, et la liberté. C'est à leur exemple qu'elle apprendra à parcourir seule la carrière qui lui est ouverte, qu'elle s'instruira, et qu'elle s'identifiera tellement avec l'Européen, qu'on ne verra plus à St.-Domingue que même esprit et mêmes mœurs, même tendance, et que la couleur seule pourra faire distinguer les hommes d'une différence origine. Il est une foule d'individus utiles qu'il faut également y rappeler ou retenir, et que le malheur ou l'inoccupation en chassent journellement. Mais pour cela, il n'y a pas un moment à perdre, et le rétablissement de St.-Domingue ne tient qu'à un cheveu, qu'un souffle peut rompre. Les colonies Espagnoles s'enrichissent de ses débris, et ont insensiblement attiré à elles nos hommes à talent, nos plus habiles raffineurs, forcés d'aller chercher un asile et du travail chez un peuple, qui, sentant tout le prix de cette acquisition, leur a ouvert les bras, et leur prodigue, pour se les attacher, l'or et les plus brillantes faveurs. Déjà un grand nombre de colons, suivis de leurs ateliers, qui se sont volontairement attachés à leur fortune, ont abandonné cette contrée malheureuse. Le petit nombre

bre de ceux qui s'efforcent de s'y maintenir encore , sous la protection de l'étranger , forcés de fuir ou de s'exposer à la vengeance , comme coupables d'avoir osé défendre leurs vies , leurs familles et leurs propriétés contre les brigands , ne tarderont pas de suivre l'exemple des premiers , et ils iront , avec leurs noirs fidèles , fonder de nouveaux établissemens ailleurs. Le sol vierge et fécond de Portorico n'attend que leurs travaux pour devenir une colonie florissante. La vaste Cuba les appelle , et leur offre avec empressement , secours , protection , et des terres fertiles à cultiver ; et bientôt ces possessions espagnoles , que notre active industrie condamnoit à l'inutilité , vont s'enrichir de nos dépouilles , et s'élever , par les travaux des Français même , au rang brillant que les nôtres auront irrévocablement perdu. Encore une fois , il ne faut rien négliger , et pour cela il n'y a pas un instant à perdre , si l'on veut retenir les hommes à talent et une partie des bras prêts à s'échapper. L'infortune et une persécution atroce les forcent de fuir ; mais le sang français n'a pas cessé de couler dans leurs veines. Dans un temps où aucun d'entr'eux ne pouvoit prévoir l'horrible tempête que la révolution devoit attirer sur leurs têtes , il n'en est aucun qui ne se sentît enflammé de l'enthousiasme de la liberté ; et si , au-lieu de les repousser , la patrie leur tendoit une main bienfaisante , tous s'empresseroient de la saisir avec amour et respect , et lui prouvent

N

roient bientôt de quoi ils sont capables pour elle.

Je n'ai , jusqu'ici , parlé que des devoirs du noir et des règles auxquelles il seroit nécessaire de le soumettre , parce que les principaux obstacles qui s'opposent à une restauration et à la stabilité d'un meilleur ordre de choses , dépendant de sa manière d'être , je me suis uniquement appliqué à les lever ; je n'ai même traité la question que très-succintement , n'étant pas ici le cas d'un développement plus étendu , et n'ayant eu en vue que de présenter les bases les plus essentielles d'un nouveau système colonial. Mais pour couper court à toute fausse interprétation , je déclare qu'en traçant les devoirs que le noir auroit à remplir , je ne regarde pas comme moins sacrés et moins inviolables , ceux qu'il est important d'imposer au blanc , et généralement à tout ce qui porteroit le titre de maître ; ce titre ne seroit pas devenu , par succession de temps , si odieux , si la passion des succès et l'intérêt , qui dilatent les passions propres à retrécir l'ame , tout en étouffant celles qui peuvent l'élever , n'avoient fait perdre de vue les exemples des premiers qui les prirent. Je ne crois pas impossible d'affaiblir un préjugé désavantageux , et d'y attacher une idée honorable , en fixant d'une manière irrévocable les devoirs que peut remplir l'homme de bien , et qui naissent de la chose même , mais que d'autres peut-être oublieroient facilement , si on ne prenoit soin de le leur rappeler. Mais encore une fois ,

ce n'est pas là que git la difficulté , et il seroit toujours temps d'y revenir , lorsque les principaux obstacles seroient aplanis , et qu'il ne s'agiroit plus que de former un plan général et raisonné. Il suffit de dire , que sous le nom de maîtres , je n'envisage plus des hommes à qui il seroit permis de se livrer à l'impulsion de leur caractère : humains , s'ils étoient nés doux et sensibles ; cruels et insoucians , si la nature leur avoit donné un cœur inflexible et dur , uniquement occupés à satisfaire leur ambition , et saisissant sans choix tous les moyens qui se présenteroient pour y parvenir. Non ! j'entends plier également leurs inclinations et les astreindre à des règles , ou les stimuler lorsqu'elles y seront conformes ; en un mot , je veux qu'il soit ce qu'il doit être ; je veux qu'il soit désormais pour ses coopérateurs , ce qu'un père ferme , mais tendre , est pour ses enfans , et ce qu'étoient nos antiques patriarches pour leurs serviteurs. Forçons-le de reconnoître , s'il n'est pas capable de le sentir par lui-même , que sa mission , que son droit , n'est pas d'opprimer des malheureux , mais de diriger leurs travaux , et de tirer de leur industrie tous les fruits qui se concilient avec la justice et l'humanité. Si le doux sentiment de la compassion ; si le plaisir délicieux qui découle du bien qu'on a fait , n'étoit rien pour son cœur , conduisons-le par la crainte , effrayons-le : en lui mettant devant les yeux , et la punition que la loi lui destine , et les dangers auxquels l'exposeroit

tôt ou tard une vengeance légitime ; faisons tomber de ses yeux le bandeau de l'erreur , en lui démontrant qu'il a bien plus à attendre de l'homme heureux et reconnoissant , que de celui qui est réduit par l'infortune à mêler ses larmes à ses sueurs.

J'ai promis d'être juste , et en cela je cède volontiers à la douce impression de mon caractère véridique. Je suis loin de déguiser la vérité et les torts d'un nombre plus ou moins grand de colons des Antilles ; mais ceux qu'on leur reprochoit , étoient souvent bien loin de leur appartenir , et l'on a plus d'une fois répété sur eux le blâme d'actions faites par des hommes qu'on y laissa trop facilement refluer , et dont ils ont eu , peut-être , autant à souffrir que les noirs même. Je ne peserai pas ici sur la nécessité d'être plus difficile sur le choix de ceux qui sortent de la métropole pour aller aux colonies ; mais il faut soustraire dorénavant le noir à la brutalité des conducteurs mercenaires , de ces hommes grossiers , qui , commençant par exercer leur dureté et leur intolérance sur les noirs des autres , finissoient souvent par devenir les bourreaux des leurs , dont les vices furent un fléau pour la colonie , et dont l'insolence a préparé de loin tous ses malheurs. Enfin , repoussons loin de ces climats , où le bonheur , fondé sur le travail et une heureuse activité , doit régner seul désormais ; repoussons-en , dis-je , ces horribles usages , dont des cœurs féroces ont si inhumainement abusé. Qu'une mort infame punisse à

l'instant l'homme coupable qui oseroit s'arroger sur son semblable un droit qu'il ne tient , ni de la loi , ni de la nature ; écartons-en même , s'il est possible , ces vices qui tendent à corrompre , avec le temps , cet heureux ordre de choses dont je me forme idée , et dont la durée ne peut être garantie que par la sagesse et par l'exécution des lois.

Mais une réflexion pénible suspend subitement la douce hilarité dont mon ame se remplissoit , à la consolante idée du rétablissement , après tant de désastres , d'ordre et d'harmonie , après tant de déchiremens. Cette réflexion naît d'un inconvénient grave , et capable lui seul de neutraliser tant d'espérances et d'efforts , si l'on ne parvenoit à y obvier. On sent combien un si long enchaînement de malheurs a dû porter coup à la population , non-seulement des blancs , mais encore des noirs. La licence , les combats , et par-dessus tout , les maladies qui se manifestèrent parmi eux dès-à-près leur soulèvement , et contre lesquelles ils n'étoient plus défendus par les soins ordinaires , avoient en deux ans seulement moissonné un nombre considérable d'hommes. Les moyens usités de remplacement n'existoient plus , et des hordes livrées au désordre et à une vie active et agitée ne pouvoient se reproduire. Il faut joindre à ces pertes les bandes de Jean-François et de Biassou , qui se sont constamment refusées à tout accommodement , et sur lesquelles on ne doit plus compter. Il faut y joindre

encore les noirs nombreux , qui ont , en divers temps , suivi la fortune de leurs maîtres , et qui ont dû passer avec eux aux colonies Espagnoles. Il est inutile de chercher ici à fixer au juste la masse d'hommes perdus pour St.-Domingue (62). Mais qu'on jette les yeux sur la Vendée ; qu'on considère les effets désastreux de ce genre de guerre , et l'on jugera combien doit être immense le nombre qui a péri depuis quatre ans d'une guerre accompagnée de toutes ses horreurs , et aggravée par les effets particuliers du climat. C'est sur la partie du nord , la plus importante de toutes , que les fléaux dont elle fut le foyer ont particulièrement pesé ; c'est celle à laquelle il est le plus urgent de rendre la vie et l'activité , et c'est précisément celle qui , après avoir été le centre du mouvement , est réduite au point de ne pouvoir s'aider qu'en obtenant les plus puissans secours. Une fois que le calme sera rétabli , quels seront les moyens propres à réparer les pertes des bras que cette partie et les autres ont essuyées ?

Je ne renouvelerai pas ici mes objections contre le projet chimérique de faire cultiver les denrées coloniales par des mains européennes. Je ne m'étendrai pas non plus sur les effets terribles de ce climat destructeur , sur les hommes sans conduite , et que la nature même n'a pas faits pour faire de forts travaux à St.-Domingue. Quiconque s'est livré à quelques méditations sur les intérêts politiques de l'Europe , et sur ceux de la France en particulier ,

sait bien ce qu'il en coûtoit à la population des divers états, par l'émigration de ceux de leurs sujets qui alloient tenter fortune en Amérique, qui toujours recevoit, rendoit rarement, et n'en devenoit pas plus peuplée, et pourtant la plupart de ces hommes n'avoient d'autre occupation que de diriger les Africains dans des travaux qui leur étoient exclusivement abandonnés. Que seroit-ce donc, si changeant à l'avenir cet ordre de choses, on chargeoit les blancs des travaux manuels de l'agriculture; si des Européens qui, vu leur petit nombre, ne manquoient, dès en abordant dans cette contrée opulente et hospitalière, ni de soins, ni même d'une certaine aisance, succomboient presque tous aux influences malignes de ce climat; comment pourront y résister une foule d'hommes envoyés à-la-fois, pour vaquer à tous les travaux de culture coloniale? comment soutiendroient-ils les fatigues qu'exige le défrichement des terres? comment enfin se feroient-ils à une subsistance inaccoutumée? car les subsistances européennes et les ressources en ce genre, que l'habitude et la facilité de se les procurer faisoient tirer de la métropole, étoient suffisantes pour un petit nombre de consommateurs; elles ne le seroient plus, et deviendroient trop onéreuses à fournir à la masse entière des cultivateurs d'une contrée où la chaleur et l'humidité ne permettent de porter que la plus pure farine de froment. Peut-être s'accoutumeroient-ils, avec le temps, aux vivres du pays:

mais quiconque connoît St.-Domingue, sait bien que ; soit par orgueil, soit par dégoût réel, on ne peut jamais vaincre sur ce point la répugnance d'hommes dont la plupart ne mangeoient en Europe qu'un pain noir et grossier. — Mais il est une considération particulière et non moins importante : la perte presque assurée des hommes qui passaient librement de France à St.-Domingue, et dont le climat emportoit en peu de temps la moitié, étoit compensée par les grands avantages qui en résultoient par sa population intérieure, et peut-être même étoit plus que réparée par l'accroissement qu'occasionnent toujours le bonheur et l'aisance. Mais les circonstances sont bien changées. Dans l'état d'épuisement où la France se trouve par la révolution et par les effets d'une guerre longue et sanglante, non-seulement elle ne pourroit fournir à St.-Domingue un nombre suffisant d'hommes pour entreprendre les travaux de sa culture, mais encore elle ne sauroit faire désormais le sacrifice de ceux qu'elle y envoyoit communément. Il entre dans mon plan d'ouvrir les portes de la colonie, et d'y accueillir avec faveur tout étranger qui voudroit s'y établir et travailler, et en même-temps d'en fermer provisoirement l'entrée à ceux de ses propres sujets qui ne pourroient pas justifier d'un capital suffisant pour y former quelques entreprises avec succès. J'ai fixé plus haut, en parlant des terres dans les montagnes de Grands-Bois, Boucamp-Patate et Boucamp-Lapluie, toutes ces terres

sont vacantes ou susceptibles au domaine national, le mode à suivre envers les étrangers venus pour chercher de l'occupation dans la colonie. Revenons à l'examen des moyens de la repeupler.

Un des plus forts argumens des partisans de la liberté immédiate et absolue, est que toute population qui vit sous ce régime bienfaisant, reproduit au-delà même de ses besoins, et que les noirs de St.-Domingue devenus libres, suffiroient avant long-temps aux besoins de l'agriculture, sans recourir aux moyens usités pour les recruter; ils prennent pour exemple, ce qu'on observe dans tout état bien gouverné, sur-tout dans les Etats-Unis d'Amérique depuis leur indépendance. J'observerai d'abord, que la population de cette dernière contrée ne s'est pas accrue seulement d'elle-même, mais par le concours immense d'hommes de toutes les nations: Anglais, Ecossais, Irlandais et Allemands, qui sont allez y chercher une existence plus douce. Quant aux autres états, cette comparaison plus spécieuse que juste des pays tempérés de l'Europe, avec une colonie placée entre les deux tropiques, est infirmée par la différence des climats, des mœurs et par leurs effets connus. La liberté ne tend à favoriser les accroissemens de la population, que chez les nations policées, dont les institutions sociales tendent plus ou moins à la reproduction de l'espèce humaine; mais il est constant que sous les climats brûlans de l'Afrique, comme sous la zone torride ou tempérée

de l'Amérique. Les peuples sauvages sont également clair-semés, peu nombreux, et diminuent de plus en plus. Il est vrai que le sauvage Américain en général, est froid et peu porté par tempéramment à se reproduire; mais le noir Africain, au-contrain, est entraîné vers l'amour physique par un penchant irrésistible et presque furieux; l'on voit pourtant également peu populeuses, et les nations esclaves qui vivent sous la ligne, et le Caffre qui, sous un ciel plus tempéré, jouit paisiblement de la liberté; il faut croire, d'après l'évidence, que les climats n'influent pas moins que les mœurs sur les progrès de la population, et que les régions exposées aux rayons brûlans du midi ne furent pas destinés, par la nature, à contenir autant d'hommes que les régions tempérées et même froides. Pour revenir à mon objet, je citerai pour exemple la population blanche des colonies, non celles des Européens transplantés, que tout concourt à détruire, mais celles des familles acclimatées et désignées sous le nom distinctif de *créoles*. Il est certain qu'elles produisent beaucoup, mais il ne l'est pas moins qu'elles forment, en dernier résultat, une masse peu nombreuse et toujours décroissante, par l'effet désastreux des maladies qui, sous ce climat, assiègent l'enfance et la détruisent en dépit de tous les soins. Je ne désespérois pourtant pas, qu'en établissant à St.-Domingue un régime sobre, des mœurs aussi réglées qu'elles étoient dissolues, autant de modération qu'il y avoit d'in-

tempérance, et en extirpant dans la génération présente des habitudes qui attaquent dans son principe l'existence de la génération future; je ne désespérois pas, dis-je, qu'on ne parvint à préserver tous les âges, et l'enfance sur-tout, d'une partie des fléaux qui les attaquent, et qu'à l'avenir on n'obtint une balance égale entre les naissances et les mortalités, entre les pertes et les remplacements. Quelle que soit sous ce climat la tendance aux voluptés et le torrent des passions, je ne regarderai pas, ainsi que beaucoup d'autres, cet amendement comme inespérable. Pour ce qui est de la vie animale, le climat y porte naturellement à la sobriété; les goûts opposés ne sont qu'une suite des habitudes établies dans le principe par les hommes grossiers qui peuplèrent les premiers cette colonie; rien ne prouve mieux que c'est un goût étranger, que de voir le Français transplanté se gorger de liqueurs fortes, et l'Espagnol qui habite sous le même ciel n'en goûtant jamais. Les plaisirs de l'amour y ont pour tous un attrait violent; il seroit facile, peut-être, de prévenir les désordres qui en résultent, d'y pourvoir sans blesser les mœurs, et même par des lois sages et prévoyantes, de diriger ce goût vers un but entièrement favorable à la population. De pareils réglemens n'empêcheroient pas qu'une libre carrière ne fût ouverte au luxe, à l'éclat, à tout ce qui tend à flatter le sentiment, non moins fort sous ce climat, de l'ostentation et de l'orgueil dont les ré-

sultats forment la plus importante branche du domaine des métropoles.

Il n'est pas douteux qu'une espèce de coalition redoutable s'étoit formée contre la population coloniale, et qu'elle étoit réduite à rien par l'avarice insouciant, par le libertinage, par l'infortune et par les influences du climat. La disparition de toutes ces causes peut faire également disparaître les effets, et il est permis d'espérer qu'en rendant l'état du noir plus doux et moins arbitraire, en lui prodiguant tous les soins que l'humanité commande et qu'il a droit d'exiger, en fixant sur l'enfance un œil attentif et toujours prêt à détourner les dangers qui la menacent, en honorant surtout le nom de mère, et en en faisant un titre assuré à la considération et à un redoublement d'attention et de bienfaits; il est permis, dis-je, d'espérer que sa moralité qui pèse sur la population noire, suspendra ses ravages et qu'elle prendra d'heureux accroissemens. Mais enfin, quelque fondées que soient ces espérances et les moyens de les réaliser, il faut, avant tout, remplacer les pertes, augmenter progressivement et par des moyens étrangers, la population jusqu'au nombre exigé par les besoins présents et avenir de la colonie. Attendra-t-on ces avantages des seuls accroissemens de ce qui reste d'hommes à St.-Domingue; et faut-il ajourner sa restauration jusqu'à ce que la génération actuelle ait suffisamment peuplé? J'abandonne l'honneur d'une pareille idée à ces hom.

mes à qui des projets brillans coûtent d'autant moins, qu'ils s'inquiètent peu de leur exécution ; mais après tout , comment faire face à un intérêt si pressant ? Pour moi , je ne connois qu'un moyen ; c'est la traite..... Homme sensible , en qui ce mot seul excite un sentiment pénible , suspends un instant ton jugement , et daigne m'entendre jusqu'au bout !

Jusqu'ici on a peut-être jugé la traite des noirs moins en la considérant en elle-même , que d'après ses résultats bons ou mauvais. On a appelé spéculation barbare un commerce qui a pour objet d'arracher des hommes au climat qui les a vu naître , pour les transplanter dans des pays lointains où ils sont censés être soumis à des durs travaux et aux traitemens les plus inhumains ; d'autres , pour qui il étoit utile et avantageux , le regardoient comme juste , parce qu'il étoit la base fondamentale des colonies florissantes , et repousoient , comme étant les cris calomnieux de l'envie , l'énumération des maux qu'il entraînoit..... Ce commerce étoit condamné par l'humanité , mais il étoit consacré par l'usage d'une longue suite de siècles ; il étoit révoltant , mais il étoit étayé par les goûts , par les passions universelles , par les besoins et la rivalité de toutes les nations commerçantes , enfin par le nouveau système politique auquel la découverte de l'Amérique avoit soumis l'Europe entière..... A Dieu ne plaise que je cherche à excuser ce qu'il avoit d'odieux et de criminel , et ce qui le fut d'autant

plus à mes yeux , qu'on eût pu le faire disparaître sans cesser la traite et la rendre ainsi , sinon légitime , du-moins aussi tolérable qu'elle pouvoit l'être. Rien n'empêchoit les nations qui la faisoient , d'en atténuer les maux , en l'exerçant avec toute l'humanité dont elle étoit susceptible ; et je publie ici hautement la distinction honorable que la notre sut mériter à cet égard. Le caractère sensible du Français se manifeste constamment jusques dans ce commerce réprouvé , qu'il faisoit avec des égards dont on eût vainement cherché des exemples chez la plupart des nations ; aussi son nom n'étoit-il pas entendu sur ces cotes avec autant d'effroi que celui du dur Anglais : il étoit plus difficile sur le choix ; et toutes les précautions dont s'environnoit cette nation ombrageuse et défiante , et qui tendoient à rendre plus pesans les fers de ces malheureux , se bornoient chez lui à ce qu'exigeoit impérieusement une sage prudence ; enfin , la traite n'eût pas paru si criminelle , si on n'eût pas rendu les hommes traités si malheureux. Je pense avoir également sur ce point , préparé les esprits à un changement , et je ne prétends à rien moins qu'à la faire envisager sous un autre point de vue.

Je ne m'armerai point ici des raisonnemens et des faits allégués par ceux qui entreprirent de justifier la traite des noirs. Quand même ce genre d'opération commerciale eût été légitime par lui-même , il eût suffi , pour le rendre illégitime à mes yeux , de la manière dont elle étoit exercée

par la plupart des marchands Européens, et des abus qui en étoient la suite. L'eussent-ils faite d'un commun accord avec tous les égards et toute l'humanité dont elle étoit susceptible, elle devenoit encore abominable, par la seule considération des maux auxquels un nombre plus ou moins grand de ces malheureux étoit destiné, selon les mains dans lesquelles ils avoient le bonheur ou le malheur de tomber; mais ici ce n'est plus la même chose, le noir ne sera plus exposé à l'alternative et à l'incertitude de devenir le serviteur d'un homme humain et bienfaisant, ou d'être la bête de somme d'un maître brutal et avare. La loi le met à l'abri des caprices et des traitemens arbitraires; sa perspective n'est plus de travailler et de souffrir jusqu'à la mort, mais d'obtenir la liberté, et en attendant, il sera heureux au milieu des travaux auxquels il se livrera pour le colon qui le payera de ses soins, et pour une patrie qui lui assure pour récompense certaine, le plus précieux des bienfaits.

Mais s'il étoit heureux en Afrique, pourquoi l'en arracher, quand ce seroit même pour le rendre plus heureux ailleurs? J'avoue que ce n'est pas précisément là ma pensée, et que le bonheur du noir n'est pas mon objet immédiat; ce que je puis dire de plus favorable à la traite, c'est qu'elle est un mal nécessaire, et balancé par une foule de biens. Il ne faut rien moins que la conviction intime que ce commerce importe essentiel-

lement à la prospérité de la France , pour que je m'occupe des moyens d'en prolonger la durée. Mais outre cet intérêt précieux et immense , s'il étoit permis de fonder sa légitimité sur des considérations particulières , je peindrois le véritable état du noir en Afrique ; je dirois combien il y vit malheureux , et avili sous un joug non moins pesant que celui du despotisme européen , et qu'il n'y traîne qu'une existence précaire , que se disputent les animaux farouches et ses tyrans ; je dirois que la verge de fer y accable la foiblesse jusqu'au sein des familles , que le fils est esclave du père , la mère de l'époux (63) , celui-ci d'un autre ; et la preuve incontestable des maux qui pèsent sur cette classe d'hommes à-la-fois ignorans et corrompus , sauvages et rampans , bornés et adonnés à tous les vices , est l'usage même où ils sont de se prêter , avec ardeur , à cet odieux trafic. Mais si on le cessoit?..... Eh bien ! ce seroit pis ; ils s'égorgeroient ; ils se dévoreroient comme autrefois , tandis que les liaisons européennes ont au moins le léger avantage , aux yeux de l'humanité , de les avoir rendus moins barbares , mieux disposés à un meilleur ordre de choses , et que leur présence les empêche de se livrer aussi facilement à leurs horribles goûts.

Mais du moment que je reconnois que la traite est un mal qui produit quelques biens , vouloir en prolonger la durée , n'est-ce pas sacrifier tous les principes de la morale à de vaines et coupables considérations

considérations ? Quand il en devoit coûter d'avantage , et que nous devrions renoncer entièrement à notre commerce , à nos jouissances , à un luxe inutile , et être réduits à nos ressources naturelles , anéantissons cet usage criminel ; la nature a assez fait pour nous , sans que nous fassions dépendre notre bonheur d'un abus qui l'afflige ; renonçons à notre opulence et à notre industrie , si leur maintien doit nous coûter ce qu'une nation a de plus cher , l'honneur ; ce qui l'honore le plus , l'humanité et la vertu La vertu ! l'humanité ! noms chers et sacrés , si consolans , si doux autrefois à l'oreille de l'homme de bien , et dont l'invocation banale le remplit aujourd'hui d'effroi , et semble être le signal de quelque nouvelle affliction ! Sayons de bonne foi ; est-ce bien elles qu'entendoient servir ces hommes qui les ont tant proclamées et qui ont occasionné tant des maux en leur nom ? Sommes-nous plus vertueux , maintenant qu'ils nous ont forcés de faire de si douloureux sacrifices , non à la vertu , non à l'humanité , mais à leur phantôme ? Que nous sommes loin , hélas ! d'être en état de recueillir les fruits d'une action si belle ! Dans les temps où nous nous trouvons , n'est-ce pas la semence jetée dans une terre aride , stérile et destituée des sels propres à en développer le germe ? A quoi nous serviroit-elle , d'ailleurs , si nous ne parvenions pas à persuader aux nations qui nous environnent d'imiter notre exemple ? Les temps ne sont plus où chacun restoit isolé , et

pouvoit concentrer tous ses intérêts , toutes ses affections en lui-même : nous sommes trop voisins , nos liaisons avec elles , fondées sur nos mœurs , nos usages , nos goûts et nos jouissances particulières , et encore plus sur les grands intérêts généraux , sont trop solidement cimentées , pour que nous puissions les briser. Rien ne peut se passer chez nous qui ne doive influer sur elles ; rien chez elles qui ne doive influer sur nous : il faudra de toute nécessité que nous les changions , ou qu'elles nous changent. Que nous adoptions , je suppose , les mœurs après de Sparte , les étoffes grossières et sa frugalité , se modèleront-elles sur nous , ou faudra-t-il que nous en revenions tôt ou tard à nous modeler sur elles ? Je consens à admettre , contre les probabilités fondées sur l'histoire des peuples , et contre la preuve que déjà nous fournissons nous-mêmes , que de corrompre nos mœurs deviendront pures et sévères. En supposant à toute force qu'au présent ce changement consiste en quelque chose de plus qu'en des mots , il est certain qu'à l'avenir il deviendra illusoire , et qu'il se détruira infailliblement par l'effet des exemples dont nous serons environnés ; car s'il en faut croire l'histoire et les leçons qu'elle nous offre , ce n'est pas le peuple sobre qui doit changer celui qui est corrompu , mais bien celui-ci qui doit parvenir à corrompre tôt ou tard le peuple sobre. Lacédémone , victorieuse et dominatrice de la Grèce entière (64) , ne séduisit

jamais Athènes ni Corinthe par l'exemple de ses mœurs et de ses lois , et finit par l'affoiblir en adoptant les leurs. D'ailleurs , revenons toujours à ce principe constant : dans le temps que les hommes étoient moins vicieux , et qu'elle eut acquis un bien plus grand degré de force et de vérité dans notre état de corruption , ce fut alors que dans les sociétés , et jusques dans la nature , tout fut un mélange de biens et de maux. Tout se balance dans cet Univers , où l'excès du bien peut être aussi dangereux que l'excès du mal ; et ce n'est pas , je crois , aux hommes actuels qu'il appartient d'interrompre cette harmonie. Sages modernes ! faites un peu de bien autour de vous , et ce sera assez pour la vertu : que dis-je ? faites un peu moins de mal , et ce sera beaucoup pour l'humanité.....

Il ne s'agit que d'examiner une chose , et cet hommage est le seul qu'exige une délicatesse bien entendue ; il suffira pour calmer les scrupules. Le sort des noirs sera-t-il meilleur aux Antilles que dans leur pays natal , et ne peut-on , par des soins et par des institutions humaines , enlever à la traite ce qu'elle a de révoltant ? Je crois avoir répondu précédemment à la première question. J'ajouterai sommairement , qu'il n'y a qu'une fausse pitié qui puisse désormais trouver malheureux des êtres arrachés à un état d'inertie , d'abjection et de souffrance , pour les éclairer , les combler de bienfaits , et les préparer insensible-

ment à un état de liberté et de bonheur , moyennant quelques conditions douces et légitimes , dont on trouve l'exemple chez toutes les nations policées , dans ces hommes qui , dans une situation moins triste , et pour des avantages bien moins précieux , renoncent momentanément à leur liberté , sont soumis à une discipline bien plus rigoureuse , et ignorent les jouissances dont les noirs seront environnés. On pourroit encore comparer ceux-ci , au sortir d'Afrique , à ces sauvages primitifs , que des législateurs tirèrent du milieu des bois et de la barbarie , pour leur donner des lois , et qui consentirent à échanger une partie de la liberté qu'ils tenoient de la nature , contre les avantages de la civilisation. Quant à la seconde question , le seul changement opéré dans le régime colonial , doit nécessairement en entraîner dans la traite , et en faire disparaître tout ce qui lui seroit contraire. D'ailleurs , dans l'une comme dans l'autre , il ne faut que des réglemens sages , prévoyans et vigoureux , dont le succès seroit affermi par des récompenses décernées à ceux qui se distingueroient par leur attention à les observer , et par des punitions infligées à ceux qui auroient l'audace de les enfreindre.

Quelques personnes ont cru voir dans la manière dont les colonies européennes étoient peuplées de blancs , le modèle du mode à suivre pour les peupler à l'avenir de noirs. Les premiers établissemens de St.-Domingue furent , il est vrai ,

L'ouvrage d'hommes traités en Europe , de ces engagés avec lesquels les miens auront tant d'analogie. Il y a encore des peuples , les Nouveaux-Angleterriens , par exemple , qui par ce moyen augmentent leur population aux dépens des autres états ; mais c'étoit des hommes maîtres de disposer d'eux-mêmes , qui se donnoient et se donnent encore , pour un temps fixe , moyennant une légère rétribution et quelques espérances. Ici la comparaison n'existe plus ; c'est en vain qu'on iroit demander à l'Afrique de ces cultivateurs volontaires pour les transporter à St.-Domingue ; ces hommes ne peuvent s'expatrier gratuitement. La traite ne s'y fait que d'esclaves vendus à prix d'argent , ou de marchandises , par ceux de qui ils dépendent. J'ai déjà observé que ce négoce demandoit de grosses avances , que le commerçant ne peut faire qu'autant qu'il a la certitude de se défaire de sa traite avec bénéfice. Or , qui pourroit lui rembourser ses capitaux , dans une colonie où tout individu seroit libre , et où l'on ne pourroit , par le seul fait de cette liberté , en exiger , ni services , ni travail ? Dans mon hypothèse , au-contraire , le négociant pourroit aller avec sécurité chercher des cultivateurs ; ils lui seroient payés , dans la colonie , en proportion de ses frais , et des fruits que l'acheteur seroit en droit d'en espérer pendant les vingt ans de servitude légale.

De plus , il ne faut pas seulement considérer la traite par rapport aux bras qu'elle procure aux

colonies ; on le doit encore du côté des avantages immenses qu'elle rapporte directement à la métropole , avantages sur lesquels je me suis déjà suffisamment étendu. Mais , dans la nouvelle traite , il faut encore envisager le bien opéré en faveur de l'humanité , et l'honorable exemple donné à toutes les nations de l'Europe. Détruisez vos colonies , elles s'attacheront de plus fort à conserver les leurs. Abolissez pour vous l'usage de la traite ; elles feront quelques réglemens insignifiants pour appaiser les clameurs , mais elles continueront de s'y livrer : mais introduisez-y un mode nouveau et plus humain ; redoublez encore la vénération que les peuplades Africaines eurent toujours pour le nom Français , en redoublant ces soins , cette générosité compatissante qui le faisoit déjà chérir ; continuez de leur fournir les marchandises nécessaires à leurs besoins , et vous verrez si vous n'obtiendrez pas la préférence , et si les nations rivales ne seront pas forcées de se modeler sur vous , soit par l'arrait seul d'une action généreuse et éclatante , et pour participer à la louange qui y est attachée , soit par intérêt , et peut-être dans la crainte d'offrir une disparate trop odieuse avec un peuple magnanime , et de devenir l'objet de l'horreur et même de la vengeance des Africains.

Il en sera de même du régime colonial. Dans le système que je combats , nulle nation ne nous imitera , parce que l'exemple seroit trop coûteux , et que toutes seroient moins sensibles à la gloire

d'une action bienfaisante , qu'à l'espérance secrète de s'approprier les biens que nous laisserions , inconsidérément , échapper. Mais dans celui que je propose , aucune ne manquera tôt ou tard de s'y conformer , par la certitude que les fruits avenir égaleront la grandeur du sacrifice , et par une sage prévoyance des maux incalculables qui pourroient résulter de la comparaison que feroient leurs noirs de leur sort avec celui des nôtres. Qu'on ne craigne plus la rivalité de l'Angleterre ; qu'on ne voie plus d'un œil jaloux les établissemens dont elle menace notre industrie et nos colonies dans le Bengale , et ceux plus réels dont elle a jeté les fondemens à *Sierralione*. De semblables essais ne conviennent qu'à un peuple qui possède les plus vastes ressources , et chez qui mille branches florissantes de spéculation rendront toujours insensibles les non-réussites partielles qu'il pourroit éprouver. Il n'appartenoit qu'à un état , qui , malgré son opulence et son immense commerce , ne possédoit que de médiocres Isles à sucre , de chercher , par tous les moyens , à égaler l'avantage que la France avoit , à cet égard , sur lui. Les malheurs de St.-Domingue ont favorisé ses efforts au-delà même de son attente. L'état d'inutilité dans lequel des projets absurdes et politiques menacent de la plonger à jamais , tend à les favoriser encore plus. Mais si on adopte un plan sage , conforme à tous les intérêts , et qui pare à tout , que pourroit-on avoir à craindre de

toute entreprise étrangère ? quelle comparaison y auroit-il entre une Isle de quatre cents quatre-vingts lieues de tour , embellie par de défrichemens multipliés , dont un tiers seroit couvert de richesses , et dont le reste , composé de terrains vierges et féconds , conserveroit de vastes espérances pour plusieurs générations ? quelle rivalité , dis-je , pourroit s'élever entre une pareille possession , et quelques misérables établissemens jetés au milieu des lagunes infectes et mortifères des cotes d'Afrique ? La France n'a qu'à le vouloir ; à sa voix , les cendres qui couvrent St.-Domingue se convertiront en engrais producteurs de nouvelles richesses , et cette colonie sera à toutes les colonies de ce genre , ce qu'est le chêne vigoureux et touffu pour les foibles arbustes auxquels son ombre ne laisse qu'une existence débile.

Je voudrois donc le maintien de la traite des noirs , jusqu'à ce qu'elle ait suffisamment suppléé aux besoins présents et avenir de St.-Domingue ; de manière que venant alors à cesser , et les affranchissemens continuant de s'opérer successivement , la colonie se trouveroit peuplée d'une masse suffisante et généralement libre. Elle seroit soigneusement encouragée , et toute latitude seroit donnée au commerce national pour s'y livrer , en se conformant strictement aux réglemens qu'on feroit à cet égard. Les mêmes spéculations continueroient ; les mêmes marchandises , de fabrique française , autant que possible , seroient importées

sur la cote d'Afrique. Mais loin d'abuser, ainsi que cela est souvent arrivé, de la simplicité des peuples qui l'habitent, et pour achever d'établir parmi eux l'opinion honorable attachée au nom Français, ce commerce seroit fait de bonne foi, et avec la plus exacte équité. Des hommes probes, fermes et éclairés, seroient envoyés dans les divers comptoirs de Guinée, soit pour y surveiller les marchands nationaux, et y faire exécuter les lois y relatives, soit pour faire connoître aux peuples les nouveaux principes sous lesquels la France entend maintenir ses liaisons avec eux. Les directeurs des anciennes compagnies d'Afrique, dont les talens contribuèrent souvent à leurs succès, étoient dans l'usage de traiter eux-mêmes un certain nombre de noirs, qu'ils livroient ensuite aux navires français pour les transporter aux Antilles. Il en résultoit une grande promptitude dans les opérations, et faisoient connoître leur nation dans les contrées intérieures où elle étoit autrefois considérée en proportion de l'habileté et du mérite de ceux qui la représentoient. Cet usage me sembloit bon à renouveler, comme propre à simplifier la traite, à en écarter les abus, et à faire disparaître, par la confiance et l'affection qui suivent toujours la loyauté et l'humanité, les préjugés que le noir a dû concevoir contre tout marchand d'hommes.

Ces opérations ne seront confiées qu'à des hommes mûrs, expérimentés, ayant des mœurs dou-

ces et honnêtes. On sera aussi très-difficile sur le choix des officiers et des équipages, et on leur accordera des avantages propres à les dédommager d'une discipline sévère, et capables de leur faire regarder comme une grace ou une récompense d'être employés dans ces expéditions. Les navires, soit qu'ils traitent les noirs par eux-mêmes, soit qu'ils les prennent dans les dépôts formés par les directeurs, ne pourroient, sous les peines portées par la loi, se charger que d'un nombre fixe et proportionné à la capacité du bâtiment; ils auroient un équipage suffisant, bien armé; une police exacte seroit exercée à bord, et l'on prendroit toutes les mesures de sureté indispensables; mais les passagers seroient libres, et l'on ne pourroit donner des fers qu'à ceux qui manifesteroient un caractère dangereux, qui seroient soupçonnés de mauvaises intentions, ou qui se seroient rendus coupables de quelque délit. Rien ne seroit négligé pour maintenir le bon ordre et la décence; et le capitaine qui seroit responsable des événemens, veilleroit à prévenir le libertinage et les débauches des gens soumis à ses ordres.

Dès leur entrée à bord, les hommes, femmes et enfans, seroient fournis d'un pagne dont on exigeroit qu'ils restassent couverts; une nourriture aussi saine et aussi abondante qu'il seroit possible, leur seroit régulièrement fournie trois fois par jour; et pour prévenir tout abus et toute négligence sur cet article important, le directeur

seroit tenu d'aller à bord, la veille ou quelques jours avant le départ, pour faire la visite scrupuleuse des vivres et des boissons, et pour s'assurer qu'ils sont suffisans et de la qualité ordonnée par la loi. Tout navire en contravention, seroit condamné à une forte amende, et seroit retenu jusqu'à ce qu'il eût rempli la quantité prescrite, et des peines sévères seroient infligées à celui qui oseroit compromettre l'existence des hommes confiés à ses soins, en transgressant ce qu'elle exige et en frustrant son intention bienfaisante. Tous les soins, toutes les attentions de la plus tendre humanité leur seroient accordées; et pour les distraire des regrets qui pourroient leur rester, on les exciteroit à se livrer à la danse et à tous les jeux que le lieu comporteroit; toute licence et toute brutalité des gens de l'équipage, seroit rigoureusement réprimée, et l'on veilleroit à ce qu'il ne leur fût tenu que des discours rassurans, et à ce qu'on ne se fit pas un jeu d'aggraver leur douleur en les trompant et en remplissant leur imagination de craintes effroyables sur leur sort avenir; on les y préparoit, au-contraire, en cherchant à leur donner une idée du sort qui leur est destiné. A cet effet, une partie des équipages des navires destinés pour la cote, seroit composée, autant que faire se pourroit, de matelots noirs, sages, affectionnés et capables, par leur intelligence, de porter dans l'ame de ces êtres intéressans, et toujours disposés à juger de l'avenir par le présent,

la consolation, le calme et l'espérance. Il en résulteroit le double et inappréciable avantage d'atténuer dans leur principe les causes primitives des maladies dont l'ame est presque toujours la source, et de répandre sur les cotes de Guinée un préjugé qui pourroit être suivi des plus heureux fruits, et faciliter nos opérations.

En arrivant au lieu de leur destination, on enverra à bord des noirs de leurs nations respectives pour achever de les rassurer, et d'éloigner tout reste d'incertitude sur l'avenir. Ces hommes, choisis parmi des sujets sûrs et intelligens, seront chargés d'office de les interroger et d'écouter leurs témoignages, et ils en feront leur rapport pour y être avisé. Cette mesure est d'autant plus importante, que la plus grande partie des maux qui arrivent pendant la traversée et après, sont dus à la grossièreté des matelots, et rien ne doit être négligé pour les contenir.

Enfin, après quelques jours de repos, la vente s'ouvrira selon la méthode usitée, mais non dans le vaisseau même, avec toutes les ruses et les supercheries qu'on a coutume d'employer. La cargaison seroit mise à terre, dans des hangards faits exprès, vastes, propres et bien aérés, où l'on veilleroit à ce que tout se fit avec décence, et nul n'y pourroit pénétrer que pour acheter, et seroit muni à cet effet, d'un permis du propriétaire du vaisseau arrivé, ou de ses préposés. Tout sujet acheté seroit sur-le-champ, et avant de déplacer,

vêtu par l'acquéreur, selon le costume et la qualité des vêtemens fixés par les ordonnances, pour tous les engagés en général; il sera inscrit sous le nom nouveau qu'on est dans l'usage de leur imposer, en arrivant, sur un registre public, à l'effet de constater l'époque où son engagement a commencé, et une expédition en forme lui en sera délivrée.....

Ici je m'arrête!..... Le sentiment rapide du bien, et la douce espérance qui ont guidé ma plume et m'ont entraîné dans un songe agréable, s'évanouissent tout-à-coup à la seule idée qui vient encore s'offrir à mon esprit, non-seulement de la difficulté qu'il y aura à vaincre la prévention, et à obtenir l'accueil que méritent un projet si simple et des vues aussi saines, mais encore pour tirer du sein de la France, réduite au dernier excès de l'épuisement, les ressources immenses qu'exigeroit leur exécution. J'oserois bien répondre des fruits abondans qu'elle ne tarderoit pas à en retirer; mais où sont, avant tout, les moyens nécessaires pour relever le colosse d'une colonie accablée sous tous les genres de maux? Où sont ses trésors, ses manufactures, son commerce et ses matelots? En supposant la bonne volonté, la France est peu capable, en ce moment, d'un si grand effort, et pourtant le succès dépend de la rapidité qu'on mettra à le poursuivre. Je ne connois qu'un remède à cet inconvénient grave: le voici. Ouvrez provisoirement les portes de la colonie

à l'étranger ; admettez à participer à vos spéculations , ces peuples recommandables par leur modération dans des temps de malheur et de crise , qui ont senti le contre-coup des malheurs de St.-Domingue , et qui sont prêts à prodiguer leurs ressources pour concourir à les réparer. Qu'on ne dise pas que cette manière d'opérer tourneroit au détriment de la France et au profit de l'étranger seul..... Oui , si les cargaisons coloniales ne devoient pas venir directement dans nos ports pour y être vendues ou transportées de là ailleurs , n'admettez même momentanément dans la colonie , que leurs vaisseaux de la cote , qui pourront se charger en retour de denrées coloniales , et dont les créances seront déclarées sacrées et mises sous la garantie nationale ; pour le reste , ne leur permettez de commercer à St.-Domingue qu'avec des vaisseaux et des équipages français , par-là la colonie se peuplera rapidement ; la métropole remplira , en attendant mieux , la partie principale de son objet ; et à tout prendre , quelque chose est l'espérance d'un avenir brillant , qui vaut encore mieux que rien , et que la perspective de la misère est d'un dénuement qui s'aggravera de plus en plus.

Long-temps la politique avoit une science réservée aux philosophes et aux hommes d'état ; elle est aujourd'hui devenue à la mode ; on la fait descendre dans toutes les classes de la société , aussi jamais il n'y eut tant d'écrits sur la réformation du genre humain ; ils avoient été long-temps dé-

daignés , et c'est depuis qu'ils sont devenus l'objet de l'attention universelle , que St.-Domingue se trouve dans la situation la plus douloureuse ; jamais on n'a tant parlé de liberté , jamais les nègres ont eu tant de servitude réelle. Que les législateurs insensés qui voudroient introduire une précision géométrique dans une administration sociale , apprennent enfin que les ressorts par lesquels on gouverne les hommes , ne se calculent pas comme ceux qui règlent le mouvement d'une pendule.

Que l'homme aisé qui voit ses besoins satisfaits , sans qu'à peine il lui soit nécessaire d'y penser , qui peut à son gré se livrer à un loisir voluptueux ou chercher la considération dans le maniement des grandes affaires , et qui est sans aucune crainte dès qu'il obéit à des lois pour lui si faciles à suivre , qu'un tel être admire l'ordre merveilleux qui règne dans la société , et qu'il chérisse la liberté qui lui garantit d'aussi douces jouissances. Il n'y a rien sans doute qui doive nous surprendre ; mais que l'infortuné qui gémit sous le poids de sa misère et qui n'obtient qu'à force de travaux un pain de douleur , devienne l'enthousiaste de la liberté. Comment a-t-on pu l'espérer ? Lorsqu'il est prêt à succomber sous la fatigue , vous prétendez le relever jusqu'à la dignité de souverain ! Ce langage frappera son oreille , sans aller jusqu'à son cœur ; il se rira de vous , lorsque vous lui parlerez de la défense de la liberté. Esclavage , liberté , que lui importe lorsqu'il voit de tous côtés travail et misère. Sans rien

entendre aux droits qui vont lui être rendus, il se contentera de gémir de vos bouleversemens politiques, qui rendent sa subsistance plus difficile.

Ce qu'on a pris à St.-Domingue pour l'amour de la liberté, dans la classe noire, n'étoit que le charme de la nouveauté et l'attrait toujours séducteur de l'espérance. On a pu quelque temps le maintenir en fermentation par des distributions légères, et en lui présentant la fortune des anciens *maîtres et propriétaires*, comme une proie dont la jouissance dépendoit de ses efforts. Aujourd'hui qu'il s'est aperçu que tant de convulsions n'avoient fait qu'empirer son sort, rien ne sauroit plus l'engager à des agitations nouvelles. Victoires, défaite, tout est devenu à ses yeux de la plus entière indifférence.

Pourquoi notre esprit est-il si différent de celui des Grecs et des Romains? C'est que ces deux peuples avoient des esclaves chargés de la plus grande partie des ouvrages mécaniques. L'état fournissoit une partie de la subsistance du pauvre; le droit de citoyen leur communiquoit les plus grands privilèges; s'ils étoient vaincus, non-seulement ils perdoient la liberté politique, mais ils étoient souvent réduits à une dure servitude. La classe noire a moins à espérer et moins à craindre; rien de plus naturel que sa froideur sur les intérêts nationaux. Pourquoi, en effet, attacheroit-elle tant de prix à la liberté politique, elle qui n'aperçoit que les avantages immédiats et qui sont dans le

cercle

cercle borné où s'arrêtent ses égards ? L'homme qui vit obscurément de son travail , sera-t-il flatté de l'espoir d'être élu ? Mais le défaut d'instruction et de lumières l'empêchent de prétendre au plaisir de participer aux élections (65). Sans biens , sans prétentions , il a peu d'intérêts à démêler , et point assez de prévoyance pour sentir de quel intérêt ce choix est pour lui.

Au moins la liberté civile doit être d'un grand prix pour la classe des noirs ; elle établit , il est vrai , entre le riche et le pauvre , une sorte de dépendance réciproque. L'argent et le travail sont devenus la matière d'un échange également nécessaire à tous deux ; mais ce sont les besoins les plus pressans de la vie , qui attachent le noir au propriétaire , tandis que celui-ci est assuré de plus de bras qu'il n'en peut désirer , tant qu'il se réduira à des travaux indispensables. On me dira que la liberté civile garantit les droits de la classe noire. Mais quels sont ces droits ? Subsistance et sureté : toute administration sage les garantit également à l'esclave et à l'homme libre ; la différence que j'y remarque , c'est que le propriétaire ne paye celui-ci que quand il en a besoin , tandis qu'il doit entretenir l'autre en tout temps ; que la famille du premier est à sa charge , et qu'il ne donne au second que la somme convenue , sans s'inquiéter si elle est suffisante pour ses besoins. Quand nos noirs sont attaqués par les maladies ou la vieillesse , ils n'ont plus d'autre recours que

la pitié publique et les hôpitaux , dans les lieux où il en existe ; esclaves , ils auroient resté à la charge de leurs maîtres. Plus j'examine cette indépendance où l'on suppose la classe noire , plus je reste convaincu que c'est pour elle un assez mauvais présent.

Instruire les humains , les former au bonheur par la connoissance de leurs devoirs , leur montrer combien leur félicité se trouve liée avec celles de leurs semblables ; idée sublime , si son impossibilité ne la réduisoit au nombre de ces brillantes chimères inventées par la politique moderne. Portez ces leçons parmi ceux en qui l'éducation a développé l'intelligence , et en qui la misère n'a point tari la source de la pensée ; ils seront du moins capables de vous comprendre , quand l'égoïsme n'éteindra pas en eux le sentiment. Mais que représenter à des individus qui vous diront pour toute réponse à vos observations : nos pères ont ainsi vécu , nous ne prétendons pas en savoir plus qu'eux ; si vous leur parlez des besoins du lendemain , à chaque jour suffit sa peine , ajouteront-ils. Nous avons bien vécu jusqu'à présent ; il faut espérer que nos enfans s'en tireront de même. Esclaves de l'habitude , ils ne savent point s'élever au-delà de ce qu'ils ont vu faire. Les années sont pour eux un cercle autour duquel ils marchent aveuglément ; c'est inutilement que vous prétendez les inquiéter d'un avenir incertain. Comment pourroient-ils prendre quelques soins

pour la postérité , quand à peine ils peuvent étendre leurs regards jusqu'au lendemain ?

Le besoin et la jouissance du moment ; voilà l'unique objet de leur souci. Trouvez donc un moyen de leur rendre présentes à-la-fois toutes les nécessités de la vie , et de leur faire recueillir dans l'âge de la force des ressources propres à soutenir celui des infirmités , ou souffrez que leur destinée soit confiée à des mains plus prévoyantes.

Il est vrai que le noir libre ne travaille qu'autant qu'il le veut et pour qui il lui plaît ; mais aussi le propriétaire ne le paye que quand il l'emploie ; et il ne l'emploie qu'à son gré. Pour que tout fût égal entr'eux , il faudroit que la subsistance ne fût pas plus nécessaire au noir que son travail ne l'est au propriétaire. Sans le luxe et le commerce ; quelle situation plus affreuse que celle de la société ! La classe la plus nombreuse à St.-Domingue , verroit sa subsistance entre les mains d'un petit nombre de propriétaires , sans aucun moyen de l'en tirer , si elle n'avoit appelé à son secours le luxe contre lequel ont crié tant de politiques d'un jour ; ce luxe aussi nécessaire dans une république que dans une monarchie , quand il règne une grande inégalité.

C'est se rire du noir , que de vanter ses droits respectés dans sa position présente. Où sont donc ses droits , quand il manque le nécessaire ? L'indigent n'est pas si fier ; accordez-lui une subsistance facile , il vous passera la dignité. J'entends

parler sans cesse du bonheur du noir. Qu'on me réponde à ces trois questions. L'inégalité des biens est-elle diminuée ? La vie de la classe noire est elle plus aisée ? Le nombre des professions avilissantes est-il moindre ? Si la classe noire est réduite à des fonctions aussi serviles ; si jamais elle n'eut autant de peine à subsister , qu'on me dise de bonne foi ce qui a été fait pour son bonheur ? J'entends déjà qu'on me répond : le despotisme de l'esclavage est brisé ; avec des vertus et des talens , on peut parvenir à toutes les dignités. Pour arriver aux places importantes , n'est-il pas encore nécessaire d'avoir des lumières , une éducation soignée et des propriétés ? Qu'importe donc à la classe noire qui n'a rien de tout cela ? Mais je vous comprends mieux que vous ne le voudriez.....

Quand on veut travailler au bonheur des malheureux , il est utile de consulter de vaine théorie et de s'exalter la tête par de grandes images : il faut parcourir les chaumières et les greniers ; il faut examiner les besoins des pauvres , interroger leurs désirs , et chercher à les rendre heureux , non pas à notre manière , mais à la leur. Vous leur avez fait rendre des droits auxquels ils ne peuvent attacher de prix , qu'autant qu'ils leur procurent des avantages immédiats. Mais que l'homme utile trouve toujours une subsistance assurée ; que l'on ouvre au malheur un asyle salutaire ; qu'une justice prompte et un gouvernement sage fassent disparaître les crimes , et bientôt

vous verrez l'Univers entier s'unir à nous pour bénir la révolution que vous aurez opérée : car , ne vous y trompez pas , ce n'est point l'esclavage des nègres , mais celui de la justice , après lequel on soupire.

Quoique ce soit en politique une faute assez commune que d'immoler une partie de la société à l'ambition de l'autre, ce système me paroît aussi contraire à l'humanité qu'à la raison. On jette ainsi des sentimens de défiance , de haine et d'aigreur entre les habitans d'une même isle ; et pour quelques frivoles jouissances qu'a de plus la classe noire dominante , le bonheur de tous se trouve sacrifié. La nature a trop rapproché les hommes par le sentiment, le plaisir et le besoin , pour qu'ils puissent espérer quelque félicité dans l'isolement. Travailler à rendre plus heureuse une classe de la société , c'est ajouter quelque chose au bonheur de toutes les autres. Puisse mon pays sentir un jour toute l'importance de cette vérité politique. Si j'ai proposé d'augmenter la dépendance de la classe noire , ce n'est pas pour flatter l'orgueil de l'opulence ; j'avois en vue l'avantage de la société entière.

Dans l'état actuel des choses , les besoins physiques sont très-resserrés. L'amour paternel veille sur la foiblesse des enfans ; la reconnoissance conduit doucement la vieillesse jusqu'au tombeau ; les travaux de l'âge mûr suffisent aisément à tout. Dans l'ordre actuel , les besoins d'opinions ont doublé le

fardeau que nous avoit imposé la nature. Plusieurs classes vivent dans l'oisiveté, d'autres se livrent à des travaux qui consomment en pure perte la subsistance de la société. Il ne faut pas s'étonner que la classe noire se trouve surchargée de tant de manières. Lorsque tant d'individus ont peine à se soutenir par leur travail, comment pourroient-ils donner encore des soins et des secours aux vieillards et aux enfans ? La nature semble en général avoir dépourvu le manouvrier de cet instinct qui, dans les momens de la récolte et de l'abondance, lui devoit faire réserver des provisions pour des temps moins heureux ; il acquiert et consomme en même-temps ; l'incertitude où il est sur l'avenir, fait qu'il s'aveugle encore plus à cet égard. On sent donc qu'il faudroit une main sage qui, contenant l'imprudence de la classe noire, sût répartir sur toutes les parties de la vie, le fruit de l'âge et de la force. Il est aisé de voir que l'engagement de vingt ans rempliroit parfaitement ce but ; quels soins alors les maîtres ne seront-ils pas nécessités à prendre pour former des hommes dont les vices, les défauts et le manque d'habileté, tourneroient contre leurs intérêts et leur repos ? Et même dans notre position présente, est-ce que ceux qui vivent sous une dépendance immédiate, ne sont pas dans une situation plus agréable que ceux qui traînent leur misère dans une indépendance qui n'en a que le nom ?

Combien ne seroit-il pas avantageux aux propriétaires d'être servis par des hommes dont

les intérêts seroient intimément liés aux leurs, et qui se garderoient comme fixés dans la maison où ils se trouveroient ? Ils pourroient sans crainte augmenter leur capacité et donner de l'essor à des talens dont ils seroient assurés de jouir. L'engagement de vingt ans, en assurant la subsistance des noirs, rendroit encore leurs services plus agréables et plus utiles à la classe des propriétaires.

Pourquoi donc l'esclavage étoit-il si funeste chez les Romains ? C'est que les lois de ce peuple sur l'esclavage, n'eurent jamais en vue que l'intérêt des maîtres ; et comme je l'ai déjà assez dit, sacrifier une classe à une autre, c'est travailler au malheur des deux.

L'engagement de vingt ans aura pour objet, tantôt l'exercice d'un art ou d'un métier, tantôt le service particulier d'une famille, tantôt enfin une manufacture des denrées coloniales ; ce seroit une ressource offerte à l'indigent, mais on ne le forceroit pas d'y avoir recours ; je voudrois même que ceux qui s'y engageroient fussent d'un âge et jouissent d'une raison qui ne permissent pas de douter de la liberté de leur choix. Mais, me dira-t-on, de quelle utilité sera une telle ressource ? Quel homme sensé voudra s'assujettir à un engagement de vingt ans ? Je ne doute pas qu'on n'en sente bientôt les avantages, sur-tout lorsque les lois garantiront les conditions mutuelles qui assurent aux maîtres la propriété du travail de l'engagé, et à celui-ci une subsistance à l'abri de tout

accident. Qu'on se rappelle que parmi les Romains, où les esclaves étoient pour ainsi dire hors de la loi, l'esclavage volontaire fut cependant en vigueur pendant plusieurs siècles. L'engagement de vingt ans ayant pour but principal de détruire la misère des nègres, la condition d'entretenir l'engagé au milieu de toutes les infirmités de la vie, sera supposée nécessairement ; et toutes les clauses par lesquelles l'engagé lui-même en auroit dispensé, seront sensées nulles. Du reste, les lois admettront et feront exécuter toutes les autres conditions du contrat : il sera permis à l'engagé de ne se livrer que pour exercer une profession déterminée, de se réserver un ou deux jours par décade ; d'exiger, outre son entretien, celui de sa famille ; il pourra enfin rendre son sort plus ou moins avantageux en raison de sa capacité, de son âge et de sa vigueur. A cet égard, les lois garantiront aux deux parties l'exécution fidèle du contrat, quand toutes les précautions nécessaires auront été prises pour empêcher que l'une ou l'autre ne soit trompée.

Les nègres sont bons et faciles à conduire ; ils sont laborieux quand ils ne sont pas découragés ; ils ont beaucoup de bonne volonté, qui donne en même-temps la force de travailler et des dispositions nécessaires pour le travail. Si nous voulons en exiger de grands ouvrages, il faut les traiter humainement et les accoutumer graduativement à une discipline exacte et invariable.

Il ne faut rien leur retrancher sur le temps du repos ni sur celui qui leur est nécessaire pour cultiver leur jardin ; il faut en avoir un grand soin dans leurs maladies ; il faut les rendre heureux ; cela n'est point difficile , car ils se contentent de peu.

Les nègres sont en général sobres et patients ; mais si l'on ne leur donne pas le temps de cultiver pour eux , si l'on ordonne de travaux forcés la nuit sous le nom de veillées , si l'on distribue leurs jardins dans un mauvais terrain , ils voloient les vivres réservés pour la maison du maître , tuoient les animaux dans la savane (66) , et faisoient des incursions chez les voisins ; soyons justes envers eux , si nous voulons qu'ils soient dociles envers nous ; on doit veiller sur-tout à ce qu'ils aient toujours abondamment de vivres en état d'être recueillis , et ne leur laisser vendre que ce qu'ils ne peuvent pas consommer. C'est le principal devoir d'un bon habitant.

Plus les nègres sont heureux et riches , plus ils sont laborieux ; donnons-leur de grands moyens , afin qu'ils aient l'ambition de travailler et d'en retirer du profit. Les nègres qui n'ont point de lits , de femme et d'animaux , sont paresseux , sujets au maronage ; rien ne les attache à l'habitation , ils craignent les blancs comme des hommes furieux ; quand leur sort étoit meilleur , ils chérissoient leurs maîtres comme des dieux bienfaisans.

Sous un bon maître , le nègre étoit plus heureux.

que ne l'est en France le paysan qui travaille à la journée ; ses enfans étoient élevés dans la maison principale , avec un soin particulier ; sa femme , compagne de ses travaux , étoit ménagée dans sa grossesse et secourue dans tous ses besoins ; il étoit à l'abri de toute inquiétude , le jour d'hier étoit pour lui comme celui du lendemain ; il dormoit sans crainte des huissiers , et buvoit sans payer les maltotiers ; personne ne partageoit avec lui la poule qu'il avoit nourrie , le prix du grain qu'il avoit semé , ni le prix du poulin et du cochon qu'il avoit élevé ; sa voix faisoit retentir les champs fertilisés , et donnoit à ses compagnons l'exemple de la joie ; sa tâche étoit modérée , et dès qu'elle étoit finie , il n'étoit plus occupé que de ses plaisirs ; les intervalles du repos rendoient son zèle plus actif.

N'allez plus chercher en France un bonheur qui vous fuit , AMÉRICAINS voluptueux ! Adoucissez le sort de vos noirs , vous les trouverez dans vos demeures , vous n'y verrez que des visages rians ; le travail n'aura plus un aspect révoltant , il deviendra facile et même agréable.

Mais sous un maître cruel , l'esclave tremblant et famélique gémit accablé sous le poids des travaux. Pour punir sa foiblesse , au lieu de la réparer , on faisoit ruisseler son sang sous les coups redoublés d'un fouet qui le déchiroit ; il craignoit de s'allier à sa compagne , et de donner l'être à des enfans malheureux comme lui : tantôt fugitif,

tantôt assiégé par les maladies, son désespoir augmentoit à chaque instant; il s'immoloit de ses propres mains au chagrin qui le dévoroit, ou il tomboit dans un dépérissement également fatal à celui qui le persécutoit. Les tyrans sont toujours victimes de leur propre fureur.

Les nègres n'ont pas le caractère atroce que l'ignorance et la crainte leur ont attribué; ils n'ont presque jamais porté sur leurs maîtres une main homicide, et c'est des blancs qu'ils ont appris à égorger, assassiner, incendier et à empoisonner.

Mais aujourd'hui, citoyens Directeurs, c'est de ma propre gloire que je m'occupe, en permettant que cet ouvrage paroisse au jour sous vos auspices, comme un monument de vos bontés.

Que dis-je? Est-ce à moi, citoyens Directeurs, est-ce à ma vaine gloire que je dois penser dans ce moment? La moitié de St.-Domingue opprimée, dévastée par des mauvais citoyens, est le tableau que je présente à vos yeux; je r'ouvre la plus grande plaie qu'ait jamais faite au genre humain le glaive des persécuteurs; je dénonce au peuple Français le plus grand crime que le faux zèle a commis en son nom; puis-je ne pas m'oublier moi-même?

C'est l'humanité, citoyens Directeurs, outragée et foulée aux pieds par son plus cruel ennemi, que je mets aujourd'hui sous votre protection. Les attentats commis par les noirs ne sont pas de ceux

qu'il suffit de déférer à la rigueur des lois ; car les lois ne sont plus quand le brigandage domine ; tous les autres crimes ont à redouter ou le châti-ment ou l'opprobre ; les siens portent un caractère qui en impose à l'autorité , à la force et à l'opinion ; des généraux pervers les garantissent trop de la peine et toujours de la honte ; leur atrocité même imprime une religieuse terreur , et si quelques brigands sont punis , ils n'en sont plus révé-rés. Le noir se regarde maintenant comme l'ange exterminateur ; tyran des ames et des esprits , il y étouffe le sentiment et la lumière naturelle ; il en chasse la honte , la pitié , les remords ; plus d'opprobre , plus de supplice capable de l'intimider ; tout est pour lui gloire et triomphe. Quel ennemi , citoyens Directeurs , pour les blancs , pour les pères des gens de couleur , qu'un monstre qui , jusques dans leurs bras , déchire leurs enfans sans qu'ils osent les lui arracher ! C'est donc au gouvernement Français de se faire entendre d'un bout de monde à l'autre.

Tel est l'état déplorable de St.-Domingue , et qui sera encore pour long-temps , tant qu'il y aura les mêmes commissaires. Il n'est que trop connu que les ennemis de la France étoient parfaitement secondés , et que les furieux du dehors secundoient nos monstres. L'Angleterre et l'Espagne , d'accord avec les commissaires et les généraux nègres , qui sont tantôt *royalistes* , tantôt républicains , et finiront par être *royalistes*. Jamais antropophages n'ont eu de pourvoyeurs plus zélés et plus entendus ; on

voit arriver sans cesse de nouvelles victimes d'un bout de l'isle à l'autre ; il sembloit sur-tout qu'ils étoient animés d'une fureur aveugle contre le sexe le plus foible. Les femmes les plus belles , les plus jeunes , les plus intéressantes , tomboient pêle-mêle dans ce gouffre , d'où elles sortoient pour aller inonder les rues de leur sang ; on en a vu qui avoient la corde au cou et les bras liés ; elles entroient , les unes évanouies et portées dans les bras des nègres qui en rioient ; d'autres en pleurs ; d'autres dans un état de stupéfaction qui les rendoit comme imbéciles. C'étoit l'activité des enfers.

« Quel carnage de toutes parts !

On égorge à la fois les enfans , les vieillards ,

Et la sœur et le frère ,

Et la fille et la mère ,

Le fils dans les bras de son père.

Si je m'abandonnois à la tâche douloureuse de nommer individuellement tous les crimes , et les êtres intéressans assassinés et sacrifiés dans cette colonie , et parler de leur courage et de leur vertu , j'entasserois des volumes (67).

Mille monstres cruels qui volent dans les airs ,

Mille assassins hideux qui rampent sur la terre ,

Vengent en lui livrant une mortelle guerre ,

La guerre qu'elle a faite au dieu de l'univers.

Quand l'arrêt des destins eut durant quelques jours ,

A tant de liberté , permis un libre cours ,

Et que des assassins fatigués de leurs crimes ,

Les glaives émoussés , manquèrent de victimes ».

Il n'y auroit pas eu de révolution à St.-Domingue, si l'esclave n'étoit parvenu à se procurer ces armes redoutables ; mais comme elles n'étoient qu'en petit nombre, la révolte eût été facilement étouffée dans son principe (68), si des étrangers, s'aveuglant sur leurs propres périls, et étouffant tout sentiment d'honneur et d'humanité, dans l'horrible objet de précipiter la ruine de cette isle malheureuse, ne s'étoient pas avilis au point de fournir de la poudre à des hommes qui la payoient au prix de l'or, et qui donnoient, sans balancer, tout ce qu'ils avoient de plus précieux, et jusqu'à leurs propres enfans, pour s'en procurer. Ce fut d'abord les Espagnols qui prolongèrent les malheurs de St.-Domingue, et qui influèrent le plus sur sa ruine entière, par le commerce infame qu'ils firent avec nos brigands, et qui étoit ouvertement toléré par leur gouvernement.

L'histoire des grands évènements de ce monde n'est guère que l'histoire des crimes. Je ne vois point de que l'ambition des opinions n'ait rempli d'horreur.

(Je vais continuer d'exposer le caractère du noir).

Je dis que les nègres n'ont jamais porté sur leurs maîtres une main homicide, et que c'est des blancs qu'ils ont appris l'usage d'assassiner. Cependant, *des blancs revêtus, ou poux remontés*, ne vivoient que dans la crainte ; ils sentoient presque tous combien leurs esclaves avoient de droit à les haïr, et se rendoient justice ; le maître bienfaisant n'é-

prouvoit point de semblables terreurs , et ses esclaves sont ses amis.

Si les nègres étoient naturellement méchans , un seul homme n'en auroit pas gouverné très-souvent 80 à 100 au milieu des bois , dans des montagnes reculées de huit à neuf lieues ; le maître vivoit en sécurité au milieu de son atelier et de ses domestiques , et pouvoit leur donner des armes sans craindre qu'elles fussent tournées contre lui , et ses portes restoient ouvertes la nuit.

Combien les nègres n'étoient-ils pas empressés auprès de leurs maîtres dans leurs maladies ! Souvent une seule négresse travailloit pour nourrir son maître , et ne le laissoit manquer de rien ; il n'enduroit aucun des besoins physiques.

On pouvoit voyager nuit et jour sans armes , dans toute la colonie , on n'y rencontroit jamais des voleurs ; les nègres marons ne faisoient même point de mal à personne.

Les nègres étoient souvent les confidens de nos foiblesses , les dépositaires de notre argent , tout étoit sous leurs mains dans nos maisons ; ils respectoient notre confiance.

Le nègre juste , de qui je veux parler ,
 Mérite tout l'encens qu'on peut lui prodiguer ;
 Il travaille , il fait des heureux qu'il caresse ,
 Et sait se procurer des biens par son adresse ;
 Il passe sans langueur d'agréables momens ;
 Son travail pour lui sont autant d'agrémens :

Il orne, élève, augmente, embellit toutes choses,
 Et trouve sous sa main des fleurs toujours écloses.
 Il doit à son patron (69), comme à l'amour du bien,
 La noble qualité du nom de citoyen.

Qui pourroit n'être pas touché de voir cette belle colonie, naguères si florissante, et à qui la nature a prodigué tant de moyens de l'être? Cette colonie si riche, si fertile en productions, et qu'on a vu si abondante en numéraire, si opulente par les ressources de son commerce, par l'industrie de ses habitans, par les avantages de ses denrées; cette isle, pourvue de tant d'établissemens utiles, et dont l'heureux séjour étoit généralement recherché, ne présente aujourd'hui que l'aspect d'une terre barbare, livrée au brigandage, couverte de ruines ensanglantées, et abandonnée par ses principaux habitans; cette colonie désorganisée, déchirée par des dissensions intestines, dépouillée de toutes ses richesses, menacée de tous les genres de disette, énervée par trois ans de désordre, et prête à se dissoudre par l'anarchie; qu'une nation sans mœurs, sans police, sans gouvernement, aussi méconnoissable dans son caractère moral que dans son état politique, et n'ayant plus ni circulation d'argent, ni revenu public, ni crédit, ni commerce, ni justice, ni aucuns ressorts de la force publique. Le crime a tout moissonné.

Comment l'impression douloureuse de tant de maux n'auroit-elle pas changé l'opinion des Français? Est-il personne qui puisse encore s'aveugler

SUR

sur les désastreux effets de la liberté des noirs , personne qui ne s'en ressente , personne qui n'en souffre plus ou moins ?

Ainsi une calamité générale s'est étendue depuis trois ans à St.-Domingue , sur tous les états ; ainsi ont disparu les sources de sa puissance et de sa prospérité ; ainsi ont péri , et sa force militaire ; et sa considération politique ; ainsi se sont évanouies les fortunes de cette isle , somme qui avantageoit annuellement la balance du commerce , les ressources que ses ports en tiroient , les débouchés que ses superbes établissemens donnoient à ses denrées et à ses fabrications , l'aliment qu'il procuroit à sa navigation , enfin la fortune de plus de vingt mille familles , et l'occupation de plusieurs millions d'hommes.

Acheter la liberté des Africains au prix de tant de pertes , de tant de malheurs publics et particuliers , ce seroit sans doute la payer bien chèrement. Mais quelle liberté ! Peut-il donc y en avoir sans autorité protectrice ? Et ce peuple à qui l'on exalte avec emphase son bonheur et même sa souveraineté , fut-il en aucun temps moins libre , moins maître de ses actions ? Les individus furent-ils jamais moins surs de conserver leur vie , leur bonheur ? Vit-on sous les Néron même autant de délations , autant de recherches inquisitoriales , autant d'entraves oppressives , autant de violations d'asyles , autant de massacres de Citoyens ? Quinze mille assassinats qui ont signalé le règne des tyrans

démagogues , sont-ils donc les caractères du règne de la liberté des noirs ? Que d'exécrables moyens ont été employés depuis trois ans pour former , soutenir et propager cette funeste conspiration contre toutes les lois divines et humaines. Les auteurs ont commencé leur règne par la corruption , par l'artifice , par l'hypocrisie de la popularité , et ils l'ont maintenu par le fer et le feu. Leurs poignards et leurs torches incendiaires ont menacé quiconque oseroit s'avouer vouloir rester sur leurs biens ; tout ce que la calomnie a de poisons , l'inquisition de recherches odieuses , la tyrannie des moyens oppressifs , la séduction de l'Isle sur la crédulité , la terreur d'efficacité sur la foiblesse , les novateurs factieux l'ont employé à la conquête et aux progrès de leurs usurpations.

« Mieux vaut réformer que détruire.

Un fermier , jeune encore , mais trop fier pour s'instruire ,
A son gré vouloir diriger

Les arbres nombreux d'un verger.

Au printemps celui-là se couvroit de verdure ;

Mais de fruits , point , il s'en passoit ;

De celui-ci la chevelure

Avant l'automne jaunissoit.

Dans ce vaste terrain , qui flattoit son espoir ,

Toujours quelqu'un manquoit à son devoir.

Le rustre impatient s'arme de sa coignée ;

Et pour mettre ordre au mal , s'avise un beau matin

D'abattre et d'arracher , par-tout dans son jardin ,

Tout ce qui promet peu pour la prochaine année.

Au nombre des proscrits se trouvoit , par bonheur ,
Un vieux poirier , autrefois en honneur.
Pour éviter sa perte , il lui tint ce langage :
Cher maître , à quoi bon ce ravage ?
Il retombe sur vous : vous vous privez des fruits
Que vous auroient donnés tous ces arbres détruits.
Vos soins ne pouvoient-ils guérir leurs maladies ?
De mon voisin les feuilles sont flétries ;
Fouillez au pied , bientôt le fer mordant
Vous montrera le ver , dont la cruelle dent
Déchire les canaux où sa sève est cachée.
Sur ma tige une branche est morte et desséchée ;
Supprimez-la , vous verrez mes rameaux ,
Dans peu , mieux nourris et plus beaux.
Maître Jacques révoit : l'avis lui parut sage.
Approuver un avis , c'est en faire le sien
Et s'engager à le mettre en usage :
Il le fit , et s'en trouva bien ».

Je n'ai posé jusqu'ici que quelques bases ; que
je crois suffisantes pour aider à saisir l'ensemble de
mon plan. Dans l'incertitude d'un premier succès ;
j'ai pensé qu'il seroit inutile de m'occuper d'un dé-
veloppement plus étendu , et de joindre à ce qui
précède , le cadre complet d'une législation colo-
niale. Outre que le sentiment de mon insuffisance
me fait regarder cette entreprise au-dessus de mes
forces , nul n'aime à semer sans recueillir ; et
l'espérance d'en retirer quelques fruits , c'est-à-dire
d'être utile , pourroit seule m'engager à y contri-
buer de mon expérience et de mes foibles lumières.
Les questions que j'ai traitées n'étoient pas moins

supérieures ; mais j'ai été enhardi par la persuasion que mes efforts pourroient concourir à dissiper le nuage épais qui les environne. Quel que soit le succès qui m'est réservé , je n'ai eu pour guide que l'amour du bien et de la vérité , et pour but, le bonheur de tous et la prospérité de mon pays ; puisse-t-il jouir d'une félicité parfaite , même avec des plans qui ne me permettent de prévoir qu'infortune et misère. Le désir de prouver que la raison est de mon côté , ne me fera pas envisager d'un œil jaloux le succès inattendu de ceux qui ont vu d'une manière différente. Heureux ou malheureux, il ne sauroit avoir en moi un enfant dénaturé , et mon dernier vœu sera pour lui.

Je conclus ce chapitre en quatre vérités principales.

1°. Il est impossible que les blancs suffisent seuls à l'exportation de nos colonies.

2°. Il sera impossible d'y engager les nègres sans de puissans motifs d'intérêt ou de besoin.

3°. Il sera impossible de faire naître ces puissans motifs , tant que les nègres trouveront près d'eux tout ce qui est nécessaire à leurs goûts et à leurs besoins.

4°. Comme cet édifice ne peut être que l'ouvrage du temps , et qu'il est impossible en quelques jours de consolider en un pays de nouvelles lois et de nouvelles mœurs , il faudra d'abord y suppléer par la force , non au rétablissement de l'esclavage , mais à des engagements de vingt ans. Il est d'autant plus nécessaire de corriger l'inac-

tivité des nègres paresseux , que l'oisiveté étoit le plus grand vice des pays chauds , si elle restoit impunie , et on ne trouveroit bientôt plus de motif pour engager les noirs au travail.

« La nature aux mortels , dans ce vaste Univers ,
 A dispersé les goûts et les talens divers ;
 L'un par le joug pesant d'animaux domestiques ,
 Fait briller de Cérès des présens magnifiques ,
 Et l'autre , en se courbant sous nos rians coteaux ;
 Par un travail forcé fait remplir nos tonneaux ;
 Mais la plupart , suivant leur ancienne routine ,
 Rejettent les avis de qui les endoctrine ;
 L'homme qui pense et sait , semble les ennuyer ,
 Quand sur l'expérience il paroît s'appuyer ;
 Pour peu qu'on s'en écarte , aussitôt on s'égare ;
 La sagesse divine en vain nous le déclare ;
 L'homme dans ses projets ne peut que se tromper ,
 Et d'erreur son esprit ne tend qu'à s'occuper ;
 Le bien dont il jouit fait son unique étude ;
 Sans pouvoir lui causer la moindre inquiétude ,
 Il attend vainement le fruit de sa sueur ,
 Quand le sol a manqué du fruit de son labeur.
 Le Pérou , le Mogol , la Chine , le Japon
 Produisent sans grands frais de l'or dans leur canton.
 Du pays de Vestor le pur argent se tire ;
 La perle chez l'Indien ; l'airain et le porphire
 Viennent directement des terres de Sophis ;
 On y voit l'escarboucle à côté du rubis ;
 Ce pays abondant en diverses denrées ,
 Fournit des remèdes à toutes nos contrées :
 Le café et le coton , le sucre et l'indigo
 Doivent se préférer au bonheur du Congo.

Mais en d'autres trésors votre sol est fertile,
 Quand il est cultivé par une main habile.
 Tel climat nous fournit abondance de vins,
 Tel autre est réservé pour produire des grains;
 La terre dans son sein recèle la richesse,
 Et pour l'en arracher, il faut beaucoup d'adresse;
 C'est une terre ingrate, il faut la défricher
 Et lui ravir enfin ce qu'elle veut cacher ».

CHAPITRE IX ET DERNIER.

Preuve de l'impossibilité de faire régner une liberté générale dans les Colonies Françaises.

PERSONNE ne doit être dans l'inaction. A St-Domingue, l'homme bienfaisant rend service sans craindre de faire des ingrats. Mais qu'est-ce que rendre service à un coloniste ? C'est le mettre en état de travailler.

On ne suppose pas qu'il soit venu pour ne rien faire, dans un pays où tout le monde est occupé ; s'il a fait vœu d'être à charge aux autres, on l'abandonne, on l'exclut de la société, comme la chenille sous la main du jardinier vigilant est détachée de la plante qu'elle s'attachoit à ronger, et qu'elle eût détruite.

L'amour du travail, qui est une grande vertu ; quand il accompagne la tempérance et sert avec elle à réprimer et régler nos passions, est au contraire l'ouvrage de l'avarice et de la cupidité. Chez les *Carthaginois* et les *Tyriens*, plus les deux vices s'accroissent au milieu des richesses, plus toutes les autres passions acquièrent de force.

Tout art nécessaire aux besoins réels des hommes, ne devient dangereux que quand, par une trop grande recherche, il donne aux choses un prix qu'elles ne devoient point avoir, et raffine inutilement notre goût ; chacun peut avec gloire

être lui-même son propre artisan ; et plutôt à Dieu que la sagesse de nos mœurs , la simplicité de nos besoins et l'égalité de nos fortunes , le permettent encore ! Mais dans une isle éloignée de sa mère patrie de dix-huit cents lieues , où la politique ne peut ramener les nouveaux Citoyens à la pureté des hommes libres , les arts font toute la richesse de ceux qui les cultivent ; les nègres ne devront subsister que de leurs salaires , qu'ils reçoivent des riches qui les occupent , et le travail doit nécessairement avilir leur ame.

Que nos législateurs se gardent donc de confier aux anciens esclaves le dépôt ou l'administration de la souveraineté. Si la loi les déclare hommes libres , et en fait des Citoyens , que la politique ne les regarde cependant que comme ils étoient , sans connoissance , et qui ne peuvent par conséquent participer aux assemblées de la nation.

Ce n'est ni la vanité , ni l'ambition qui me font agir , je connois trop l'égalité des hommes et les droits de l'humanité ; mais je consulte le bonheur de l'état , et il importe à la multitude même , que son travail et ses occupations avilissent et retiennent dans l'ignorance , de ne pas s'emparer du gouvernement.

Pleine d'humanité à l'égard des nègres , que la République , qui ne peut s'en passer , les gouverne sans les mépriser : le magistrat doit avoir soin que le travail leur fournisse une subsistance facile et abondante , ou bien ils deviendront les ennemis de

l'État, comme les *Ilotes* l'étoient des *Spartiates* ; dans le cas contraire , on aura à se reprocher la moitié de leurs crimes , et le châtimement même dont on les punira.

Les passions de l'ame dont la politique peut se servir , parce qu'elles naissent avec nous , ne meurent qu'avec nous , ne se lassent point , et on peut en quelque sorte leur donner la teinture de la vertu. Telles sont l'envie , la jalousie , l'ambition , l'orgueil et la vanité. Ces passions sont hideuses par leur nature ; elles préparent l'ame à être injuste , et abandonnées à elles-mêmes , elles se portent aux excès les plus odieux. Cependant elles deviennent quelquefois , entre les mains de la politique , émulation , amour de la gloire , prudence , fermeté , héroïsme ; mais pour voir opérer ces miracles , il faut que les Citoyens ne soient pas entièrement corrompus par l'avarice , la paresse , la volupté , et les autres vices qui avilissent l'ame.

Craignez de hâter la ruine totale de St-Domingue en vous servant de ces passions , si vous ne trouvez auparavant l'art de leur inspirer une sorte de pudeur , et de les associer à quelque vertu qui les tempère et les dirige.

Un médecin habile n'applique pas le même remède à tous les maux. Le pilote d'un vaisseau déploie ou resserre tour-à-tour ses voiles ; tantôt il fuit la cote , tantôt il s'en approche ; là il jette l'ancre , ici il marche la sonde à la main , ailleurs il s'abandonne aux vents. De même le bon légis-

lateur conforme toujours sa conduite à la différence des situations où il se trouve : il sonde les plaies de son pays ; il doit être aussi attentif à la malignité des symptômes de chaque maladie , qu'aux accidens plus ou moins violens qu'elle produit ; il désespère quelquefois du salut de la patrie , quand les Citoyens sont encore dans la plus parfaite sécurité.

Les maladies , qui au premier coup-d'œil paroissent les plus effrayantes , ne sont pas toujours les plus dangereuses.

Quand on voit un état divisé par des partis , des cabales , des factions , l'imagination en est ordinairement alarmée ; on croit qu'il touche au moment de sa ruine ; on croit que les Citoyens vont prendre les armes et s'égorger , ou l'endroit va devenir la proie de quelque ennemi étranger.

J'ai déjà dit que la liberté n'étoit pas un fruit de tous les climats , et qu'elle n'étoit pas à la portée de tous les peuples ; plus on médite ce principe établi par *Montesquieu* , plus on en sent la vérité ; plus on le conteste , plus on donne occasion de l'établir par des nouvelles preuves.

Dans tous les gouvernemens du monde , la personne publique consomme et ne produit rien. D'où lui vient donc la subsistance consommée ? Du travail de ses membres ; c'est le superflu des particuliers qui produit le nécessaire du public , d'où il suit que l'état civil ne peut subsister qu'autant que le travail des hommes rend au-delà de leurs besoins.

Or, cet excédant n'est pas le même dans tous les pays du monde ; dans plusieurs il est considérable, dans d'autres médiocre, dans d'autres nul, dans d'autres négatif ; ce rapport dépend de la fertilité du climat, de la sorte de travail que la terre exige de la nature, de ses productions, de la force de ses habitans, de la plus ou moins grande consommation qui leur est nécessaire, et de plusieurs autres rapports semblables desquels il est composé.

D'autre part, tous les gouvernemens ne sont pas de même nature ; il y en a de plus ou moins dévorans, et les différences sont fondées sur cet autre principe, que plus les contributions publiques s'éloignent de leur source, et plus elles sont onéreuses. Ce n'est pas sur la quantité des impositions qu'il faut mesurer cette charge ; mais sur le chemin dont elles sont sorties ; quand cette circulation est prompte et bien établie, qu'on paye peu ou beaucoup, il n'importe, le peuple est toujours riche, et les finances vont toujours bien. Au contraire, quelque peu que le peuple donne, quand ce peu ne lui revient point, en donnant toujours bientôt il s'épuise, l'état n'est jamais riche, et le peuple est toujours gueux.

Il suit de là, que plus la distance du peuple au gouvernement augmente, et plus les tributs deviennent onéreux : ainsi, dans la démocratie le peuple est le moins chargé ; dans l'aristocratie, il l'est davantage ; dans la monarchie, il porte le

plus grand poids. La monarchie ne convient donc qu'aux nations opulentes ; l'aristocratie , aux états médiocres en richesses , ainsi qu'en grandeur ; la démocratie , aux états petits et pauvres (70).

En effet , plus on y réfléchit , plus on trouve en ceci de différence. Entre les états libres et les monarchiques ; dans les premiers , tout s'emploie à l'utilité commune ; dans les autres , les forces publiques et particulières sont réciproques , et l'une s'augmente par l'affoiblissement de l'autre.

Voilà donc dans chaque climat des causes naturelles sur lesquelles on peut assigner la forme du gouvernement à laquelle la force du climat l'entraîne , et dire même quelle espèce d'habitans il doit avoir. Les lieux ingrats et stériles , où le produit ne vaut pas le travail , doivent rester incultes et déserts , ou seulement peuplés de sauvages ; les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire , doivent être habités par des peuples barbares , tout policé y seroit inutile. Les lieux où l'excès du produit sur le travail est médiocre , conviennent aux peuples libres ; ceux où le terroir abondant et fertile donne beaucoup de produit pour peu de travail , veulent être gouvernés monarchiquement , pour consommer par le luxe du prince le superflu des sujets ; car il vaut mieux que ce superflu soit absorbé par le gouvernement que dissipé par les particuliers ; il y a même des exceptions qui confirment la règle , en ce qu'elles produisent tôt ou tard des révolu-

tions qui ramènent les choses dans l'ordre de la nature.

Il faut distinguer les lois générales des causes particulières qui peuvent en modifier l'effet. Quand toute l'Amérique seroit couverte de République, et tout le nord d'Europe d'états despotiques, il n'en seroit pas moins vrai que, par l'effet du climat, le despotique convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la bonne police aux régions intermédiaires. Je veux encore qu'en accordant le principe on pourra disputer sur l'application : on pourra dire qu'il y a des pays froids très-fertiles, et des pays chauds très-ingrats ; mais cette difficulté n'en est une que pour ceux qui n'examinent pas la chose dans tous ses rapports ; il faut, comme je l'ai déjà dit, compter ceux des travaux, des forces, de la consommation, etc.

Je suppose que les deux terrains égaux, l'un rapporte cinq, et l'autre dix ; si les habitans du premier consomment quatre, et ceux du dernier neuf, l'excédant étant donc inverse de celui des produits, le terrain qui ne produit que cinq, donnera conséquemment un superflu double de celui qui produira dix.

Mais il n'est pas question d'un produit double, et je ne crois pas que personne ose mettre la fertilité des pays froids en égalité avec celle des pays chauds. Supposons toutefois cette égalité ; laissons, si l'on veut, l'Angleterre en balance avec la Sicile, et la Pologne avec l'Egypte. Plus au sud nous au-

rons l'Afrique , plus au nord nous nous trouverons au dépourvu. Pour cette égalité de produit , quelle différence dans la culture ! En Sicile , il ne faut qu'une culture légère ; en Amérique , il ne faut que gratter la terre ; en Angleterre , que des soins pour la labourer. Or , là où il faut plus des bras pour donner le même produit , le superflu doit être nécessairement moindre.

Considérez , outre cela , que la même quantité d'hommes consomme beaucoup moins dans les pays chauds ; les Européens qui veulent y vivre comme chez eux , périssent tous de dyssenterie et d'indigestion.

Plus on opproche de la ligne , plus les peuples vivent de peu ; ils ne mangent presque pas de viande ; le riz , le maïs , la cassave , la patate , la banane , etc. sont leurs alimens ordinaires. Il y a dans les grandes et petites Indes , des millions d'hommes dont la nourriture ne coûte pas deux sous à chacun par jour. Nous voyons en Europe même des différences sensibles pour l'appétit entre les peuples Allemand et Espagnol ; ce dernier vivra trois jours du dîner du premier. Dans les pays où les hommes sont plus voraces , le luxe se tourne aussi vers les choses de consommation. En Angleterre , il se montre sur une table chargée de viandes ; en Italie , on vous regale de sucre , des légumes et des fleurs.

Le luxe des vêtemens offre encore de semblables différences. Dans les climats où les change-

mens des saisons sont prompts et violens , on a des habits meilleurs et plus simples ; dans ceux où l'on ne s'habille que pour la parure , on y cherche plus d'éclat que d'utilité , les habits eux-mêmes y sont un luxe. A St.-Domingue , vous verrez tous les jours se promener des hommes en habit et pantalon de mousseline ; à Naples , des hommes en veste galonnée , et point de bas ; à Mexico , sur-tout , les Espagnols sont magnifiques dans leurs habits ; ils sont presque toujours habillés de soie ; les hommes portent à leurs chapeaux des cordons d'or et des roses de diamans ; les artisans ont des cordons de perles , et les esclaves même ont des colliers , des brasselets et des boucles d'or , d'argent , et de perles avec quelques pierres précieuses.

Les alimens sont beaucoup plus substantiels et succulans dans les pays chauds ; c'est une troisième différence qui ne peut manquer d'influer sur la seconde. Pourquoi mange-t-on tant de légumes en Italie ? Parce qu'ils y sont bons , nourrissans et d'excellent goût. En France , où ils ne sont nourris que d'eau , ils ne nourrissent point , et sont presque comptés pour rien sur les tables ; ils n'occupent pourtant pas moins de terrain , et coûtent du-moins autant de peine à cultiver. C'est une expérience faite , que les blés de Barbarie rendent plus que les blés du nord , d'où l'on peut inférer qu'une gradation semblable s'observe généralement dans la même direction de la ligne au pôle. Or , n'est-ce pas un désavantage visible d'avoir dans un

produit égal une moindre quantité d'alimens ?

A toutes ces différentes considérations, j'en puis ajouter une qui en découle et qui les fortifie ; c'est que les pays chauds ont moins besoin d'habitans que les pays froids, et pourroient en nourrir davantage, ce qui produit un double superflu, toujours à l'avantage du despotisme. Plus ce même nombre d'habitans occupe une grande surface, plus les révoltes deviennent difficiles, parce qu'on ne peut se concerter, ni promptement, ni secrètement, et qu'il est toujours facile au gouvernement d'éventer les projets et de couper les communications ; mais plus un peuple nombreux se rapproche, moins le gouvernement peut usurper sur le souverain : les chefs délibèrent aussi sûrement dans leurs chambres, que le prince dans son conseil ; et la foule s'assemble aussitôt dans les places, que les troupes dans leurs quartiers. L'avantage d'un gouvernement tyrannique est donc en ceci d'agir à grande distance ; à l'aide des points d'appui qu'il se donne, la force augmente au loin comme celle des leviers ; celle du peuple, au-contraire, n'agit que concentrée ; elle s'évapore et se perd en s'étendant, comme l'effet de la poudre éparsé grain à grain. Les pays les moins peuplés sont ainsi les plus propres à la tyrannie : les bêtes féroces ne règnent que dans le désert.

« Quand donc on demande quel est le meilleur
 » gouvernement, on fait une question insoluble,
 » comme indéterminée, ou, si l'on veut, elle a
 « autant

» autant de bonnes solutions qu'il y a de combi-
» naisons possibles dans les positions absolues et
» relatives des peuples ; d'autres peuvent dire , le
» meilleur gouvernement est celui où il y a moins
» de malheureux.

» Mais si l'on demandoit à quel signe on peut
» connoître qu'un peuple donné est bien ou mal
» gouverné , ce seroit autre chose , et la question
» de fait pourroit s'y résoudre.

» Cependant on ne la résout point , parce que
» chacun veut la résoudre à sa manière. Les sujets
» vantent la tranquillité publique , les citoyens la
» liberté des particuliers ; l'un préfère la sûreté
» des possessions , et l'autre celle des personnes ;
» l'un veut que les isles soient indépendantes ,
» l'autre l'esclavage des nègres ; un autre veut que
» le meilleur gouvernement soit le sévère , l'autre
» soutient que c'est le plus doux ; celui-ci veut
» qu'on punisse les crimes , et celui-là qu'on les
» prévienne ; l'un trouve beau qu'on soit craint
» des voisins , l'autre aime mieux qu'on en soit
» ignoré ; l'un est content quand l'argent circule ;
» l'autre exige que le peuple ait du pain. Quand
» même on conviendrait sur ces points et d'autres
» semblables , en seroit-on plus avancé ? Les quan-
» tités morales manquant de mesure précise , fût-
» on d'accord sur ce signe , comment l'être sur
» l'estimation ?

» Pour moi , je m'étonne toujours qu'on mé-
» connoisse un signe aussi simple , ou qu'on ait la

» mauvaise foi de n'en pas convenir. Quelle est
 » la fin de l'association politique ? C'est la con-
 » servation et la prospérité de ses membres. Et
 » quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent
 » et prospèrent ? C'est leur nombre et leur popu-
 » lation. N'allez donc pas chercher ailleurs ce signe
 » si discuté. D'ailleurs , toutes choses égales , le
 » gouvernement sous lequel , sans moyens étran-
 » gers , sans naturalisation , sans colonies , les
 » Citoyens peuplent et multiplient davantage , est
 » infailliblement le meilleur ; celui sous lequel
 » un peuple diminue et périt , est le pire ».

A l'égard de la propriété des états , je conviens qu'il s'est formé de grands empires par des moyens que la morale désavoue ; mais ces états , quoiqu'injustes , ambitieux et sans foi , n'étoient-ils pas moins abandonnés aux voluptés , à la paresse et à l'amour des richesses , que les peuples qu'ils ont soumis ? N'étoient-ils pas plus disciplinés , à dire le vrai moins courageux ?

La politique , dupe d'un bonheur passager , et toujours suivi des revers les plus funestes , doit-elle donc sacrifier l'avenir au moment présent ?

Je ne hasarde point ici une conjecture vaine et téméraire. Examiner avec moi le choc , la marche , le concours des passions , le mouvement des nègres et de ses agens réciproques qu'ils se communiquent , et vous en verrez résulter cet ordre défavorable au bien général. La trahison , la fourberie , la ruse peuvent surprendre et tromper le Directoire

exécutif, qui n'est pas precautiononné contre leurs pièges, et obtenir d'abord quelque succès; mais leur succès même déchire le voile sous lequel elles se cachent et la mauvaise foi, en inspirant une défiance et une haine générale, et l'administration de St.-Domingue se trouvera enfin elle-même embarrassée dans les embûches qu'elle dresse, marchant ainsi sans lois et sans justice; si cette administration réussit, ce ne sera que par hasard, et bientôt elle doit nécessairement échouer.

Profondément convaincu de la vérité des faits que j'avance, sans *orgueil* comme sans *enthousiasme*, quoiqu'elle fût la cause des colons, dont le bonhour sera toujours l'unique objet de mes plus douces pensées, et le but constant de mes foibles efforts; je l'avoue, et cet aveu est consolant pour mon cœur toujours droit et sincère, je me flatte de porter dans toutes les ames la conviction dont la mienne est fortement pénétrée.

Un homme de mérite élevé aux grandeurs, tâche de consoler l'envie et d'échapper à la malignité; mais malheureusement celui qui a le moins à prétendre, est toujours celui qui exige le plus.

La liberté ne doit jamais être confondue avec la licence, qui n'a rien de commun avec elle; l'une est le plus parfait ouvrage des lois, l'autre est la destruction de toute loi. Cette grande vérité va bientôt me conduire à d'autres, qui sont à l'organisation de notre nouvelle constitution, ce que les anneaux sont à la chaîne, dont un artiste

habile se sert pour faire marcher le rouage d'une machine vaste et compliquée.

J'ose l'affirmer d'abord , et je ne pourrais jamais trop le répéter : il ne s'agit plus d'exalter les têtes ; leur effervescence n'a peut-être été que trop active. Mais comme il est toujours inutile de souhaiter que ce qui fut n'ait pas été , veillons au moins sur ce que doit nous être l'avenir seul.

Citoyens commissaires , que jusqu'ici vous nous avez vendu cher vos leçons sublimes ! Par-tout vous détruisez : je marche de ruines en ruines ! Vous renversez l'édifice : il étoit gothique , incohérent dans ses parties , sans doute vous reconstruirez ; mais en attendant , on nous lapide avec les débris de l'édifice que vous renversez de fond en comble ; on nous lapide nous et nos enfans ; quand nous serons péris , que nous importera que dans cent ans ces colonnes superbes , élevées par vous , soutiennent tout St.-Domingue ? Faut-il nous résoudre à ne vivre que dans les nôtres , et à mourir pour payer les biens dont jouiront les générations à naître ?

Mais si l'espoir même de cette reconstruction future étoit détruit dès son origine !

Je cherche par-tout à fixer mes idées , à motiver mes espérances. Cette isle m'effraye , tout y présente le tableau d'une affreuse anarchie ; les membres épars de ce grand tout s'y réunissent avec peine au tronc , mais sans qu'une même ame les anime. C'est un *briarée* aux cent bras , aux cent

main : ce géant terrible m'épouvante pour lui-même ; sa masse seule doit hâter sa chute.

« La liberté est le droit naturel de tous les hommes , aussi la nature a-t-elle mis l'amour de la liberté dans le cœur de tous les hommes ; mais en même-temps cet amour de la liberté est tempéré par la raison qui est aussi de la nature des hommes ; il est évident que l'homme étant une créature raisonnable , rien ne peut lui être naturel qui ne soit raisonnable : la liberté sans restreindre étant incompatible avec un gouvernement quelconque , avec le bien-être que chaque homme désire pour lui , pour ses enfans et ses amis , il n'y a point de lieu dans le monde où les hommes n'aient restreint la liberté par quelque forme de gouvernement ; il seroit absurde de dire que tous les hommes désirent la liberté sans restreinte , et cependant que tous les hommes ont restreint la liberté ; la vérité est que tous les hommes sont conduits à restreindre la liberté , par la raison qui est de leur nature ; ce consentement général de tous à sacrifier une partie de leur liberté individuelle au bien général , est la voix de la nature ; il est une action d'hommes qui agissent conformément à la raison qui leur est naturelle pour chercher leur bien-être : si tous les hommes n'ont pas pris les mêmes moyens , si tous n'ont pas établi la même forme de gouvernement , c'est une preuve qu'aucune forme déterminée n'est prescrite par

» la nature ; que comme les hommes peuvent se
 » réunir en grandes ou petites sociétés , s'ils rem-
 » plissent le but que la raison se propose , il n'im-
 » porte par quels moyens , pourvu que ce but soit
 » rempli. Les hommes ont suivi la voix de la na-
 » ture quand ils ont adopté ceux par lesquels le
 » but est rempli ».

D'après ces principes , dont la vérité est frappante , il ne s'agit que de bien déterminer le but principal de l'association , et de chercher les moyens de remplir ce but.

Le but de l'association est à-peu-près le même par-tout ; c'est la propriété , la sureté , l'indépendance de chaque individu sans nuire à l'indépendance des autres , le bon ordre , la justice , la tranquillité publique au-dedans , la prospérité de la société , sa puissance au-dehors pour se garantir des invasions des autres sociétés qui l'entourent.

Le but de l'association est le même par-tout ; c'est la propriété , la sureté , l'indépendance de chaque individu , aussi étendue qu'elle peut l'être , sans nuire à l'indépendance des autres ; c'est aussi la prospérité de la communauté.

Les moyens sont tout-à-fait différens dans un lieu ou dans un autre , dans une situation ou dans une autre situation , dans une petite société ou dans une grande société.

Les moyens de liberté sont donc une science , et une science que l'on ne sauroit trop approfondir , puisque le bonheur des hommes en dépend.

« Il est dans tout état trois ordres d'hommes ou
» de citoyens ; les propriétaires des terres , les
» possesseurs des capitaux , et ceux qui vivent du
» salaire de leur travail ; voilà les trois ordres fon-
» damentaux , du revenu desquels tout ordre tire
» le sien en dernière analyse ».

On n'imaginera pas sans doute que je veuille l'ancienne distinction , sagement abolie , et qui n'étoit fondée que sur des usurpations ; celle-ci a pour base la nature même : le possesseur du territoire est le premier citoyen ; il est attaché à sa patrie par des liens difficiles à rompre , comme un arbre tient au sol par des racines plus ou moins profondes. La prospérité , la liberté , la constitution de son pays sont pour lui d'un grand intérêt.

Le possesseur de capitaux peut les transporter ailleurs du matin au soir , et chercher facilement une autre patrie s'il ne se trouve pas bien où il est.

Celui qui vit du salaire de son travail , trouvera par-tout à-peu-près les mêmes avantages.

Ces trois ordres ont un intérêt commun , et ce n'est que l'ignorance des vrais principes qui peut leur faire honorer des intérêts opposés ; mais cet intérêt est plus grand pour le propriétaire que pour le capitaliste , plus pour ce dernier que pour celui qui vit du salaire de son travail.

C'est à mesure de ces intérêts particuliers qu'ils doivent être appelés à concourir à l'intérêt général.

Ce n'est pas que la vertu publique ne puisse se

trouver à un degré plus éminent dans le citoyen qui a le moins d'intérêt particulier ; mais c'est une exception à la nature des choses humaines , et les lois ne doivent pas être établies sur des exceptions , mais sur la nature des choses. Si les lois supposaient tous les hommes vertueux , il seroit inutile de faire des lois.

Le citoyen qui vit du salaire de son travail , peut devenir possesseur de capitaux et propriétaire ; il n'en est pas un seul qui ne puisse y parvenir ; c'est pour tous un objet d'émulation , et cette émulation les fait puissamment concourir à la prospérité publique.

Voilà la véritable égalité dans l'ordre des sociétés civilisées ; il y a une inégalité bien réelle entre l'homme indépendant par ses propriétés , et celui qui dépend des autres pour sa subsistance , entre l'homme éclairé et l'ignorant ; dans l'état de la nature , cette inégalité est entre le fort et le faible.

Les hommes , sans doute , sont nés pour être tous égaux , parce qu'il est bien démontré moralement et physiquement qu'ils viennent tous d'un seul. Cependant , la nature a gravé dans nos cœurs , non pas le caractère de l'esclavage , mais la nécessité absolue d'obéir , ensuite les circonstances dans lesquelles on est né ; je dirai plus , je crois que tels sont les décrets de la providence. Je sais que je me donne un ridicule de croire en Dieu ; mais je crois , et je porte mon ineptie jusqu'au point d'oser espérer en lui.

Je ne veux plus respirer d'aujourd'hui
Que pour glorifier l'Être-Suprême ;
Puisqu'il commande qu'on l'aime ,
Je fais vœu de n'aimer en ce monde que lui.

Ce qui me fortifie dans mon opinion, c'est de voir des êtres purement passifs, et il y en a beaucoup, et que de tous les temps, depuis que le globe est habité, il y en a qui ont commandé, il y en a qui ont obéi ; il faut des signes de démarcation ; les hommes ne sont pas faits pour être tous égaux, ou bien la société disparoît, et ceux qui crient tant pour l'égalité, n'en font qu'un jeu de mots.

Enfin, l'homme est né libre ; mais toutes les fois qu'il veut se réunir, il faut qu'il abandonne une portion de sa liberté, et qu'il obéisse à des lois qui font le bonheur de son existence, lorsqu'elles sont dictées par la justice et l'équité. C'est un sacrifice que tout individu doit faire, et les peuples les plus barbares ont connu cette importante vérité.

Pour amener les nègres à ce point, il ne suffisoit pas de les armer ; leur effervescence pouvoit n'être pas durable ; il falloit les flatter en leur présentant un principe séduisant ; et le corps législatif a décrété que *tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux.*

La première partie de cette proposition est un abus de mots, la seconde est une fausseté.

L'assemblée a oublié qu'il y avoit près de six mille ans que les hommes subsistoient ; elle a voulu assister à la création du monde , ou plutôt elle a voulu en créer un en elle-même ; elle a dit à cinq cent mille nègres , accoutumés à tous les rapports et à tous les liens de la société ; *d'aujourd'hui seulement vous verrez le jour , d'aujourd'hui vous aurez des idées.* Pour donner des lois à l'homme social , tous les législateurs ont considéré l'homme dans l'état de société ; l'assemblée l'a pris dans l'état de nature.

Dans cet état , le principe que les hommes *naissent* égaux est vrai , seulement en ce sens , qu'ils ont un droit égal aux biens et aux productions de la terre ; mais dans cette hypothèse même , l'inégalité ne tarde pas à se manifester ; la différence dans les forces en met une plus grande dans la manière de jouir , et la conséquence nécessaire de l'égalité dans l'état de nature , est un état de guerre , c'est-à-dire , la loi du plus fort.

En un mot , un droit à une chose n'est qu'une faculté morale ; pour en user , il faut de plus une faculté physique , et le système de l'assemblée sera bon , lorsqu'elle aura prouvé que toutes les forces physiques sont égales.

Dans l'état de société , les hommes ne *naissent* point égaux , car tous leurs rapports sont différens ; mais ils redeviennent égaux pour la loi , c'est-à-dire , que tous les citoyens sont égaux devant la loi , encore des lois librement consenties par la

volonté publique. La liberté n'est pas l'anarchie, elle est l'ordre. L'homme est un être intelligent ; qu'il pense, il est un être sensible ; qu'il veuille ; il est un être sociable ; qu'il associe ses pensées aux pensées de ses semblables, ses voluptés aux volontés de ses concitoyens, de ce résultat naîtront des bonnes lois.

Les hommes *demeurent* égaux dans le droit qu'ils ont à la protection de la loi ; voilà tout, jamais personne ne l'a nié ; mais ils ne sont égaux ni au moral ni au physique. La force ou la foiblesse des organes, la maladie ou la santé, le courage ou la timidité, la conception prompte ou tardive, l'abondance ou la pénurie des idées, la facilité ou la difficulté de l'expression, tout, en un mot, met dans le monde moral autant d'inégalité que dans le monde physique, et c'est de là qu'est venu le besoin de la loi ; c'est sur les inégalités qu'elle a établi la liberté ; et lorsqu'on a voulu les détruire, au-moins en partie, par une proportion égale des biens, il a fallu détruire la liberté même.

Prenons pour exemple Sparte et Rome ; Sparte avoit établi l'égale distribution des terres.

1°. Cela ne peut se faire que dans une petite république ou dans une colonie naissante.

2°. Ce niveau est à-peu-près inutile à établir ; car chaque jour il tend à se déranger. Un citoyen cultive mieux sa terre à un meilleur sol, n'éprouve ni intempérie ni orage ; dès la première récolte, il a un avantage marqué sur son voisin ;

si celui-ci a contre lui les combinaisons opposées, plus d'égalité; si ces combinaisons continuent à lui être défavorables, il aura besoin de secours, et à l'instant le voilà dans la dépendance de celui qui peut le lui donner.

3^o. Enfin, en distribuant également des terres à des citoyens égaux, Sparte a établi des esclaves: le rêve de la liberté a réalisé l'esclavage, et cela devoit être. Une société de guerriers ne pouvoit cultiver elle-même, il a fallu appeler des hommes qui fussent subordonnés: on a outré les droits de la nature, et on les a violés; les extrêmes se touchent toujours, c'est au milieu d'eux qu'on trouve le vrai.

Rome fut dans le même cas; ses citoyens étoient guerriers au champ de Mars, et souverains dans le *forum* (71); mais un état, si petit qu'il soit, et à plus forte raison lorsqu'il s'agrandit, a besoin de cultivateurs et d'artisans. Rome peupla ses campagnes d'esclaves, et ses boutiques d'affranchis.

Le citoyen romain étoit libre; mais l'espèce humaine ne l'étoit pas.

On en peut dire autant d'Athènes et de toutes les républiques de l'antiquité.

Les nègres une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer; s'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les

livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes.

Je ne serai pas suspect en jugeant l'état actuel de St.-Domingue, d'après une proposition établie par l'auteur du contrat social, par un des hommes qui connoissent mieux le cœur humain, par un écrivain dont l'imagination vive et facile à exalter, adoptoit également une vérité solide et un paradoxe brillant, mais à qui une grande justesse d'esprit inspiroit, sans qu'il s'en doutât, des réflexions sages qui détruisoient ses faux principes.

L'histoire de tous les peuples, en enrichissant notre siècle des leçons de l'expérience, sembloit devoir nous dispenser d'en donner nous-mêmes aux siècles avenir. Par quelle fatalité, après plus de deux siècles d'un état si florissant, malgré les efforts et la jalousie des Anglais, avons-nous voulu présenter à la postérité le spectacle incroyable d'une chute inopinée, préparée et exécutée par nos ennemis? Par quel prestige avons-nous cherché, fomenté nos désastres, avec un empressement qui tient du délire?

Ce n'est pas ici le moment de sonder la profondeur de ces mystères d'iniquité; il faut auparavant songer à en sortir.

La génération future jugera un jour nos torts; aujourd'hui tâchons de sentir nos maux.

On dira peut-être que j'aurois dû écrire plutôt; il est toujours temps de dire la vérité, parce qu'il

est toujours temps de revenir à elle lorsqu'on s'en est écarté.

D'ailleurs, le nègre a porté dans la terrible révolution dont il va devenir victime, cette ardeur, cette vivacité qu'il porte également dans les plaisirs, dans les combats; et la même impétuosité, dirigée en sens contraire, augmentée par le sentiment du malheur, soutenue par le repentir, peut ramener les nègres sur leurs pas; c'est même dans cette marche, qu'ayant derrière lui l'abus de la liberté, devant lui l'abus du despotisme, ils peuvent s'arrêter au point fixe, où il n'y a ni licence ni esclavage.

Sous ce nom respectable de nation, je ne comprends pas ces êtres odieux et méprisables qui ne tiennent à aucunes sociétés, qui seroient la honte de toutes, qui dégradent le nom d'homme par les barbaries et les atrocités dont ils se glorifient, et qui ne respirent que la licence, parce que c'est le triomphe du crime qui reste impuni. Pour faire connoître cette affreuse révolte, peut-être un jour suffira-t-il de dire quels furent ses agens.

« Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes;
Que pressent de nos lois les ordres légitimes,
Et qui désespérant de les plus éviter,
Si tout est renversé, ne sauroient subsister ».

Je parle à la classe malheureusement trop nombreuse des nègres bons et fidèles qui ont été trompés; leurs yeux commencent à se désiller; et lorsque

par un hasard heureux la vérité s'accorde avec l'intérêt, il faut choisir, pour la faire entendre, le moment où celui-ci commence à se faire sentir.

Or, je le demande, excepté cette espèce d'hommes, qui, étrangers à tout sentiment vertueux, ne connoissent pas le remords, et n'ont rien à perdre, est-il quelqu'un dont la fortune ne soit compromise d'après les principes et par les suites de la révolte? Est-il un commerçant qui puisse faire tranquillement ses spéculations, ou penser sans frémir à ses engagements? Est-il un ouvrier, un artisan qui puisse envisager de sang-froid la triste situation de St.-Domingue, lorsqu'il ne voit plus ceux qui payoient, et par conséquent ceux qui faisoient et excitoient son industrie?

On a émeuté le nègre contre le propriétaire et le consommateur, et le nègre n'étoit heureux que par eux. En multipliant les besoins, le luxe, on multiplie les ressources de ceux qui travaillent à le satisfaire. Le propriétaire peut vivre avec moins de luxe, parce que, moins il dépense, plus il lui reste du numéraire. Le nègre et l'artisan ne peuvent vivre sans les ressources que le luxe lui fournit, parce qu'il n'a ni terres ni rentes, parce qu'il ne vit que de son travail; et quand on ôte au propriétaire le moyen de payer, on ôte au pauvre le moyen de subsister.

C'est toujours à ces mêmes citoyens que je m'adresse; j'écris pour eux dans le calme de la retraite, dans cet état, où l'esprit, accoutumé à réfléchir

sur les grandes fautes des colons et des nègres ; voit et juge les événemens sous leurs véritables rapports.

Peu curieux d'être connu , j'ai toujours éprouvé le besoin d'être utile ; et il devient plus impérieux pour moi , lorsque mon pays , en danger , peut me reprocher jusqu'à mon silence.

On ne trouvera point ici de mouvemens passionnés ; je n'ai point cherché à surprendre ; on y trouvera une analyse exacte et des raisonnemens vrais : j'ai voulu instruire et convaincre.

L'état actuel de St.-Domingue n'est-il pas le renversement de toutes les idées et de tous les principes ? Est-il soutenable ? Peut-il durer ? Non....

La nation prendra soin des nègres ; oui.... , dans les calamités publiques ; mais lorsque le malheureux tiendra dans ses bras son père expirant ; lorsque sa femme , prête à devenir mère ou tenant sur son sein le nouveau citoyen qu'elle aura donné à l'état , aura besoin de secours ; lorsqu'une maladie subite consumera le père et les enfans , écriront-ils à la *nation* ?

Vous aurez brisé les nœuds qui jadis rapprochoient ce ministre de l'humanité , dont la seule présence ramenoit le bonheur et la consolation à ces malheureux (72).

Il me seroit facile d'étendre les idées que je donne ; il seroit même nécessaire de leur donner de longs développemens , si l'on vouloit l'exécution : rendre la paix à nos colonies si long-temps agitées ;

agitées ; établir enfin contre le crime des peines qui en arrêtent le cours ; sauver les indigens du désespoir ; offrir une ressource aux colons propriétaires. Tels sont les objets importans sur lesquels découlera la justice du gouvernement.

Le législateur doit être instruit que la destruction des malheureux blancs se poursuit à St.-Domingue avec acharnement et fureur : ils sont pourtant vos frères. Justement touchés du sort des Africains , vous pouvez les maintenir dans la jouissance de la liberté ; mais n'allez point cruellement , pitoyables , leur sacrifier les blancs , vos semblables , d'une même origine et du même sang ; défendez-les au contraire , conservez-les à St.-Domingue par vos lois protectrices ; tenez-vous en garde sur-tout contre les projets que la cupidité prépare pour les dépouiller de leurs propriétés , ou leur faire payer bien cher la faculté d'y rentrer. Enfin , trop instruit par le terrible exemple de ce qui se passe dans cette colonie , souffrez que *la liberté revienne par des gradations nécessaires au salut des maîtres et des esclaves eux-mêmes.*

Ces hommes épousent avec trop de partialité les querelles d'un parti ; une fois embrassé , ils n'ont pas assez de bonne foi pour avouer leur faute ; il n'y a que le philosophe , le chaste ou le vertueux qui sachent faire un bon usage d'un bienfait ; c'est ainsi qu'on voit tous les jours , qu'à la faveur d'une réputation usurpée , on rend honneur à des fripons en place.

« Un citoyen obscur et dont l'ame est vulgaire,
Doit de l'ombre du mal en tout temps s'indigner ;
Mais tout ambitieux, doit être téméraire,
Et le crime n'est rien pour qui cherche à régner ».

Il n'y a que deux partis (73) à St.-Domingue , celui de rétablir l'ordre et le bonheur des hommes dont le directoire Français est le protecteur , et celui des factieux , qui comprend tous les novateurs divers , dont les uns ont entrepris de renverser l'ordre , et les autres de piller la colonie. Nous exhortons tous ceux qui n'ont pas trempé leurs mains dans le sang , c'est-à-dire dans les forfait des factieux , tous ceux qui , n'ayant été qu'égarés ; ne veulent pas être confondus avec les usurpateurs acharnés à égorger , à détruire la colonie ; tous ceux qui abhorrent les assassinats , nous les conjurons , au nom de l'humanité , de n'avoir , avec l'agent du directoire exécutif , qu'un seul et même esprit , de ne pas disputer sur la manière de régler la colonie , quand il s'agit de combattre ensemble ceux qui veulent la perdre , et de reconnoître que , s'il est nécessaire de corriger les abus que le temps amène dans les meilleures institutions , toute innovation dans les bases primordiales d'un gouvernement auquel l'antiquité a mis son sceau respectable , est toujours un danger et presque toujours un désastre.

Je ne doute pas que les habitans , ceux surtout du Cap , du Port-au-Prince et de Jérémie , ne doublent de zèle en ce moment pour affermir

le courage de leurs compatriotes , que la fuite des *intrus* doit remettre bientôt en possession de leurs biens , et pour exciter les cultivateurs à détourner , par une prompte soumission aux lois , l'orage qui gronde sur leurs têtes.

C O N C L U S I O N .

Les hommes sages , paisibles et justes qui se conduisent par les vues les plus épurées du bien public , qui dirigent leurs pas sur cette règle immuable que la nature a gravé dans tous les cœurs , qui se montrent dignes de notre bonheur , par le pur amour de l'ordre et de la justice ; combien d'autres dont le caractère inquiet , léger ou turbulent , les met sans cesse hors de toute proportion et de toute mesure , qui , portés sans cesse vers les extrêmes , produisent dans le corps politique ces oscillations dangereuses qui font tout craindre pour le succès de la chose publique ; c'est que les grands principes qu'ont posé nos régénérateurs philosophes , tout émanés qu'ils sont d'une source pure , arrivent par des fausses conséquences dans les cœurs passionnés qui les dénaturent. C'est donc le devoir de tout bon citoyen de ramener ses frères à la pureté des principes , et de combattre autant qu'il est en lui les écarts des passions ennemies de l'ordre ; il sait que l'opinion , supérieure à toutes les lois , exerce un empire irrésistible sur le corps de la société ; mais sachant aussi qu'elle n'existe et n'agit que par l'influence et

la modification des opinions individuelles , il ne cesse pas d'agir et de coopérer au système général par une réaction de principes épurés et indépendans ; il sait que dans le corps politique rien n'est plus sacré que la propriété , qu'elle est tout à-la-fois et le but essentiel et le plus solide fondement de toute société ; que tout ce qui la blesse , blesse l'ordre et la paix , et que c'est un double attentat et contre le membre et contre le corps ; il s'empresse de ramener les écarts des opinions ou des erreurs de ses frères à ce grand principe , et se fait un devoir de marquer fortement devant leurs yeux prévenus , cette ligne respectable que l'équité naturelle a tracée devant tous les peuples pour leur commun bonheur. Tout citoyen sert dignement sa patrie , tant qu'il contribue à l'unité du système social. Pénétré de ces grandes vérités et de l'importance de ces devoirs , jaloux de remplir ma tâche dans une carrière qui ne présente que des objets imposans et bien supérieurs à mes forces , j'ai attaché mes regards sur celui qui est le plus analogue à mes foibles moyens ; il n'en est pas moins cher à mon cœur , puisqu'il réunit tous les intérêts qui peuvent attacher un bon patriote sous le double rapport qui l'unit au corps et à ses membres.

Il faut conclure de toutes ces réflexions , que la régie de l'isle St.-Domingue doit être confiée à des propriétaires sous la surveillance du directoire Français ; c'est la plus avantageuse par la nature

de cette isle précieuse à la société, et qu'elle remplit parfaitement les vues d'une sage politique en administration, qui doit toujours, autant qu'il est possible, faire dépendre l'intérêt général de l'activité non suspecte de l'intérêt particulier.

Citoyens directeurs, ouvrez les yeux, et si vous ne voulez pas que de nouvelles secousses viennent encore mettre la colonie de St.-Domingue en péril, prononcez-vous avec énergie; ne souffrez pas qu'on porte atteinte à cette isle: certes, les mesures que vous serez forcés de déployer sont sévères; mais vous le jugerez nécessaire pour le salut de l'état, et les nombreux succès vous apprendront que vous aurez bien jugé.

Les colons savent bien qu'entre l'esclavage et la liberté, il est un intervalle difficile à parcourir, et ce n'est pas par des peintures chargées et par des réflexions amères, qu'ils veulent être dédommagés de ces maux passagers, mais par la destruction de ses ennemis, et par une constitution convenable à un pays commerçant, et des lois propres à une colonie agricole.

La distance des lieux, la nature des choses, exigent que les pouvoirs du chef de la colonie soient étendus; c'est un dépôt sacré confié à sa prudence, et dont le plus léger abus seroit un délit. Le principe que cet agent ne doit jamais oublier, c'est que le gouvernement colonial doit être modéré, sage et bienfaisant, mais sage avec fermeté; que l'autorité est établie pour le bonheur

de tous , et non pour la satisfaction de ceux qui en sont dépositaires , et que c'est sur-tout aux colonies qu'il est vrai de dire qu'elle n'est jamais plus puissante que quand elle est chérie et respectée (74).

Si les mains perfides qui dirigent la rage des assassins ne sont pas encore visibles pour tous les yeux , laissons au temps le soin de lever le voile qui peut seul sauver cette isle.

Ce qui constitue une bonne colonie , ce n'est ni la victoire , ni la richesse , ni les dénominations , ni l'enthousiasme passager ; c'est la pureté et la stabilité des maximes du gouvernement. Les lois sont à faire , vos maximes à assurer , les mœurs à régénérer.

Si l'une de ces choses manque , il n'y a qu'erreurs , orgueil , passions , factions , ambition et cupidité. La colonie , loin de réparer les vices , ne fait que leur donner un plus libre essor , et les vices ramènent nécessairement la tyrannie. Quiconque n'est pas maître de soi , est fait pour être ESCLAVE des autres ; c'est une vérité pour les peuples comme pour les individus.

Voulez-vous savoir quels sont les ambitieux ? Examinez quels sont ceux qui protègent les fripons , qui excitent tous les attentats , qui méprisent la vertu et qui corrompent la morale publique.

Ces êtres pervers sont parvenus à jeter la colonie et la raison humaine dans le cahos ; il s'agit de les retirer et de créer l'harmonie du monde moral et

politique. Le gouvernement a deux garans de la possibilité d'exécuter cette héroïque entreprise ; les principes de sa représentation actuelle et ses propres vertus. Le moment où nous sommes est favorable , mais il est peut-être unique. Dans l'état d'équilibre où sont les choses , il est facile de consolider la tranquillité à St.-Domingue : il est facile de la perdre ; si vous l'abandonnez aux nègres , avant trois ans ils se nommeront un roi nègre , qui sera un Jean-François ou un Biassou (75) , et se feront une petite Guinée (76). J'ai parlé de la vertu des créoles ; cette vertu attestée , ne suffiroit pas seule pour nous rassurer contre les factions qui tendent sans cesse à corrompre et à déchirer la colonie. Pourquoi cela ? C'est qu'il y a deux partis à St.-Domingue ; l'un est la masse des propriétaires de toutes couleurs , altérés de la justice et amis des lois : c'est ce peuple vertueux qui verse son sang ; l'autre est un ramas de factieux et d'intrigans : c'est ce peuple babillard , charlatan , artificieux , qui se montre par-tout , qui abuse de tout , qui s'empare des tribunes et souvent des premières places ; c'est ce peuple de fripons , hypocrites et sans aveu , qui se place entre les nègres et les propriétaires colons , pour tromper l'un et pour calomnier les autres , pour entraver vos opérations , tourner contre le bien public les lois les plus utiles et les vérités les plus salutaires. Tant que cette race impure existera , la colonie sera malheureuse et précaire. C'est à vous , citoyens directeurs , de

l'en délivrer par une énergie insoutenable et par un concert inaltérable.

o Ceux qui cherchent à nous diviser, ceux qui arrêtent notre marche, ceux qui calomnient tous les jours près de vous par des insinuations perfides, ceux qui cherchent à former contre nous une coalition dangereuse de toutes les passions funestes, de tous les amours-propres irascibles, de tous les intérêts opposés à l'intérêt public, sont les ennemis du gouvernement et ceux de St.-Domingue.

ii Vous persévérez, citoyens directeurs, dans vos principes et dans votre marche triomphante, vous étoufferez les crimes et vous sauverez la colonie de St.-Domingue.

iii Achevez, citoyens directeurs, achevez vos sublimes destinées, employez les colons propriétaires à l'avant-garde, pour soutenir les premiers efforts des ennemis de l'humanité; nous mériterons cet honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité.

iv Puissiez-vous déployer constamment cette énergie inaltérable dont nous avons besoin pour étouffer tous les monstres de l'univers conjurez contre le bonheur de la colonie, et jouir ensuite en paix des bénédictions et du fruit de vos vertus.

F I N.

 N O T E S

 E T R E M A R Q U E S .

(1) LE vent d'est qui règne dans les Antilles , est , comme tout le monde sait , un effet du mouvement diurne de la terre , qui est nécessairement très-rapide sous la ligne équinoxiale , et de la chaleur du soleil , qui , en raréfiant l'air , le porte au couchant à mesure que la terre avance vers l'orient.

(2) Les deux vents réguliers , qui soufflent à Saint-Domingue , sont des vents de mer , et soufflent , l'un à l'est le matin , et l'autre à l'ouest le soir , ce qui n'est que le même vent renvoyé ; comme il est évident que c'est le soleil qui le cause , il y a un moment de bourrasque , que tout le monde remarque , entre une heure et deux de l'après-midi. Lorsque le soleil a décliné , raréfiant l'air de l'ouest , il chasse dans l'est les nuages , que le vent du matin avoit confinés dans la partie opposée. Ce sont ces nuages renvoyés , qui , depuis avril et mai jusques vers l'automne , donnent dans la partie du Port-au-Prince les pluies réglées qui viennent constamment de l'est. Il n'y a pas d'habitant qui ne prédise la pluie du soir entre six et neuf heures , lorsque , suivant leur expression , *la brise a été renvoyée*. Le vent d'ouest ne dure pas toute la nuit , il tombe régulièrement vers le soir , et c'est lorsqu'il a cessé que les nuages poussés à l'orient ont la liberté de tomber , dès que leur poids excède un pareil volume d'air ; le vent que

l'on sent la nuit est exactement un vent de terre , qui n'est ni de l'est ni de l'ouest ; mais dépend de la projection de la cote. Au Port-au-Prince , le vent du sud est d'un froid intolérable dans les mois de janvier et février ; comme il traverse la ravine de la rivière froide , il y est modifié.

(3) Si la chaleur est accablante , les moyens de s'en préserver sont doux ; ceux que l'on emploie contre le froid , sont désagréables et et impuissans , ils développent les germes d'une infinité de maladies.

(4) *Sauvage.*

(5) Le *tamarin* est le fruit d'un arbre de l'Amérique , qui a la forme d'un gros noyer , ses feuilles sont petites , abondantes , et elles sont accouplées. Ce tamarin est comme une gousse de gros haricot , la peau en est grise et le fruit d'un goût agréable , un peu aigre et rafraîchissant. Les médecins l'emploient contre les fièvres et les chaleurs de foi.

(6) « Le goût du luxe entre dans tous les rangs ;
Le pauvre vit des vanités des grands ;
Et le travail gagé par la molesse ,
S'ouvre à pas lents la route à la richesse ».

(7) Le marquis de l'Arnage étoit gouverneur à Saint-Domingue en 1757. Il mourut à Léogane la même année.

(8) Quoiqu'il y ait de la différence entre un vaisseau de ligne et un vaisseau de commerce , les navigateurs marchands et les marins militaires ont le même élément , les mêmes ennemis à combattre , la même immensité d'espace à franchir , et les mêmes connoissances à acquérir. L'usage du canon et de tous les moyens militaires que la guerre a ajoutés aux moyens nautiques , est commun à tous les marins ; par-tout il faut des

capitaines , des pilotes , des maîtres , des matelots , du courage et de l'intrépidité.

Presque tous les grands-hommes de mer sont sortis de la marine marchande. *Jean Bart* , de simple pêcheur , devint chef d'escadre ; *Duquesne* , *Duguay-Trouin* et *Cassard* firent leurs apprentissages sur des vaisseaux du commerce.

(9) La couronne civique.

(10) Les lois de la Chine accordent des récompenses à quiconque défrichera des terres incultes , depuis quinze arpens jusqu'à quatre-vingts. Celui qui en défriche quatre-vingts est fait mandarin * du huitième ordre.

(11) Le roucou est une teinture rouge , nommée achiôte par les Espagnols ; dans laquelle on plonge les laines blanches qu'on veut teindre en toute autre couleur.

L'arbre qui donne cette lessive a l'écorce roussâtre , des feuilles grandes , fortes , dures et d'un verd foncé : il est aussi haut et touffu que le châtaignier ; ses bouquets de fleurs , assez semblables aux roses sauvages , sont renouvelés deux fois l'an par des gousses moins grandes que celle de la châtaigne , mais aussi piquante : elles renferment de petites graines couvertes d'un pellicule incarnate , et c'est celui-ci qui compose le roucou.

Il suffit qu'une des huit à dix gousses que chaque bouquet contient s'ouvre d'elle-même , pour qu'on puisse les cueillir toutes. On en détache les graines qui sont

* *Les mandarins est l'ordre de la noblesse Chinoise. Il y a des mandarins lettrés et des mandarins militaires ; les premiers sont chargés de l'administration des affaires civiles et de la justice , et les seconds commandent la milice.*

mises aussitôt dans de grandes *bailles* ou auges remplies d'eau. Lorsque la fermentation commence , les graines sont écrasées à différentes reprises avec des pilons en bois , jusqu'à ce que la pellicule en soit entièrement détachée ; on verse ensuite le tout dans des cribles de jonc qui retiennent ce qu'il y a de solide , et laissent écouler dans des chaudières de fer une liqueur épaisse , rougeâtre et fétide. A mesure qu'elle bout , on recueille son écume dans des grandes bassines ; quand elle n'en fournit plus , on la jette , et l'on remet dans la chaudière l'écume qu'on en a tirée.

Cette écume , qu'on fait bouillir pendant dix ou douze heures , doit être continuellement remuée avec une spatule de bois , pour qu'elle ne s'attache point à la chaudière , afin qu'elle ne noircisse point. Lorsqu'elle est cuite suffisamment et un peu durcie , on la met sur des planches où elle se refroidit ; on la divise ensuite en pains de deux ou trois livres , et toutes les préparations sont alors terminées.

(12) C'est la première montagne allant au Mirebalais sortant du Port-au-Prince.

(13) J'ai préféré cette méthode à toute autre , parce qu'elle conduit en quelque sorte à l'histoire de l'agriculture et du commerce de la colonie , depuis la paix de l'Amérique avec l'Angleterre , jusqu'au moment de la révolution , c'est-à-dire en 1789 , et met par conséquent le lecteur plus en état de juger ce que valloit cette colonie en 1789 , et ce qu'elle vaut aujourd'hui.

(14) Le tonneau pèse 2000 livres poids de marc.

(15) *La propriété des terres une fois acquise par titres et possession , on n'étoit plus sujet à tant de conditions. Je n'en connois que deux ; et elles sont abusives.*

Les habitans ont été astreins par les concessions qui leur ont été faites , à tel ou tel genre d'établissement , sans leur laisser la liberté du choix.

(16) On est convenu en géométrie d'appeler carré , la surface carrée ayant une toise de hauteur sur une toise de base ; et six toises par quatre donnent vingt-quatre toises carrées , parce que la surface rectangle ayant six toises sur quatre , contient vingt-quatre toises carrées , comme le produit de quatre par six contient vingt-quatre unités.

Ainsi , neuf est un nombre carré , parce qu'il est formé de trois fois trois , qui est également la superficie.

Le million de pas carrés font cent quarraux pour la superficie ; le pas mesure de St.-Domingue est de trois pieds et demi ; le quarré vaut deux arpens trois cinquièmes mesure de Paris.

(17) « Ce sont des cabestans qui lèvent des fardeaux que les hommes n'auroient pu lever à bras ».

Voyez le dialogue entre un philosophe et contrôleur général des finances , par Voltaire.

(18) C'est cette proportion qui auroit rendu utile les assignats ; elle n'a point été malheureusement observée , et tout a été bouleversé. Il n'y a rien de si pernicieux que des échanges et des crédits sans objets.

(19) Ils donnent par conséquent au commerce plus d'objets à exporter.

(20) Voilà ce qu'on ne peut pas se persuader en Espagne et en Portugal.

(21) La théorie des fermes.

(22) *Voyez Platon , traité des Lois , liv. viii. Plus il y a des cas , plus il faut de lois.*

(23) S'il faut que chacun des hommes qui vivent en société abandonne une partie de sa liberté pour con-

server le reste , il faut de même qu'il paye d'une petite portion de son bien l'assurance de conserver toute sa fortune. L'impôt est donc une contribution publique , nécessaire à la conservation des propriétés particulières.

La jouissance des fruits de la terre exige une force qui en défende l'invasion , et une police intérieure qui donne les moyens de la cultiver en sûreté ; ce qu'on paye pour le maintien de l'ordre public , est une suite nécessaire du droit naturel des propriétés , mais ceux qui gouvernent ne doivent rien exiger au-delà.

(24) On ne peut cependant s'empêcher de rendre à l'intendant Barbé-Marbois la justice de dire , que la colonie n'a rien eu à désirer sur les comptes qu'il a rendus de la recette publique , malgré les fausses dépenses où l'avoient entraîné les chemins du Cap au Port-au-Prince , et un autre du Port-au-Prince à Jacmel , qui n'est qu'à moitié fait. Un vaste réservoir solidement construit , tient pour ainsi dire suspendue , sur la ville du Port-au-Prince , une masse d'eau immense , et offre des secours assurés contre le feu. Cinq fontaines établies dans les différens quartiers de la ville , coulent sans interruption. Il existoit suffisamment des tuyaux dans les magasins pour en construire deux ou trois autres.

Un pont sur la rivière de l'Artibonite qui coûte cent mille écus ; le chemin du Port-au-Prince au Cap coûtant près de deux millions , et il restoit en caisse la somme d'un million deux cents mille livres.

J'ajouterai encore à l'honneur de cet intendant , qu'il n'avoit pressé personne pour le payement des droits dans les quartiers qui avoient souffert ; il avoit trouvé la caisse de la colonie endettée de plusieurs millions , et

n'a laissé presque point de dettes au moment de son départ.

Voilà le résultat de trois années d'une régie fidèle ; si l'effet en a été aussi sensible dans un temps de trouble et de malheurs , que ne pourroit-on pas en attendre dans des conjectures plus heureuses ?

(25) C'est une société de gens avares , qui prennent toujours et ne rendent jamais : ils accumulent sans cesse des revenus pour s'acquérir des capitaux ; tant de richesses tombent , pour ainsi dire , en paralysie ; plus de circulation , plus de commerce , plus d'arts , plus de marine , plus de manufactures. La vraie gloire consiste à savoir s'oublier soi-même , et à ne penser qu'à remplir son devoir. Servir sa patrie dans l'espoir des récompenses , c'est être mercenaire ; la servir pour elle-même , voilà le citoyen.

(26) « Le cours des fleuves est majestueux ; ils roulent leurs eaux dans le silence ; mais un ruisseau coule avec bruit entre les cailloux ».

Histoire philosophique et politique du commerce des européens dans les deux Indes.

(27) On n'est libre que par les lois : s'il m'est défendu de saluer de la main droite , et que la loi soit promulguée , je suis libre , puisque je suis averti de ce qu'elle exige , et que j'ai du-moins le choix entre la punition et son exécution ; mais si la loi me permet dans mes salutations l'usage des deux mains , et que cet usage soit réprouvé par le caprice du chef , la seule réprimande devient pour moi le supplice de l'esclave. J'ai perdu la liberté ! Les lois sont faites pour le bien de la société , et par conséquent elles sont regardées comme l'ouvrage de chaque citoyen ; tous les membres du peu-

ple sont censés y avoir contribué, puisqu'elles ne disent pas autre chose que ce qu'ils avoient intérêt de dire eux-mêmes, au-lieu que le caprice des hommes est presque toujours contraire à la félicité publique.

(28) Le tonneau est de quatre barriques, et chaque barrique pèse 500 livres poids de marc.

(29) Les Hollandais ne s'enrichissent pas au commerce de la baleine, ils y perdent même quelquefois; mais cette pêche soutient le commerce et la navigation; les fournisseurs, les mariniers, travaillent et s'enrichissent, et d'une perte apparente, il en résulte un bénéfice pour l'état.

(30) En pilant le sucre, on écrase son grain, et l'on ne peut pas éviter la dissipation d'un nombre de parties essentielles à sa bonne qualité; c'est ce qui fait que la cassonade convient moins aux raffineries que le sucre brut, en perdant son grain; le sucre terré perd beaucoup de sa blancheur, l'opération du pilage lui donne même une espèce de fermentation dans les futailles, qui achève de le rendre inférieur à ce qu'il étoit dans son premier état. En le raffinant, il dépendroit de l'habileté de l'ouvrier de l'obtenir en grain ou en pain, sans recourir au pilage; le sucre en grain seroit plus commode pour l'exportation, et il vaudroit mieux l'obtenir sous cette forme. La difficulté de l'exporter en pain sans brisage, pourroit même contribuer à maintenir la mauvaise méthode de le piler, si l'on ne le proposoit par un moyen plus simple.

(31) Depuis 1783 jusqu'en 1789, pendant ces sept années, la colonie de St.-Domingue a livré à la France 524,331,869 liv. de sucre brut, et 455,972,130 liv. de sucre terré. Voyez les tableaux ci-dessus.

(32) Ceci

(32) Ceci ne peut pas donner lieu à des réglemens du Directoire , et ne doit être considéré que comme une règle de conduite proposée aux négocians , et sur laquelle leur intérêt doit assez les éclairer. Le commerce s'enrichira toujours , si l'on diminue ses hasards ; les négocians doivent se réunir pour toutes les branches de commerce qu'un d'entr'eux ne peut faire seul ; c'est la nécessité de cette union qui a fait établir les chambres et les assemblées de commerce , et au moyen de ces assemblées , les négocians peuvent mettre dans leurs opérations la même concordance et la même célérité dont se vantoient les compagnies exclusives , et éviter les abus , les ruines , les vexations que ces compagnies entraînoient.

(33) Je ne compte que depuis 1783 jusqu'en 1789.

(34) La nature contribue sans doute à former un homme de mer , mais elle ne fait que commencer l'ouvrage ; c'est à l'étude à l'achever , et à l'expérience à le perfectionner. Dans un métier où la disposition des courans , la force et la variété des vents , les fréquens accidens du feu , la rupture des voiles et des cordages , multiplient les dangers et les combinaisons , la pratique seule peut donner ce coup-d'oeil sûr et rapide qui saisit les rapports et qui inspire les résolutions les plus salutaires. L'expérience dans tous les arts , et sur-tout dans la marine , est toujours préférable à la science purement théorique , mais leur réunion assure les plus grands succès.

C'est l'oubli de ces principes qui avoit , sous les rois de France , ruiné la marine ; les hommes appelés au commandement des forces navales avoient beaucoup des connoissances théoriques , rarement de l'expérience.

Ainsi , avec de l'argent on peut construire des vaisseaux , et ce n'est point avec de l'argent seul qu'on a des

matelots ; on n'en peut avoir qu'autant que le commerce maritime en forme , on doit donc s'occuper de l'étendre et de le faire fleurir.

(35) Les plus grands commandans des flibustiers furent , Laurens Graffe , Grammont , Michel Labasque et Jonqué.

Les flibustiers commencèrent leur piraterie en 1630 , et ils finirent en 1712.

(36) Déjà , dans d'autres circonstances , la France a trop malheureusement éprouvé les effets de cette jalousie.

(37) D'Ogeron étoit le gouverneur de St.-Domingue en 1664. Il passa en France pour cause de maladie , et laissa son parent de Ponançay par *interim*. D'Ogeron revint prendre le service en 1669 , où il resta constamment jusqu'en 1673. De la Pierrière prit le service jusqu'en 1675 par *interim*. De Cussy le prit en 1675 jusqu'en 1676 , aussi par *interim* ; et au commencement de 1677 , de Ponançay fut nommé gouverneur , et mourut à St.-Domingue en 1683. Voyez l'histoire de St.-Domingue.

(38) Il faut donc être citoyen et philosophe avant d'être jurisconsulte et législateur.

(39) Quelque forme que l'on préfère , il y a un premier but dans tous les gouvernemens , qui est fondé sur le bien général de la nation. Le meilleur est donc celui où il y a le plus grand nombre d'heureux. Ce seroit un défaut de politique dans un gouvernement , si les lois et les coutumes n'étoient pas conformes au naturel du peuple , ou à la situation du pays : par exemple , si les lois tendoient à tourner du côté des armes un peuple propre aux arts , ou si ces mêmes lois négligeoient d'encourager , d'honorer le commerce et les manufactures , dans un pays situé favorablement pour en retirer un grand profit.

(40) J'invite mes lecteurs à se munir d'un ouvrage en

un volume in-12. , intitulé *instructions faciles sur les conventions , et de le lire avec attention.*

Voyez également *Domat* et l'extraire ; j'ose avancer qu'un homme qui a lu cet auteur avec fruit , et qui connoît la coutume du pays qu'il habite , peut être un jurisconsulte.

(41) Quelques hommes se persuadent que les juristes et les magistrats sont plus capables de faire des lois que les philosophes , mais ils se trompent. Il est rare que les gens d'affaires ou les gens de loi aient quelque capacité dans la législation ou même dans l'administration publique ; croyant avoir pris toute l'instruction possible quand ils ont appris toutes les ruses de la chicane , toutes les maximes des lois romaines , tous les textes des coutumes ou des décrets ; ils s'accoutument à ne juger que d'après l'autorité ; les principes des lois leur sont inaccessibles , ils ne peuvent remonter jusques-là. Le jugement se retrécit en eux par les travaux de la mémoire ; leur sort est de maintenir les lois inventées par les sages , et non pas d'en inventer de nouvelles. Tel un artiste qui emploie avec justesse les instrumens qu'il n'auroit pu former lui-même.

(42) Pithagore , Dracon , Licurgue et Solon étoient , non-seulement princes ou ministres , mais ils étoient les amis des peuples ; ils leur ont donné les meilleures lois possibles en raison de la situation naturelle et politique où ils se trouvoient. *Lisez Machiavel de Florence.*

(43) Marc-Aurèle , en associant Lucius-Verus à l'empire , se réjouissoit d'avoir plus de temps à donner aux méditations de la philosophie , qu'il vouloit placer sur son trône comme la seule étude qui puisse enseigner aux souverains l'art de bien régner.

Voyez la vie de Marc-Aurèle-Antonin.

(44) Des hommes célèbres sont parvenus à démontrer qu'il étoit possible de faire de bonnes lois pour tous les peuples ; tous ont fait voir que le moyen de découvrir l'espèce de chacune de ces lois, étoit de considérer attentivement le climat , les mœurs , le commerce , les liaisons et les idées des hommes que l'on auroit à gouverner , et que de cet examen , la force de loi donnée à ses résultats , dépendoit de la félicité publique ; car les hommes roidissent toujours contre les lois injustes , et la rigueur ne peut pas suppléer à la persuasion.

(45) Les réformes doivent toujours précéder les nouveaux établissemens que l'on se propose de mettre à la place des objets réformés ; il seroit impossible de faire marcher d'un pas égal , et la loi qui détruit les abus , et celle qui doit les empêcher de renaître ; mais il faut que l'une et l'autre se suivent de si près , que le peuple aperçoive à peine la gradation qui les sépare ; car pendant l'intervalle , des hommes amis du désordre et peu sensibles aux malheurs publics , pourroient en profiter pour fomentier une indépendance absolue. On a déjà vu trop d'exemples de cet inconvénient , pour que j'ose proposer de s'occuper d'aucune des réformes que je viens d'annoncer , si l'on n'est pas entièrement préparé à changer l'administration de St.-Domingue , et à la vivifier dans toutes ses parties.

(46) Le rum et le tafia ont des propriétés que l'eau-de-vie n'a point ; on leur a reconnu une infinité de qualités utiles à la médecine et à la conservation des hommes. La crainte de préjudicier à la culture des vignes , en diminuant la valeur de l'eau-de-vie de France , ne doit pas priver les Français des liqueurs dont l'usage est plus salutaire ; mais il ne seroit pas possible de se faire écouter , si

l'on proposoit , quant à présent , l'introduction du tafia dans l'intérieur de la France au prix naturel qu'exigeroit le vendeur primitif.

120 veltes de bon gros sirop donnent 60 veltes de rum de 30 degrés.

La même quantité de gros sirop rend veltes pour veltes de tafia commun , c'est-à-dire que 120 veltes de gros sirop donnent 120 veltes de tafia commun.

(47) *Prosternez-vous* , amis des noirs , devant cette sublime vérité.

(48) Toutes les fois que nous cessons de prendre l'expérience pour guide , nous tombons dans l'erreur , et nos erreurs deviennent encore plus dangereuses et plus incurables.

(49) *Voyez* la déclaration des droits de l'homme , art. xv.

(50) *Voyez* le tableau de l'histoire de France , première partie , pag. 93 et 94.

(51) « Grands Dieux ! exterminiez , de la terre où nous sommes ,

Quiconque , avec plaisir , répand le sang des hommes ».

(52) *Voyez* l'histoire naturelle de M. de Buffon , nouvelle édition , tom. 2 , pag. 238.

(53) *Voyez* l'histoire des Antilles , pag. 483 jusqu'à 533.

(54) « La Constitution , titre xiv , art. 358 , garantit l'inviolabilité de toutes les propriétés , ou la juste indemnité de celles dont la nécessité publique , légalement constatée , exigeroit le sacrifice ».

(55) Personne n'ignore que ces automates n'ont point de volonté en propre , et qu'ils ne disent que ce qu'on leur fait dire , qu'ils ne font que ce qu'on leur fait faire.

(56) Consulter lentement , exécuter promptement et avec vigueur ; c'est l'avis des sages.

(57) Traiter bien ceux qui se rendent , maltraiter ceux qui résistent ; *c'est l'avis de Montccuculi.*

(58) Les longues chaînes des montagnes des Grands-Bois et de la Selle , fournissent différens genres de curiosités capables d'augmenter les cabinets d'histoire naturelle : des fleurs , arbustes et plantes médicinales , qui dans d'autres climats orneroit bien les parterres , sont capables d'embellir les jardins botaniques ; mais jusqu'à ce jour les recherches en ont été faites avec très-peu d'exactitude et d'une manière trop superficielle ; les mémoires qui ont été produits ont été faits , pour la plupart , sous la dictée de personnes de l'art qui avoisinent ces montagnes : on ne parviendra à agrandir le nombre des découvertes dans les différens genres , qu'en s'y prenant ainsi.

Les personnes de mérite , envoyées par le ministère , devroient , pour faire une opération utile et suivie , soit pour tirer des plans exacts des montagnes , travail extrêmement difficile et des plus pénibles à cause des inégalités , soit pour les recherches des plantes , sur-tout médicinales , ou enfin la découverte des différens minéraux ; ils devroient , dis-je , se faire accompagner par de naturels du pays qui connoissent parfaitement les différentes chaînes des montagnes , autrement on y seroit bientôt désorienté , et l'on y périroit , si on n'y faisoit suivre des mulets chargés de vivres , et se précautionner d'outils nécessaires , soit pour déraciner les plantes , soit pour détacher des rochers les cristallisations , soit pour fouiller où l'on croiroit découvrir différens minéraux ou pierres précieuses , ou différens genres de pétrifications. Comme il faut plusieurs heures pour gravir certaines montagnes , et autant pour les descendre , il est évident qu'il reste

trop peu de temps pour les recherches, ce que j'ai éprouvé moi-même; ces montagnes sont à 15 ou 18 lieues du Port-au-Prince; celles des Grands-Bois ont été toujours le séjour des nègres marons qui offroient asile à tous les esclaves qui pouvoient les aller joindre. On dit que pendant les troubles survenus en 1718, entre les nations Française et Espagnole, des nègres de la colonie Française se réfugièrent sur les terres d'Espagne; qu'à la fin des troubles, la cour d'Espagne voulut que les esclaves fugitifs fussent rendus aux Français; qu'on en avoit arrêté un grand nombre, mais que la populace Espagnole se souleva et les remit en liberté; qu'enfin ils se retirèrent dans les montagnes les plus hautes de l'endroit, et ils y étoient encore en 1791. Lorsque j'ai quitté St.-Domingue, on a inutilement entrepris de les détruire; ils subsistoient toujours; ils n'étoient pas assez forts pour faire des grandes invasions, quoiqu'au nombre de 12 à 1500 de tout âge et de tout sexe.

(59) Quand ils chantent, on diroit qu'ils hurlent; ils ne font aucun usage de la rime, mais ils ont des refrains très-fréquens.

(60) Le noir étoit tellement jaloux de se rapprocher des blancs, que lorsqu'il étoit parvenu à l'imiter, il oublioit ou méprisoit sa propre couleur, et s'imaginoit peut-être que la nuance en étoit altérée; ainsi qu'on voyoit ailleurs, des hommes qui croyoient s'élever en singeant les grands, et en parlant avec dédain de la classe modeste d'où ils tiroient récemment l'origine. Je survins un jour chez Mathurin-Dubreuil, nègre libre, un de mes voisins bornataire riche, au moment où il excédoit un de ses esclaves de coups. Ce malheureux, en me voyant, implora ma pitié, et me conjura de demander sa grace. Je le

fis : Ah ! monsieur , me dit le maître irrité , vous n'auriez pas tant de bonté , si vous saviez combien cette abominable race de nègres est méchante..... Je souris à ce propos , en jettant les yeux sur Mathurin-Dubreuil , qui étoit aussi noir et luisant que son esclave. Cependant j'insistai sur la grace que je demandois , et je l'obtins.

(61) Le message adressé au corps législatif le..... relativement à la confiscation des fortunes des prétendus émigrés de St.-Domingue , suppose dans celui qui a fourni des renseignemens au Directoire exécutif , ou bien de l'ignorance , ou une bien ridicule exagération : on n'en fait pas monter l'estimation à moins de deux milliards valeur métallique pour la part des émigrés. On voit dans le tableau d'exportation que St.-Domingue a fait en 1789 pour 161,794,367 livres , ce qui fait , en l'estimant le vingtième du fond , un capital de 3,259,887,340 livres. Maintenant , faites hypothétiquement la distraction de la fortune des émigrés ; comptez le tiers , la moitié , même les trois quarts , ou bien la totalité , si vous voulez , des colons ; défalquez-en ensuite le prix des esclaves * devenus libres , qui formoient au-moins la moitié de la valeur d'une habitation , et bien souvent les deux tiers , et vous verrez ce que deviennent les deux milliards d'écus...

(62) L'infidélité des récéncemens que chaque habitation doit donner annuellement , et les fausses déclarations faites par beaucoup de colons , malgré les peines auxquelles ils s'exposent pour se soustraire au paiement d'une partie de la contribution modique , connue sous le nom de *droits municipaux* , empêchèrent toujours de bien connoître à quel nombre s'élève la population noire de St.-Domingue :

* Voyez la pag. 41 jusqu'à 46 de cet ouvrage.

on la faisoit monter , en 1775 , à environ trois cents mille têtes de tout âge et de tout sexe.

Des lumières plus exactes , qu'on a pu recueillir depuis , la fixoient en 1790 à cinq cents mille têtes..... On estime que le nombre de ceux que la guerre ou les maladies ont emportés , depuis l'insurrection de 1791 , monte aux deux cinquièmes , ce qui fait deux cents mille noirs de moins.

(63) « Les nègres Africains sont orgueilleux , fourbes vindicatifs , lâches , paresseux et grands voleurs , et vont nus dans leurs pays : ils mangent de la chair crue ; ils sont très-idolâtres , et dépendent de plusieurs rois ; ils se vendent entr'eux , le père vend son fils , l'époux sa femme , et très-souvent leurs parens , et quelquefois ils se vendent eux-même pour avoir de l'eau-de-vie ».

Voyez *la troisième partie de l'histoire , par le père du Juric , pag. 365 , et l'histoire naturelle générale et particulière , par Buffon , nouvelle édition , tom. 2 , pag. 238. Voyez l'essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations , tom. 7 , pag. 279.*

(64) Lisez l'entretien de Phocion.

(65) Voyez la Constitution , tit. iv , art. 35 , assemblées électorales.

(66) *Savane. Pâturage , prairie.*

(67) « Les prisons s'ouvrirent ; la chaîne des noirs » condamnés aux fers fut rompue ; un essaim de scélérats » féroces se répandit par-tout , et une nuée de guerriers » sortit comme par enchantement des entrailles de la » terre , en faveur des commissaires , composée de noirs- » domestiques , tonneliers , charpentiers , cabroitiers , » enfin de toute la population noire du Cap , qu'on avoit » flattée de l'espoir d'être libre. Un fléau plus terrible » encore , vint augmenter le nombre de tant d'ennemis :

» Pierrot, commandant général des brigands de la mon-
 » tagne du Cap , appelé par Polverel et Santhonax , s'in-
 » troduisit dans la ville à la tête de ses noirs-soldats ,
 » dont la présence s'annonça par l'incendie qui se ma-
 » nifesta aussitôt en divers quartiers , et qui vint mettre
 » le comble à tant d'horreurs. Les volontaires et les
 » gardes nationales à cheval, du Cap , se réunirent en
 » faveur de Galbaud ; mais abandonnés à eux-mêmes ,
 » tous les corps de l'ennemi se dirigèrent sur eux , toutes
 » les rues adjacentes étoient devenues un champ-de-ba-
 » taille ; une grêle de balles pleuvoit des fenêtres des
 » maisons occupées par les brigands ; leur nombre aug-
 » mentoit à chaque instant par la foule des 'noirs qui
 » accouroient pour les seconder. Galbaud vit , en fré-
 » missant , qu'il n'étoit plus suivi que d'une poignée
 » d'hommes , et que le reste l'avoit abandonné. Au même
 » instant où il croyoit tenir une victoire certaine , il se
 » vit forcé de faire une retraite précipitée ; il suit vers
 » la mer , grièvement blessé , et si vigoureusement pour-
 » suivi , qu'il fut obligé d'entrer très-avant dans l'eau
 » pour joindre sa chaloupe ; la mer paroissoit couverte
 » d'un grand nombre d'infortunés de tout âge et de tout
 » sexe , qui alloient chercher un asile dans les vaisseaux ;
 » beaucoup périrent victimes de leur empressement.
 » Galbaud avoit à peine quitté le rivage , que les flammes
 » éclatèrent de toutes parts , et la ville n'offroit plus
 » qu'un vaste incendie. Les féroces vainqueurs , n'ayant
 » plus d'ennemis à combattre , s'occupoient à loisir du
 » pillage , fouilloient avec une promptitude dont eux
 » seuls sont capables , par-tout où ils croyoient s'enri-
 » chir , et finissoient par s'entr'égorger pour la posses-
 » sion de quelque objet précieux ; la flamme qui s'avan-
 » çoit avec rapidité , dévoroit à-la-fois toutes les maisons

» d'une rue entière, dans lesquelles se trouvoient encore
 » un nombre considérable de malheureux qui avoient
 » espéré de trouver un asile sûr dans les lieux les plus
 » retirés et les plus secrets de leurs demeures, contre un
 » orage qu'ils avoient cru passer ». Je dois à la vérité,
 de dire qu'au milieu de cet épouvantable tumulte,
 beaucoup d'entre ces infortunés, exposés à une mort
 presque certaine, trouvèrent parmi les mulâtres, des
 hommes humains qui leur tendirent une main secoura-
 ble et les conduisirent à l'abri du danger.

« L'arsenal étoit toujours au pouvoir des assaillans ;
 » une batterie, située sur un monticule voisin, empê-
 » choit l'ennemi d'approcher, et préserva la rue du
 » Conseil, le Carénage et la partie du quai voisine de
 » l'arsenal, contre l'incendie qui, en deux jours, con-
 » suma la ville presque entière, et n'épargna que les
 » maisons ; que le tout-puissant Santhonax eut le crédit
 » de préserver plusieurs édifices qu'il marqua, comme
 » les maisons des Israélites pendant les plaies d'Egypte :
 » on sauva tout juste, au milieu de quartiers entièrement
 » incendiés, le gouvernement, les greffes, une pharmacie,
 » un magasin de fers, une imprimerie et quelques autres
 » bâtimens également utiles, mais sur-tout le trésor que le
 » général Pierrot se chargea de conserver au milieu de
 » cette crise effroyable, moyennant une partie de ce qu'il
 » contenoit ; cette rétribution lui fut, dit-on, allouée
 » pour ses peines et en récompense de la discrétion
 » qu'il eut de ne pas tout prendre.

» Il ne restoit plus à Galbaud d'autre ressource que
 » de s'éloigner d'une rade où il ne pouvoit rester en
 » sureté ; il se hâta d'enlever des magasins de l'état et
 » des Américains, toutes les munitions de guerre et
 » de bouche, et fit gâter et détruire tout ce dont l'en-

» nemi pouvoit profiter ; il encloua les canons de l'ar-
 » senal , prit tout son monde , au nombre de dix mille
 » ames de tout âge et de tout sexe , sur les vaisseaux ,
 » formant 130 voiles , sous l'escorte des vaisseaux le
 » *Jupiter* et l'*Eole* et quatre frégates. La flotte est entrée
 » dans la *Chesapeak* le 8 juillet 1793 * ».

J'ai évité de rapporter un grand nombre de traits particuliers , qui , quoiqu'intéressans d'ailleurs , eussent rendu ma narration trop longue , et m'auroient éloigné de mon objet , qui n'est que de mettre le lecteur au fait des événemens principaux , et de lui faire connoître l'esprit qui a tout fait mouvoir.

(68) Il y a eu six révoltes de nègres à l'isle St.-Domingue. *La première* fut sur l'habitation de l'amiral dom Diegue-Colomb , près la ville de San-Domingo , en 1522 , au nombre de 50 noirs.

La Seconde au mois de mars 1679 , au Port-de-Paix , au nombre de 79 noirs.

La troisième au mois de juin 1691 , à la plaine du Cap , au nombre de 228 noirs.

La quatrième au mois de mai 1697 , au Cap , au nombre de 322 noirs.

La cinquième en 1732 , dans la plaine du Cap , au nombre de 559 noirs.

Enfin *la sixième* , la plus mémorable , excitée par les blancs sans avenu en 1791 , 1792 , 1793 et 1794 , au nombre d'environ 2 à 300 mille noirs.

(69) Ci-devant maître.

(70) Voyez l'abrégé de l'histoire universelle , par Voltaire , seconde partie , pag. 138.

* Voyez la gazette universelle ou la Quotidienne , n^o. 349 , du samedi 31 août , l'an 2 , article des colonies.

(71) Place où le peuple s'assembloit à Rome.

(72) « Les ennemis de l'ordre , non contents de semer en France la zizanie , et d'égarer le peuple entr'eux , allèrent encore ensanglanter nos colonies ; et par des décrets mal interprétés mirent le fer à la main des esclaves nègres. Voyez *l'histoire nationale* , tom. 5 , pag. 295.

(73) Les partisans de l'assemblée de St.-Marc , les volontaires , et la phalange de Crête-Dragons. Ces deux derniers faisoient cause commune.

Baudry-des-Lozières étoit le commandant de cette phalange ; il avoit coalisé les mulâtres et les nègres libres ; c'étoit un trait d'humanité et de justice , d'ailleurs constitutionnel ; c'étoit aussi la réunion la plus heureuse pour opérer la tranquillité et le bien général de St.-Domingue. Malheureusement le système contraire , qui se disoit les vrais *patriotes* , ne pouvoit voir cette coalisation sans une mortelle répugnance ; alors tous les citoyens de cette opinion crurent de nécessité de gagner les soldats en les séduisant ; ils se sont rendus par ce fait atroce , *innocemment* , rebelles aux lois , pour faire assassiner le colonel Mauduit , protecteur de ces deux corps , et qui n'avoit d'autre crime que le patriotisme le plus éclairé.

On ne peut rien nous reprocher , ni vexation , ni exaction. Nos caractères et la bonté de nos cœurs nous garantissent du premier reproche.

(Réjouissons-nous donc , et rendons grâces au ciel , puisque nous avons assez servi notre patrie pour avoir été jugés dignes des poignards de la tyrannie.

(74) Qu'on ne détruise pas demain ce qu'on a bâti aujourd'hui , et que ce ne soit pas toujours à recommencer ; qu'on ne change pas selon le caprice de chaque

chef, et qu'on s'y tienne constamment pour ne point ourdir la toile de Pénélope *.

(75) « Biasson écrivit une lettre à l'abbé la Haie , en date du 25 décembre 1793 , annonçant au pasteur que les divers chefs de sa nation se sont assemblés dans le palais royal , et l'ont nommé vice-roi du pays conquis ; qu'il le prévient qu'ils doivent se rendre au Dondon pour y faire chanter une messe et un *Te Deum* solennel , qu'il le prie de lui préparer un discours qu'il se propose de prononcer à cette époque devant le peuple assemblé , et il finit par le prier de lui tracer un plan de conduite et un code de lois pour gouverner sa nation , en attendant qu'ils reçoivent celle de Louis XVI , leur roi et leur unique maître ». Voyez *l'histoire sur le désastre de St.-Domingue* , pag. 262 et suiv.

(76) La Guinée commence à la rivière de Cambie au 17^e. degré de latitude septentrionale , et s'allonge jusqu'au Congo à 3 degrés de latitude méridionale. C'est une longue étendue de cotes qui comprend plus de 700 lieues de pays. On n'a guère pénétré que 130 lieues dans l'intérieur de la Guinée. Ses bornes sont au nord , et à l'est la Nigritie ; au sud et à l'ouest l'océan. L'air y est extrêmement chaud , humide et mal sain. C'est le pays des nègres , là le plus fort vend le plus foible. Leur religion est l'idolâtrie , et ils ont plusieurs rois. L'Amérique n'est donc pas leur pays , comme le disent ces novateurs.

* Pénélope ayant promis d'épouser un de ses amans , lorsqu'une toile à laquelle elle travailloit seroit finie , elle défaisoit la nuit ce qu'elle avoit fait le jour.

Par G^{el}. CHAST.....DESTERE.

T A B L E

*Des Chapitres qui sont contenus dans
ce Livre.*

C HAPITRE PREMIER. <i>Situation de l'isle Saint-Domingue et de son climat</i>	Page 11.
CHAP. II. <i>Le luxe en général ;</i>	19.
CHAP. III. <i>La variation du sol de St.-Domingue , sa fécondité et son commerce ,</i>	32.
CHAP. IV. <i>Réflexions sur le commerce de France avec les isles , le monopole des négocians et des intendans de St.-Domingue ,</i>	55.
CHAP. V. <i>Réflexions sur les pouvoirs des chefs de la colonie ,</i>	71.
CHAP. VI. <i>Moyens de procurer à la métropole tout ce qu'elle est en droit d'attendre du rétablissement de St.-Domingue ,</i>	81.
CHAP. VII. <i>L'agrandissement d'une colonie amène nécessairement un changement dans ses lois , ou la formation des lois ,</i>	105.
CHAP. VIII. <i>De l'esclavage des nègres et de leur liberté ,</i>	128.

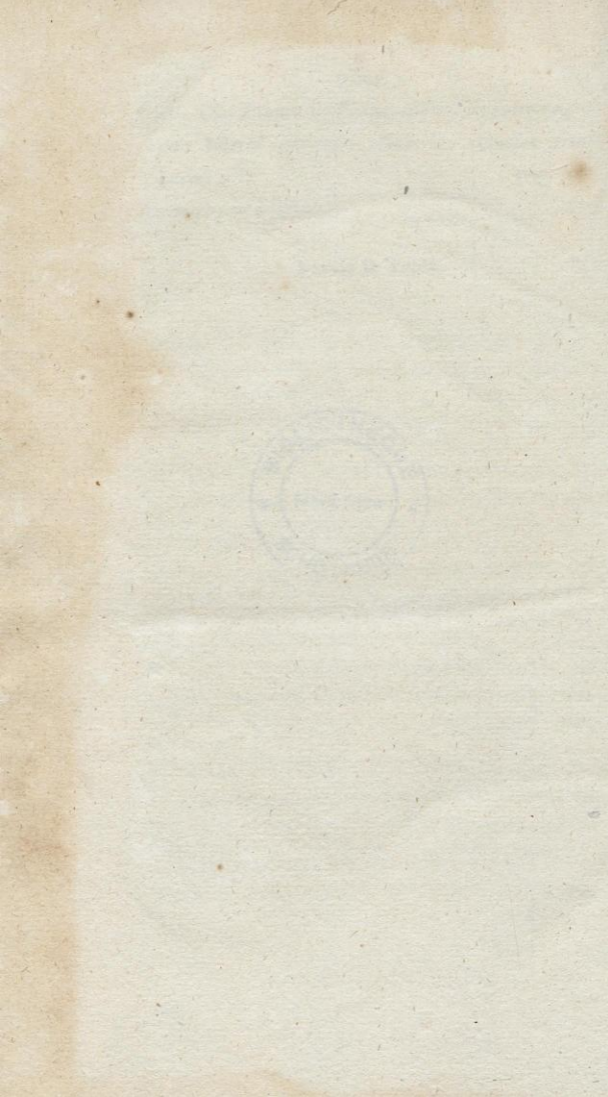
CHAP. IX. *Preuve de l'impossibilité de faire régner une liberté générale dans les colonies françaises,* pag. 247.

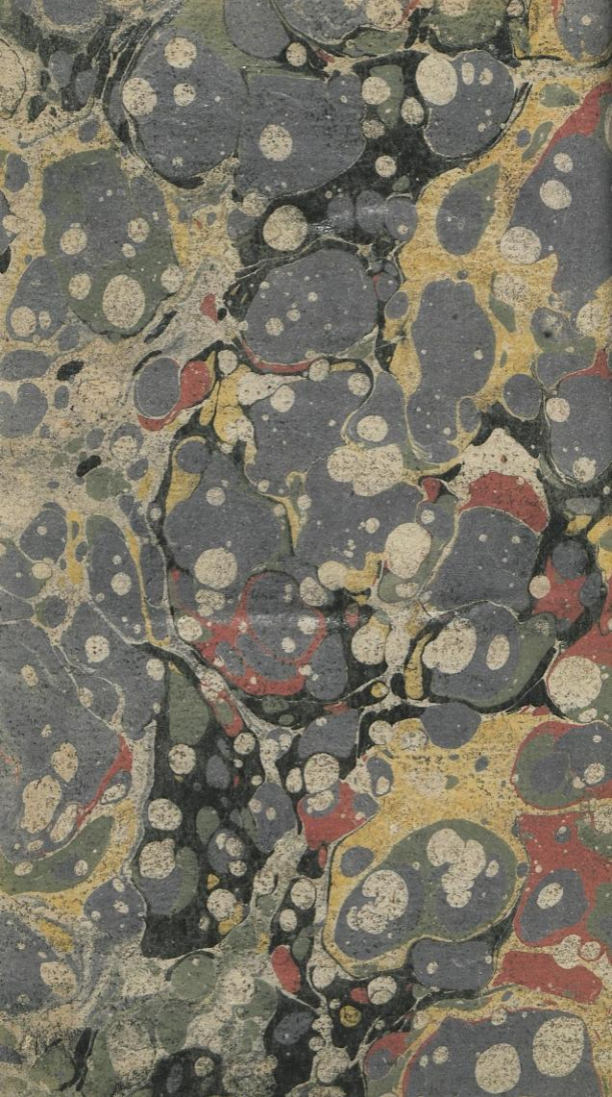
Notes et remarques, 281.

Fin de la Table.









BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80179046

